PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Pièce n°1 : Rapport de Présentation

TOME 2 : Partie II

- *Analyse de l'Etat initial de l'environnement et des paysages*

Dossier approuvé

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	le 29/03/2011	le 12/02/2015	le 10/12/2015
Le Président de la Communauté de Communes			Le Président, Jean-Louis COSTES

SOMMAIRE :

Pages

PARTIE II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES, ET PERSPECTIVES DE LEUR EVOLUTION 1

CHAPITRE 1 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 2

I. LE MILIEU PHYSIQUE 3
- A. Données climatiques 3
- B. La topographie 4
- C. Le réseau hydrographique 4
- D. La nature du sous-sol 5
- E. La nature du sol 5

II. LE MILIEU NATUREL ET LA BIODIVERSITE 8
- A. La « nature remarquable » du Fumélois 8
- B. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine 16
- C. Les continuités biologiques du Fumélois 21
- D. conclusion 38

III. L'AGRICULTURE 43
- A. Données de cadrage 43
- B. Les surfaces agricoles 46
- C. Les structures d'exploitation 47
- D. Les productions 51
- E. La diversification et la commercialisation 55
- F. La sylviculture 56
- G. Conclusion 60

IV. LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS 62
- A. Méthodologie 62
- B. Les résultats 62

V. LA RESSOURCE EN EAU 65
- A. L'état des eaux souterraines 65
- B. L'état des eaux superficielles 66
- C. La gestion de la ressource en eau 69
- D. Conclusion 73

VI. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 74
- A. Organisation territoriale 74
- B. Les sources de prélèvement et d'approvisionnement 74
- C. Les prélèvements 76
- D. La protection des captages 77
- E. La distribution de l'eau potable 79
- F. La qualité de l'eau distribuée 81
- G. La sécurité de l'alimentation en eau potable 81

VII. L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES 82
- A. L'assainissement collectif 82
- B. L'assainissement individuel 90
- C. Conclusion 93

VIII. LES NUISANCES ET LES DECHETS 94
A. Le bruit 94
B. L'air 98
C. Les sites et sols pollués 103
D. Les déchets ménagers et assimilés 107
E. Conclusion 110
IX. LES RISQUES MAJEURS 111
A. Les risques naturels 111
B. Les risques technologiques 133
C. Synthèse des enjeux liés aux risques majeurs 138
X. L'ENERGIE 143

CHAPITRE 2 : PAYSAGES ET PATRIMOINES 144

I. LES PAYSAGES 145
A. Les grandes entités paysagères 145
C. Les ressources locales : composantes naturelles des grands paysages fumélois 154
D. Les paysages de culture : un ensemble ordonne et preserve 158
II. LES PATRIMOINES 163
A. Les patrimoines protégés 163
B. Les patrimoines identifiés, recensés 168

PARTIE II

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES, ET PERSPECTIVES DE LEUR EVOLUTION

CHAPITRE 1 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.LE MILIEU PHYSIQUE

A. DONNEES CLIMATIQUES

Les données recueillies à la station d'Agen (43 kms au sud-ouest) permettent de caractériser le climat du Fumélois.

Le climat local est de type océanique dégradé, avec des hivers doux et des étés relativement chauds et souvent orageux.

La température moyenne annuelle est de 13,1 °C, avec une température moyenne mensuelle minimale de 5,5°C en janvier. La température moyenne la plus élevée est notée en Juillet (21°C).

Les précipitations sont assez peu abondantes, avec 725 mm par an, sur la période 1958 – 2008, mais bien réparties tout au long de l'année. Le maximum se situe au printemps, d'avril à juin, et en hiver, de novembre à janvier, et le minimum de juillet à août mais il n'existe pas de période de sécheresse estivale marquée. Les orages sont des phénomènes réguliers (30 jours par an en moyenne) dont les précipitations sont abondantes et ponctuelles. Les épisodes neigeux sont peu nombreux (4,8 jours par an). En revanche, à l'automne et en hiver, le brouillard est fréquent (70,6 jours par an).

La durée moyenne d'ensoleillement est supérieure à la moyenne nationale : 1984 h/an.

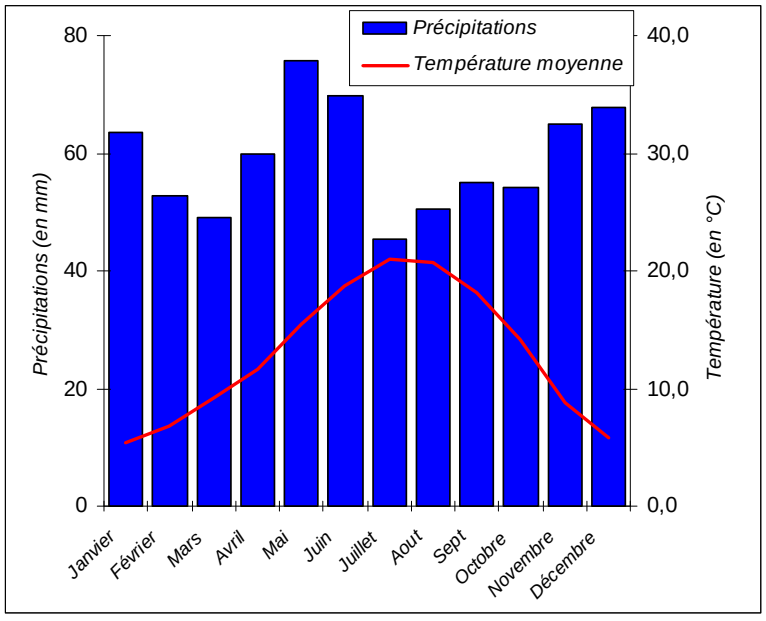

Diagramme ombrothermique d'Agen (période 1958-2008)

D'après la rose des vents établie pour la station météorologique d'Agen, le secteur est sous l'influence prédominante des vents d'Ouest, tempérés et humides. Il subit parfois l'influence méditerranéenne secondaire, qui se caractérise par les vents d'autan, secs et chauds, et soufflant de secteur Est – Sud-Est.

B. LA TOPOGRAPHIE

La topographie est organisée autour de la vallée du Lot, axe central et structurant du territoire, orientée Est-Ouest, et large d'environ 2 000 à 2 500 mètres.

La vallée principale est encadrée par une ligne de coteaux abrupts en amont de Fumel, plus doux ensuite, suivis de plateaux ondulés, eux-mêmes entaillés par les vallons plus étroits des affluents : Thèze, Lémance et son affluent la Briolance, en rive droite, Dor et Boudouyssou en rive gauche.

Les altitudes les plus élevées (jusqu'à 250 m), et les coteaux les plus escarpés encadrant les vallons, sont localisés :

- Au nord du territoire, dans la vallée supérieure de la Lémance (en amont de Cuzorn),
- Au sud-est, rive droite du Boudouyssou, en amont de Tournon d'Agenais (communes de Masquières et Thézac),
- Sur toute la bordure sud du territoire, en rive gauche du Boudouyssou (communes de Courbiac, Tournon d'Agenais, Anthé).

Les zones abruptes en bordure de vallées (falaises) peuvent générer des risques naturels (éboulements), facteur limitant le développement de l'urbanisation.

C. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le territoire de la communauté de communes est structuré par la traversée du Lot selon un axe central, orienté nord-est – sud-ouest. La rivière y développe une large plaine sur les communes de Montayral, Saint-Vite, Saint-Georges, et Trentels. C'est dans cette plaine qu'est implanté l'essentiel des activités agricoles et industrielles.

Trois affluents prennent place dans la partie nord du territoire :

- La Thèze, par un court linéaire sur la commune de Fumel.
- La Lémance qui traverse l'aire d'étude sur un linéaire de plus de 17 km, avant de rejoindre le Lot sur les communes de Fumel et Monsempon-Libos. Elle reçoit les apports de la Briolance, en rive droite, et du Sendroux en rive gauche. Ces cours d'eau, qui ont modelé le relief des terrains du Sidérolithique, sont marqués par des vallées étroites et encaissées jusqu'à Cuzorn. En aval de cette commune, la vallée de la Lémance s'élargit sensiblement avant de rejoindre le Lot.
- Le nord-ouest du territoire (communes de Blanquefort sur Briolance et La Capelle-Biron) est drainé par la Lède. Cette rivière rejoint le Lot, en aval de l'aire d'étude, sur la commune de Casseneuil.

Le Boudouyssou est le principal cours d'eau de la partie sud du territoire qu'il traverse sur les communes d'Anthé, Cazidéroque, Courbiac et Tournon d'Agenais. Le Boudouyssou prend sa source dans le département du Lot dans la commune de Belmontet et conflue avec le Lot à hauteur de Penne-d'Agenais, après avoir parcouru 32 km et drainé un bassin versant de 249 km². Le cours d'eau est légèrement sinueux et son lit majeur est restreint.

Plusieurs petits affluents du Lot traversent la moitié sud du territoire :

- la Maunesse, la Bellague et le ruisseau de Lagrane qui prennent leur source sur la commune de Bourlens, respectivement au niveau des hameaux Simou, Les Traverses et Lafaverdie,
- le Dor, qui draine le territoire sur les communes de Thézac, Bourlens, et Montayral.

D. LA NATURE DU SOUS-SOL

Cinq grands types de formations géologiques affleurent dans l'aire d'étude :

Les formations calcaires du Secondaire constituent les terrains les plus anciens :

- La partie Sud-Est du territoire (Montayral, Thézac, Masquières) est constituée de calcaires gris durs alternant avec des marnes (Jurassique),
- Au nord du territoire, principalement dans le niveau inférieur des vallées de la Lémance et de la Briolance, prennent place des calcaires marneux gris et des calcaires à niveaux gréseux, datant du Crétacé.

Les dépôts fluviatiles de l'Eocène, composés de sables fins et argiles blanchâtres affleurent sur les sommets boisés des interfluves dans le secteur compris entre Cuzorn et Fumel, en rive droite de la Lémance.

Les calcaires et molasses du Tertiaire occupent une grande partie du Fumelois, sur le bassin du Boudouyssou en aval de Tournon d'Agenais, et sur celui du Lot, en aval de Fumel. Elles sont essentiellement constituées de falaises de calcaires et marno-calcaires blancs, ainsi que de dépôts molassiques à base de grés et argiles.

Les formations argilo-sableuses du haut bassin de la Lémance, au nord de l'aire d'étude, sont constituées d'un complexe d'altération argilo-sableuse à éléments siliceux et ferrugineux. Les terrains, situés sur les altitudes les plus élevées du Fumelois, sont couverts de boisements de feuillus.

Les formations alluviales composées de limons et argiles sableuses tapissent le fond des vallées de l'aire d'étude.

E. LA NATURE DU SOL

La variété des formations géologiques induit une diversité pédologique importante.

Les sols sur les terrasses alluvionnaires du Lot, du Boudouyssou, et de la vallée inférieure de la Lémance sont caractérisés par des sols bruns lessivés acides. Ils possèdent de bonnes potentialités agronomiques de par la terre limono-sableuse qui la compose. Ils sont ainsi propices aux cultures, vergers, et prairies. La haute vallée de la Lémance et la vallée de la Briolance sont également favorables au développement de grandes cultures, mais sur des espaces plus limités.

Sur les calcaires du Jurassique, au sud-est de Montayral, on constate l'absence de sol profond, matérialisé par la présence de dalles de calcaire affleurant, qui supporte une végétation composée de landes et pelouses sèches, et de boisements de chênes pubescents.

Les terrains argilo-sableux du nord de la zone d'étude ont permis la formation de sols bruns plus ou moins lessivés et acides, occupés par une forêt acidiphile à base de chênes pédonculés et châtaigniers.

Enfin, **les formations molassiques et lacustres du tertiaire**, à l'ouest de la zone d'étude, ont engendré des sols bruns calcaires moyennement profonds, possédant de bonnes aptitudes agronomiques (cultures, vergers).

TOPOGRAPHIE - HYDROGRAPHIE

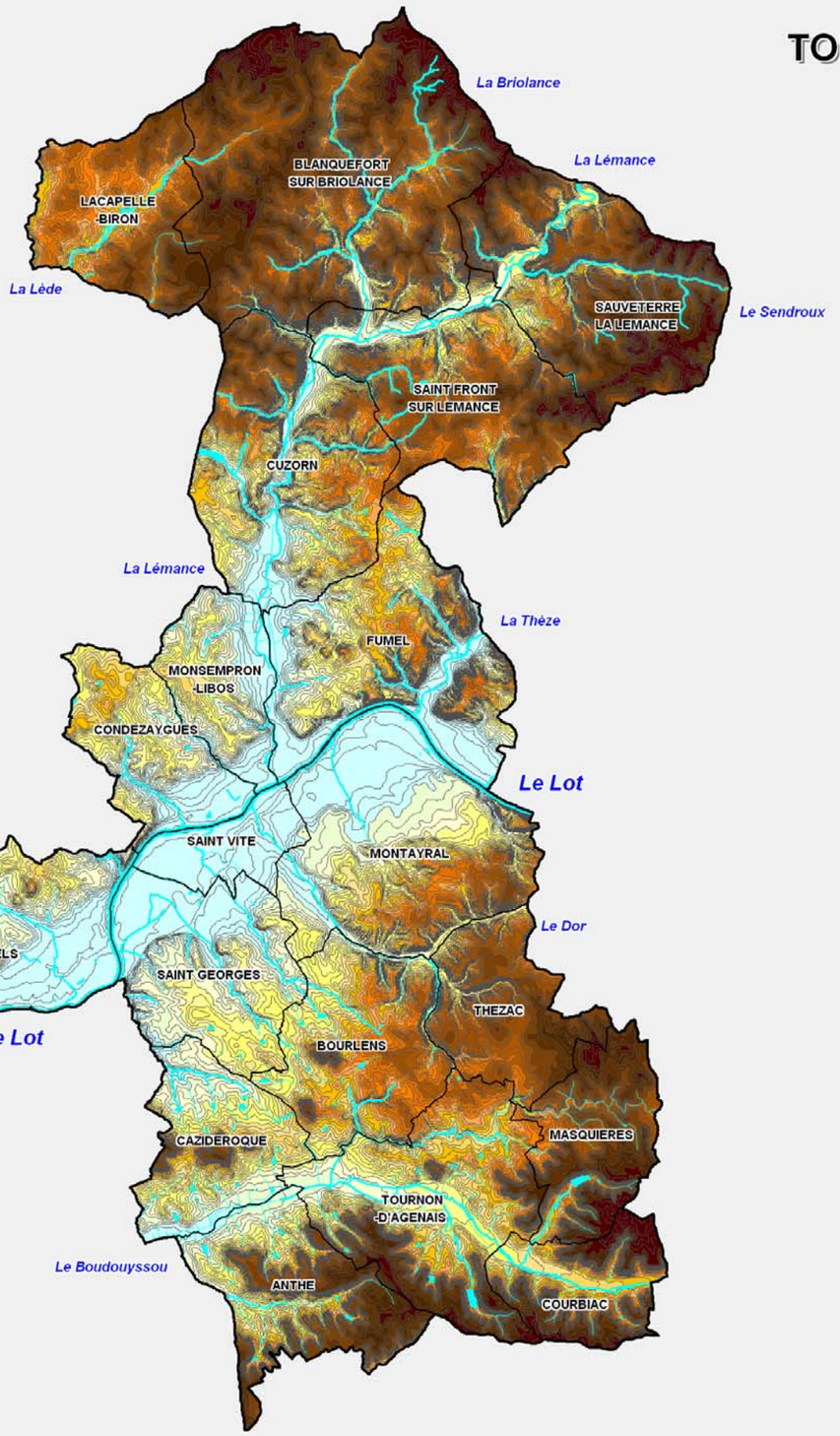

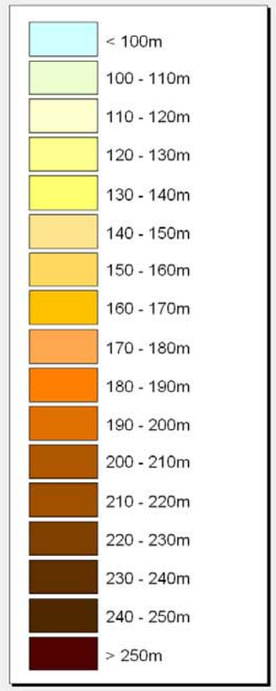

BKM
2012

II. LE MILIEU NATUREL ET LA BIODIVERSITE

A. LA « NATURE REMARQUABLE » DU FUMELOIS

1. LES INVENTAIRES PATRIMONIAUX ET LES ESPACES PROTEGES

La zone d'étude comprend de nombreux espaces naturels reconnus d'intérêt écologique au niveau national voire européen. Ces espaces naturels ont fait l'objet d'inventaires scientifiques et, pour certains d'entre eux, bénéficient de mesures de protection.

Ces espaces sont cités et décrits dans les tableaux ci-dessous et figurent sur les cartes « Inventaires patrimoniaux » et « Protections réglementaires » .

Ils représentent environ 15 % de la superficie du territoire de la Communauté de communes, et concernent pour la plus grande partie des vallées et espaces de landes et pelouses sèches calcicoles sur des plateaux et coteaux. Parmi ces espaces, certains bénéficient d'une protection ; ils représentent 5,5 % de la superficie du territoire.

Type d'inventaire	**Nom de la zone**
ZNIEFF de type II (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) Modernisation	Coteaux des vallées de la Lémance et du Sendroux (N° 48330000) Vallées de la Lède, de la Leyze et du Laussou (N° 48340000) Chaîne de Pechs de Penne d'Agenais à Bourlens (N° 48470000) Coteaux de la vallée du Boudouyssou (N° 48490000) Coteaux de Thézac et Montayral (N° 48500000)
ZNIEFF de type I (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) Mosernisation	Coteaux calcaires de Condezaygues (N° 4830) Vallon de la Rivierette (N° 48330001) Coteaux de la Briolance (N° 48330002) Coteau de la Frézière (N° 48330003) Coteau de la vallée du Sendroux (N° 48330004) Coteaux de Tournon d'Agenais et de Courbiac (N° 48490001) Coteaux d'Anthé et bois de Garroussel (N° 48490002) Pelouses calcicoles de Montayral (N° 48500001) Pelouses calcicoles de Thézac (N°48500002) Vallée de la Lède de Saint Avit à Gavaudin (N°48340001) Pelouses calcicoles des coteaux de la Thèze (N° 48930001) Anciennes carrières du Pech de Treil (N° 48930002) Forêt du Verdus (N° 00004840) Pechs de Trémons et Cazidéroques (N° 0004846)
ZICO (zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux)	-
Type de protection	**Nom de la zone**
Réserve naturelle nationale ou régionale	-
Arrêté préfectoral de protection de biotope	-
Parc Naturel Régional	-
ZPS de la Directive Oiseaux (zone de protection spéciale)	-
SIC de la Directive Habitats (site d'intérêt communautaire)	Coteaux de la vallée de la Lémance (FR720072) Coteaux de Thézac et de Montayral (FR7200732) Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes (FR7200733) Le Boudouyssou (FR7200737)
Site classé	La vallée de Gavaudun

Les éléments descriptifs de chacune de ces zones sont rassemblés ci-après :

- **Les ZNIEFF de type II**

Les ZNIEFF sont des zones dont l'intérêt biologique repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence de plantes ou d'animaux rares et menacés.

Bien que n'ayant pas de portée réglementaire directe, les ZNIEFF ont le caractère d'un inventaire scientifique et constituent un élément d'expertise à prendre en compte dans le PLU. Elles abritent obligatoirement une ou des espèces dites « déterminantes » définies parmi les plus remarquables et les plus menacées du territoire régional, dont la présence justifie l'intérêt écologique de la zone.

Les ZNIEFF de type II correspondent à des grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes.

Nom de la ZNIEFF	Superficie	Communes concernées	Principales caractéristiques
Coteaux des vallées de la Lémance et du Sendroux (n° rég. 48330000)	704 ha	Blanquefort sur Briolance, Cuzorn, Saint-Front sur Lémance, Sauveterre la Lémance	Ensemble de coteaux calcaires couverts de grandes foramtions végétales xérophiles à végétation remarquale riche en orchidées et espèces des pelouses méso-xérophiles. Nombreuses grottes et cavités souterraines permettant l'hivernage et la reproduction de chiroptères
Vallées de la Lède, de la Leyze et du Laussou (n° reg 48340000)	1 118 ha	Lacapelle-Biron	Important réseau de prairies humides généralement inondables où subsite une des plus belles populations de Fritillaire d'Aquitaine ainsi que de jacinthes romaines. Les prairies sont très dépendantes de l'hydromorphie des sols et des conditions d'exploitation des parcelles
Chaîne des pechs, de Penne d'Agenais à Bourlens (n° reg 48470000)	774 ha	Bourlens, Cazidéroque	Pechs, ou « buttes témoins » et plateaux calcaires surplombant la basse vallée du Boudouyssou, couverts d'une flore thermophile riche en orchidées, et d'autres milieux remarquables : prairies mésohygrophiles riches en *Ophioglossum vulgatum*, boisements de Chêne pubescent à *Neottia nidus-avis*, rochers calcaires suitants à *Adiantum capllus veneris*
Coteaux de la vallée du Boudouyssou (n° reg 48490000)	427 ha	Courbiac, Masquières, Tournon d'Agenais	Coteaux exposés au sud permettant le développement d'une flore calciphile thermophile à diversité floristique remarquable, dont plus de 30 espèces d'orchidées Coteaux orientés nord plus boisés comprenant une flore intéressante des milieux frais.
Coteaux de Thézac et Montayral (n° reg 48500000)	623 ha	Bourlens, Montayral, Thezac	Ensemble de pelouses sèches calcicoles, éboulis, dalles calcaires affleurantes et boisements thermophiles accueillant une flore de type sub-méditerranéenne comprenant une grande diversité d'orchidées et de nombreuses espèces rares en Aquitaine.

- **Les ZNIEFF de type I**

Les ZNIEFF de type I sont des sites particuliers généralement de taille plus réduite qui présentent un très fort enjeu de préservation lié à la présence d'habitats et/ou d'espèces rares.

Nom de la ZNIEFF	Superficie	Communes concernées	Principales caractéristiques
Coteaux calcaires de Condezaygues (n°reg 00004830)	95,66 ha	Condezaygues	Petit coteau calcaire comprenant une superficie importante de milieux herbacés clacicoles peu perturbés, où se développent des stations abondantes d'orchidées dont certaines sont rares en Aquitaine.
Vallon de la Rivierette (n° reg 48330001)	109 ha	Blanquefort sur Briolance, Cuzorn, Saint-Front sur Lémance	Coteaux clacaires à pelouses méso-xérophiles et boisements thermophiles à flore originale et rare en Lot et Garonne. Présence de la grotte de Boutigues, site d'hivernage et de reproduction de chiroptères (Grand et Petit Murin), dont il constitue un site majeur d'intérêt départemental pour la conservation de ses espèces (près de 500 individus).
Coteaux de la Briolance (n° reg 48330002)	44,37 ha	Blanquefort sur Briolance	Ensemble de petits coteaux calcaires thermophiles occupés par des groupements végétaux de pelouses méso-xérophiles ou landines steppiques comprenant une flore originale, dont la Sabline des chaimes (*Arenaria controversa*) et la Leuzée conifère (*Leuzea conifera*).
Coteau de la Frézière (n° reg 48330003)	12,16 ha	Sauveterre la Lémance	Pentes de coteau calcaire dotées de formations végétales du méso-xérobromion et constituées d'une flore originale thermophile. Outre la présence de 13 espèces d'orchidées on note la présence de l'Orchis de la passion (*Orchis passionia*) et de l'Ibéride amère (*Iberis amara*).
Coteau de la vallée du Sendroux (n° reg 48330004)	35,99 ha	Sauveterre la Lémance	Pentes des coteaux calcaires permettant de passer en quelques dizaines de mètresde la végétation subméditerranéenne de la Chênaie pubescente à la végétation atlantique de la Chênaie pédonculée. Les formations végétales xérophiles offrent une grande variété d'orchidées et d'espèces thermophiles originales.
Coteaux de Tournon d'Agenais et de Courbiac (n°reg 48490001)	252,40 ha	Courbiac, Masquières, Tournon d'Agenais	Végétation subméditerranéenne des séries du Chêne pubescent et du Chêne vert (sur les stations les mieux exposées) formant des pelouses sèches, landes, et garrigues ; intérêt botanique lié à la présence de stations à orchidées.

Coteau d'Anthé et bois de Garroussel (n°reg 48490002)	996 ha	Tournon d'Agenais, Anthé	Pentes exposées au sud où se développe une flore riche et remarquable, à affinité méridionale comprenant de nombreuses espèces rares telles que *Pistacia therebinthus*, *Staehelina dubia*, *Leuzea conifera*, *Orchis militaris*, *Anthericum liliago*…
Pelouses calcicoles de Montayral (n°reg 48500001)	175 ha	Montayral	Ensemble emarquable de prairies sèchescalcicoles riches en orchidées bien préservées. Grande diversité d'habitats naturels d'intérêt communautaire (dont 3 prioritaires) et de la flore (dont 24 espèces d'orchidées)
Pelouses calcicoles de Thézac (n°reg 48500002)	444 ha	Bourlens, Thézac	Végétation subméditerranéenne des séries du Chêne pubescent et du Chêne vert (sur les stations les mieux exposées) formant des pelouses sèches, landes, et garrigues ; intérêt botanique lié à la présence de stations à orchidées
Vallée de la Lède de Saint Avit à Gavaudin	189 ha	Lacapelle - Biron	La vallée de la Lède est caractérisée par un relief prononcée. Ces fortes pentes sont fortement boisées et occupées par des formations denses de chênes pubescents, des petites falaises calcaires et quelques faciès à buis. La vallée est domminée par des prairies humides de pâture qui abritent une espèce rare et protégée au niveau régional.
Pelouses calcicoles des coteaux de la Thèze (n°reg 48930001)	100,70 ha	Fumel	Nombreuses pelouses sèches calcicoles présentant une grande diversité d'habitats rares et fragiles avec une végétation sub-méditerranéenne originale en Lot-et-Garonne
Anciennes carrières du Pech de Treil (n°reg 48930002)	1,80 ha	Fumel	Anciennes carrières présentant un intérêt majeur pour la conservation des chiroptères : site d'hivernage et de transit pour de nombreuses espèces dont le Minioptère de Schreibers, le Grand et le Petit Rhinolophe, le Vespertillon à feuilles échancrées
Forêt du Verdus (n°reg 0000480)	506 ha	Masquières, Thézac, Tournon d'Agenais	Ensemble boisé homogène (chênaies), de surface assez importante, favorable à l'avifaune ; intérêt botanique lié à la présence de stations à orchidées
Pechs de Trémons et Cazidéroques (n°reg 00004846)	166 ha	Cazidéroques	Végétation subméditerranéenne des séries du Chêne pubescent et du Chêne vert (sur les stations les mieux exposées) formant des pelouses sèches, landes, et garrigues ; intérêt botanique lié à la présence de stations à orchidées.

- **Les sites Natura 2000**

Le réseau Natura 2000 est destiné à assurer un tissu cohérent d'espaces protégés visant à maintenir la biodiversité des habitats naturels et des espèces sauvages sur le territoire européen. Il doit aussi contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable conciliant les exigences écologiques des habitats et des espèces, avec les exigences économiques, sociales, et culturelles locales.
Un document de gestion, appelé Document d'Objectifs (DOCOB), est prévu pour chacun des sites. Il contient un diagnostic écologique et socio-économique du site, et propose des actions concrètes de gestion pour maintenir la biodiversité de la zone.
Une obligation générale de préservation des écosystèmes dans les documents d'urbanisme est posée tant par le code de l'urbanisme (art. L.121-1), que par le code de l'environnement (art. L.122-1).

Le territoire de la communauté de communes comprend 4 sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive « Habitats », appelés aussi Sites d'intérêt Commnautaire (SIC) :

Nom du SIC	Superficie	Communes de la CdC concernées	Principales caractéristiques
Coteaux de la vallée de la Lémance (FR7200729)	213,26 ha	Blanquefort sur Briolance, Cuzorn, Saint-Front sur Lémance	Grande variété d'habitats thermophiles accompagnés d'une végétation riche et originale à affinité méridionale (orchidées notamment). Pour la diversité et la quantité des chiroptères qu'il abrite, ce site possède un enjeu très élevé pour les chiroptères. DOCOB validé.
Coteaux de Thézac et de Montayral (FR7200732)	438 ha	Bourlens, Montayral, Thézac	Ensemble de milieux xérophiles sur coteaux calcaires, dont des pelouses à orchidées. DOCOB validé.
Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes (FR7200733)	1 128 ha	Anthé, Cazidéroque, Courbiac, Masquières, Tournon d'Agenais	Variété d'habitats sur substrat calcaire bien conservés particulièrement élevée pour la région. DOCOB validé.
Le Boudouyssou (FR7200737)	235,72 ha	Anthé, Cazidéroques, Courbiac, Tournon d'Agenais	Cours d'eau abritant plusieurs espèces d'intérêt communautaire : Vison d'Europe, Toxostome, Bouvière, Ecrevisse à pattes blanches DOCOB en cours d'élaboration.

- **Le site classé**

Un site classé est un lieu dont le caractère exceptionnel justifie une protection stricte de niveau national. L'objectif est de conserver les caractéristiques du site en le préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux.

Nom du site	Superficie	Commune concernée	Principales caractéristiques
Vallée de Gavaudun	270,30 ha	Lacapelle-Biron	Etroite vallée épousant le cours sinueux de la Lède encadrée par des versants abrupts, souvent boisés. Site ponctué par deux villages pittoresques : Saint-Avit et Gavaudun

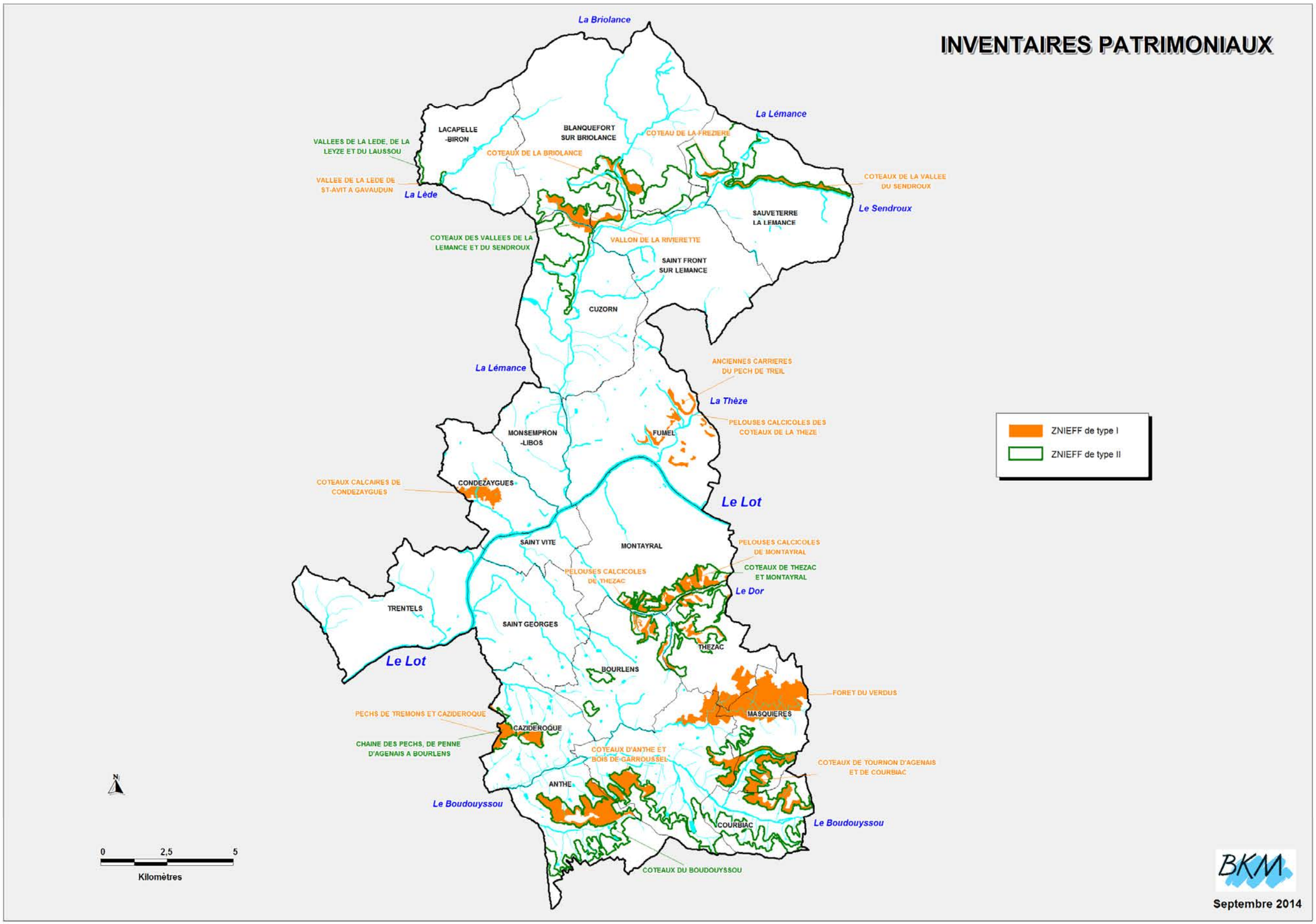
INVENTAIRES PATRIMONIAUX
La Briolance
La Lémance
La Lède
Le Sendroux
La Thèze
Le Lot
Le Dor
Le Boudouyssou
LACAPELLE -BIRON
BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
SAUVETERRE LA LEMANCE
SAINT FRONT SUR LEMANCE
CUZORN
MONSEMPRON -LIBOS
FUMEL
CONDEZAYGUES
SAINT VITE
MONTAYRAL
TRENTELS
SAINT GEORGES
THEZAC
BOURLENS
MASQUIERES
CAZIDEROQUE
ANTHE
COURBIAC
VALLEES DE LA LEDE, DE LA LEYZE ET DU LAUSSOU
VALLEE DE LA LEDE DE ST-AVIT A GAVAUDUN
COTEAUX DE LA BRIOLANCE
COTEAU DE LA FREZIERE
COTEAUX DE LA VALLEE DU SENDROUX
COTEAUX DES VALLEES DE LA LEMANCE ET DU SENDROUX
VALLON DE LA RIVIERETTE
ANCIENNES CARRIERES DU PECH DE TREIL
PELOUSES CALCICOLES DES COTEAUX DE LA THEZE
COTEAUX CALCAIRES DE CONDEZAYGUES
PELOUSES CALCICOLES DE MONTAYRAL
COTEAUX DE THEZAC ET MONTAYRAL
PELOUSES CALCICOLES DE THEZAC
FORET DU VERDUS
PECHS DE TREMONS ET CAZIDEROQUE
CHAINE DES PECHS, DE PENNE D'AGENAIS A BOURLENS
COTEAUX D'ANTHE ET BOIS DE CARROUSSEL
COTEAUX DE TOURNON D'AGENAIS ET DE COURBIAC
COTEAUX DU BOUDOUYSSOU
ZNIEFF de type I
ZNIEFF de type II
N
0
2,5
5
Kilomètres
BKM
Septembre 2014

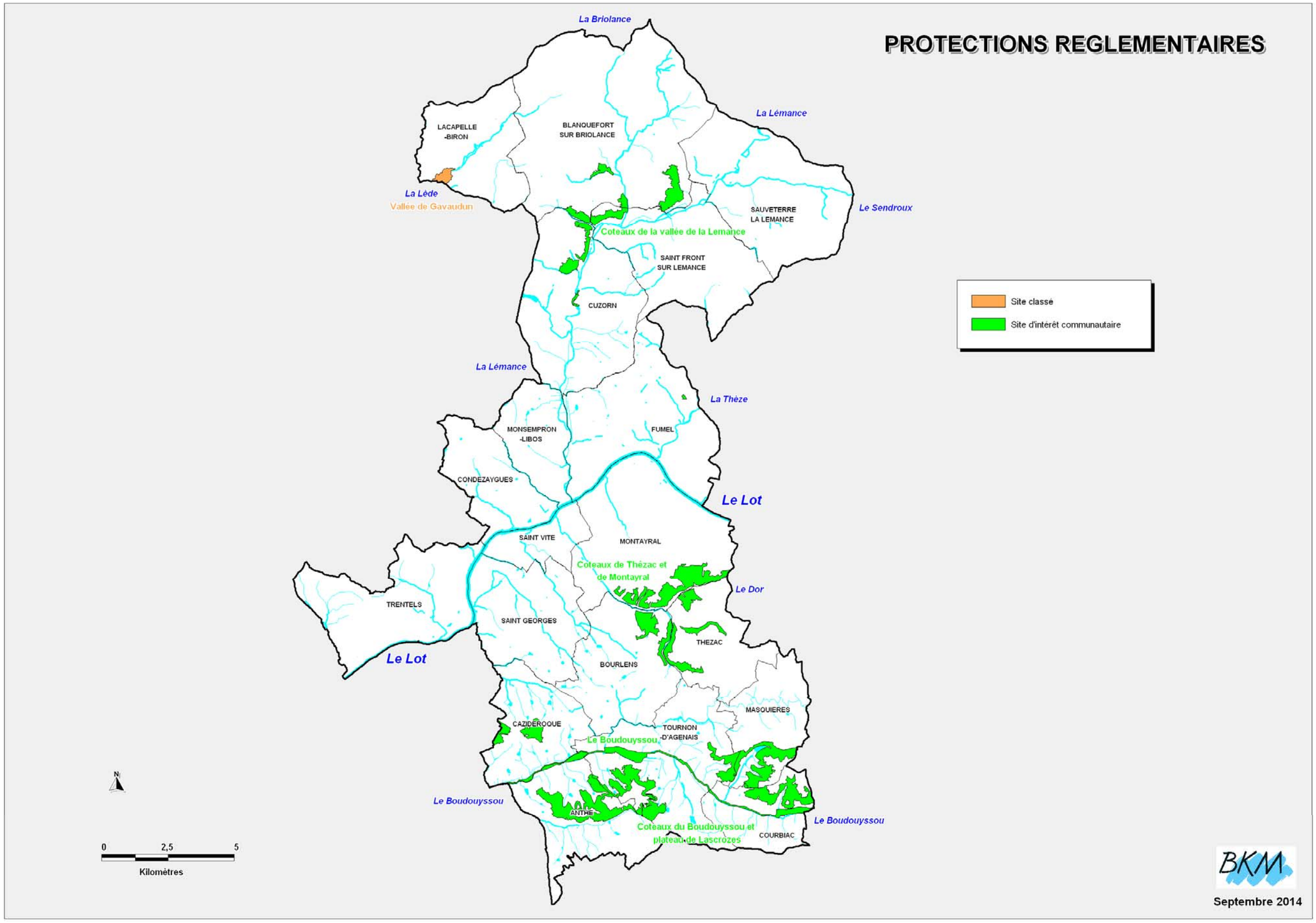
PROTECTIONS REGLEMENTAIRES
La Briolance
La Lémance
Le Sendroux
La Lède
Vallée de Gavaudun
Coteaux de la vallée de la Lemance
La Lémance
La Thèze
Le Lot
Coteaux de Thézac et de Montayral
Le Dor
Le Lot
Le Boudouyssou
Le Boudouyssou
Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes
Le Boudouyssou
LACAPELLE -BIRON
BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
SAUVETERRE LA LEMANCE
SAINT FRONT SUR LEMANCE
CUZORN
MONSEMPRON -LIBOS
FUMEL
CONDEZAYGUES
SAINT VITE
MONTAYRAL
TRENTELS
SAINT GEORGES
THEZAC
BOURLENS
MASQUIERES
CAZIDEROQUE
TOURNON -D'AGENAIS
ANTHE
COURBIAC
Site classé
Site d'intérêt communautaire
N
0
2,5
5
Kilomètres
BKM
Septembre 2014

2. LES MILIEUX A FORT INTERET ENVIRONNEMENTAL DU SDAGE ADOUR-GARONNE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2010-2015 a été approuvé par le Préfet coordinateur de bassin le 1er décembre 2009. Le SDAGE est un document d'orientation stratégique pour une gestion harmonieuse des ressources en eau qui concerne l'ensemble des milieux aquatiques du bassin : fleuves et rivières, lacs, canaux, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines libres ou captives, et zones humides.
Concernant les milieux aquatiques, il fixe comme objectif de préserver, restaurer, et gérer les milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux. Généralement conservés en bon état écologique, ces milieux constituent des éléments du territoire stratégiques pour la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité. Ils contribuent au bon état écologique des masses d'eau.

Les milieux à forts enjeux environnementaux identifiés dans le SDAGE sont :

- les cours d'eau à enjeu pour les poissons migrateurs amphihalins (poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée),
- les cours d'eau, ou tronçons de cours d'eau en très bon état écologique et/ou jouant un rôle de réservoir biologique,
- les « zones vertes » du SDAGE de 1996 et les zones humides.

Les cours d'eau à enjeu pour les poissons migrateurs : Ils constituent le potentiel de développement des espèces migratrices amphihalines. Pour ces cours d'eau, le SDAGE prévoit notamment : la mise en œuvre de programmes de restauration et des mesures de gestion des poissons migrateurs, la restauration de la continuité biologique et l'interdiction de la construction de tout nouvel obstacle, la préservation et la restauration des zones de reproduction des espèces.

Aucun cours d'eau de l'aire d'étude n'est identifié dans le SDAGE comme axe à grands migrateurs amphihalins (disposition C33 du SDAGE) ou comme axe où la préservation et la restauration de la continuité écologique constitue un enjeu majeur (disposition C34 du SDAGE).

Les cours d'eau en très bon état écologique et/ou jouant le rôle de réservoirs biologiques (disposition C40 du SDAGE)

- cours d'eau en très bon état écologique (peu ou pas perturbé ou abritant des espèces remarquables), nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant : le ruisseau de la Briolance et ses affluents, au nord du territoire sont classés en très bon état écologique
- réservoirs biologiques, également nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant . Ces réservoirs serviront à la refonte des classements réglementaires des cours d'eau prévue en 2014 ; ces réservoirs sont nombreux sur le territoire de la Communauté de communes : la Rivierette (affluent du Boudouyssou), la Thèze, les ruisseaux du Sendroux et de la Pouletie (affluents de la Lémance), la Lémance en amont de la confluence avec la Briolance.

Les zones humides (dispositions C44 à C50 du SDAGE)

Le SDAGE Adour-Garonne de 1996 n'identifiait pas de « zones vertes », ou milieux humides remarquables.

Selon le SDAGE 2010-2015, la cartographie des principales zones humides du bassin Adour-Garonne doit être réalisée avant 2015. Une identification des « enveloppes territoriales » à l'intérieur desquelles se situent les principales zones humides est à faire au préalable. Le préfet délimite avant 2013, en priorité au sein de ces enveloppes, les « zones humides d'intérêt environnemental particulier » (ZHIEP) ; il arrête la délimitation des zones humides dites « zones stratégiques pour la gestion de l'eau » (ZSGE).

Un inventaire départemental est en cours de réalisation par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine pour le compte du Département du Lot-et-Garonne. Dans ce cadre, plusieurs zones humides ont été inventoriées dans la partie nord du territoire : vallon du ruisseau du Canut (affluent de la Briolance), vallée du Sendroux, vallon du ruisseau du Signal (affluent de la Lémance).

B. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE D'AQUITAINE

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Engagement n°73, la trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement pour enrayer le déclin de la biodiversité. Codifiée aux articles L.373-1 et suivants du Code de l'environnement, la législation Grenelle a défini les objectifs des trames vertes et bleues et les outils mis en œuvre en œuvre pour leur définition et leur préservation :

- Les Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui définit un réseau de « trame verte et bleue » bâtie selon les recommandations nationales.

Les documents de planification des collectivités doivent prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

2. DEFINITION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame Verte et Bleue d'un territoire est formé par l'ensemble des espaces naturels ou peu anthropisés qui constituent les habitats des espèces et permettent la connexion des populations animales et végétales, y compris les espèces ordinaires. Cette notion peut s'appliquer à toutes les échelles, de la commune jusqu'au territoire national.

La protection, voire la reconstitution de ce réseau a pour intérêt de contribuer à enrayer la perte de biodiversité **en renforçant la préservation et la restauration des continuités biologiques** entre les milieux naturels. Sa prise en compte dans les documents d'urbanisme permet de répondre à leurs obligations de maintien des grands équilibres du territoire et de protection des espaces naturels et agricoles.

Le réseau écologique regroupe :

- **les réservoirs de biodiversité**, ou « cœurs de biodiversité » : il s'agit des espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ; ils comprennent les milieux naturels couverts par des inventaires du patrimoine ou des protections, et aussi des espaces peu anthropisés et peu fragmentés, offrant de larges potentialités d'accueil pour les espèces animales et végétales.
- **les corridors écologiques** : ce sont les voies de déplacement des espèces, plus ou moins larges, continues ou non, qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux et permettent les migrations et dispersions de la flore et de la faune. On les classe généralement en trois types principaux (voir figure 1) :
  - les structures linéaires : haies, chemins, cours d'eau et leurs rives…,
  - les structures en « pas japonais » : ponctuation d'éléments relais ou d'îlots refuges : mares, bosquets…,
  - la matrice paysagère : élément dominant d'un paysage homogène.

Autour de ces espaces, une zone tampon doit souvent être instaurée pour préserver les conditions de vie du noyau central et des corridors.

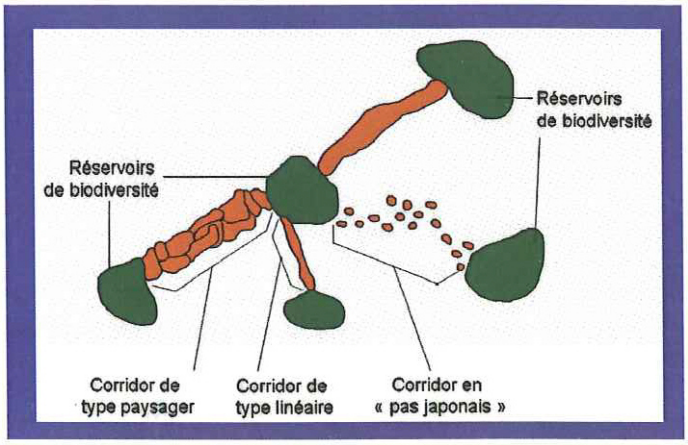

Représentation schématique des composantes de la Trame Verte et Bleue

3. LE SRCE AQUITAINE

Le projet de SRCE Aquitaine, issu d'un travail technique et scientifique et d'une co-construction réalisée en association avec de nombreux acteurs régionaux, a été arrêté le 31 janvier 2014. Il est aujourd'hui soumis à consultation des collectivités.

- Le projet soumis à consultation comporte des annexes cartographiques localisant les objectifs assignés aux réservoirs de biodiversité (espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ; ils comprennent les milieux naturels couverts par des inventaires ou des protections, des milieux naturels non fragmentés…) et aux corridors écologiques (voies de déplacement de la faune et de la flore, plus ou moins larges, continues ou non, qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux et permettent les migrations et dispersions des espèces).

- Concernant le Fumélois, le projet de SRCE identifie (voir cartes) :
    - Des réservoirs à préserver, constitués par les boisements et milieux calcicoles secs de la vallée de la Lémance et du Tournonnais,
    - Des corridors à préserver, constitués par les milieux agricoles et semis naturels englobant ces réservoirs,
    - Des cours d'eau à préserver : Lémance amont (et ses affluents), Boudouyssou en amont de Tournon d'Agenais, ruisseau du Dor.

RÉGION AQUITAINE

Objectifs assignés aux corridors écologiques de la Trame verte et bleue d'Aquitaine
Carte n°6/8 - SRCE Aquitaine

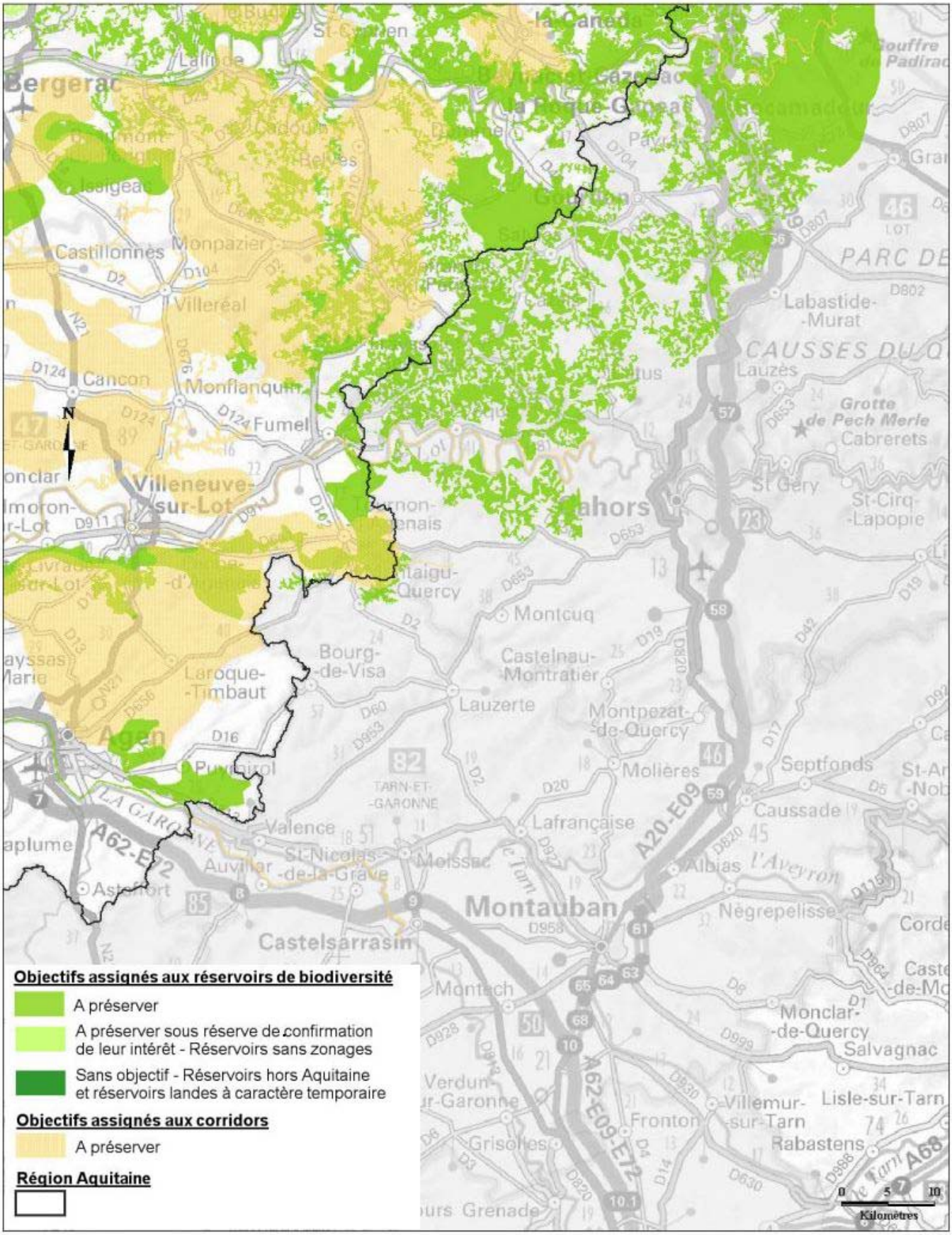

Objectifs assignés aux réservoirs de biodiversité

- A préserver
- A préserver sous réserve de confirmation de leur intérêt - Réservoirs sans zonages
- Sans objectif - Réservoirs hors Aquitaine et réservoirs landes à caractère temporaire

Objectifs assignés aux corridors

- A préserver

Région Aquitaine

Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN 1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2014)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/ASV

Objectifs associés aux cours d'eau de la Trame bleue
Carte n°6/8 - SRCE Aquitaine

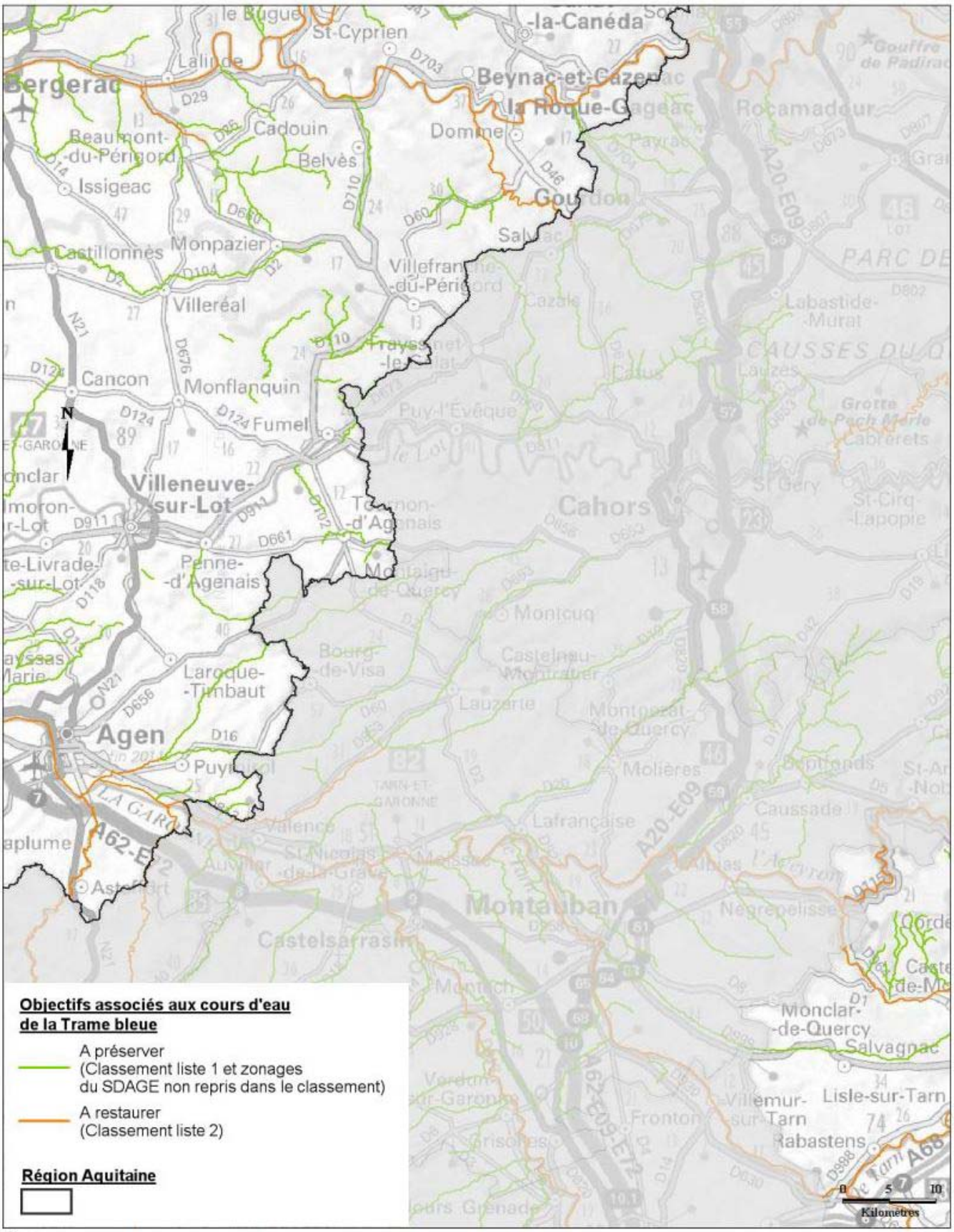

Objectifs associés aux cours d'eau de la Trame bleue

- A préserver (Classement liste 1 et zonages du SDAGE non repris dans le classement)
- A restaurer (Classement liste 2)

Région Aquitaine

Source :
Fonds cartographique : ©IGN - SCAN 1000® - BDCarto®
Donnée : DREAL Aquitaine (2014)

Réalisé par DREAL Aquitaine / SPREB/ASV

C. LES CONTINUITES BIOLOGIQUES DU FUMELOIS

Les continuités biologiques sont l'élément constitutif de la Trame Verte et Bleue d'un territoire. Les documents d'urbanisme ont pour objectif de préserver et remettre en bon état les continuités biologiques des territoires sur lesquels ils sont mis en œuvre.

4. METHODE D'ANALYSE

L'identification des continuités biologiques du Fumélois a été réalisée à partir :

- du recensement des éléments de « nature remarquable » déjà connus : inventaires du patrimoine naturel, espaces naturels protégés, autres éléments qualifiés de remarquables « à dire d'experts » (voir le chapitre II.1.).
- de l'analyse de la « nature ordinaire », qui, bien que de valeur patrimoniale moindre, présente des potentialités d'accueil pour les espèces animales et végétales, et participe au fonctionnement du réseau écologique.

Plusieurs sources d'informations ont été utilisées :

- L'analyse des études déjà réalisées sur l'aire d'étude (voir la bibliographie en annexe).
- La consultation des bases de données de la DREAL Aquitaine (pour les espaces naturels reconnus) et du SDAGE Adour-Garonne.
- La consultation d'organismes détenteurs d'information : Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Conseil Général du Lot-et-Garonne, Fédération Départementale des Associations Agréées de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques.
- L'étude régionale Trame Verte et Bleue.
- L'analyse des photographies aériennes récentes (2009) du territoire, qui a donné lieu à une photo-interprétation au 1/5000 à l'échelle cadastrale.
- Des visites sur le terrain pour vérifier et préciser les résultats de la photo-interprétation.

5. LES RESEAUX ECOLOGIQUES ELEMENTAIRES

D'une manière générale, le réseau écologique du territoire est un ensemble de milieux favorables à plusieurs groupes d'espèces qui se répartissent en fonction de leur affinité écologique. Le réseau écologique global est obtenu par superposition de réseaux spécifiques ou sous-trames (sous-trame des milieux boisés, des milieux aquatiques, des milieux secs…), eux-mêmes composés de réservoirs de biodiversité et de corridors. On distingue généralement 5 réseaux élémentaires selon le schéma ci-après :

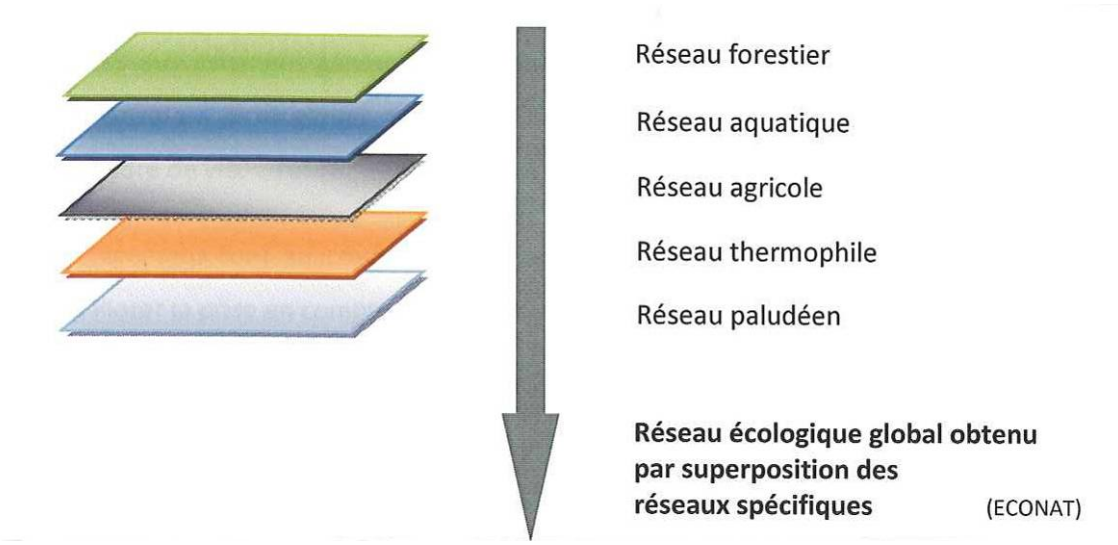

Schéma représentant la superposition des réseaux écologiques spécifiques

Les grands types de réseau, avec les espèces emblématiques correspondantes, sont présentés ci-après :

Réseaux écologiques	Types de milieux génériques	Espèces emblématiques
Forestier	Forêts, zones arborées ou buissonnantes	Chevreuil, sanglier
Zones thermophiles sèches	Pelouses sèches, landes	Reptiles thermophiles, orthoptères (sauterelles, criquets…), lépidoptères (papillons)
Zones agricoles extensives	Prairies, pâturages, bocages, cultures peu intensives, jachères	Lièvre, perdrix, hérisson, musaraigne
Milieux aquatiques	Cours d'eau, plans d'eau	Poissons, mammifères aquatiques
Zones humides	Prairies humides, marais, boisements alluviaux	Amphibiens, reptiles, insectes et oiseaux aquatiques

Les cinq réseaux écologiques et leurs espèces emblématiques

Le territoire peut aussi comprendre des **barrières**, ou élément naturel ou artificiel, qui crée un obstacle aux déplacements des espèces faunistiques et floristiques, et sont à l'origine de la fragmentation des milieux et des territoires. Les principaux types de barrières sont :

- l'urbanisation, les canaux, routes et autoroutes, voies ferrées, clôtures…,
- les pentes fortes, falaises, berges abruptes…

La méthode suivie consiste à identifier, par le biais d'analyses spatiales, les continuités physiques entre des milieux similaires et complémentaires au regard du cycle de vie d'une espèce ou d'un groupe d'espèces.

Les milieux naturels sont définis par un coefficient de résistance au déplacement des groupes faunistiques ; en effet, chaque forme d'occupation du sol peut être classée dans le réseau écologique en fonction de sa capacité à accueillir et à faciliter à moindre risque le déplacement des espèces emblématiques.

Ainsi il a été établi une cartographie de l'occupation du sol (voir carte "occupation du sol") et une cartographie des milieux naturels (voir carte "milieux naturels"), à partir d'interprétation des photos aériennes (2009) et de vérifications sur le terrain.

Les différents types de milieux présents ont été classés selon leur capacité d'accueil et leur perméabilité aux déplacements d'espèces.

C'est ainsi que chaque réseau élémentaire a été décomposé en quatre types de milieux :

- les **milieux structurants** : zones réservoirs de faune et flore, qui comprennent les espaces remarquables intégrés dans les périmètres d'inventaire patrimoniaux et les zonages de protection, ainsi que les autres habitats naturels étendus et peu fragmentés. Ils forment les zones d'accueil et de déplacement libre des espèces ;
- les **milieux attractifs** : milieux connexes et complémentaires aux milieux structurants où les déplacements sont faciles ;
- les **milieux peu fréquentés** : milieux connexes aux milieux structurants et attractifs, où les déplacements sont plus rares et la pénétration moins facile ;
- les **milieux répulsifs** : milieux a priori pas fréquentés par les espèces.

a) Le réseau forestier

Le réseau forestier est composé des boisements, zones arborées ou buissonnantes, haies (milieux structurants), ainsi que des prairies et cultures proches des lisières (milieux attractifs).

- **Les boisements, un des principaux réservoirs biologiques du territoire**

La superficie boisée de l'aire du PLUi a été évaluée à 12 158 ha (d'après orthophotos 2009), soit un taux de boisement de 37,1 %, nettement supérieur à la moyenne départementale (23,9 %) et nationale (27 %). Les boisements se répartissent comme suit :

- boisements de feuillus et boisements mixtes feuillus-résineux, hors plantations : 11 093 ha,
- plantations : 1 065 ha.

Sur les dernières décennies, les tendances observées ont été une progression des surfaces forestières qui se fait surtout par des boisements spontanés aux dépens de parcelles agricoles abandonnées et de landes, ainsi que par des plantations de futaies régulières de résineux (Inventaire Forestier National, 2000).

La vallée du Lot, axe central du territoire, sépare deux entités assez contrastées :

Au nord du Lot, **le Pays de la Lémance** est couvert en quasi-totalité par un manteau forestier qui constitue le prolongement sud du massif du Périgord Noir. La forêt se compose principalement de taillis de châtaigniers et de futaies de pins maritimes sur les plateaux au sol acide, et de boisements de chênes pubescents sur les affleurements calcaires des plateaux.

Les communes de Blanquefort sur Briolance, Sauveterre la Lémance, Saint-Front sur Lémance et Cuzorn font l'objet d'arrêtés préfectoraux de réglementation des boisements. Datant de 2004, ses arrêtés sont annexés aux documents d'urbanisme en vigueur dans les communes. On distingue :

- *Les taillis de châtaigniers* recouvrent la majeure partie du plateau boisé de la Lémance ; leur présence sur le site est à mettre en relation avec les activités industrielles actuelles et passées de la vallée (sidérurgie, parqueterie). Ces boisements se présentent sous la forme de taillis denses quasi-monospécifiques ou de plantations (arbres alignés, sous-bois entretenus).
- *Les pinèdes* sont abondantes sur les milieux secs et ensoleillés du site. Il s'agit soit de plantations de résineux effectuées sur des secteurs de pelouses calcicoles dont l'entretien a cessé pour cause de rentabilité insuffisante, soit de boisements naturels implantés en haut de coteaux.
- *Les chênaies pubescentes* sont observées en superficie plus ou moins importante sur les coteaux où le calcaire affleure, en mosaïque avec des secteurs de pelouses calcicoles, avec lesquelles l'habitat est en lien dynamique.

Au sud de la vallée du Lot, les Pentes du Lot et les Causses du Tournonnais forment un vaste ensemble d'assises argilo-calcaires surmontées de strates calcaires plus dures qui occupent les lignes de coteaux encadrant les vallées. Les variations topographiques favorisent la diversité des habitats naturels ; la nature calcaire du sol, son aridité, et l'influence du vent d'Autan permettent l'installation d'une végétation à affinité méditerranéenne dans laquelle les milieux forestiers se trouvent en mosaïque étroite avec les pelouses et landes calcicoles. Quatre grands types d'habitats forestiers se distinguent :

- *Les chênaies thermophiles à chênes pubescents* occupent une très grande surface sur le territoire et se présentent sous différents faciès, allant du taillis ouvert et peu élevé (majorité des cas ici), à la véritable futaie si le sol est plus évolué. Cette formation est caractéristique des régions calcaires subméditerranéennes, à été sec.
- *Les forêts de Chênes verts* sont des formations isolées, situées en corniche sur les versants sud, sur des sols superficiels. Le chêne vert est accompagné de nombreuses espèces méditerranéennes marquant le faciès sec de la formation : Pistachier thérébinthe, Corroyère à feuille de myrte, Erable de Montpellier, Nerprun alaterne…
- *Les frênaies-chênaies et les chênaies-charmaies* sont réparties sous forme de liserés étirés dans les fonds de vallons secs et sur les versants nord et ouest, peu ensoleillés ou plus arrosés. La diversité floristique est élevée.
- *Les plantations de conifères et les reboisements de Pins noirs* sont principalement situés sur les communes de Thézac et Bourlens. : reboisements en Pins noirs accompagnés de sous-bois semi-naturels à communautés calcicoles.

OCCUPATION DU SOL

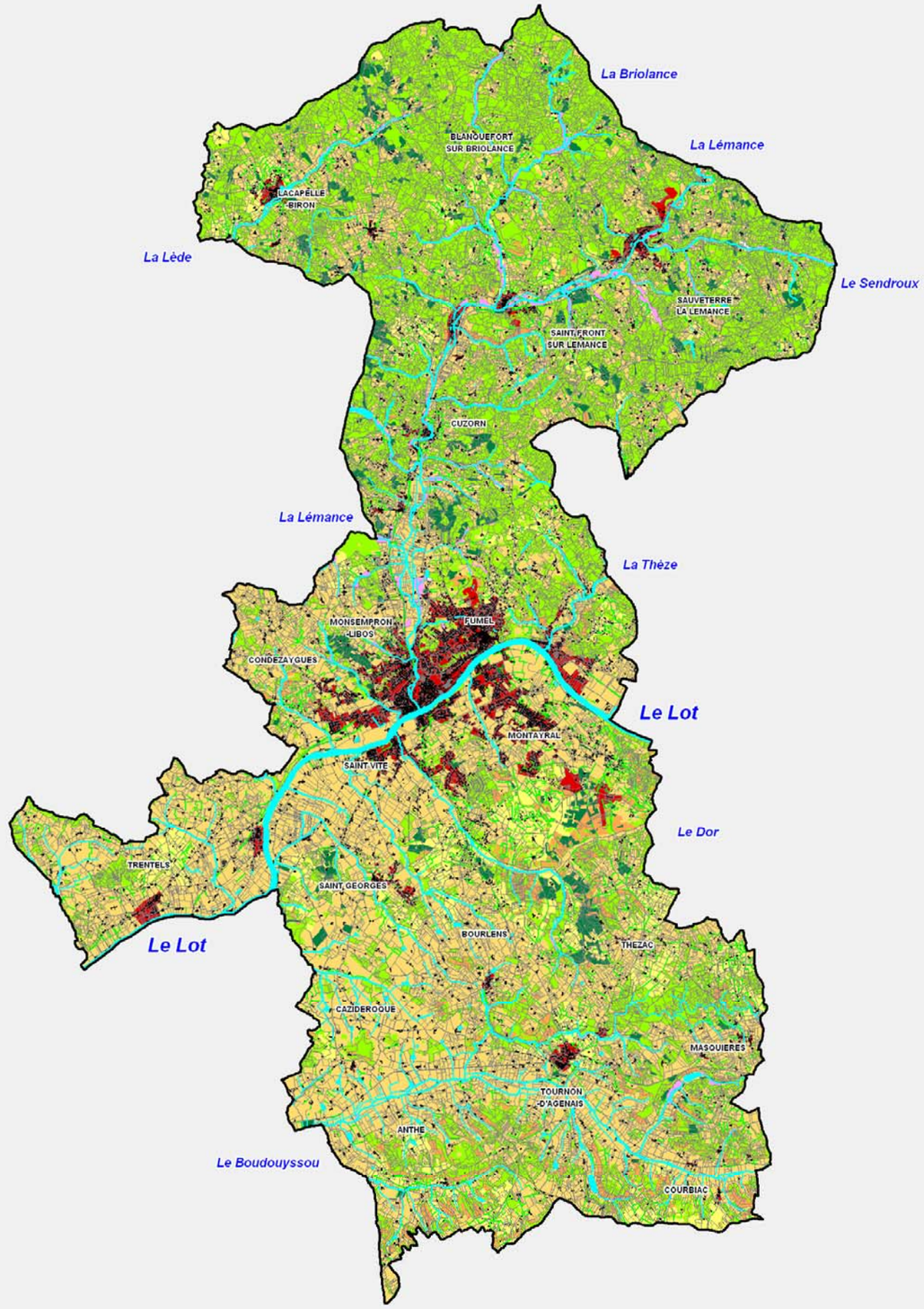

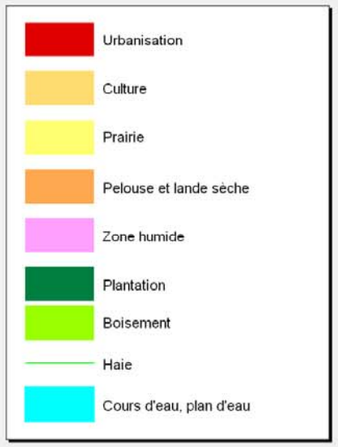

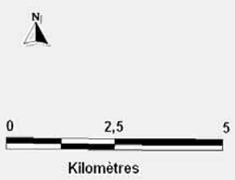

BKM

novembre 2012

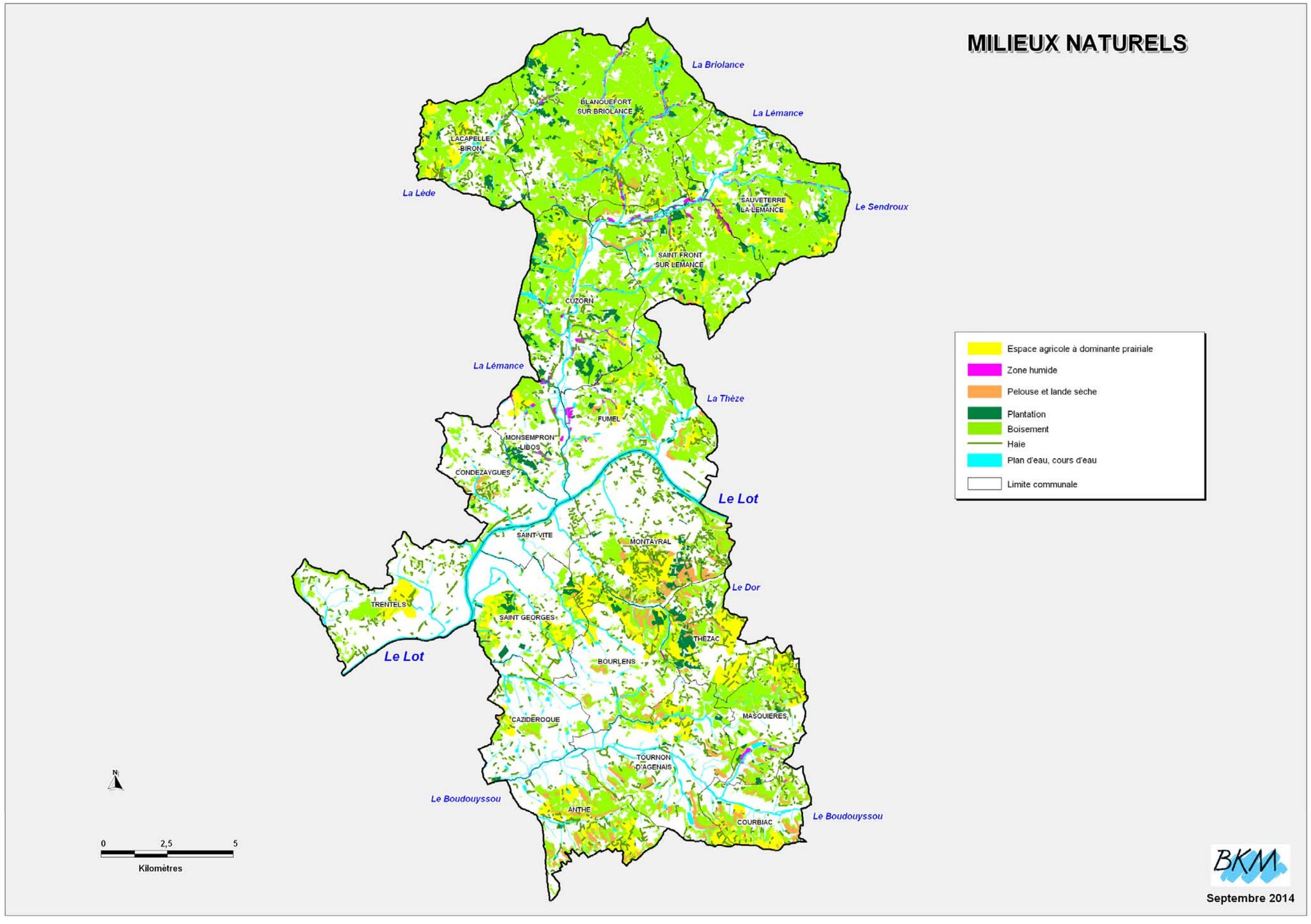
MILIEUX NATURELS
La Briolance
La Lémance
La Lède
Le Sendroux
BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
LACAPELLE BIRON
SAUVETERRE LA LEMANCE
SAINT FRONT SUR LEMANCE
CUZORN
La Lémance
La Thèze
FUMEL
MONSEMPRON LIBOS
CONDEZAYGUES
Le Lot
SAINT VITE
MONTAYRAL
Le Dor
TRENTELS
SAINT GEORGES
THEZAC
Le Lot
BOURLENS
CAZIDEROQUE
MASQUIERES
TOURNON D'AGENAIS
Le Boudouyssou
ANTHE
COURBIAC
Le Boudouyssou
Espace agricole à dominante prairiale
Zone humide
Pelouse et lande sèche
Plantation
Boisement
Haie
Plan d'eau, cours d'eau
Limite communale
N
0
2,5
5
Kilomètres
BKM
Septembre 2014

- **Les enjeux écologiques du réseau forestier**

D'une manière générale, l'intérêt patrimonial de ces espaces reste mal connu et il n'est pas exclu que les boisements de l'aire du PLU recèlent des richesses patrimoniales notables.

Ils présentent des fonctions importantes dans le territoire :

- il s'agit des principaux réservoirs de biodiversité pour les espèces sylvicoles : petits et grands mammifères terrestres, chiroptères (zones de chasse, gîtes hivernaux pour certaines espèces), oiseaux forestiers (rapaces, pics, passereaux arboricoles…), nombreux insectes…
- situés sur les pentes, les boisements et les haies ont une fonction de protection des sols, et de régulation du régime hydrologique des cours d'eau en retenant une partie des eaux de ruissellement.

Les boisements étendus et peu fragmentés constituent les situations les plus favorables. C'est la situation que l'on observe dans le Pays de la Lémance, où le massif boisé constitue un réservoir biologique d'intérêt régional (voir plus loin l'étude régionale Trame Verte et Bleue). Dans le Tournonnais, on trouve des boisements étendus sur les franges sud et est du territoire (communes de Anthé, Tournon-d'Agenais, Courbiac, Masquières, Thézac).

Sur les coteaux et plateaux, le territoire agricole est parsemé de **haies** qui subsistent malgré les restructurations du parcellaire ou les extensions de l'urbanisation. Majoritairement composées de chênes, elles assurent, comme les boisements, de nombreuses fonctions dans le territoire :

- climatique : fonction brise-vent, lutte contre l'érosion éolienne des sols,
- hydrologique : frein au ruissellement des eaux sur les pentes, lutte contre l'érosion pluviale de sols,
- écologique : rôle de corridor écologique, facilitant les déplacements des espèces entre les principaux réservoirs de biodiversité,
- cynégétique : habitat pour la faune gibier,
- paysager : rôle structurant dans le paysage agricole.

Leur intérêt est toutefois variable en fonction notamment de leur largeur, leur stratification, et leur continuité. En effet, les haies isolées au sein du parcellaire agricole présentent un intérêt moindre que les réseaux continus et bien connectés aux boisements.

b) Le réseau thermophile sec

Le réseau thermophile sec regroupe les formations de pelouses sèches, landes, et broussailles, que l'on rencontre principalement sur les coteaux bien exposés sur substrat calcaire.
Les grandes continuités de milieux calcicoles thermophiles (pelouses et bois calcicoles) sont connectées avec le domaine méditerranéen et permettent la "remontée" d'espèces méditerranéennes vers le nord de la France.

- **Des écosystèmes de fort intérêt patrimonial, mais menacés de fermeture**

Ces milieux occupent les pentes des coteaux calcaires qui affleurent dans la plupart des vallons lorsque deux conditions sont réunies :

- pente forte au sol aride et peu profond (si la pente est moins élevée, le sol peut être cultivé),
- exposition préférentielle au sud ou à l'est.

Le territoire du Fumelois se caractérise par la forte présence de coteaux calcaires. Ces milieux revêtent un fort intérêt écologique de par les différents habitats qui s'y succèdent. On y trouve en effet une grande diversité floristique notamment en lien avec les formations végétales d'intérêt européen des pelouses calcaires. Cette flore s'accompagne de nombreux insectes correspondants.

Les pratiques agricoles traditionnelles extensives (fauche, pâturage) ont longtemps permis à ces milieux de garder une végétation ouverte caractéristique. L'évolution principale qui affecte ces milieux est leur colonisation progressive par les ligneux qui conduit à terme leur disparition et leur remplacement par une chênaie pubescente, même si, sur ces sols pauvres et arides, les évolutions sont lentes.

Cette dynamique engendre un appauvrissement de la biodiversité dans la mesure où une part importante des espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial est strictement inféodée aux milieux ouverts. Une surface notable de pelouses sèches a ainsi disparu au cours des dernières décennies. Par ailleurs les pelouses identifiées dans l'aire du PLU sont toutes, à des degrés divers, en partie colonisées par des arbustes et peu bénéficie encore de pratiques agricoles. Leur pérennité semble donc menacée à plus ou moins court terme, en l'absence d'intervention humaine.

Ces milieux peuvent aussi disparaître ou être fragmentés sous l'effet de l'urbanisation.

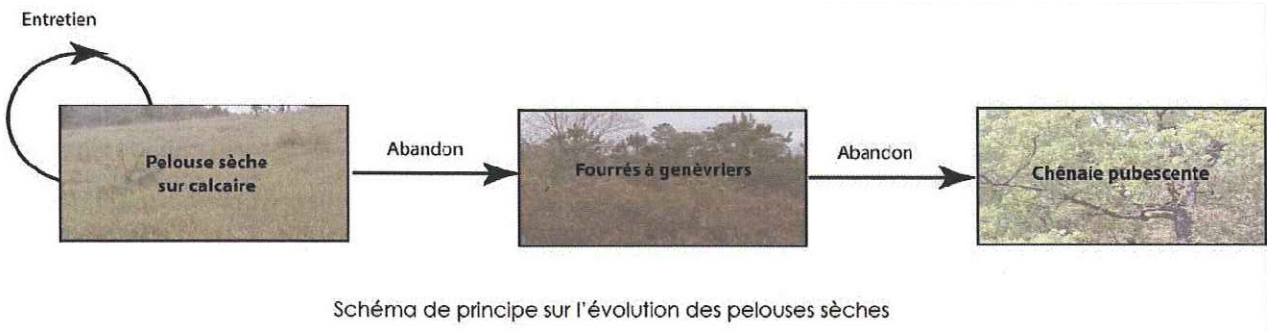

Schéma de principe sur l'évolution des pelouses sèches

Dynamique de la végétation d'une pelouse sèche

Plusieurs types d'habitats caractérisent ces coteaux calcaires :

- ***Les pelouses sèches calcicoles*** sont des formations herbacées rases qui apparaissent sur des sols pauvres en nutriments. Elles se différencient des prairies par le fait qu'elles ne sont pas fertilisées, ont une hauteur végétative moins importante (en moyenne 20 à 30 cm), et sont moins fournies. Elles abritent une grande diversité floristique composées d'espèces à affinité méridionales. Elles ne constituent qu'un stade parmi la succession d'états de la couverture végétale aboutissant soit à la chênaie pubescente comme boisement naturel, soit à un peuplement de résineux comme boisement artificiel.
- *Les fourrés à genévriers* sont une formation arbustive succédant aux pelouses calcicoles suite à l'abandon de leur entretien régulier.
- *Les formations à buis* se développent en exposition très ensoleillée sur sol aride superficiel où l'évolution vers la forêt est très difficile.

- *Les dalles de rochers* presque nues, horizontales ou peu inclinées forment un habitat épars étroitement imbriqué avec les pelouses et les formations arbustives et couvrant de faibles étendues. Les fissures et les zones à roche mère décomposée sont colonisées par une mosaïque de communautés végétales d'une grande originalité : plantes « grasses », lichens, mousses…
- *Les éboulis* d'origine naturelle ou pouvant résulter de vestiges de murets ceinturant le parcellaire agricole accueillent une flore spécialisée présentant diverses adaptations : tiges rampantes, racines pivotantes…
- *Les cavités souterraines* forment un réseau de gîtes d'intérêt régional, voire national, pour les chiroptères.

- **Les enjeux du réseau thermophile sec**

La plupart de ces espaces figure dans les périmètres d'inventaires patrimoniaux (ZNIEFF) ainsi que dans le réseau Natura 2000. Ils présentent un intérêt patrimonial élevé car il s'agit de milieux très localisés en dehors de l'aire méditerranéenne.

La flore :

Les données bibliographiques et les inventaires menés dans le cadre de l'élaboration des DOCOB a permis de constater la présence de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial. C'est dans les milieux ouverts que l'on trouve le plus grand nombre d'espèces et c'est parmi elles que se trouvent les espèces protégées. Les plantes de la famille des Orchidacées sont particulièrement bien représentées avec un cortège de 20 espèces.

Les espèces végétales d'intérêt patrimonial sont représentées par :

- une espèce protégée au niveau national : la Marguerite de Saint-Michel (*Aster amellus*) ;
- au moins 5 espèces protégées en région Aquitaine : l'Ibéris amer (*Iberis amara*), le Millepertuis des montagnes (*Hypericum montana*), la Laitue vivace (*Lactuca perennis*), la Leuzée cône (*Lauzea conifera*), le Lotier grêle (*Lotus angustissimus*).
- Au moins 5 espèces protégées en Lot-et-Garonne : la Coronille à queue de scorpion (*Coronilla scorpioides*), la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), l'Asperge sauvage (*Asparagus acutifolius*), la Catananche bleue (*Catananche coerulea*), l'Ophrys jaune (*Ophrys lutea*).

La faune :

Plusieurs espèces inscrites en annexe II de la Directive Habitats et en annexe I de la Directive Oiseaux ont comme habitat les milieux calcicoles ouverts ou boisés du territoire.

Les espèces à plus fort enjeu sont :

Les insectes :

- Le Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia*) : papillon fréquentant les pelouses sèches calcicoles et les près maigres, dont la plante hôte est la Succise des prés ; ce papillon est en forte régression en Europe du fait de la raréfaction des milieux ouverts.

- L'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctata*) : papillon colonisant les milieux chauds ensoleillés, considéré comme non menacé localement.
- Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) : coléoptère non menacé en France, lié aux arbres dépérissant ou morts (ses larves colonisent le système racinaire de souches et d'arbres dépérissant).
- Le Grand Capricorne (*Cerambix cerdo*) : coléoptère bien présent dans le sud de la France, fréquentant les arbres âges, notamment les chênes.

Les oiseaux :

- L'Alouette lulu (*Lullula arborea*) : passereau en régression dans le Sud-Ouest fréquentant les milieux ouverts, principalement composées de pelouses et landes à genévriers.
- Le Busard Cendré (*Circus pygargus*) : rapace chassant à faible hauteur les passereaux et rongeurs dans les milieux ouverts (pelouses et landes).
- Le Grand Corbeau (*Corvus corax*) : oiseau construisant son nid sur une corniche de falaise.
- Le Milan royal (*Milvus milvus*) : rapace nichant en forêt de ravin, chassant dans les milieux ouverts.
- La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) : passereau recherchant les milieux ouverts parsemés de buissons épineux où il peut empaler ses proies (insectes, petits rongeurs).
- Le Pic mar (*Dendrocops medius*) : espèce sédentaire rare inféodée aux boisements feuillus à écorce crevassée ; il pond dans la cavité d'un arbre dépérissant et cherche sa nourriture dans les troncs.
- Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) : rapace rare chassant les oiseaux en vol et nichant dans les falaises.

Les chauves-souris (Chiroptères) :

Le territoire de la Communauté de communes contient de nombreuses cavités souterraines naturelles, formées au sein des coteaux calcaires, qui sont des lieux de reproduction et d'hivernage indipensables à la vie des chauves-souris. A ces cavités s'ajoutent d'autres types de gîtes, comme les vieux bâtiments et les écorces des arbres.

Toutefois, les territoires de chasse et les territoires de transit dépassent largement ces gîtes. Ainsi, d'après les données scientifiques existants sur ces espèces, il est nécessaire, pour assurer le maintien des populations dans un bon état de conservation, de prendre en compte des espaces d'au moins 10 km autour des gîtes. A l'intérieur de cet espace, quatre types principaux d'habitats sont utilisés comme zones de chasse et corridors de déplacement :

- Les cours d'eau et leurs abords (milieux humides associés),
- Les zones boisées (essentiellement celles composées de feuillus),
- Les prairies,
- Les éléments linéaires du paysage : haies, végétation rivulaire des cours d'eau, autres alignements d'arbres.

D'autres espèces animales d'intérêt patrimonial sont recensées sur le territoire :

- Mammifère : la Genette (Genetta genetta),
- *Reptiles* : Le Lézard vert (*Lacerta viridis*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), la Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*),
- *Amphibiens* : la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*).

c) Le réseau agricole extensif

- **Des écosystèmes peu étendus mais aux fonctions multiples**

Le réseau agricole extensif est constitué des milieux agricoles diversifiés, prairies, pâturages, réseaux bocagers, bandes enherbées le long des cours d'eau. Il s'agit de zones non labourées, peu fertilisées, peu traitées et qui sont dédiées à des productions pour lesquelles l'homme intervient modérément. Dans l'aire du PLU, ces milieux sont représentés par :

- les prairies que l'on trouve surtout dans les différents vallons des affluents et sous aflluents du Lot et du Boudouyssou où les conditions topographiques rendent localement difficiles le développement de productions végétales intensives : les secteurs prairiaux se rencontrent ainsi dans la vallée du Boudouyssou en amont de Tournon d'Agenais, dans celles de la Lémance amont et de ses affluents (Sendroux, Briolance), ainsi que dans la vallée de la Lède,
- les vergers et des vignes gérés de manière peu intensive,
- les bandes enherbées maintenues le long des cours d'eau,
- les berges du Lot.

Ces différents milieux sont occupés par une végétation à dominante herbacée, qui, si elle est peu entretenue, permet le développement d'une flore diversifiée.

Toutefois, la majorité des prairies, vignes, et vergers est aujourd'hui gérée de manière assez intensive du fait des évolutions des pratiques culturales : labours et réensemencement des prairies, fertilisation organique et minérale des sols, traitements phytosanitaires. D'une manière générale, ces pratiques vont de pair avec une diminution de l'intérêt de ces milieux pour la biodiversité.

Les secteurs les plus intéressants se situent ainsi aujourd'hui dans les secteurs les moins exploités, tels que les lisières, les bords de routes, les bandes enherbés le long du réseau hydrographique, les parcelles agricoles où des pratiques plus respectueuses de l'environnement ont été mises en place : agriculture biologique, agriculture raisonnée, mesures agro-environnementales.

Ces espaces enherbés peuvent jouer le rôle de corridor écologique pour des espèces des milieux herbacés dans la mesure où leur entretien reste extensif (de type un fauchage tardif par an).

- **Enjeux du réseau agricole extensif**

Ces espaces, lorsqu'ils sont riches en fleurs, attirent quantité d'insectes (lépidoptères notamment), reptiles, oiseaux des milieux ouverts, et ils sont un des territoires de chasse privilégiés des chiroptères.

Lorsqu'ils forment des espaces linéaires continus au sein d'espaces artificialisés (grandes cultures, urbanisation), ils jouent la fonction de corridors écologiques, permettant les déplacements des espèces animales : c'est le cas notamment des bandes enherbées le long des cours d'eau, des berges du Lot, des bords de routes.

Enfin, ces milieux jouent un rôle important de protection du milieu physique : protection des sols, retenue des eaux de ruissellement, épuration des eaux.

d) Les réseaux aquatique et paludéen

Le réseau aquatique regroupe l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau, qui constituent le réseau hydrographique du territoire.

Le réseau paludéen regroupe les différentes catégories de zones humides que l'on peut trouver dans les zones alluviales : prairies humides, boisements alluviaux, friches humides (mégaphorphiaies), marais.

- **Des milieux aquatiques fragilisés par les activités humaines**

Le Lot est, avec la Garonne, le principal cours d'eau du département**.** Malgré de bonnes potentialités écologiques économiques et paysagères, le Lot est aujourd'hui fragilisé par les activités humaines qui engendrent des pressions qualitatives et quantitatives sur le milieu aquatique :

- La qualité des eaux est conforme aux critères d'appréciation du bon état selon la Directive Cadre sur l'Eau, mais on observe une tendance à la hausse des concentrations en nitrates et la détection de nombreux produits phytosanitaires avec des dépassements de seuils.
- Le Lot est une rivière dont le cours et la dynamique ont été modifiés par la présence de barrages qui sont la cause d'une mobilité très réduite du lit de la rivière. Il présente donc un chenal d'écoulement unique, avec une faible diversité d'habitats aquatiques.
- La ripisylve est continue mais peu large et présente un faible développement de la végétation arbustive. Globalement la ripisylve est vieillissante et se régénère peu. Elle est peu entretenue et subit la pression des usages sur les berges. La ripisylve comporte aussi de nombreuses espèces introduites plus ou moins invasives comme l'Erable negundo (*Acer negundo*), le Robinier (*Robinia pseudacacia*), la canne de Provence, le Buddleia, la Balsamine de l'Himmalaya, le Bambou, et plusieurs variétés de peupliers.
- La circulation des grands migrateurs est actuellement bloquée au barrage du Temple, à Castelmoron sur Lot.

Le Lot aval (partie lot et garonnaise) fait l'objet d'un contrat de rivière (validé le 7 mars 2011) dont un des objectifs est la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Le Boudouyssou possède un réseau hydrographique développé lié à la présence d'un grand nombre de petits ruisseaux affluents et sous-affleunts qui prennent naissance sur les coteaux : ruisseaux de Vergnote, ruisseau de Cancegrel, ruisseau de Périsson, ruisseau de Ressegayre… Ces petits cours d'eau sont marqués par la présence de retenues collinaires qui restituent au Boudouyssou des apports estivaux évitant des étiages trop prononcés et permettent ainsi les prélèvements agricoles. Cependant, en amont du confluent avec le ruisseau de Vergnote (commune de Courbiac), le Boudouyssou connaît des assecs réguliers.

Le Boudouyssou possède une qualité des eaux convenable et un débit soutenu qui lui premettent d'accueillir une population de poissons de la famille des cyprinidés (goujons, gardons). Par ailleurs, est signalé dans le DOCOB du « Plateau de Lascrozes et coteaux du Boudouyssou » l'existence d'une population d'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius palipes*), espèce de crustacé d'intérêt communautaire, en nette régression, très exigeante en qualité des eaux.

La Lémance subit des pressions agricoles moins fortes que les autres cours d'eau de l'aire du PLUi et ses débits d'étiage ne sont pas limitants pour la qualité des habitats. Sa ripisylve, bien que peu dense, est continue et la vallée, ainsi que celles de ses affluents la Briolance et le Sendroux, est marquée par la présence de zones humides riveraines. La Lémance est un cours d'eau relativement dynamique

ponctué de plusieurs seuils de moulins. Elle a fait l'objet, comme son affluent le Sendroux, de travaux de curage et recalibrage.

D'une manière générale, on observe plusieurs facteurs de perturbations des habitats et de la vie aquatique sur les cours d'eau de l'aire d'étude :

- Le curage, le recalibrage, la rectification des cours d'eau : ces travaux d'assainissement hydraulique, réalisés dans les années 1970 conduisent à une homogénéité des habitats et une disparition des habitats les plus favorables à la vie : herbiers, radiers, sous berges. Le profil des cours d'eau est élargi, approfondi, et rectiligne : l'eau s'écoule plus rapidement aggravant les déficits estivaux ; la végétation des rives, détruite, a du mal à se réinstaller ; les berges, hautes et abruptes, deviennent instables.
- Les ouvrages hydrauliques, qui constituent une atteinte à la libre circulation des espèces et entraînent une homogénéïsation des écoulements en faciès lent.
- Les pratiques agricoles sont aussi dommageables aux milieux aquatiques à cause des recours au drainage des prairies humides dans les fonds de vallons, aux prélèvements pour l'irrigation, à l'épandage des produits phytosanitaires et des fertilisants, de l'érosion du sol sur les surfaces cultivées. L'instauration des bandes enherbées le long des cours d'eau contribue cependant à améliorer la situation.

Les confluences, des zones remarquables :

Entre Fumel et Penne d'Agenais, les cours d'eau arrivent généralement dans le Lot par des cascades naturelles dues à la présence de bancs rocheux. Il en résulte la formation de zones profondes et bien oxygénées dues aux remous provoqués par les chutes d'eau. Ce sont des lieux privilégiés pour la faune piscicole (*d'après le diagnostic du Contrat de rivière Lot aval, avril 2011).*

- **Des zones humides surtout représentées dans les vallées du Pays de la Lémance**

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit les zones humides comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, lorsqu'elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Elles constituent des zones tampons entre les ruissellements des pentes, les cours d'eau et les nappes souterraines. Par les multiples fonctions qu'elles accomplissent gratuitement, les zones humides constituent de véritables infrastructures naturelles qui rendent de nombreux services d'intérêt général.

Ces fonctions peuvent varier selon la configuration et la position des zones humides et selon leur importance dans le bassin versant et leur état de conservation :

- Eponges naturelles : par leur capacité à emmagasiner l'eau, temporairement ou en permanence, les zones humides contribuent à réduire l'intensité et la brutalité des crues. En restituant progressivement de l'eau qu'elles ont stockée, elles retardent l'arrivée de l'étiage et permettent une recharge plus régulière des nappes souterraines.
- Décanteurs naturels : par leur position au pied des pentes, elles captent et accumulent les produits de l'érosion des sols et évitent le colmatage du fond des cours d'eau.
- Filtres naturels : par leur capacité à retenir les matières en suspension et, sous l'action de bactéries spécialisées, à transformer les nutriments (azote, phosphore) et les pesticides

transportés par les eaux de surface, les zones humides contribuent à améliorer la qualité des rivières et des nappes.
- Réservoirs de biodiversité : par les conditions de vie très particulières qu'elles fournissent, elles sont le lieu de vie d'espèces animales et végétales originales, spécialement adaptées à l'eau et à l'humidité (30% des espèces menacées sont inféodées aux zones humides.

Si l'intérêt des zones humides est aujourd'hui reconnu, leur régression s'est nettement accélérée au cours des dernières décennies dans un contexte de progression de l'urbanisation et d'intensification des pratiques agricoles. Ce sont justement ces facteurs qui sont la cause de la raréfaction des zones humides sur le territoire de la Communauté de communes.

Concernant la connaissance des zones humides, il n'existe pas à l'heure actuelle d'atlas des zones humdes sur le territoire.

Les principales zones humides du territoire ont été cartographiées à partir :

- de l'inventaire du CEN Aquitaine réalisé dans le bassin de la Lémance,
- de l'analyse des photos aériennes et de vérifications sur le terrain sur le reste du territoire.

Elles peuvent être différenciées en plusieurs catégories :

- les boisements humides et ripisylves. Cet habitat se présente sous la forme d'une végétation linéaire soulignant les rives des cours d'eau principaux (Lot, Lémance, Lède, Thèze, Boudouyssou), de leurs bras secondaires (biefs de moulins), et de leurs affluents. Elles forment des forêts alluviales d'Aulnes glutineux et Frênes communs qui s'apparentent à l'habitat d'intérêt communautaire, prioritaire, « forêt alluviale résiduelle à Aulnes et Frênes » (code Natura 2000 : $91^{E}0$)

La végétation est dominée par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), et le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) ; ces deux espèces sont accompagnées par l'Orme champêtre (*Ulmus campestris*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), l'Erable négundo (*Acer negundo*), le Saule cendré (*Salix cinerea*). En sous-bois, on trouve un grand nombre d'espèces herbacées des milieux humides : Laîche penchée (*Carex pendula*), Iris faux acore (*Iris pseudacorus*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*).

Cette formation caractérise une association de faible étendue spatiale et dont la surface est en nette régression, tant au niveau du site qu'aux niveaux national et européen.

Localement, on observe la présence de plantations de peupliers, dans le lit majeur, en continuité de l'aulnaie-frênaie : il s'agit de boisements artificiels dont le sous-bois fait l'objet d'un entretien régulier, qui limite la diversité végétale et le développement d'habitats pour la faune.

- **les prairies humides** : Constituées de communautés denses de plantes vivaces, les prairies humides sont entretenues par les pratiques agro-pastorales. Ces milieux de prairies humides eutrophes sont liés à des sols d'origine alluvionnaire régulièrement inondés et gorgés d'eau une grande partie de l'année. Elles ont pratiquement toutes disparues de la plaine du Lot, du Boudouyssou et de la Thèze aval. Elles subsistent en revanche dans les petites vallées du Pays de la Lémance : Lémance et affluents, Lède amont. On peut y trouver des espèces patrimoniales comme la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*).

- **Les mégaphorbiaies** sont des friches humides à hautes herbes, formées à partir d'une prairie humide qui ne serait plus pâturée ou fauchée ; les espèces dominantes sont l'Angélique

sylvestre (*Angelica sylvestris*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), le Roseau baldingère (*Phalaris arundinacea*).

e) Le réseau écologique global

Le réseau écologique global est obtenu en superposant les réseaux élémentaires ; il est représenté sur la carte « Réseau écologique du territoire », où apparaissent :

- les milieux structurants, potentiellement les plus accueillants,
- les milieux attractifs, potentiellement accueillants,
- les milieux peu fréquentés, moins accueillants, mais où les déplacements restent possibles,
- les milieux répulsifs, a priori pas ou peu fréquentés par les espèces et qui présentent des obstacles aux déplacements.

La carte du réseau écologique global met en évidence trois entités sur le territoire de la Communauté de communes :

Le Pays de la Lémance

Le Pays de la Lémance forme un réservoir biologique étendu et peu fragmenté, constitué en grande majorité de milieux très accueillants et accueillants pour les espèces des différents réseaux écologiques.

D'après l'étude de la Trame Verte et Bleue régionale d'Aquitaine (DREAL Aquitaine et Conseil Régional d'Aquitaine, 2011) :

- les boisements du Pays de la Lémance constituent un réservoir biologique de la sous-trame des boisements de conifères et milieux associés, d'importance régionale (« Boisements de conifères du nord Fumélois »),
- les pelouses sèches des coteaux de la Lémance et de la Thèze forment un réservoir biologique de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts, les pelouses sèches des coteaux de la Lémance formant une continuité biologique à fonctionnalité forte.
-

Le Pays de la Lémance forme donc une grande continuité biologique, qui se prolonge sur ses marges ouest, nord, et sud. Elle est seulement interrompue par deux infrastructures d'importance moyenne, la RD 710, et la voie ferrée Périgueux-Agen. Cette situation est favorable à la conservation de la biodiversité.

La vallée du Lot

Elle forme une large plaine cultivée, et urbanisée dans sa partie centrale, marquée par une faible présence d'espaces naturels.

Les réservoirs biologiques sont peu étendus et représentés seulement par :

- Le Lot, réservoir biologique d'importance régionale, mais dont l'état de conservation est moyen (voir plus haut),
- certaines peupleraies dont le sous-bois est peu entretenu (mais qui restent rares),
- quelques parcelles de prairies.

Les corridors comprennent :

- le Lot (mais sa fonction est altérée par la présence d'un barrage infranchissable en aval du territoire),
- les rives herbeuses et plus ou moins boisées du Lot,
- Les bandes enherbées le long des parcelles cultivées

Le reste de cette unité est occupé par des milieux peu accueillants (parcelles de culture intensive) et répulsifs (urbanisation de Fumel et des communes périphériques).

Le Tournonnais

Le Tournonnais peut être différencié en trois sous unités :

- A l'est et au sud (Thézac, Masquières, Courbiac, Tournon d'Agenais, Anthé), la majorité du territoire est recouvert par des espaces accueillants ou très accueillants qui correspondent aux réservoirs forestiers, disposés en lanières étirées sur le rebord des plateaux qui longent les vallées, ou en grande forêt étendue de forme plus compacte (secteur de Thézac-Masquières) et aux réservoirs des milieux ouverts ou semi-ouverts (pelouses et landes) sur les coteaux et plateaux Les taches forestières sont peu éloignées les unes des autres et souvent reliées entre elles par les milieux prairiaux et landicoles secs, qui sont perméables aux déplacements des espèces sylvicoles. Les milieux secs, étirés le long des vallées, sont aussi peu fragmentés.

Les massifs boisés de Thézac, Tournon, et Anthé appartiennent à une continuité boisée à fonctionnalité forte de la Trame Verte et Bleue régionale, qui se prolonge au vers le département du Lot, et à l'ouest vers le Villeneuvois.

Les ensembles de pelouses et landes sèches calcicoles de ce secteur sont considérés comme des réservoirs biologiques des milieux ouverts et semi-ouverts de la Trame Verte et Bleue régionale :

- Au nord-ouest (Cazidéroque, Bourlens, Saint-Georges), les réservoirs sont plus réduits en étendue, plus dispersés et peu reliés entre eux par des corridors. Le recouvrement des milieux peu accueillants est donc plus important. On observe cependant une continuité biologique entre les vallées du Lot et du Dor, sur la commune de Saint-Georges.
- La vallée du Boudouyssou est essentiellement agricole. Le cours d'eau et sa ripisylve, et leurs affluents, constituent les seules continuités biologiques de cette unité.

LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

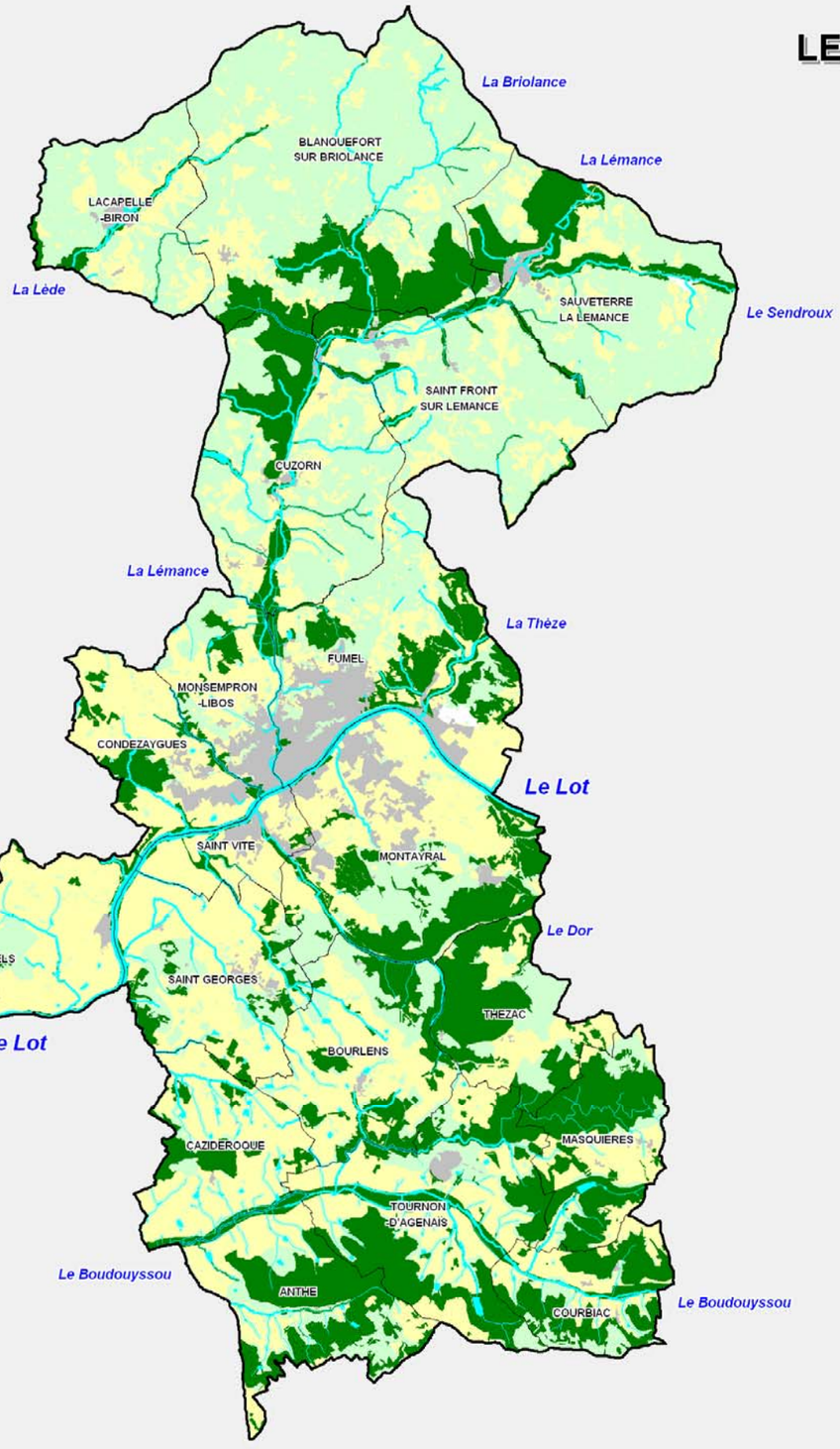

Milieux potentiellement les plus accueillants

Milieux potentiellement accueillants

Milieux potentiellement peu accueillants

Milieux potentiellement les moins accueillants

N

0 2,5 5

Kilomètres

BKM

Septembre 2014

D. CONCLUSION

Les points forts	Les points faibles
Une superficie étendue d'espaces remarquables classés en ZNIEFF et zones Natura 2000	La dynamique naturelle des pelouses sèches qui conduit à une fermeture progressive de la végétation
Des milieux calcicoles secs étendus abritant de nombreuses espèces animales et végétales peu communes	L'étendue des plantations de résineux par endroits, d'intérêt limité pour la biodiversité
De grandes étendues boisées peu morcelées, principaux réservoirs biologiques du territoire	La régression des zones humides
Des milieux aquatiques de qualité (Lémance, Boudouyssou) malgré les pressions qu'ils subissent	Les pressions anthropiques que subissent les cours d'eau.
Des actions menées en faveur des espaces naturels : Natura 2000, actions foncières et de gestion menées par le CEN Aquitaine	

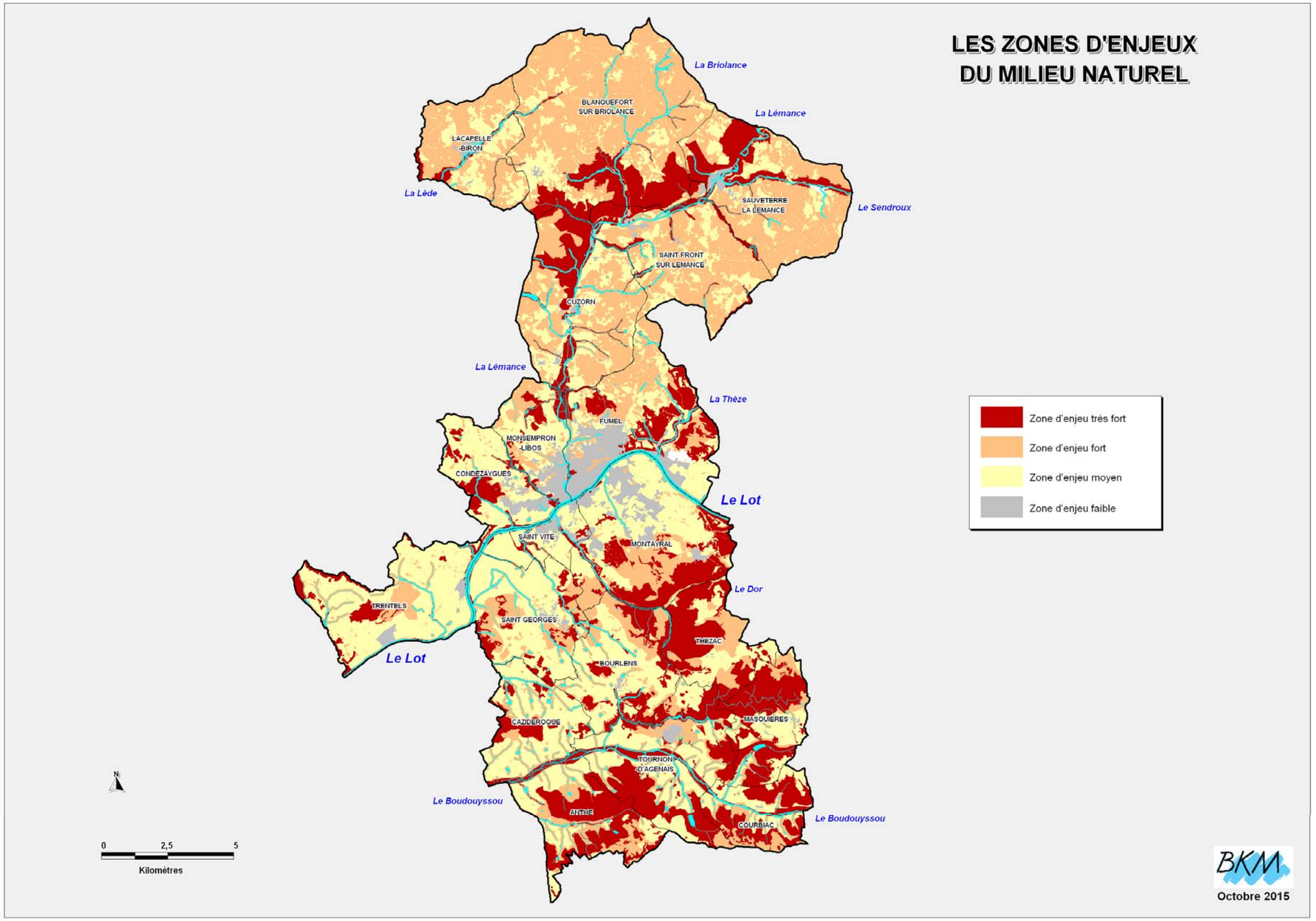
LES ZONES D'ENJEUX
DU MILIEU NATUREL
La Briolance
La Lémance
La Lède
Le Sendroux
La Lémance
La Thèze
Le Lot
Le Dor
Le Lot
Le Boudouyssou
Le Boudouyssou
BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
LACAPELLE-BIRON
SAUVETERRE LA LEMANCE
SAINT FRONT SUR LEMANCE
CUZORN
FUMEL
MONSEMPRON-LIBOS
CONDEZAYGUES
SAINT VITE
MONTAYRAL
TRENTELS
SAINT GEORGES
THEZAC
BOURLENS
CAZIDEROQUE
MASQUIERES
TOURNON-D'AGENAIS
ANTHE
COURBIAC
Zone d'enjeu très fort
Zone d'enjeu fort
Zone d'enjeu moyen
Zone d'enjeu faible
N
0
2,5
5
Kilomètres
BKM
Octobre 2015

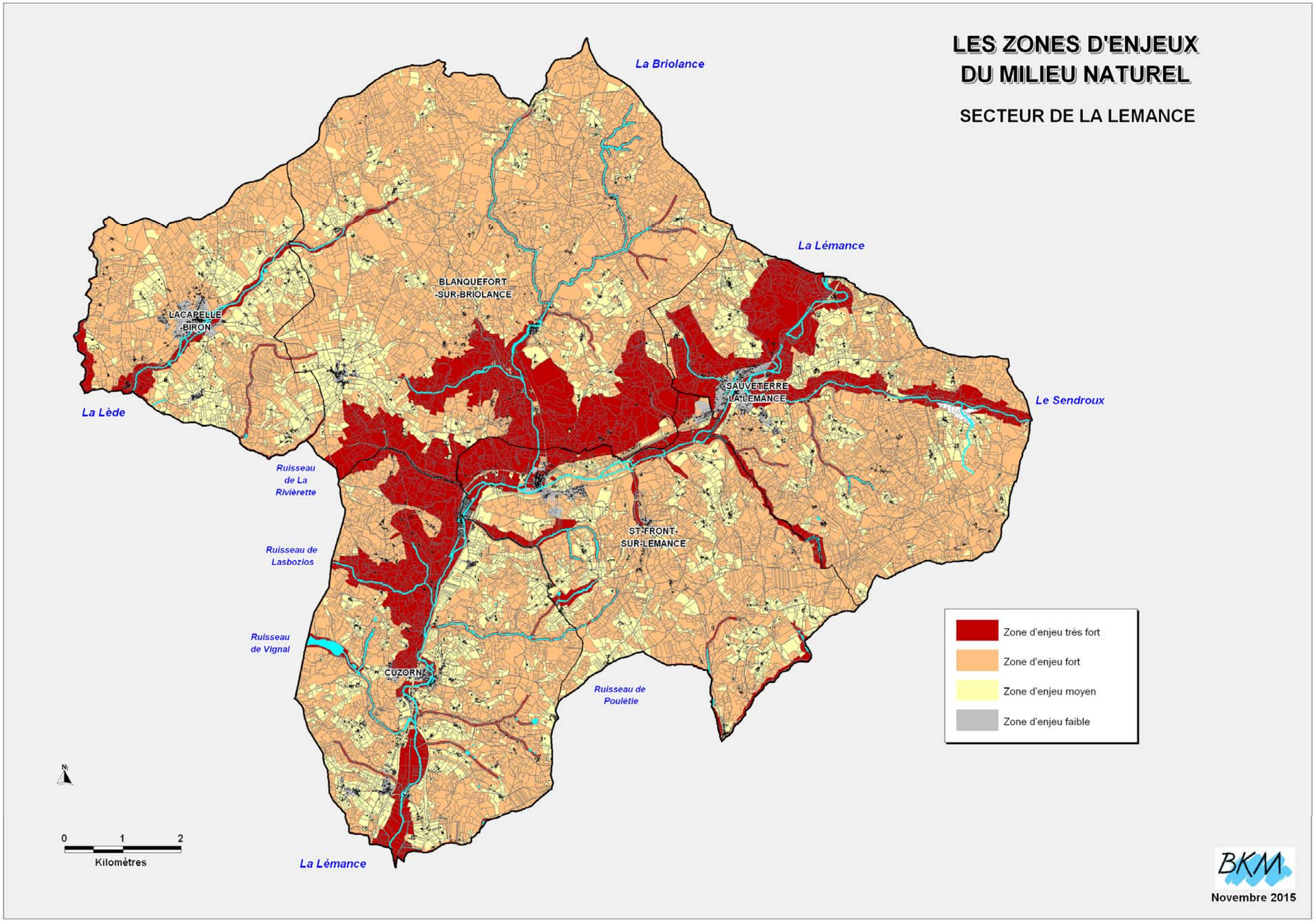
LES ZONES D'ENJEUX
DU MILIEU NATUREL
SECTEUR DE LA LEMANCE
La Briolance
La Lémance
Le Sendroux
La Lède
Ruisseau de La Rivièrette
Ruisseau de Lasbozios
Ruisseau de Vignal
Ruisseau de Poulétie
La Lémance
BLANQUEFORT -SUR-BRIOLANCE
LACAPELLE -BIRON
SAUVETERRE LA LEMANCE
ST-FRONT- SUR-LEMANCE
CUZORN
Zone d'enjeu très fort
Zone d'enjeu fort
Zone d'enjeu moyen
Zone d'enjeu faible
N
0
1
2
Kilomètres
BKM
Novembre 2015

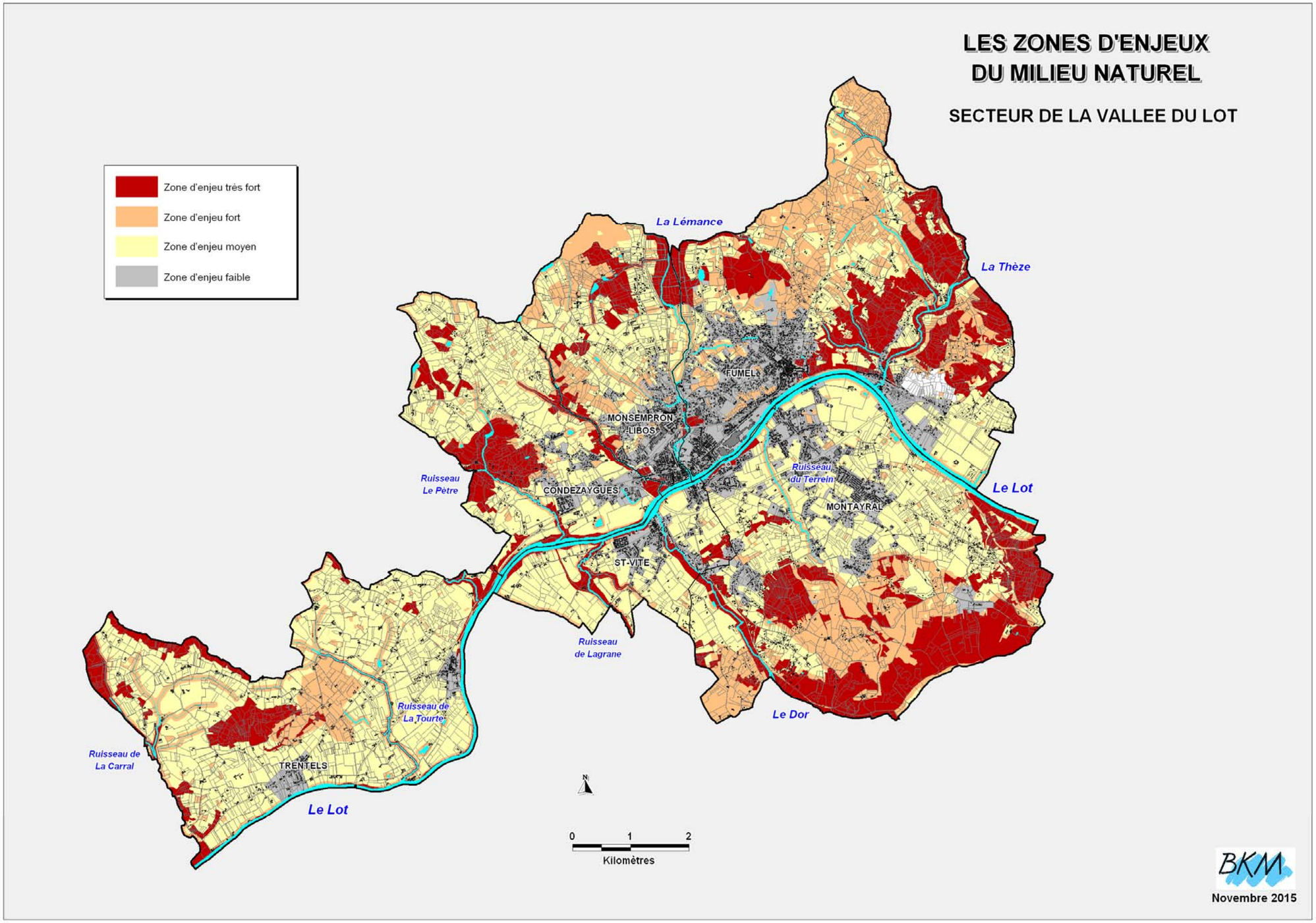
LES ZONES D'ENJEUX
DU MILIEU NATUREL
SECTEUR DE LA VALLEE DU LOT
Zone d'enjeu très fort
Zone d'enjeu fort
Zone d'enjeu moyen
Zone d'enjeu faible
La Lémance
La Thèze
FUMEL
MONSEMPRON LIBOS
Ruisseau Le Pètre
CONDEZAYGUES
Ruisseau du Terrein
MONTAYRAL
Le Lot
ST-VITE
Ruisseau de Lagrane
Le Dor
Ruisseau de La Tourte
Ruisseau de La Carral
TRENTELS
Le Lot
N
0
1
2
Kilomètres
BKM
Novembre 2015

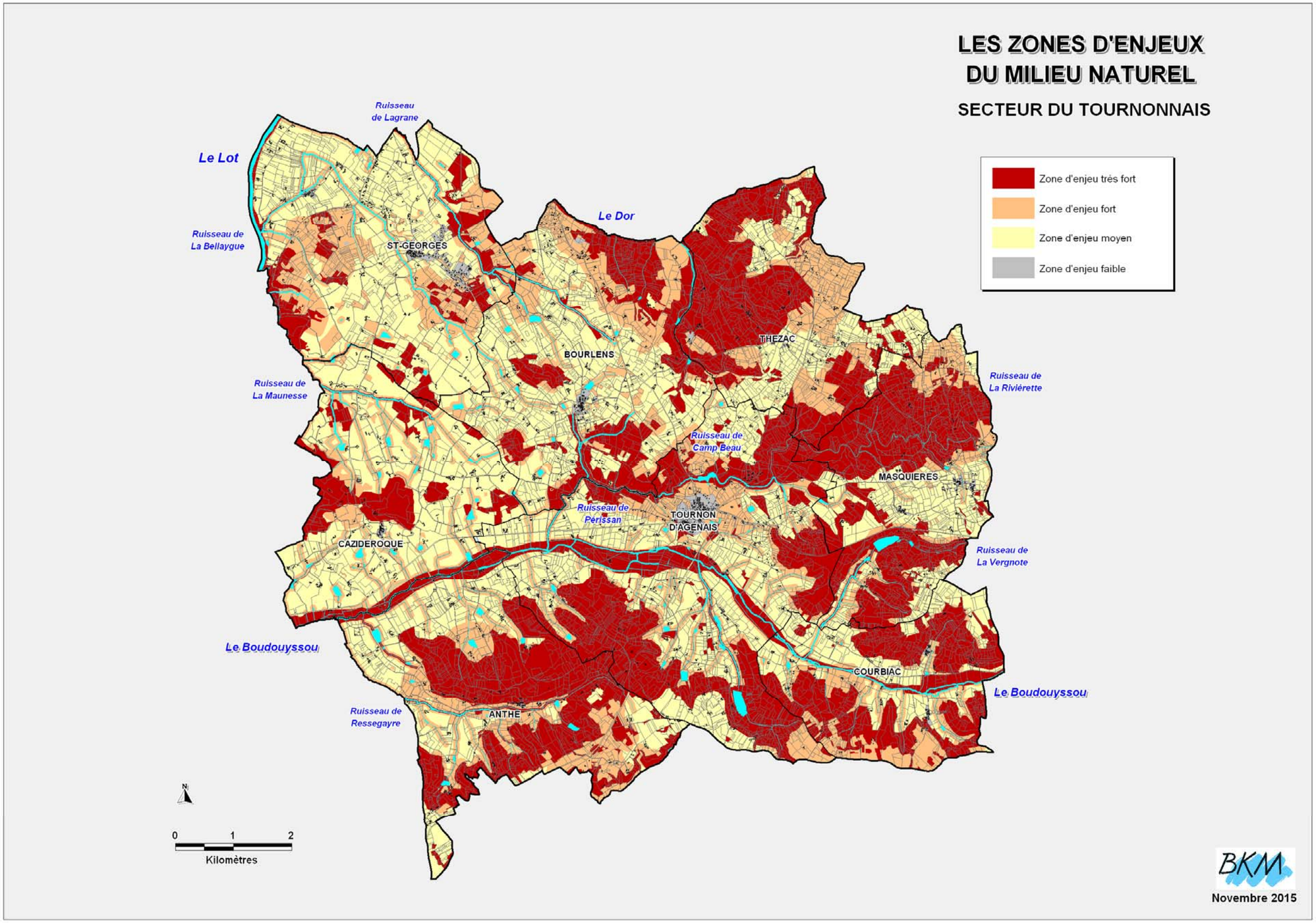
LES ZONES D'ENJEUX
DU MILIEU NATUREL
SECTEUR DU TOURNONNAIS
Zone d'enjeu très fort
Zone d'enjeu fort
Zone d'enjeu moyen
Zone d'enjeu faible
Le Lot
Ruisseau de Lagrane
Ruisseau de La Bellaygue
Le Dor
ST-GEORGES
BOURLENS
THEZAC
Ruisseau de La Maunesse
Ruisseau de La Rivièrette
Ruisseau de Camp Beau
MASQUIERES
Ruisseau de Périssan
TOURNON D'AGENAIS
CAZIDEROQUE
Ruisseau de La Vergnote
Le Boudouyssou
COURBIAC
Le Boudouyssou
Ruisseau de Ressegayre
ANTHE
N
0
1
2
Kilomètres
BKM
Novembre 2015

III. L'AGRICULTURE

Le territoire de Fumel Communauté dispose d'un caractère agricole affirmé. L'agriculture représente une activité économique majeure qu'il est nécessaire de prendre en compte dans l'élaboration du PLUi. Au niveau agricole, trois entités peuvent se distinguer sur ce territoire : la région de la vallée du Lot, la région de la Lémance et la région du Tournonais.

L'activité agricole se concentre essentiellement dans les régions de la vallée du Lot (communes de Trentels, Saint-Georges, Saint-Vite, Condezaygues, Monsempron-Libos, Montayral, et en partie Fumel) et dans le Tournonnais (Tournon, Thézac, Masquières, Bourlens, Cazidéroque, St-Georges, Courbiac).

A. DONNEES DE CADRAGE

1. LA QUALITE AGRONOMIQUE DES TERRES AGRICOLES

La plaine du Lot et de pieds de coteaux présentent un relief peu marqué avec un sol limono-sableux, favorable à l'implantation de grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux..) mais aussi à l'implantation d'arboricultures fruitières, notamment la pruniculture.

Au sud, dans le Tournonais, le relief est plus marqué. Les coteaux calcaires (Thézac, Courbiac, Anthé, Tournon), peu profonds, moins fertiles sont peu propices à l'agriculture. Ils ont laissé place aux pelouses, landes et boisements. Sur les plateaux calcaires, ce type de sol peut constituer de bons sols de vignes (vins de Tsar à Thézac).

La vallée du Boudouyssou et les coteaux nord sont essentiellement occupés par des terreforts, sols à bon potentiel agronomique, présentant une importante capacité de rétention en eaux et en éléments minéraux mais souvent difficiles à travailler en raison de leur taux d'argile. Dans ces secteurs, une agriculture diversifiée s'est développée (grandes cultures, vergers).

Au Nord de la Communauté de Communes, dans la région de la Lémance, partie du «pays au bois» et fortement marquée par le relief, on trouve des secteurs cultivés dans les fonds de vallées ou dans certaines zones de clairières. Cette agriculture permet à ce secteur de garder des paysages ouverts. Les plaines de la Lémance et de la Briolance voient se développer des grandes cultures sur des sols alluvionnaires en fond de vallée mais sur des espaces limités.

2. LES TERRES IRRIGUEES

En 2010, 21 % des surfaces déclarées en SAU ont été irriguées, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (23 % en Lot-et-Garonne) et 4 % des terres ont été drainées, soit au total 2 900 ha.

Les surfaces irriguées sont principalement situées dans la vallée du Lot, sur les terres les plus fertiles où sont cultivées les cultures à hauts rendements tels que le maïs et les cultures industrielles, mais aussi l'arboriculture. Dans les communes de la vallée du Lot, 26 % des surfaces agricoles sont irriguées. Les communes de Trentels, Saint-Georges, Saint-Vite et Condezaygues sont fortement équipées en matériel d'irrigation essentiellement grâce aux stations de pompage dans la nappe alluviale du Lot mais aussi grâce aux réseaux de canalisations d'irrigation. L'irrigation avec des retenues collinaires comme ressource principale est très peu développée sur le secteur.

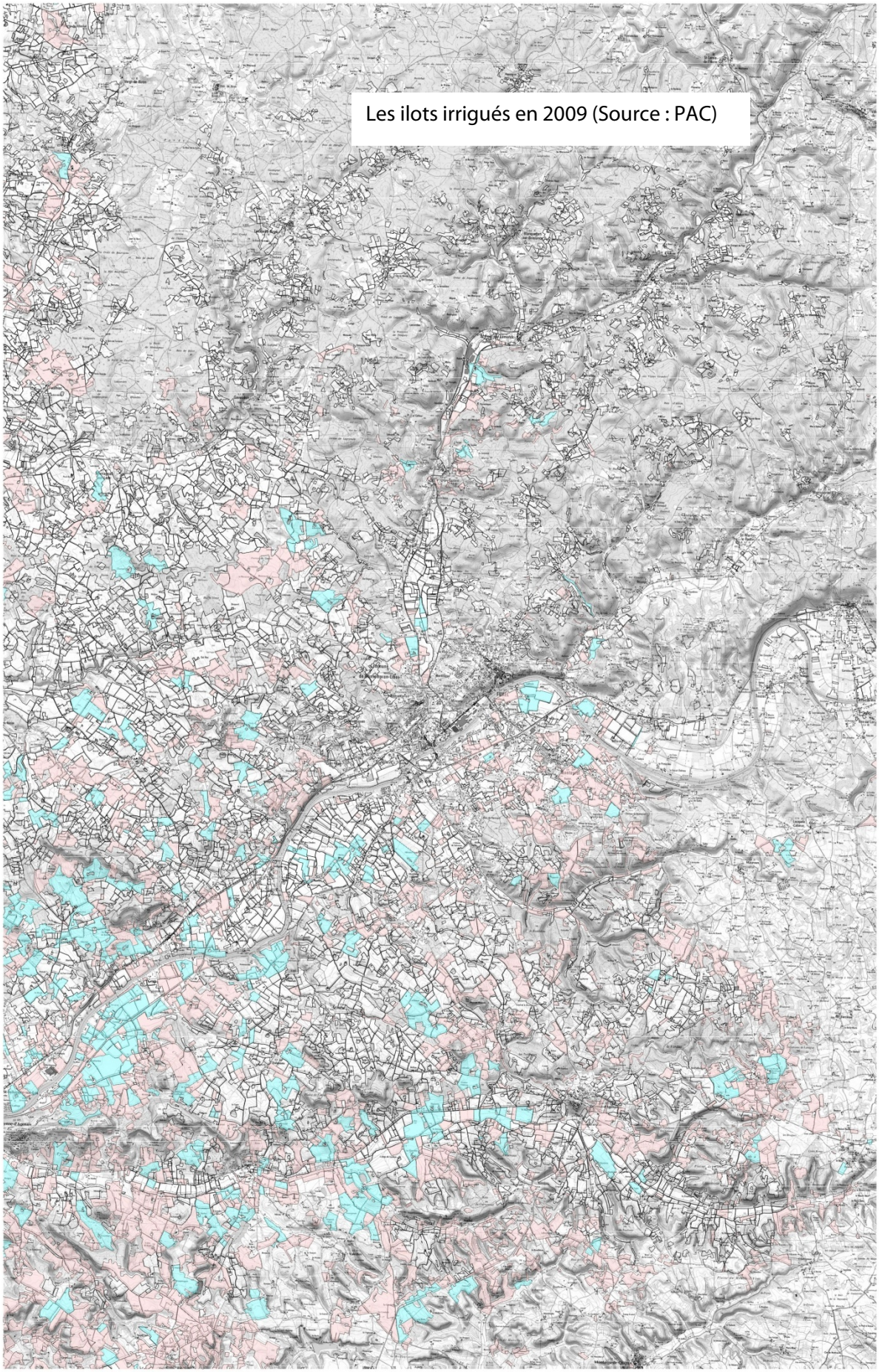

Les ilots irrigués en 2009 (Source : PAC)

Les surfaces irriguées ne représentent que 11 % des terres agricoles dans la Lémance, territoire très forestier et 16,5 % dans le Tournonnais en raison d'une ressource en eau moins accessible. Néanmoins, le ratio des terres irriguées est élevé et proche de la moyenne départementale dans les communes de Cazidéroque (26 % de la SAU) et Bourlens (20 %). Dans le Tournonais, l'irrigation s'effectue à partir de pompages dans le Boudouyssou et de retenues collinaires.

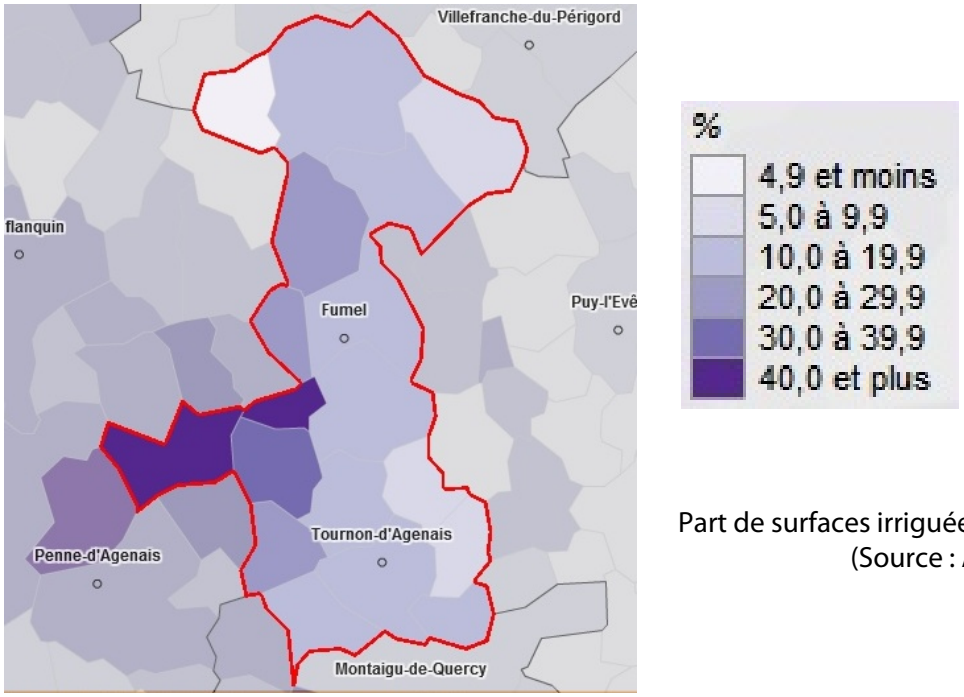

Part de surfaces irriguées dans la SAU en 201
(Source : Agreste)

	Surface irriguée en 2010 (en ha)	Part de la superficie irriguée en 2010	Evolution de la superficie irriguée 2010/2000	Surface drainée en 2010 (en ha)	Part de la superficie drainée en 2010
Lémance	240	11,5%	-28,0%	55	2,6%
Vallée du Lot	1057	26,2%	-27,7%	148	3,7%
Tournonais	1286	16,5%	+ 8,5%	344	4,9%
Fumel Communauté	**2733**	**20,8 %**	**-12,5%**	**514**	**4,5 %**

Les surfaces irriguées en 2010 (Source : RGA 2010)

L'irrigation s'effectue donc à partir de diverses ressources : pompages dans le Lot et ses affluents, forages dans les nappes alluviales et prélèvements dans des retenues collinaires. **Une partie des réseaux d'irrigation est gérée par des** Associations Syndicales Autorisées (A.S.A.) ; elles sont au nombre de 5 sur le territoire :

- A.S.A. du Moyen Lot est le maître d'ouvrage du réseau d'irrigation qui s'étend sur 3 communes dont une partie de Trentels,
- A.S.A. du SI des eaux de la Lémance est le maître d'ouvrage du réseau d'irrigation qui s'étend sur 3 communes dont Condezaygues et Monsempron-Libos,

- A.S.A. de Tournon-Fumel est le maître d'ouvrage du réseau d'irrigation de Masquières et Thézac,
- A.S.A. de la vallée du Lot et du Boudouyssou est le maître d'ouvrage du réseau d'irrigation de 10 communes dont une partie de Trentels.
- A.S.A. de la vallée du Lot et du Boudouyssou est le maître d'ouvrage du réseau d'irrigation de 7 communes dont Cazidéroque.

Des servitudes sont attachées à ces canalisations souterraines d'irrigation. Les propriétaires et ayants droits doivent s'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien, et à la conservation de l'ouvrage et notamment d'effectuer des plantations d'arbres ou d'arbustes, et des constructions.

Le taux d'équipement en irrigation des parcelles est un bon indicateur de l'intérêt agronomique des terres agricoles. Les secteurs irrigués et irrigables doivent faire l'objet d'une attention particulière et doivent être préservés pour garantir la pérennité des exploitations agricoles et leur accès à la ressource en eau.

B. LES SURFACES AGRICOLES

En 2010, Fumel Communauté comptait **13 127 ha de surfaces agricoles utilisées** par les exploitations ayant leur siège dans la Communauté de Communes. L'emprise agricole est d'environ 40 %. **Entre 2000 et 2010, le recul s'est poursuivi à un rythme plus faible (-0,26 % par an) par rapport à la décennie précédente (-1,06%/an).** Les exploitations agricoles du territoire ont perdu environ 35 hectares de SAU par an.

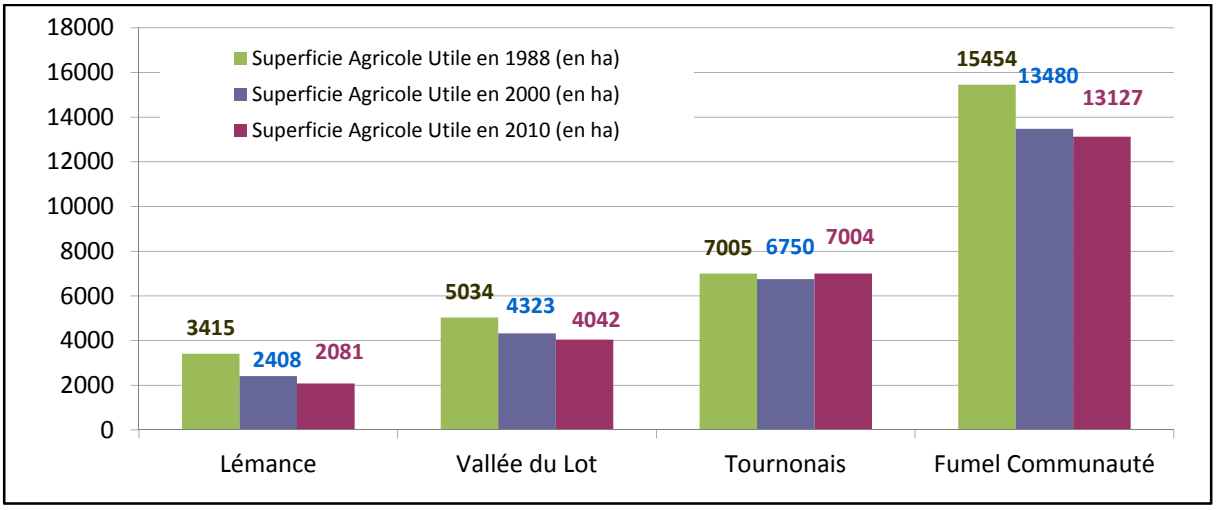

Évolution de la SAU sur le territoire de Fumel Communauté (Sources : RGA 2010)

Il est possible de distinguer la SAU par secteur. Ainsi, la SAU de la Lémance représente 16 % du territoire, celle de la vallée du Lot 31 % et celle du Tournonnais 53 %. Le recul de la SAU est très marqué dans les communes de la Lémance (-1,4% par an). La déprise agricole est 2 fois moindre dans la vallée du Lot, mais néanmoins supérieure au recul observé au niveau départemental. En revanche, dans le Tournonais, la surface agricole se maintient. Sur la période, **la disparition des terres agricoles des 19 communes** (-2,6 %) **s'est effectuée à un rythme proche de celui du Lot-et-Garonne (-5,6 %).**

	Superficie Agricole Utile en 2000 (en ha)	Superficie Agricole Utile en 2010 (en ha)	Evolution 2000/1988 (en ha)	Evolution 2010/2000 (en %)
Lémance	2408	2081	-29,5%	-13,6%
Vallée du Lot	4323	4042	-14,1%	-6,5%
Tournonais	6750	7004	-3.6%	3 ,8%
Fumel Communauté	**13 480**	**13 127**	**-12,8%**	**-2,6%**

Evolution des surfaces agricoles entre 2000 et 2010 (Source : RGA 2010)

C. LES STRUCTURES D'EXPLOITATION

1. UNE DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

La diminution des surfaces agricoles s'accompagne d'un recul du nombre des exploitations agricoles. En 2000, le recensement général de l'agriculture avait comptabilisé 491 exploitations. Entre 1988 et 2000, une exploitation sur trois avait cessé son activité, soit un total de 212 exploitations en 12 ans.

Depuis 2000, la baisse s'est poursuivie à une cadence plus soutenue. **Environ 1/3 des exploitations a disparu ces dix dernières années (153 exploitations en 10 ans). En 2010, les 19 communes comptaient 338 exploitations. La diminution des exploitations a principalement concerné la vallée du Lot (-69 exploitations) et la Lémance (- 44 exploitations).**

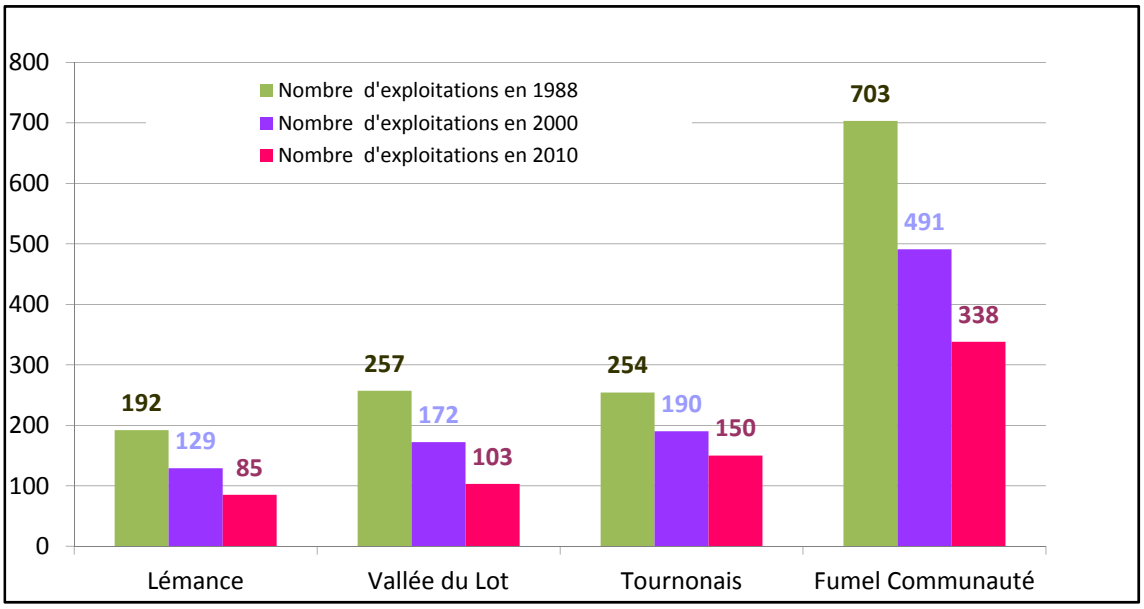

Evolution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010 (Source : RGA 2010)

Le territoire enregistre une perte de ces exploitations agricoles supérieure à celle du département (-23,6%). Là aussi, les évolutions divergent selon les territoires. La vallée du Lot subit des cessations d'activité plus nombreuses que la Lémance, qui malgré un recul des surfaces agricoles proportionnellement plus important, maintient davantage de structures. Dans le Tournonais, les surfaces stagnent mais le nombre d'exploitation continue à diminuer. Le sud du territoire a ainsi perdu plus d'une exploitation sur 5.

	Nombre d'exploitations en 1988	Nombre d'exploitations en 2000	Nombre d'exploitations en 2010	Evolution du nombre exploitations 2010/2000	
Lémance	192	129	85	-44	-34,1%
Vallée du Lot	257	172	103	-69	-40,1%
Tournonais	254	190	150	-40	-21,1%
Fumel Communauté	**703**	**491**	**338**	-153	**-31,2%**
Département 47		9 436	7 207	-2229	-23,62%

Évolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 (Source : RGA 2010)

En 2010, 42 % des exploitants de plus de 50 ans disaient ne pas avoir de successeur connu. Des disparités importantes dans les possibilités de reprise des exploitations existent entre les territoires. Respectivement 55 % et 54 % des exploitations étaient sans successeur connu dans la Lémance et la Vallée du Lot contre 19 % dans le Tournonnais. Les évolutions observées sur la période 2000-2010 tendraient donc à se poursuivre avec les mêmes contrastes territoriaux.

2. UNE SAU MOYENNE PAR EXPLOITATION SIMILAIRE A CELLE DU LOT-ET-GARONNE

Entre 2000 et 2010, la taille moyenne des exploitations de Fumel Communauté a poursuivi sa progression pour atteindre 38,8 ha, toutes exploitations confondues. La taille moyenne des exploitations du territoire est désormais similaire à celle du département (39 ha). Elle est bien plus élevée dans les secteurs du Tournonnais (51,4 ha), de la vallée du Lot (45,4ha) où les grandes cultures, nécessitant une SAU plus importante que la viticulture, l'arboriculture ou les cultures légumières, sont très répandues. Ces surfaces moyennes diffèrent de celle de la Lémance (23,7 ha), très inférieure à la moyenne départementale La Lémance est traditionnellement un territoire de petites exploitations orientées vers la polyculture et l'élevage.

	Surface moyenne en 2010
Lémance	23,7 ha
Vallée du Lot	45,4 ha
Tournonais	51,4 ha
Fumel Communauté	38,8 ha

La surface agricole utilisée moyenne en 2000 et 2010

L'agrandissement des exploitations se traduit par une augmentation des structures de plus de 100 ha dans la vallée du Lot et le Tournonais. Ces exploitations étaient particulièrement nombreuses en 2010 à Courbiac (27 %), Cazidéroque (21%), Monsempron-Libos (20 %) et Anthé (19%). Dans le territoire communautaire, elles représentent 11 % du total des exploitations et mettent en valeur plus de 3 hectares sur 10.

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

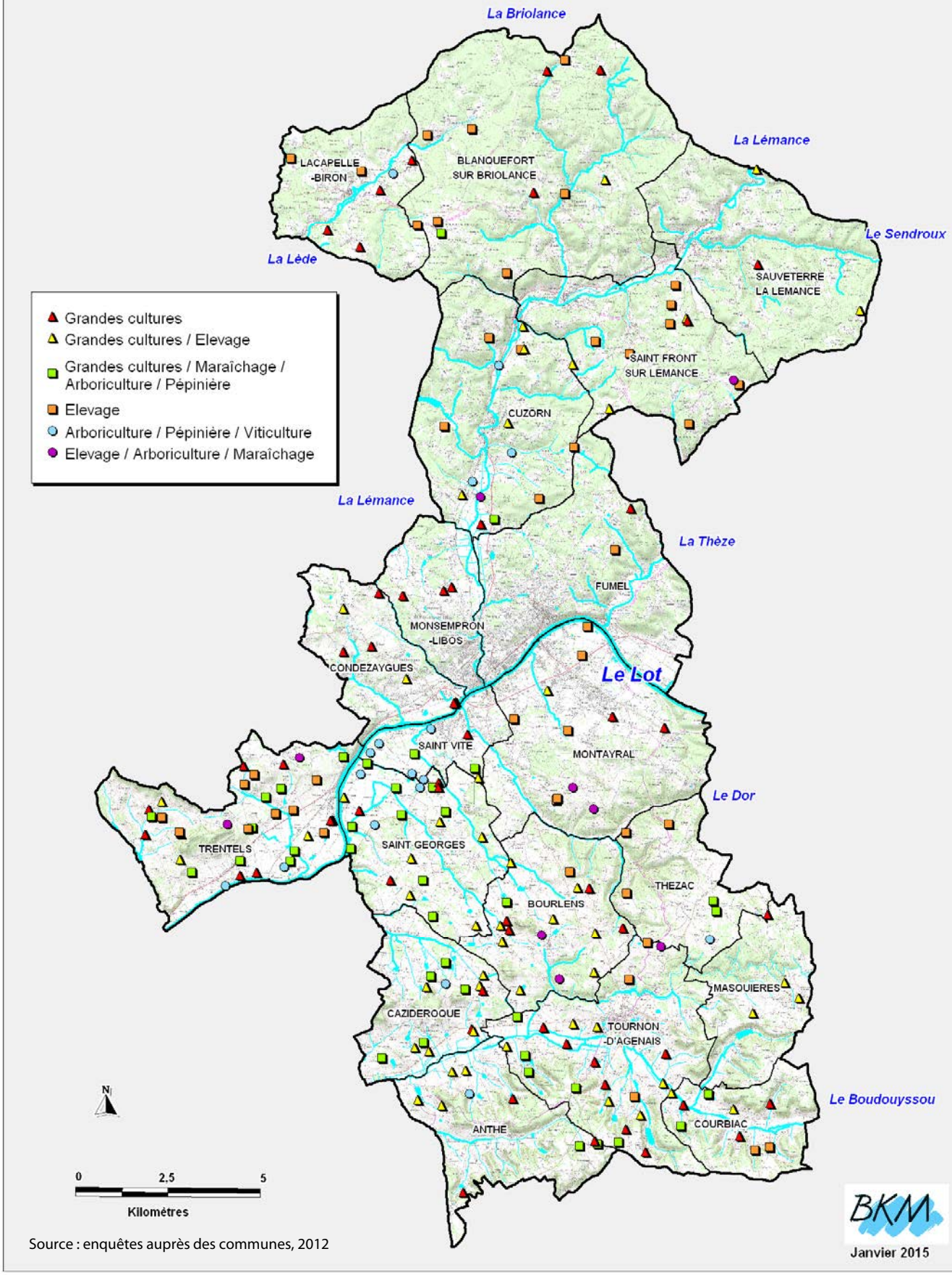

Source : enquêtes auprès des communes, 2012

BKM

Janvier 2015

	Part des exploitations de plus de 100 ha en 2010	% de la SAU mis en valeur par les exploitations de + 100 ha
Lémance	2 %	7,6 %
Vallée du Lot	13,2 %	42,5 %
Tournonais	14,8%	38,9%
Fumel Communauté	10,9 %	31,8 %

Part des surfaces de plus de 100 ha en 2010 (Source : RGA 2010)

Les agrandissements des structures d'exploitations sont principalement réalisés par le biais du fermage privilégié à la cession des terres en raison du manque de repreneurs et d'une volonté de conserver le patrimoine familial notamment dans les secteurs où une pression foncière est identifiée.

3. LES SOCIETES AGRICOLES

Les exploitations individuelles représentent 67 % des exploitations, mais ne valorisent que 43 % de la SAU. Les exploitations sous forme sociétaires ont progressé entre 2000 et 2010. Leur part est plus importante dans le Tournonnais (Anthé, Cazidéroque, Thézac). Les formes sociétaires sont :

- les GAEC, société civile de personnes permettant à des agriculteurs associés, la réalisation d'un travail commun dans des conditions comparables à celles existantes dans les exploitations à caractère familial.
- les EARL, Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée qui est une forme de société civile à objet agricole.

	Part des exploitations individuelles en 2010	Part des formes sociétaires en 2010
Lémance	80,8%	19,2%
Vallée du Lot	71,4%	28,6%
Tournonais	59,3%	30,7%
Fumel Communauté	67,0%	33%

Statuts des exploitations en 2010 (Source : RGA 2010)

4. LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES

- **Les installations classées pour la protection de l'environnement**

Toute exploitation agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée. Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

- Déclaration : pour les activités les moins polluantes.
- Autorisation : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants.

Il existe 4 ICPE agricoles soumises au régime de l'autorisation dans le territoire.

Régime	Nom établissement	Activités	Adresse
A	BOUTONNE ANDRE	Agroalimentaire	Anthé
A	COSTE Philippe	Elevage porcs	Anthé
A	EARL DE CLAVEL	Elevage bovins	Cazidéroque
A	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE PRUNICOLE	Agro-alimentaire	Condezaygues

Installations agricoles classées soumises à autorisation (Source : base des installations classées, MEDD, 2014)

- **Le règlement sanitaire départemental**

Le règlement sanitaire départemental du Lot-et-Garonne approuvé le 26 septembre 1983, édicte les règles générales d'hygiène et les mesures propres à préserver la santé de l'homme et de l'environnement. Il s'applique aux activités qui ne relèvent pas du champ d'application de la loi du 19 juillet 1976, et ne rentrant pas dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il règlemente notamment les eaux, les locaux d'habitation et assimilés, l'élimination des déchets, la salubrité, le bruit et fixe des prescriptions applicables aux activités d'élevage et autres activités agricoles.

Il prévoit notamment que les bâtiments renfermant des animaux respectent les règles suivantes :

- Élevages porcins à lisier : 100 m des habitations occupées par des tiers,
- Autres élevages : au moins 50 m des habitations des tiers.

- **Communes classées à handicaps naturels**

Toutes les communes, mis à part Trentels et Saint Vite, sont classées en zone défavorisée au titre des handicaps naturels. Ce classement du Ministère de l'Agriculture donne accès aux agriculteurs à une aide particulière, l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), pour leurs surfaces fourragères. Ces indemnités contribuent au maintien d'une communauté rurale viable dans ces zones défavorisées, et participent ainsi à équilibrer l'occupation du territoire par ces activités économiques et humaines.

D. LES PRODUCTIONS

1. LES PRODUCTIONS VEGETALES

Plusieurs types d'assolements occupent le territoire. Ils diffèrent selon le secteur :

- **Vallée du Lot**: grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux..) mais aussi à l'implantation d'arboricultures fruitières, notamment la pruniculture. L'agriculture irriguée, notamment de maîs, est effective sur les communes de Trentels, Saint-Georges, Condezaygues et Saint-Vite,
- **Le Tournonnais** : grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux..) dans la vallée du Boudouyssou et le secteur des coteaux nord-ouest, cultures fourragèresprésentes principalement dans les coteaux sud et nord-est, arboriculture

fruitière (pruniers principalement) sur les coteaux nord-ouest, vignes au nord-est (vin IGP de Thézac-Péricard » appelé aussi « vin du Tsar ») et culture légumières (maïs doux, melons…), et tabac et productions de semences de manière plus marginales,

- **La Lémance :** cultures fourragères.

Environ 45 **% des terres**, soit environ 6500 ha, sont valorisées par des cultures **céréalières et oléo-protéagineuses**. La vallée du Lot et le Tournonnais sont clairement des territoires de production des céréales, oléagineux et protéagineux (COP). Dans les communes d'Anthé, Monsempron-Libos, les COP dépassent 65 % du total des surfaces agricoles. Ce type de cultures représente jusqu'à 85 % de la surface agricole de Monsempron**,** mais les étendues les plus importantes sont observées à Trentels (820 ha), Anthé (610 ha), Cazidéroque (560 ha), St-Georges, Montayral, Thézac et Tournon (+ou -500 ha)

Les surfaces toujours en herbe représentent près de **15 % des surfaces agricoles des 19 communes couvertes par le PLUi**. Globalement, la part de la STH est deux fois plus importante dans la SAU de la Lémance (22,2 % de la SAU), que dans celle de la vallée du Lot et du Tournonnais. Les communes dépassent les 25 % de STH dans la SAU sont Lacapelle-Biron (32%), Blanquefort (37%) mais aussi Masquières (33%), et Fumel (40 %).

Les plus grandes étendues de surfaces toujours en herbe sont observées à Thézac (200 ha), puis Fumel (143 ha) et Saint-Front-sur-Lémance (131 ha).

Par ailleurs d'autres cultures sont à relever **:**

- **les vergers** s'étendent sur plus de 800 ha. Ils sont essentiellement composés de pruniers, pommiers, et dans une moindre mesure de noisetiers. Ils sont surtout cultivés **à** Saint-Georges (210 ha ha – 17,4% de la surafce agricole), Trentels (170 ha ha - 12% de la surface agricole), Cazidéroque (112 ha-10% de la surface agricole) et Saint-Vite (91 ha-25 % de la SAU)
- **les vignes** sont esentiellement dans la commune de Thézac (41 ha), St-Georges (13 ha), Anthé (10 ha), Masquières et Bourlens (5 ha). Au total, Fumel Communauté totalisait en 2010, 85 ha de vignes, dont 81 % dans le Tournonnais.
- **le maraichâge** (légumes, melons,…) est très relictuel dans la plupart des communes. Les surfaces les plus importantes se situent à Courbiac (10 ha).

2. LES PRODUCTIONS ANIMALES

La part des bovins était équivalente en 2000 sur la Lémance et la vallée du Lot et presque 2 fois plus importante dans le Tournonnais. Entre 2000 et 2010, la vallée du Lot a subit une diminution très importante de son cheptel ; celui-ci a été divisé par deux. Ceux de la Lémance et du Tournonnais accusent une baisse moindre. Le Tournonnais est en nombre de tête de bétail, le principal secteur d'élevage, mais le nombre d'exploitations d'élevage a presque diminué de moitié. Ce recul est moins marqué dans la Lémance secteur dans lequel les exploitations d'élevage sont toujours les plus nombreuses (40 % des exploitations de Fumel Communauté). Les différents chiffres mis en relation supposent des pratiques d'élevage plus extensives sur la Lémance que sur le reste du territoire.

L'élevage de poulets est surtout développé dans la Lémance qui compte le plus grand nombre d'animaux et d'exploitations pratiquant cet élevage.

Concernant les équidés et la filière porcine, le secret statistique ne nous permet pas de connaitre les chiffres sur les exploitations et les cheptels.

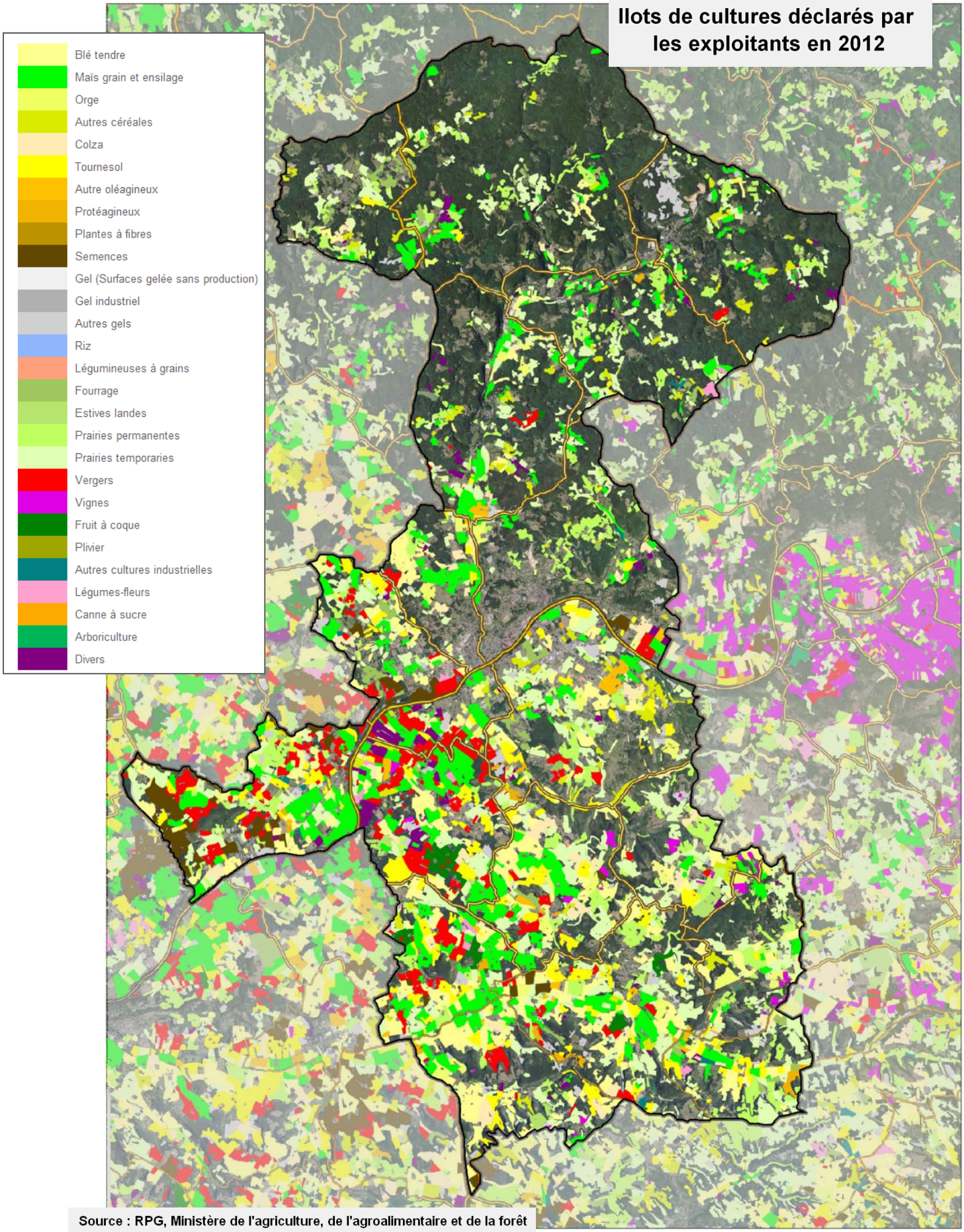

Source : RPG, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

3. LES LABELS DE QUALITE

L'appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé, dont les caractéristiques sont dues essentiellement à ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir qui s'exprime par le savoir-faire des hommes.

Seule l'AOC Noix du Périgord est présente sur le territoire (Cuzorn, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite, Montayral et Bourlens).

L'IGP est un signe d'identification européen, créé en 1992. Elle est attribuée aux produits alimentaires spécifiques portant un nom géographique et liés à leur origine géographique (Hormis les vins et spiritueux). Depuis 1er août 2009, tous les vins de pays reconnus par l'Europe sont passés en IGP. Plusieurs productions du territoire sont labélisées par une Indication Géographique Protégée :

- IGP Pruneau d'Agen
- IGP Agneau du Quercy
- IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest
- IGP Volailles de Gascogne
- IGP Jambon de Bayonne

Toutes les communes du territoire bénéficient de ces 5 IGP.

L'IGP Melon du Quercy est autorisée sur les communes de Saint-Georges, Saint-Vite et Montayral et l'ensemble des communes du Tournonnais.

	Production	Communes
	AOC Noix du Périgord	Cuzorn, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite, Montayral, Bourlens
	IGP Pruneau d'Agen	Fumel Communauté
	IGP Agneau du Quercy	Fumel Communauté
	IGP Canard à foie gras du Sud-ouest	Fumel Communauté
	IGP Volailles de Gascogne	Fumel Communauté
	IPP Jambon de Bayonne	Fumel Communauté
	IGP Melon du Quercy	Thézac, Masquières, Courbiac, Tournon, Bourlens, Anthé
	IGP vins de Thézac-Perricard	Thézac, Masquières, Cazidéroque, Courbiac, Tournon, Bourlens, Saint-Georges, Saint-Vite et Montayral

Les productions sous signe officiel de qualité (Source : INAO)

L'agriculture biologique est un système de production agricole spécifique qui exclut l'usage d'engrais chimique, de pesticides de synthèses, d'OGM et limite l'emploi d'intrants. Le bien-être animal est respecté et l'usage de médicaments est limité et strictement encadré.

Le répertoire de l' « agence bio » permet d'établir qu'il y a 39 producteurs biologiques dans la Communauté de Communes, 6 transformateurs et 2 distributeurs.

	Nombre de producteurs	Nombre de transformateurs	Nombre de distributeurs
Anthé	1		
Bourlens	2		
Cazidéroque	2		
Condezaygues	1		
Courbiac	1		
Fumel		1	
Lacapelle-Biron	2		
Masquières	2		
Montayral	7	5	
Saint-Vite	3		1
Thézac	3		
Tournon-d'Agenais	5		1
Trentels	4		
Saint-Georges	6		
Fumel Communauté	**39**	**6**	**2**

Nombre d'opérateurs bio sur le territoire en 2013 (Source : INAO)

E. LA DIVERSIFICATION ET LA COMMERCIALISATION

L'agritourisme est encore peu développé. Six exploitations adhèrent au réseau agritouristique « Bienvenue à la ferme » et proposent de la vente directe (Thézac (2), Condezaygues (1), Tournon (1) et Sauveterre (1) ou de l'hébergement-table d'hôtes (Courbiac (1).

Les principaux produits proposés s'articulent autour du vin, du foie gras, des pruneaux, des fruits… La commercialisation en circuits courts se présente comme un créneau intéressant à développer. Les consommateurs recherchent des liens de proximité avec le monde agricole, notamment au travers de l'approvisionnement en produits frais et de qualité. Au-delà de la proximité entre le lieu de production et le lieu de consommation, c'est surtout la réduction des intermédiaires entre l'agriculteur et le consommateur qui apparaît intéressante économiquement pour les producteurs.

Sur la région du Fumélois, l'agriculture a pour atout d'être relativement productive et diversifiée. Pour rendre ce territoire plus attractif et compenser la baisse de SAU qu'il connaît, l'agrotourisme et la réalisation de circuits mériteraient d'être davantage développés.

F. LA SYLVICULTURE

Le massif forestier du Fumélois est un élément du paysage très marquant et caractéristique du nord du territoire. Ce massif forestier s'intègre dans la sylvo-écorégion Périgord qui constitue un terroir forestier homogène du point de vue du climat et des sols.

Les surfaces boisées sont importantes et s'élèvent au total sur l'ensemble du massif à 11 179 ha et couvrent environ 30 % de la superficie total de Fumel Communauté. Le taux de boisement est le plus élevé du département du Lot-et-Garonne (55%).

Une étude ressource bois a été menée en 2014 sur le massif forestier du Fumélois-Monflanquinois, soit sur 12 890 ha et 10 communes. Cette étude a eu pour objectif de faire des enquêtes auprès des propriétaires, de mieux connaître les propriétaires forestiers, leurs pratiques de gestion, leurs projets et leur type de relation à la forêt. L'objectif pour les élus locaux et les professionnels de la filière-bois (entreprises, ASA et groupement de développement forestier…) était de connaître les disponibilités réelles et d'être en mesure d'établir une prospective des volumes de bois à venir et de construire des projets de développement économique notamment dans le cadre du «cluster» (regroupement, généralement sur un bassin d'emploi, d'entreprises du même secteur) «bois et énergie» en Fumélois.

1. LE MASSIF FORESTIER DU FUMELOIS-MONFLANQUINOIS

Le massif forestier du Fumélois-Monflanquinois est composé de peuplements à dominante de feuillus parmi lesquelles **le châtaignier**, essence identitaire du massif. Il domine sur environ 4 500 ha et il est présent en taillis simple (sur 2 700 ha) ou en mélange avec des arbres de réserve, notamment le pin maritime (sur 900 ha). 80% des taillis du massif sont constitués de châtaigniers. Il représente 735 000 m^3 au total, surtout des petits bois et aussi des bois moyens (classes de diamètre de 10 à 45 cm). La mortalité du châtaignier est peu présente sur les bons terrains où les taillis sont les plus vigoureux. Le dépérissement n'est pas aussi inquiétant qu'on pourrait le croire : la moitié des taillis de châtaignier (en surface) comportent moins de 30% de tiges dépérissantes…

Le pin maritime constitue un important capital sur le massif : 550 000 m^3 au total. Il est présent dans des peuplements mélangés avec du taillis, le plus souvent de châtaigniers (sur 900 ha environ), ou dans des peuplements purs plus récents, issus de plantations (environ 1000 ha). Ce capital est en grande partie exploitable, grâce aux passages en éclaircies dans les plantations, ou par coupe définitive des gros bois et très gros bois qui sont abondants.

Enfin, **les chênes** représentent environ 480 000 m^3 au total soit 25% du volume de bois du massif. Les chênes constituent des taillis ou des taillis avec réserves. Ils sont également des arbres de réserve dans des taillis d'autres essences. Le chêne pédonculé est le plus abondant 25% du volume des chênes est de qualité charpente, le reste est de qualité bois de feu. La majorité du volume est constituée de bois moyens, de classe de diamètre 25 à 45 cm.

Les surfaces plantées dans le massif sont significatives puisque proche de 10 % du total forestier (1088 ha), autant que la Dordogne, et plus que le Lot. Les plantations sont jeunes, **essentiellement résineuses**, les bois d'éclaircie sont bien mobilisés par des entrepreneurs locaux fortement mécanisés. Cette forêt va produire dans la prochaine décennie de plus en plus de bois d'œuvre mais avec actuellement peu de transformation locale.

Le massif forestier du Fumélois-Monlanquinois s'accroît chaque année de 32 500 m3 environ. L'observation des souches permet de conclure que le volume prélevé chaque année est inférieure à 20 000 m3. Une récolte plus importante d'au moins 50% pourrait donc être réalisée sans modifier l'équilibre du massif.

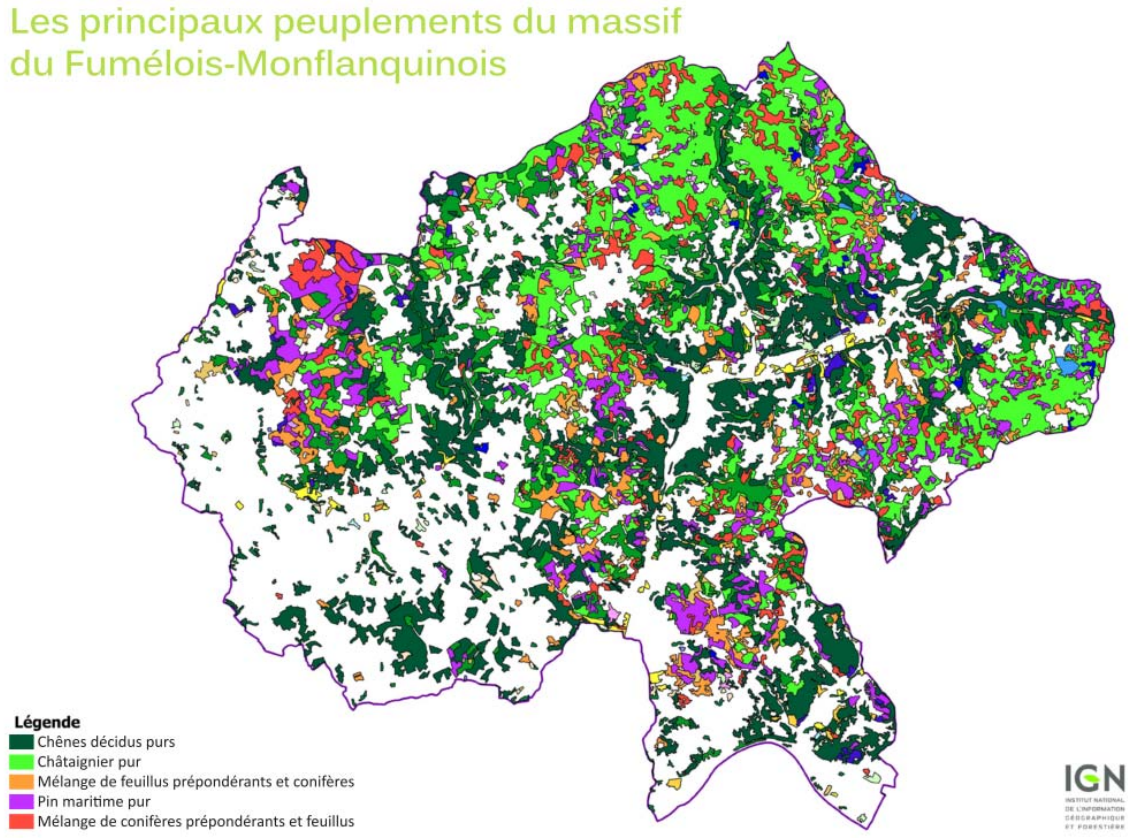

2. LA SITUATION DES PROPRIETAIRES FORESTIERS

Le massif forestier du Fumélois-Montflanquais est à 100 % une forêt privée. Certains propriétaires forestiers sont regroupés dans des Associations Syndicales Autorisées (ASA) : l'ASA de la vallée de la Lémance et celle de Paulhiac qui permettent de développer l'activité forestière. La forêt est marquée par un fort morcellement. 3257 propriétaires ont été recensés ; environ la moitié a moins de 1 hectare. La surface moyenne des propriétés forestières est de 3,7 ha.

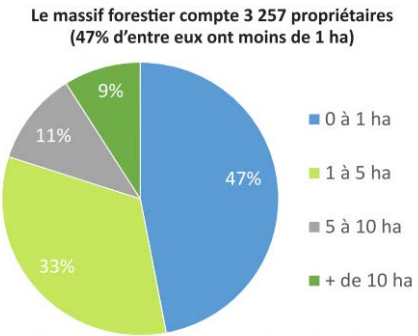

Répartition des propriétaires par classe de surface
Données CRPF 2009

Dans le cadre de l'étude ressource bois menée en 2014, une enquête a été réalisée auprès des propriétaires forestiers du massif Fumélois-Montflanquais. Sur les 215 propriétaires forestiers dentinaires du questionnaire, 133 retours ont été enregistrés, soit un taux de 62 %.

Les propriétaires forestiers ont majoritairement plus de 60 ans (71%). Ils habitent à proximité de leur forêt (84% sont à moins de 30 km). 86 % d'entre eux ont déjà vendu ou auto consommé du bois issu de leurs parcelles. Ils connaissent bien les circuits de commercialisation. Les coupes sont principalement déclenchées par des opportunités (financement, démarchage) ou des besoins personnels (en bois de chauffage ou financiers) mais peu par des critères sylvicoles (maturité des arbres...).

46% d'entre eux ont l'intention de vendre du bois dans les 5 années à venir, principalement du taillis (33%), des résineux - gros bois (24%), des bois dégradés (13%) et des résineux-petits bois (12%). Parmi les propriétaires ne souhaitant pas vendre du bois dans les 5 années à venir, les principales

raisons sont le maintien de l'état boisé, la conservation du capital et le prix insuffisant. Globalement, sur le long terme, 70% des propriétaires envisagent facilement une coupe sur une parie ou sur la totalité de leur propriété.

3. L'EXPLOITATION DU MASSIF

Globalement, les boisements sont peu exploités, les pistes forestières dont le maillage est insuffisant, sont dégradées. L'état des pistes et le morcellement ont des répercussions sur le coût élevé de mise en valeur des terrains dispersés. Ces handicaps et la démobilisation des propriétaires expliquent pourquoi la part du bois mobilisée par les filières classiques reste relativement faible (30 %) au regard du potentiel du massif. Cette sous-exploitation met à mal le patrimoine paysager, environnemental et économique que représente cette forêt pour le territoire.

Des arrêtés préfectoraux de réglementation de boisements ont été pris en 2004 sur les quatre communes de Blanquefort-sur-Briolance, Cuzorn, Saint-Front-sur-Lémance et Sauveterre-La-Lémance. Ceci a été fait afin de maintenir la pérennité du potentiel agricole et d'empêcher la fermeture des paysages.

Les conclusions de l'étude ressource bois montrent néanmoins qu'une dynamisation de la mobilisation de la ressource est possible dans une certaine mesure, en incitant à la reconstitution des peuplements exploités. La relativement faible part du capital sur pied (10%) détenue par les propriétaires opposés à toute action de récolte permet d'envisager positivement un travail de sensibilisation des propriétaires à la sylviculture et à la mobilisation du bois. L'étude sur le dépérissement du taillis de châtaigner menée en 2014 conclue par ailleurs que l'effort de sylviculture semble devoir être porté sur les peuplements de châtaigniers, plus vigoureux, de qualité et moins touchés par le dépérissement.

4. LES FILIERES ECONOMIQUES

Aujourd'hui le massif du Nord Lot-et-Garonne se retrouve éloigné des principaux transformateurs (scieries, papeteries) pourtant le fort potentiel de production du massif et le savoir-faire local (propriétaires et professionnels de l'exploitation) sont des éléments très favorables à l'installation de nouvelles unités de transformation.

Sur le territoire, l'industrie liée au bois est en perte de vitesse. La principale entreprise, Tarkett, anciennement Parquets Marty, qui était encore en 2010 le 3ème employeur du territoire, connait des difficultés économiques et devrait cesser son activité fin 2014, s'il n'y a pas de repreneur (123 employés). L'entreprise de briqueterie à Monsempron-Libos (mois de 20 salariés), second fabriquant de parquets, qui a compté jusqu'à 300 salariés connait également des difficultés. Le territoire compte également une scierie et deux entreprises de première transformation du bois dont l'établissement Frugier à Bourlens (fabrication d'emballages en bois -moins de 10 salariés).

Les entreprises de la filière bois présente sur le territoire s'approvisionnent principalement sur le marché du bois périgourdin et sur le marché landais car le territoire ne possède pas un potentiel de bois correspondant à leurs besoins. Elles valorisent donc essentiellement une ressource naturelle extérieure au territoire et ne développe pas la recherche et le développement alors que, par exemple, le bois est de plus en plus utilisé pour l'écoconstruction.

Fumel Communauté a donc souhaité développer la recherche pour aider les entreprises à innover et structurer la filière bois locale. C'est dans ce contexte, que le développement de la filière bois

énergie s'est organisé avec la création de l'unité de production de plaquettes forestières implantée sur la commune de Blanquefort-sur-Briolance qui constitue un atout majeur pour le secteur. Cette plate-forme a été mise en service en 2011. L'approvisionnement se fait directement par les scieries locales et voisines (Périgord) et les exploitants forestiers. Au gré des installations de chaufferies collectives sur le Fumélois et le Villeneuvois, la plate-forme pourra porter sa production annuelle à sa capacité maximale 20 000 tonnes.

Le financement des travaux à l'exemple de la Plateforme Bois Énergie (PBE), l'animation par les techniciens forestiers et la volonté politique de structurer et de favoriser la filière bois sont les trois piliers indissociables du développement de cette forêt.

G. CONCLUSION

Atouts	Faiblesses
▪ *Une agriculture diversifiée et de qualité (grandes cultures, vergers, élevage)* ▪ *Bon potentiel agronomique dans les vallées, sur les alluvions du Lot et les terreforts du Tournonnais et terres présentant de bonnes potentialités pour l'élevage dans la Lémance* ▪ *Accessibilité à la ressource en eau permettant le développement de cultures à forte valeur ajoutée dans la vallée du Lot et du Boudouyssou* ▪ *Le maintien des surfaces agricoles dans le Tournonnais et un taux de formes sociétaires plus élevé que sur le reste du territoire, signe d'un dynamisme et d'une meilleure longévité des exploitations* ▪ *Le développement du bois-énergie au travers de la PBE de Blanquefort sur Briolance*	▪ *Baisse de la SAU signe d'une déprise agricole, surtout dans la Lémance et dans la vallée du Lot (cadence moindre).* ▪ *Enfrichement forestier se développe dans la Lémance, entraînant une fermeture des paysages* ▪ *Diminution importante du nombre d'exploitations* ▪ *Dans le Tournonnais, parcellaire difficile à exploiter sur les espaces pentus et à faible valeur agronomique du Tournonnais,* ▪ *Agritourisme peu développé et circuits courts à encourager* ▪ *Un massif forestier du Fumélois sous exploité, confrontés à de nombreux handicaps : morcellement, forêt entièrement privée, pistes insuffisantes et dégradées, peuplements vieillissants, propriétaires démobilisés*
Opportunités	**Menaces**
▪ *La volonté de Fumel Communauté de construire des projets de développement économique autour de la filière bois* ▪ *La réalisation d'un plan de gestion du massif forestier* ▪ *La présence et le développement des signes et des productions de qualité,* ▪ *La demande des populations en liens de proximité (approvisionnement, (re)découverte du patrimoine rural)*	▪ *Les difficultés de transmission des installations liées au manque de repreneurs* ▪ *Les difficultés de certaines filières agricoles (lait, viticulture, élevage…)*

Enjeux
▪ *La préservation des terres agricoles, notamment celles de forte fertilité et à l'accès facile à l'eau facile (drainage, irrigation)* ▪ *La conciliation entre développement urbain et la nécessaire protection des espaces agricoles,* ▪ *La pérennisation des exploitations agricoles qui garantit notre alimentation, et participe à la qualité et à la diversité des paysages et au maintien de la biodiversité (haies, praires,…),* ▪ *La réduction des gaz à effet de serre émis par l'agriculture et la maîtrise énergétique des exploitations (modernisation des exploitations et des pratiques, développement des énergies renouvelables,…)* ▪ *Le développement des bonnes pratiques agricoles, respectueuses de l'environnement, préservant les ressources naturelles (énergie, eau),* ▪ *La promotion et le développement des signes et productions de qualité (agriculture biologique notamment),* ▪ *La structuration des filières agricoles, l'aide aux transmissions et aux installations.*

IV. LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

A. METHODOLOGIE

Une carte de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers a été élaborée par comparaison avec des photos aériennes de l'IGN de 2009 et d'autres plus anciennes, datant de 1999. Les zones apparaissant en tant que milieu naturel, agricole ou forestier sur les photos aériennes de 1999 et non observées en 2009 en tant que tel, ont été cartographiées en tant que milieux artificialisés. La nature de leur changement de vocation a été distinguée : urbanisation (habitat, activités, équipements), infrastructures de transport, carrières.

Le classement de tout ou partie de parcelles en surfaces consommées entre 1999 et 2009 s'appuie sur certains points de méthode ou arbitrages : Les parcelles présentant des indices de début d'artificialisation en 1999 (traces d'engins de chantier, défrichement, terres agricoles retournées) n'ont pas été comptabilisées en tant que surfaces consommées sur la période 1999-2009. Les autorisations (permis de construire, d'aménager) ayant été accordées antérieurement à 1999 et les travaux ayant commencé, nous avons considéré que ces parcelles avaient été urbanisées sur la période précédente,

B. LES RESULTATS

Entre 1999 et 2009, environ 226 ha d'espaces naturels agricoles et forestiers ont été consommés sur le territoire. Les 19 communes de Fumel communauté ont ainsi **artificialisées 0,7 % du territoire intercommunal**, essentiellement des espaces agricoles et forestiers.

Les communes sur lesquelles la consommation est la plus importante en valeur absolue sont Montayral (48 ha), Fumel (38 ha) et Condezaygues (19 ha). Le développement de l'urbanisation mixte est le premier bénéficiaire de cette consommation. La consommation liée aux activités ne concerne que quelques communes ; elle s'est essentiellement faite sur les terres de Montayral (18 ha).

Le développement des carrières a entraîné une consommation de 5,4 ha d'espaces agricoles et forestiers dans les communes de Fumel (4,4 ha) et de Sauveterre-la-Lémance (0,9 ha).

	Urbanisation	Activité	Infrastructure	Agriculture	Carrière	Loisirs	TOTAL
Blanquefort-sur-Briolance	10,0	1,3		2,7		0,0	14,0
Cuzorn	11,7	0,2		0,5		0,0	12,3
Lacapelle-Biron	6,9					3,4	10,3
Saint-Front-sur-Lémance	2,8			0,4		0,0	3,2
Sauveterre-la-Lémance	0,9				0,9	0,0	1,9
Secteur Lémance	32,3	1,5		3,6	0,9	3,4	41,7
Condezaygues	13,3	2,5		2,3		0,7	18,8
Fumel	33,4		0,2		4,4	0,0	38,1
Monsempron-Libos	10,2					0,0	10,2
Montayral	30,3	18,1				0,0	48,4
Saint-Vite	7,8	1,0				0,0	8,8
Trentels	10,7		0,2	1,1		0,0	12,0
Vallée du Lot	105,7	21,6	0,4	3,3	4,4	0,7	136,3
Anthé	1,9	0,6		0,1			2,6
Bourlens	5,4	0,8					6,2
Cazidéroque	0,9						0,9
Courbiac	2,5						2,5
Masquières	12,2			0,1			12,2
Saint-Georges	7,4		0,3				7,7
Thézac	9,3						9,3
Tournon-d'Agenais	5,6		1,4				7,0
Secteur Tournonnais	**45,2**	**1,4**	**1,7**	**0,1**	**0,0**	**0,0**	**48,5**
TOTAL Fumel Communauté	**183,2**	**24,5**	**2,2**	**7,1**	**5,4**	**4,1**	**226,5**

Consommation des espaces naturels agricoles et forestiers entre 1999 – 2009 (en ha)

CONSOMMATIONS DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS ENTRE 1999 ET 2009

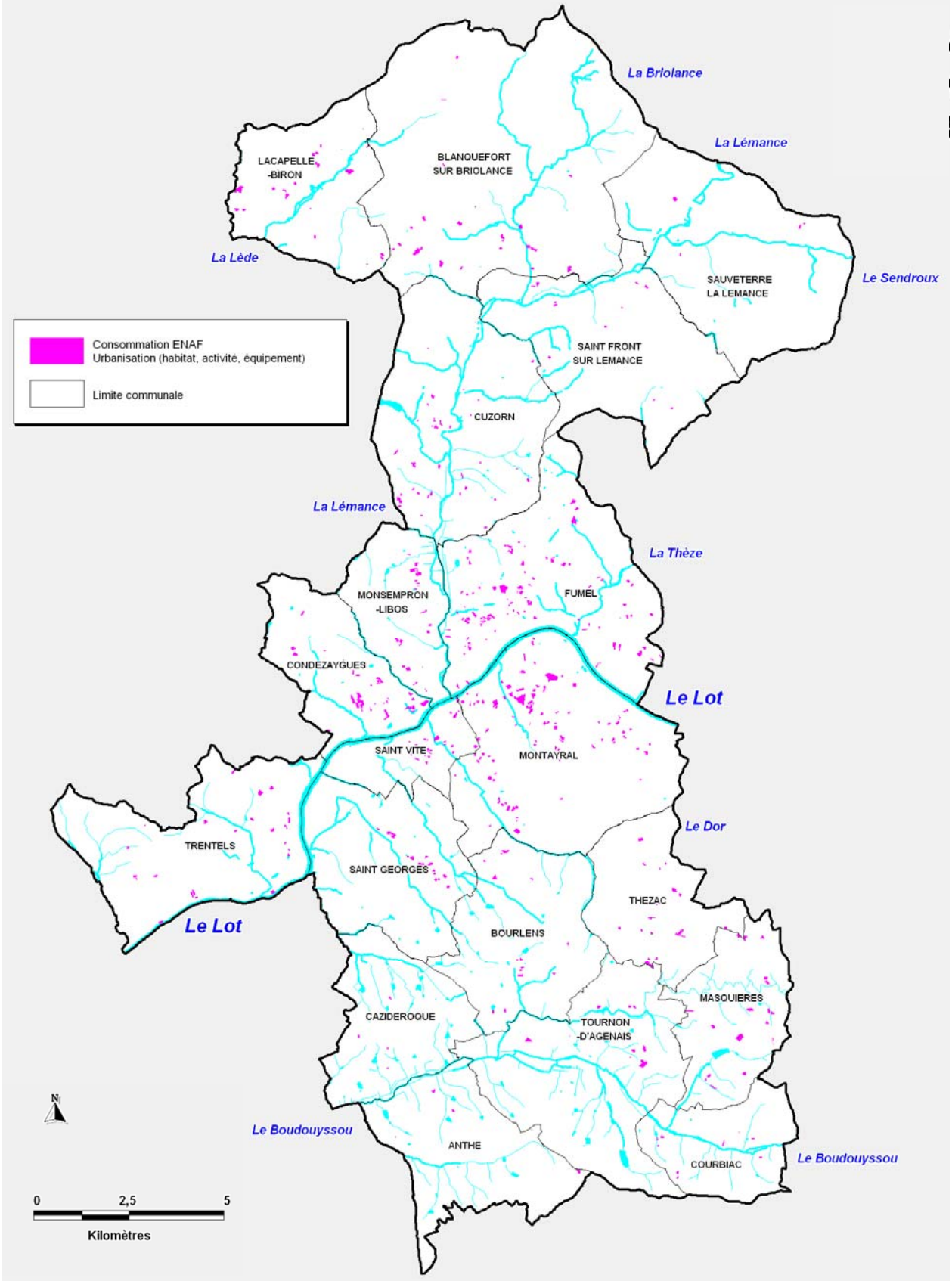

V. LA RESSOURCE EN EAU

A. L'ETAT DES EAUX SOUTERRAINES

On distingue les ressources peu profondes et les ressources profondes :

- **Les ressources peu profondes**

Les nappes alluviales contenues dans les alluvions du Lot est une nappe libre, d'accompagnement en relation avec le cours d'eau. L'évaluation de l'état chimique réalisée en 2013 confirme la **contamination** de cette masse d'eau **vis-à-vis des nitrates, pesticides, produits phytosanitaires** déjà observés lors du précédent état des lieux 2004 et 2008. Cette dégradation est à mettre en relation avec la pression anthropique forte sur la masse d'eau, notamment la pression agricole.

Cette masse d'eau constitue une **ressource à enjeu majeur de par son abondance et sa relation étroite avec le Lot.** Ces échanges sont d'autant plus importants qu'elle soutient les débits du Lot, cours d'eau classé déficitaire, en période d'étiage. La nappe alluviale est principalement sollicitée pour l'irrigation, principal secteur de prélèvement. Elle n'est pas utilisée dans le territoire du Fumélois pour l'alimentation en eau potable.

La masse d'eau souterraine des molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de piémont est imperméable mais localement aquifère. Elle possède une qualité de ses eaux **détériorée par la présence de pesticides et de nitrates** d'origine agricole.

- **Les ressources profondes**

Les masses d'eau souterraines présentent pour l'essentiel un bon état quantitatif et chimique à l'exception des masses d'eau suivantes :

- **La masse d'eau des sables, graviers, galets et calcaires de l'Éocène Nord Adour Garonne,** présentent une bonne qualité chimique par rapport aux pollutions de surface. La masse d'eau, de caractère captif, est protégée par une couche imperméable sus-jacente et est peu vulnérable aux pollutions. Elle subit en revanche les impacts des importants prélèvements en Gironde et en Dordogne et est également sollicitée dans le Lot-et-Garonne pour l'agriculture et surtout l'AEP. Elle constitue une masse d'eau très sensible à fort enjeu.
- **La masse d'eau des calcaires du sommet du Crétacé supérieur** connaît également des déséquilibres quantitatifs. Elle est en relation directe avec l'Éocène.
- **La masse d'eau des calcaires du Jurassique moyen et supérieur captif** est composée de calcaires karstifiés. Cette nappe de bon état chimique sur le territoire est très utilisée pour l'AEP du Lot-et-Garonne.
- **La masse d'eau des Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien** rencontrée au nord du territoire est toujours dégradé en 2013. La contamination de l'aquifère par les nitrates et les produits phytosanitaires est avérée.

Numéro	Nom	Etat quantitatif	Etat chimique
FRFG023	Alluvions du Lot		
FRFG043	Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont		
FRFG083	Calcaires et sables de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne		
FRFG071	Sables, graviers, galets et calcaires de l'Eocène nord AG		
FRFG072	Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain		
FRFG088	Molasses du bassin du Lot		
FRFG097	Calcaires, grés et sables du crétacé sup basal libre BV Lot		
FRFG067	Calcaires et marnes du jurassique sup du BV du Lot secteur hydro o8		
FRFG080	Calcaires du Jurassique moyen et supérieur captif		
FRFG078	Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien		

État des masses d'eau souterraines en 2013 (Source : AEAG)

B. L'ETAT DES EAUX SUPERFICIELLES

Les principaux cours d'eau traversant Fumel Communauté bénéficient d'un suivi de leur qualité par le réseau de mesures de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Les résultats de ces mesures figurent dans les tableaux ci-après.

- **Qualité physico-chimique**

L'Etat physico-chimique des masses d'eau sur la période 2012-2013 montre une bonne qualité des cours d'eau excepté pour le Boudouyssou à Tournon d'Agenais pour le lequel :

- le bilan en oxygène est moyen en raison d'un taux important de carbone organique dissous,
- Une présence importante de nutriments a été relevée. **La qualité est moyenne à mauvaise pour les paramètres dioxyde d'azote, ammonium et phosphates.** La dégradation constatée est liée à des rejets domestiques et à des rejets agricoles,
- **La température** est également un paramètre déclassant (qualité moyenne)**.**

- **Qualité biologique**

L'évaluation de la qualité biologique des eaux douces superficielles s'effectue par l'analyse des organismes fixés ou libres, vivant dans les cours d'eau. Cette évaluation est réalisée dans le cadre du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) mis en place pour évaluer le respect des objectifs environnementaux de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

On distingue principalement 4 indices biologiques : L'indice Biologique Macrophytique en Rivière, l'Indice Biologique Diatomées, l'Indice Biologique Global et l'Indice Biologique Poissons.

L'Etat des masses d'eau sur la période 2012-2013 fait apparaître le constat suivant :

- L'Indice Biologique Diatomées 2007 est bon pour la Lémance, la Lède, le Lot, le Boudouyssou, la Thèze. Il témoigne d'une bonne qualité physico-chimique des cours d'eau.
- L'Indice Biologique Global est bon pour pour la Lémance, le Lot, le Boudouyssou, la Thèze ; les conditions du milieu sont favorables à l'accueil des populations d'invertébrés. En revanche, il est moyen et dégradé pour la Lède.
- L'Indice Biologique Macrophytique en Rivière et l'Indice Poissons de Rivière ne sont calculés, que sur quelques cours d'eau (Boudouyssou, Thèze, Lède, Lot)**.** Les résultats indiquent une présence satisfaisante de poissons de rivière excepté dans le Lot (qualité moyenne). En revanche, l'IBMR est dégradé sur la la Lède, le Boudouyssou et la Thèze ; ce résultat atteste d'une teneur en nutriments trop importante en période estivale.

L'Indice Biologique Diatomées (IBD 2007) est normalisé par la Norme AFNOR de décembre 2007. Cet indice est calculé à partir de diatomées (algues microscopiques pourvues d'un squelette en silice). Il permet l'évaluation de la qualité générale de l'eau des cours d'eau au niveau d'une station de mesure. Les diatomées sont très sensibles à la pollution physico-chimique de l'eau et sont naturellement sensibles à la présence de substances toxiques.

Indice Biologique Global (IBG) repose sur l'observation des populations d'invertébrés qui intègrent à la fois les perturbations d'ordre chimique et la qualité physique des habitats. La qualité biologique des cours d'eau est appréciée à partir de l'inventaire des invertébrés aquatiques qui colonisent le lit des cours d'eau (larves d'insectes, mollusques, crustacés, vers…). L'IBGN traduit globalement la capacité du milieu à héberger une faune riche et équilibrée. L'indice est basé sur deux notions, le niveau de polluo-sensibilité des invertébrés (groupe faunistique indicateur) et la diversité des peuplements.

L'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR) est fondé sur l'examen des macrophytes visibles à l'œil nu (algues, bryophytes, plantes vasculaires), pour déterminer le statut trophique des rivières. Sur la base d'une mesure de l'abondance de certains macrophytes, et sur le principe de l'écart à la référence, l'IBMR traduit essentiellement le degré de trophie lié à des teneurs en ammonium et orthophosphates, ainsi qu'aux pollutions organiques les plus flagrantes.

Indice Biologique Poissons de Rivière (IBR) est basé sur l'analyse des populations de poissons, sensibles à la qualité de l'eau et à la qualité de l'habitat. Les recensements s'effectuent par des pêches électriques à l'étiage. L'IPR correspond à l'écart entre la composition du peuplement observé et la composition attendue en situation de référence (très bon état).

- **Qualité chimique**

Les stations dans lesquelles des mesures ont été effectuées mettent en évidence une bonne qualité chimique des cours d'eau du territoire.

La Lémance en amont de Montflanquin (05088050) - Pont de la RD 426 en amont du confluent de la Briolance																		
ETAT ECOLOGIQUE 2012-2013																		
Qualité physico-chimique														Qualité biologique				Polluants spécifiques (2011-2013)	Etat chimique 2011-2013
Bilan de l'oxygène				Nutriments					T°C	Acidification									
O2 Dissous	Taux saturation O_2	DBO_5	COD	$PO_4^{(3-)}$	Ptot	NH4+	NO2-	NO3-	T°C	pH max	pH min								
												IBD 2007	IBG RCS	IBMR	IPR				

La Lémance en amont de Monsempron-Libos (05087400) - Pont de Bouy en amont de Fumel																	
ETAT ECOLOGIQUE 2012-2013																	
Qualité physico-chimique												Qualité biologique				Polluants spécifiques (2011-2013) Substance déclassante : zinc	Etat chimique 2011-2013
Bilan de l'oxygène				Nutriments					T°C	Acidification							
O2 Dissous	Taux saturation O_2	DBO_5	COD	$PO_4^{(3-)}$	Ptot	NH4+	NO2-	NO3-	T°C	pH max	pH min	IBD 2007	IBG RCS	IBMR	IPR		

La Lède à Lacapelle-Biron (05085950)-Pont de la D426 à Lacapelle-Biron																	
ETAT ECOLOGIQUE 2012-2013																	
Qualité physico-chimique												Qualité biologique				Polluants spécifiques 2011-2013	Etat chimique 2011-2013
Bilan de l'oxygène				Nutriments					T°C	Acidification							
O2 Dissous	Taux saturation O_2	DBO_5	COD	$PO_4^{(3-)}$	Ptot	NH4+	NO2-	NO3-	T°C	pH max	pH min	IBD 2007	IBG RCS	IBMR	IPR		

Le Lot à Libos (05086000) - Pont de la D102 à Libos en aval de Fumel																	
ETAT ECOLOGIQUE 2012-2013																	
Qualité physico-chimique												Qualité biologique				Polluants spécifiques 2011-2013	Etat chimique 2011-2013
Bilan de l'oxygène				Nutriments					T°C	Acidification							
O2 Dissous	Taux saturation O_2	DBO_5	COD	$PO_4^{(3-)}$	Ptot	NH4+	NO2-	NO3-	T°C	pH max	pH min	IBD 2007	IBG RCS	IBMR	IPR		

La Leyze à Savignac sur leyze (05085520) en aval de Monsempron-Libos - Pont de la D253																	
ETAT ECOLOGIQUE 2012-2013																	
Qualité physico-chimique												Qualité biologique				Polluants spécifiques 2011-2013	Etat chimique 2011-2013
Bilan de l'oxygène				Nutriments					T°C	Acidification							
O2 Dissous	Taux saturation O_2	DBO_5	COD	$PO_4^{(3-)}$	Ptot	NH4+	NO2-	NO3-	T°C	pH max	pH min	IBD 2007	IBG RCS	IBMR	IPR		

Le Boudouyssou (05086250) à Tournon d'Agenais – pont RD 656																	
ETAT ECOLOGIQUE 2012-2013																	
Qualité physico-chimique												Qualité biologique				Polluants spécifiques 2011-2013	Etat chimique 2011-2013
Bilan de l'oxygène				Nutriments					T°C	Acidification							
O2 Dissous	Taux saturation O2	DBO5	COD	PO4(3-)	Ptot	NH4+	NO2-	NO3-	T°C	pH max	pH min	IBD 2007	IBG RCS	IBMR	IPR		

Le Boudouyssou (05086250) en aval de Tournon d'Agenais -Pont de Saut à Penne d'Agenais																	
ETAT ECOLOGIQUE 2012-2013																	
Qualité physico-chimique												Qualité biologique				Polluants spécifiques 2011-2013	Etat chimique 2011-2013
Bilan de l'oxygène				Nutriments					T°C	Acidification							
O2 Dissous	Taux saturation O_2	DBO_5	COD	$PO_4^{(3-)}$	Ptot	NH4+	NO2-	NO3-	T°C	pH max	pH min	IBD 2007	IBG RCS	IBMR	IPR		

La Thèze au niveau de Montcabrier (05088130) - Pont de la D68 au droit de Montcabrier																
ETAT ECOLOGIQUE 2012-2013																
Qualité physico-chimique												Qualité biologique				
Bilan de l'oxygène				Nutriments					T°C	Acidification						
O2 Dissous	Taux saturation O_2	DBO_5	COD	$PO_4^{(3-)}$	Ptot	NH4+	NO2-	NO3-	T°C	pH max	pH min	IBD 2007	IBG RCS	IBMR	IPR	Polluants spécifiques 2011-2013	Etat chimique 2011-2013

DBO_5 : Demande biologique en oxygène ; COD : Carbone organique dissous ; Ptot : Phosphore total ; $PO4^{(3-)}$: Phosphates ; NH4+ : Ammonium ; NO_2- : Dioxyde d'azote ; NO3- : nitrates ; IBD : Indice biologique diatomées ; IBG RSC : Indice Biologique Global ; IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière ; IPR : Indice poissons rivière

Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais | Non classé

Etat des masses d'eau 2012-2013
(source Agence de l'Eau Adour Garonne)

C. LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

1. LE SDAGE ADOUR-GARONNE

Le SDAGE 2010-2015 a été approuvé par arrêté préfectoral le 1er décembre 2009. Il remplace celui qui a été mis en œuvre depuis 1996 et s'inscrit dans le cadre du Code de l'Environnement, qui a intégré la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 1996 et la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000.

Le SDAGE est un document d'orientation stratégique pour une gestion harmonieuse des ressources en eau. Il concerne l'ensemble des milieux aquatiques du bassin : fleuves et rivières, lacs, canaux, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines libres ou captives et zones humides. Six orientations fondamentales constituent l'ossature du SDAGE. Elles intègrent les objectifs de la DCE et du SDAGE précédent qu'il est nécessaire de poursuivre ou de renforcer :

- Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance,
- Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques,
- Gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides,
- Une eau de qualité pour assurer activités et usages,
- Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique,
- Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire.

Le SDAGE fixe les résultats à atteindre selon les principes contractuels de la Directive Cadre Eau (DCE). Ces objectifs sont fixés par masse d'eau, nouvelle notion introduite par la DCE et commune à l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne. Quatre objectifs principaux doivent être atteints dans l'ensemble des pays européens :

- ne pas détériorer l'état actuel des milieux aquatiques,

- atteindre le bon état des eaux en 2015,
- ou supprimer les rejets de substances prioritaires d'ici 2020,
- respecter les objectifs spécifiques des zones protégées (zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole, zones sensibles aux eaux usées des collectivités, zones Natura 2000, captages destinés à l'alimentation en eau potable,...).

Le bon état ne pouvant vraisemblablement pas être atteint en 2015 pour toutes les masses d'eau, des reports d'obtention du bon état des eaux à 2021 voire 2027, ont donc été prévus en raison de l'état de dégradation des milieux et des procédures à mettre en œuvre.

Les objectifs écologiques, physico-chimiques et globaux des masses d'eau superficielles et souterraines concernant les communes du PLUi figurent dans le tableau ci-après :

Communes	Masses d'eau rivière		Objectif global	Objectif écologique	Objectif chimique
	Numéro	Nom			
Cuzorn, Saint-Front-la-Lémance, Fumel, Monsempron-Libos	FRFR131	La Lémance du confluent de la Briolance au confluent du Lot	2015	2015	2015
Anthé, Cazidéroque, Tournon d'Agenais	FRFR132	Le Boudouyssou du confluent de la Rivièrette au confluent du Lot	2027	2021	2021
Condezaygues, Monsempron-Libos, Saint-Georges, Saint-Vite	FRFR225	Le Lot du confluent de la Lémance au confluent de la Garonne	2021	2021	2021
Fumel, Montayral	FRFR321	Le Lot du confluent du Célé au confluent de la Lémance	2021	2021	2021
Blanquefort sur Briolance, Saint-Front-la-Lémance, Sauveterre-la-Lémance	FRFR62	La Lémance de sa source au confluent de la Briolance	2015	2015	2015
Courbiac, Tournon d'Agenais	FRFR659	Le Boudouyssou de sa source au confluent de la Rivièrette (incluse)	2027	2021	2021
Blanquefort sur Briolance, Lacapelle-Biron	FRFR661	La Lède de sa source à la commune de Gavaudun	2021	2021	2021
Sauveterre-la-Lémance	FRFRR62_4	Le Sendroux	2015	2015	2015
Fumel,	FRFR673	La Thèze de sa source au confluent du Lot	2015	2015	2015
Condezaygues	FRFR675	La Leyze de sa source au confluent de la Lède	2021	2021	2021
Cuzorn, Monsempron-Libos	FRFRR131_1	Ruisseau de Lestancou	2015	2015	2015
Anthé	FRFRR132_2	Ruisseau de Ressegayre	2027	2021	2021
Montayral, Saint-Vite	FRFRR225_2	Le Dor	2021	2021	2021
Bourlens, Cazidéroque, Saint-Georges	FRFRR225_4	La Maunesse	2021	2021	2021
Blanquefort sur Briolance, Saint-Front-la-Lémance	FRFRR62_5	La Briolance	2015	2015	2015
Bourlens, Masquières, Tournon d'Agenais	FRFRR659_1	La Rivièrette	2015	2015	2015
Lacapelle-Biron	FRFRR661_1	Ruisseau de Clairfond	2015	2015	2015
Saint-Front-la-Lémance, Fumel	FRFRR673_2	ruisseau la petite thèze	2015	2015	2015

Objectifs par masse d'eau superficielle (Source : SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)

Masses d'eau souterraine		Objectif global	Objectif état quantitatif	Objectif état chimique
Numéro	Nom			
FRFG023	Alluvions du Lot	2021	2015	2021
FRF043	Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	2021	2015	2021
FRFG067	Calcaires et marnes du jurassique sup du BV du Lot secteur hydro o8	2021	2015	2021
FRF071	Sables, graviers, galets et calcaires de l'Eocène nord AG	2021	2021	2015
FRF072	Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain	2021	2021	2015
FRFG078	Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien	2027	2015	2027
FRF080	Calcaires du Jurassique moyen et supérieur captif	2027	2027	2015
FRF083	Calcaires et sables de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne	2015	2015	2015
FRF088	Molasses du bassin du Lot	2015	2015	2015
FRFG097	Calcaires, grés et sables du crétacé sup basal libre BV Lot	2015	2015	2015

Objectifs par masse d'eau souterraine (Source : SDAGE Adour-Garonne 2010-2015)

Les principales dispositions du SDAGE s'appliquant plus particulièrement au territoire sont les suivantes :

- **B33 - Zone de vigilance vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole** (nitrates, phytosanitaires) : actions de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole,
- **D1 et D2 - Zone à objectifs plus stricts couvrant le Lot jusqu'à Fumel** dans laquelle les traitements doivent être réduits pour garantir la qualité de l'eau et zone à préserver pour leur utilisation future en eau potable (ZPF) couvrant le Lot jusqu'à Fumel et la zone des calcaires et marnes du Jurassique Supérieur du bassin versant du Lot : mise en œuvre de dispositions de gestion qualitative et quantitative pour garantir l'alimentation en eau potable en qualité et en quantité,
- **E1 - Axe sur lesquels sont définis des DOE (Débits Objectif Étiage) et des DCR** (Débits de Crise) (Lot) permettant de concilier le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la satisfaction des usages,
- **E2 - Rivière (Lot) bénéficiant d'une réalimentation depuis un réservoir hydroélectrique** : classement en zone de répartition des eaux.

2. LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

Toutes les communes ont leur territoire située en zone sensible à l'eutrophisation, au sens de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires : il s'agit du secteur du « Lot en aval de sa confluence avec le Dourdou et ses affluents », particulièrement sensibles aux pollutions, notamment à l'eutrophisation caractérisée par le développement excessif de végétaux aquatiques tels qu'herbiers, algues filamenteuses, algues microscopiques donnant une couleur verte ou brune. Dans ces zones, les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits.

Les communes de Saint-Vite, Montayral et Trentels sont en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates au sens de la directive n° 91/676/CEE concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates, dite directive « nitrates », transcrit en droit français par le décret n° 93-1038 du 27 août 1993. Ce zonage concerne des secteurs où la pollution par les nitrates d'origine agricole et par d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable. Dans cette zone des programmes d'actions ont été mis en place pour amener les agriculteurs à modifier leur pratique de fertilisation azotée.

Toutes les communes sont classées **en zone de répartition des eaux** par arrêté préfectoral n° 95.0887 du 09 mai 1995. Des dispositions destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, sont mises en œuvre. Elles visent à assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans ces zones, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m^3/s sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration.

3. LES PLANS DE GESTION DES ETIAGES DU LOT

Le SDAGE Adour-Garonne classe le Lot en cours d'eau déficitaire les cours d'eau dont les débits sont insuffisants. Durant les mois d'été, des étiages sévères peuvent marquer les cours d'eau du bassin du Lot. La baisse naturelle du débit, conjuguée au prélèvement pour l'irrigation expliquent ce phénomène. Ce déficit des débits d'étiage est à l'origine de problèmes de pollution des eaux superficielles accrus. Ces étiages ont de forte conséquences tant en termes de quantité que de qualité des eaux. De cette manière, le maintien de la vie piscicole peut en être considérablement affecté.

Un plan de gestion des étiages (PGE) du bassin du Lot a été validé fin avril 2008 par l'Etat. Ce dernier permet d'établir les règles de partage de l'eau entre les différents usages durant la période d'étiages. Ceci est mis en place afin de réduire la fréquence des situations de crise tant au niveau des têtes de bassin qu'au niveau des rivières secondaires non réalimentées, des grands barrages EDF et des rivières secondaires réalimentées.

Des valeurs Débit Objectif d'Étiage (DOE) ainsi que des valeurs de Débit de CRise (DCR) sont définies en vue de permettre une gestion plus équilibrée des ressources en eau. Le DOE est fixé à 10m3/s et le DCR à 8m3/s du Lot à Aiguillon. Ainsi le PGE prévoit une limitation des rejets et des prélèvements «en situation de crise». La maîtrise d'ouvrage du PGE a été confiée par l'État à l'entente interdépartementale du bassin du Lot.

Le DOE est la valeur de débit fixée par le SDAGE au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usagers et le bon fonctionnement du milieu aquatique. Il doit être en conséquence garanti pendant l'étiage, statistiquement huit années sur dix. Pour les cours d'eau très déficitaires, la reconstitution des DOE est prioritaire.

Le DCR est la valeur de débit fixée par le SDAGE au-dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu. Ce DCR doit être impérativement sauvegardé par toutes mesures préalables, notamment de restriction des usages.

D. CONCLUSION

Atouts	**Faiblesses**
▪ *Des nappes profondes peu vulnérables aux pollutions* ▪ *Un réseau hydrographique dense* ▪ *Un bon état physico-chimique des cours d'eau, excepté pour le Boudouyssou*	▪ *Un mauvais état quantitatif des nappes profondes (Sables, graviers, galets et calcaires de l'Éocène nord AG, calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain), dont les recharges s'effectuent très lentement* ▪ *Les nappes alluviales dégradées par les nitrates et fortement vulnérables aux pollutions* ▪ *Un état écologique dégradé pour la Lède et la Leyze et une présence de zinc dans la Lémance* ▪ *Des cours d'eau déficitaires (bassin versant du Lot) en période d'étiage remettant en cause le bon fonctionnement des milieux aquatiques et les usages*
Opportunités	**Menaces**
▪ *La mise en œuvre d'outils de gestion de la ressource (PGE Lot)*	▪ *Le réchauffement climatique et ses impacts : déficits hydriques, sécheresse*
Les enjeux	
▪ *La lutte contre les sources de pollution de la ressource en eau,* ▪ *La maîtrise des prélèvements garantissant les débits estivaux des cours d'eau et ainsi, la préservation des écosystèmes et des usages,* ▪ *La préservation des réserves des nappes souterraines profondes.*	

VI. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A. ORGANISATION TERRITORIALE

Les commune d'Anthé, Cazidéroque, Courbiac, Tournon-d'Agenais et Trentels adhèrent depuis le 1er janvier 2013 au Syndicat Départemental Eau 47. Les 14 autres communes adhèrent au Syndicat des eaux de la Lémance avec 7 autres communes situées en dehors de la Communauté de Communes du Fumélois, dans les départements du Lot et de la Dordogne.

Gestionnaire	Communes adhérentes	Délégataire	Contrat d'affermage
Syndicat Départemental Eau 47	Anthé, Cazidéroque, Courbiac, Tournon-d'Agenais (territoire de Tournon)	Véolia Eau	Contrat d'affermage ; dernière mise à jour le 19/03/1991 - avenant n°5 : 29/12/2006
	Trentels Lustrac (territoire Nord du Lot)	SAUR	
Trentels (hors Lustrac)		régie	
Syndicat des eaux de la Lémance	Fumel, Monsempron-Libos, Condezaygues, Saint-Vite, Montayral, Sauveterre-la-Lémance, Cuzorn, Blanquefort-sur-Briolance, Saint-Front-sur-Lémance, Saint-Georges, Bourlens, Masquières, Thézac, Lacapelle-Biron	Véolia Eau	Contrat d'affermage jusqu'au 31/12/2015

B. LES SOURCES DE PRELEVEMENT ET D'APPROVISIONNEMENT

L'alimentation en eau potable du territoire est réalisée par des prélèvements dans des sources et nappes profondes à partir de 8 captages dont :

- 5 forages exploités par le Syndicat des Eaux de la Lémance,
- 1 captage exploité par la commune de Trentels,
- 2 captages exploités par le Syndicat départemental des eaux 47.

Syndicat	Ouvrages	Localisation du captage	Année de mise en service	Capacité nominale de production	Nature de l'eau	Communes de Fumel communauté alimentées
SI de la Lémance	Source Bleue	Soturac	1994	240 m^3/h	Source provenant du Jurassique supérieur	Partie est de Fumel Gau
	Source Fontarnaud	Lacapelle-Biron	1950	30 m^3/h	Source provenant du Crétacé supérieur	Lacapelle-Biron
	Source Labiden	Blanquefort sur-Briolance	1950	25 m^3/h	Source provenant du Crétacé supérieur	Partie nord du bourg de Blanquefort
	Source Lenclio	Mauroux (46)	1971	400 m^3/h	Source provenant du Jurassique supérieur	Montayral, Saint-Georges, Saint-Vite, Bourlens, Masquières
	Source du Moulet de Gadet	Loubéjac (24)	1950	200 m^3/h	Source provenant du Crétacé supérieur	Partie sud du bourg de Blanquefort-sur-Briolance - La Sauvetat, Condezaygues, Cuzorn, secteur ouest de Fumel, Monsempron-Libos, Sauveterre-la-Lémance, St-Front-sur-Lémance
Trentels	Source de Chamouleau	Trentels			Source	Trentels (en dehors de Lustrac)
SD Eau 47 secteur Nord du Lot	Forage de Savignac	Savignac sur Leyze	1991	110 m^3/h ou 2400 m^3/h	Nappe souterraine	Est de Trentels (Lustrac)
SD Eau 47 secteur Tournon	Forage de Camp de Garde	Tournon d'Agenais	1987	45 m^3/h	Nappe profonde (399 m)	Anthé, Cazidéroque, Courbiac, Tournon-d'Agenais

Les sources d'approvisionnement en eau potable des 19 communes du PLUi

Le Syndicat des eaux de la Lémance et le Syndicat Aquareso voisin (anciennement Syndicat de la Basse Vallée du Lot) sont copropriétaires de la Source Bleue, située sur la commune de Soturac.

Le Syndicat de la Lémance pourrait lancer des études afin d'établir les possibilités d'augmentation des prélèvements au niveau de la Source de Gadet, afin de répondre à l'augmentation du nombre d'abonnés sur le territoire d'alimentation.

C. LES PRELEVEMENTS

Les volumes prélevés au niveau de chaque captage sont répertoriés dans le tableau ci-après. Ils sont issus des rapports des syndicats des eaux.

Syndicat	Ouvrages	Arrêté de prélèvement	Débit maximal autorisé	Volume journalier maximal autorisé	Volume annuel maximal autorisé	Volumes prélevés en 2013
SI de la Lémance	Source Bleue	17/06/1992	600 m^3/h	11 200 m^3	4 088 000 m^3	374 706 m^3
	Source Fontarnaud	29/02/2012	30 m^3/h	350 m^3	126 000 m^3	72 719 m^3
	Source Labiden	29/02/2012	28 m^3/h	200 m^3	72 000 m^3	35 018 m^3
	Source Lenclio	20/01/2014	200 m^3/h	3 500 m^3	910 000 m^3	656 013 m^3
	Source du Moulet de Gadet	Arrêté en cours de révision	*	*	*	1 015 591 m^3
Total syndicat de la Lémance					5 196 000 m^3 + source moulin de Gadet *	2 154 047 m^3
Trentels	Source de Chamouleau	28/10/2003	5 m^3/h	100 m^3	36 500 m^3	7 252 m^3
SD Eau 47 secteur Nord du Lot	Forage de Savignac	17/02/2009	100 m^3/h	2 000 m^3	300 000 m^3	288 104 m^3
SD Eau 47 secteur Tournon	Forage de Camp de Garde	03/08/1988	50 m^3/h	1 200 m^3	438 200 m^3	163 450 m^3

*L'arrêté de prélèvement de la source du Moulin de Gadet, très ancien n'a pas pu nous être communiqué par le syndicat des eaux, ni par la DDT 24, ni par l'ARS 24. La procédure de protection du captage définira de nouveaux volumes de prélèvement autorisés

En 2013, les 5 captages du syndicat des eaux de la Lémance ont fourni 2,1 millions de m^3. Plus de la moitié de la production totale est fournie par la source de Gadet et près d'un tiers par la source de Lenclio. La production actuelle des ouvrages est 2 à 3 fois inférieure aux volumes maximaux autorisés et à la capacité des ouvrages de production. Les captages sont donc en mesure de produire davantage pour répondre au développement du territoire. 17 740 m^3 (1 % de la production) des volumes d'eaux produits ont été exportés vers le syndicat des eaux 47.

Les captages de la source de Chamouleau qui alimente Trentels (sauf Lustrac) ont prélevés 7252 m^3 en 2013. Enfin, le captage de Camp de Garde qui alimente Tournon-d'Agenais a prélevé près 163 000 m^3.

D. LA PROTECTION DES CAPTAGES

1. ETAT D'AVANCEMENT DES PROCEDURES DE PROCEDURE

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 fait obligation aux communes de protéger les captages à l'aide de périmètres de protection situés autour des points de prélèvement des eaux superficielles ou souterraines.

On distingue trois types de périmètres :

- le périmètre de protection immédiate (clôture située aux abords de l'ouvrage) permet d'éviter les déversements et infiltrations d'éléments polluants ; les terrains situés à l'intérieur du périmètre de protection immédiate doivent être acquis par le service des eaux en pleine propriété.
- le périmètre de protection rapprochée dépend des caractéristiques des nappes aquifères et de la nature des pollutions possibles ; à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée, toutes les activités ou installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux peuvent être interdites (cultures, stockage de produits toxiques, dépôts, etc...).
- le périmètre éloigné concerne les mêmes activités que le périmètre de protection rapprochée. Dans cette zone, les activités ou installations peuvent être soumises à une réglementation les limitant.

A ce jour, tous les captages alimentant en eau potable Fumel Communauté ne bénéficient pas d'une protection. Le stade d'avancement des procédures de mise en œuvre des périmètres figure dans le tableau ci-après.

Syndicat	Ouvrages	Date arrêté préfectoral DUP de périmètres de protection	Communes de Fumel Communauté concernées par les périmètres de protection
SD Eau 47 (secteur Tournon)	Forage de Camp de Garde	03/03/1988	Tournon d'Agenais
SD Eau 47 (secteur Nord du Lot)	Savignac	05/02/1997	
	Chamouleau	28/10/2003	Trentels
SI Lémance	Source bleue	17/06/1992	
	Source devFontarnaud	11/03/1999	Blanquefort-sur-Briolance et Lacapelle-Biron
	Source de Labiden	11/03/1999	Blanquefort-sur-Briolance
	Source Lenclio	Procédure en cours	
	Source du Moulin du Gadet	Procédure en cours	

Etat d'avancement des procédures de protection des captages alimentant en eau potable Fumel Communauté

Le projet de définition des périmètres de protection de la source de Lenclio définit 3 périmètres autours du captage. Les périmètres de protection immédiate et rapprochée ne concernent pas le territoire du Fumélois. Les communes de Thézac, Masquières, Tournon d'Agenais et Montayral sont concernées par le périmètre de protection éloignée. L'enquête publique s'est tenue au 1er trimestre 2014. Les périmètres devraient être prochainement arrêtés par le Préfet (2015).

Pour le captage de la source du Moulin de Gadet, la procédure a débuté le 21 mai 2012 avec la désignation de l'hydrogéologique.

2. LA VULNERABILITE DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE LENCLIO

Thézac, Tournon-d'Agenais, Masquières et Montayral se situent dans l'**Aire d'Alimentation de Captage (AAC) prioritaire du captage de la source de Lenclio** (commune de Mauroux) qui fait partie des 57 captages prioritaires Grenelle sur le bassin Adour-Garonne.

L'objectif des captages prioritaires est de lutter contre la dégradation de l'eau par les nitrates et/ou les pesticides, sur les captages qui ont un caractère stratégique pour la ressource en eau, et de reconquérir la qualité.

L'aire d'alimentation du captage d'eau potable de la source de Lenclio couvre une surface de 29 km^2. Elle correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau s'infiltre ou ruisselle et participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement. Dans cette zone, plusieurs niveaux de vulnérabilité ont été distingués (cf. carte ci après) :

- **Les zones de vulnérabilité très élevée** (classe 4) occupent 12 % de l'AAC (345 ha). Elles sont **localisées sur le plateau de Thézac où les eaux de surface s'infiltrent facilement**.
- La classe 3, correspondant à une vulnérabilité élevée, est majoritairement représentée sur l'AAC (43 %). Elle apparait sur les plateaux à l'est du bassin d'alimentation où sont concentrées de nombreuses dolines. La vallée de la Riviérette, au sud, est également fortement vulnérable.
- Les zones de vulnérabilité moyenne (classe 2) recouvrent 32 % de l'AAC. Elles concernent les pentes moyennes des vallées.
- Les zones de faible vulnérabilité (classe 1) sont localisées au niveau des pentes fortes des vallées. Elles représentent 13 % de l'AAC (366 ha).

Un diagnostic de territoire est en cours pour déterminer des zones d'actions sur lesquelles seront mis en œuvre des plans d'actions.

E. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

3. LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE

Les volumes d'eau potable consommés par commune sont rassemblés dans le tableau ci-après. En 2013, environ 1 250 000 m^3 ont été facturés aux 10 138 abonnés du territoire. En 2013, la consommation par abonné est en moyenne de 120 m^3 par abonnés.

De gros consommateurs sont présents sur le territoire : l'entreprise agro-alimentaire Lactalis Neslé Ultra frais à Montayral (138 850 m^3), puis dans de moindres mesures, l'industrie Metaltemple Aquitaine à Fumel (15 000 m^3), l'hôpital de Fumel (10 700 m^3), la commune de Fumel (13 500 m^3)…

Communes	Nombre d'abonnés	Volume consommé en m^3	Volume moyen en m3 / abonnés
Communes adhérentes au Syndicat des eaux de la Lémance (14 communes)	9 131	1 085 118	118
SD eaux 47 secteur Tournonnais (4 communes)	700	101 324	145
Trentels	80	6 043	77
Trentels secteur Est géré par le SD eaux 47 (secteur Nord du Lot)	307	33 729	110

Consommation moyenne par abonné en 2013 (Sources : rapports annuels des gestionnaires)

4. LE RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement des réseaux est variable selon les unités de distribution. Il est très satisfaisant sur le secteur du Tournonnais (78,8 %), avec un indice linéaire de perte de 0,81 (volume mis en distribution –volume consommé)/jour/km de réseau). Il est également très bon à Trentels (86,2 %). Sur le secteur de la Lémance, le rendement se situe autour des 60 % et l'indice linéaire de perte est de 2,79. Cet indice est en baisse ; il était de 3,34 en 2010, ceci témoigne d'une amélioration de la performance du réseau (identification et réparation des fuites). Toutefois, des travaux sur les réseaux restent encore nécessaires.

	2011	2012	2013
SI de la Lémance	60,2 %	62,1 %	62,2 %
SD eaux 47 (secteur Tournon)	-	-	78,7 %
SD eaux 47 (secteur Nord du Lot)	-	-	68,8 %
Trentels		61,8 %	86,2 %

Rendements des réseaux (Sources : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, Syndicat des Eaux de la Lémance et du syndicat départemental eaux 47, 2013)

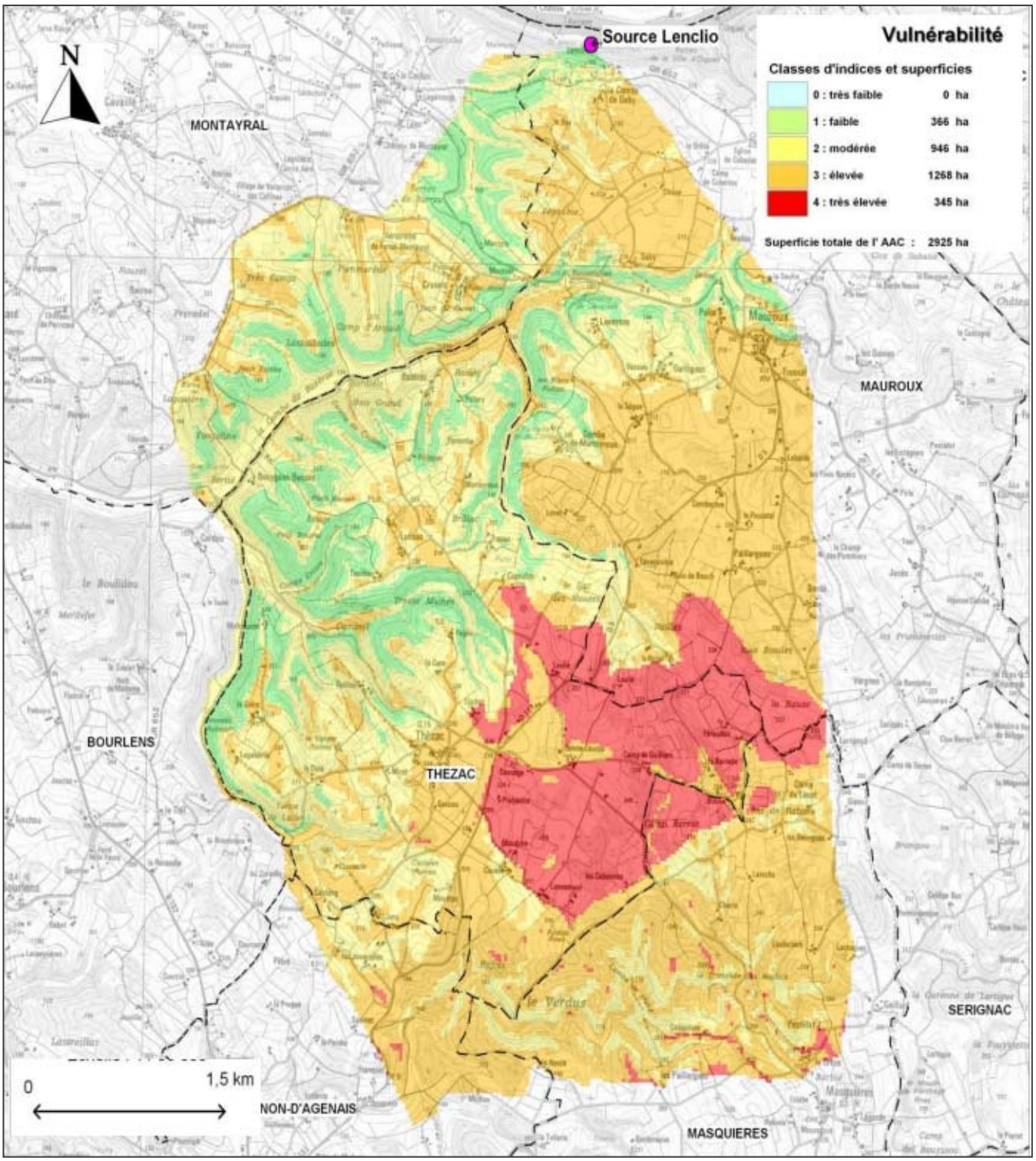

Carte de vulnérabilité du captage (Source : plaquette AEAG)

F. LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Un contrôle sanitaire des eaux de consommation est réalisé par l'Agence Régionale de la Santé (ex DDASS) pour vérifier la qualité de l'eau tant à la ressource (captage) qu'après le traitement, et au cours de son transport dans les canalisations vers les abonnés sur chaque unité de distribution. Les échantillons d'eau prélevés sont acheminés vers le Laboratoire Départemental de l'eau de Haute Garonne agréé par le ministère chargé de la santé qui procède à leur analyse. Les résultats sont communiqués au responsable de la distribution et au maire.

La source de Lenclio a fait l'objet de dépassements réguliers des limites de qualité vis-à-vis des paramètres de turbidités et de pesticides. Courant Juin 2011, une élévation du taux de turbidité suite à un épisode pluvieux a nécessité un arrêt de la station de Lenclio, les analyses effectuées ayant fait apparaitre un taux important de pesticides.

Les ARS 46 et 47 informées de cet incident ont imposé au syndicat un système de filtration temporaire. Un filtre de charbons actifs a été installé courant Août 2011 afin de permettre l'alimentation des abonnés par la Source de Lenclio en dilution avec la Source Bleue. Une station de filtration a été réalisée en 2013.

La source de Lenclio fait partie de la liste des « 500 captages Grenelle » parmi les plus menacés par les pollutions diffuses (notamment les nitrates et les produits phytosanitaires).Une procédure de protection du captage est en cours et un plan d'actions contre les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole viendra en complément du dispositif des périmètres de protection.

Pour l'année 2013, les prélèvements d'eau effectués par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et par les délégataires dans le cadre de leur auto-surveillance ont été conformes aux limites de qualité réglementaire, pour les paramètres mesurés, tant d'un point de vue bactériologique que chimique pour la commune de Trentels et les communes du secteur de Tournon. Pour le syndicat de la Lémance, le taux de conformité a été de 98,7% (1 échantillon non conforme).

G. LA SECURITE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

En cas de dépassement des limites de qualité des eaux de la Source de Lenclio, le syndicat des Eaux de la Lémnce a mis en place une alimentation de secours depuis la Source Bleue. Le volume journalier disponible à partir de la Source Bleue est de 2400 m^3/j. 1200 m^3/j sont utilisés pour alimenter le réservoir du Gau et de Guinot l'été. Les possibilités de volumes de secours de la source de Lenclio depuis la Source Bleue sont donc de 1200 m^3/j.

Il est envisagé une interconnexion entre les deux sources (cf. avenant de la convention). Un appoint en eau pourra ainsi être fourni depuis la Source de Lenclio au Syndicat Aquareso, à hauteur :

- D'un volume journalier maximal de 500 m^3/j de juin à septembre
- D'un volume journalier maximal de 1000 m^3/j d'octobre à mai.

L'unité de distribution de Tournon ne dispose d'aucune interconnexion. Une solution visant à garantir la continuité de service est étudiée. L'UDI devrait être raccordée au syndicat des eaux de la Lémance qui a donné son accord. Les études de faisabilité techniques seront lancées mi 2016.

VII. L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

A. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. L'ORGANISATION TERRITORIALE

Parmi les 19 communes que compte Fumel Communauté, 14 sont dotées d'un réseau d'assainissement collectif. La gestion de la collecte et du traitement des eaux usées est assurée par la Communauté de Communes. Sur les plus de 19 000 habitants que compte la Communauté de Communes, environ 10 500 dépendent du service d'assainissement collectif.

L'exploitation de l'assainissement collectif est réalisée en régie directe par les services de la CCFL, sauf sur la Commune de Lacapelle-Biron sous contrat affermage (SAUR) et de Tournon-d'Agenais sous contrat affermage (VEOLIA).

2. LES SCHEMAS COMMUNAUX D'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont l'obligation de posséder un schéma communal d'assainissement, délimitant après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;
- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Toutes les communes de Fumel Communauté disposent d'un schéma communal d'assainissement approuvé, excepté Lacapelle-Biron dont le schéma est en cours de réalisation. Ces schémas datent pour l'essentiel d'une dizaine d'années et nécessitent d'être révisés pour être mis en cohérence avec le développement urbain prévu dans le PLUi. Fumel Communauté vient de lancer en 2013 la révision des zonages des communes de Fumel, Monsempron-Libos et Condezaygues.

Commune	Date d'approbation du zonage d'assainissement (délibération)	Assainissement collectif	Assainissement individuel
Anthé	7 Juillet 2006		sur toute la commune
Blanquefort- sur-Briolance	29 Septembre 2006	X	X
Bourlens	12 Décembre 2005	X	X
Cazideroque	29 Septembre 2006		sur toute la commune
Condezaygues	11 Juin 2001	X	X
Courbiac	27 Octobre2006		sur toute la commune
Cuzorn	27 Juillet 2006	X	X
Fumel	Fin 2000	X	X
Lacapelle-Biron	En cours de réalisation		
Masquières	11 Avril 2008		sur toute la commune
Monsempron-Libos	3 Mars 2008	X	X
Montayral	13 Juin 2005	X	X
Saint-Front-sur-Lémance	26 Juillet 2006	X	X
Saint-Georges	8 Décembre 2005	X	X
Saint-Vite	19 Décembre 2005		
Sauveterre-la-Lémance	4 Décembre 2006	X	X
Thézac	12 Mai 2008		sur toute la commune
Tournon d'Agenais	22 Mars 2005	X	X
Trentels	22 novembre 2004	X	X

Les schémas d'assainissement collectif des communes de Fumel Communauté

3. LA COLLECTE DES EAUX USEES

Fumel Communauté dispose pour l'essentiel d'un réseau d'assainissement de type séparatif. Seules les communes de Tournon d'Agenais, Fumel, Monsempron-Libos, Montayral et Saint-Vite possèdent un réseau mixte.

Le dispositif de collecte des eaux usées comprend un réseau de canalisation de 86,7 km de linéaire, 23 postes de relevage et 9 déversoirs d'orages situés sur les communes de Fumel, Monsempron-Libos et Montayral, toutes 3 reliées à la station d'épuration de Condezaygues.

Le réseau a un âge moyen qui peut être estimé de l'ordre de 30 à 35 ans. La Communauté de Communes a décidé d'inscrire chaque année au budget une somme pour réhabiliter les réseaux les plus anciens et ainsi supprimer des problèmes de casse ou de mauvais fonctionnement de ces réseaux.

L'état de fonctionnement des réseaux de collecte est globalement correct. Toutefois, plusieurs réseaux connaissent des entrées importantes d'eaux parasites pouvant parfois avoir des répercussions sur le fonctionnement des ouvrages de traitement (Bourlens, Cuzorn, Lacapelle-Biron, Sauveterre-la-Lémance, Tournon-d'Agenais).

L'état du fonctionnement des réseaux de collecte est détaillé dans le tableau ci-après :

Station d'épuration	Type de réseau	Communes raccordées	Etat de fonctionnement du réseau en 2012
Blanquefort-sur-Briolance	séparatif	Blanquefort-sur-Briolance	Bon fonctionnement
Blanquefort-sur-Briolance-La-Sauvetat	séparatif	Blanquefort-sur-Briolance hameau la Sauvetat	Bon fonctionnement
Bourlens	séparatif	Bourlens	Arrivées d'eaux parasites temporaires et/ou permanentes entraînant des surcharges hydrauliques. Diagnostic du réseau prévu pour cibler les intrusions d'eaux claires parasites et réaliser un schéma d'assainissement.
Condezaygues	réseau en partie unitaire	100 % Montayral, 100 % Monsempon-Libos, 95 % Condezaygues, 75 % Fumel	Déversements d'eaux usées observés sur le réseau. Le réseau comporte 9 DO, dont 7 rejettent au Lot et fonctionnent très souvent car le réseau est en partie unitaire. Travaux de suppression de rejets directs régulièrement effectués par le maître d'ouvrage. Les extensions de réseau réalisées se font toujours en séparatif. Des travaux de mise en séparatif de certains quartiers sont à l'étude.
Cuzorn	séparatif	90 % Cuzorn	L'effluent entrant est fortement dilué par des eaux claires parasites, même par temps sec ; Surcharges hydrauliques non mesurées mais prévisibles par temps de pluie et en période de nappe haute. Un diagnostic du réseau est à prévoir pour identifier les intrusions d'eaux claires parasites et y remédier.
Cuzorn - Cuzorn/hameau de la Jasse Tesquet	séparatif	10 % Cuzorn	Mise en service en 2012. Bon fonctionnement
Lacapelle-Biron	séparatif	Lacapelle-Biron	Diagnostic du réseau réalisé sur la période 2011-2013. Intrusions d'eaux claires parasites dans le réseau ; travaux à réaliser sur le réseau
Saint-Front-sur-Lémance - Bonaguil	séparatif	18 % Saint-Front-sur-Lémance	15 branchements. Hors période touristique, seul un restaurant rejette ses effluents au réseau
Saint-Front-sur-Lémance Bourg	mixte	72 % Saint-Front-sur-Lémance	Travaux de suppression des rejets directs à la Lémance réalisés en 2011. Bon fonctionnement
Saint-Georges - hameau les Barthes	séparatif	Saint-Georges - hameau les Barthes	Bon fonctionnement. Peu de branchements réalisés, besoin d'inciter les abonnés au raccordement
Saint-Georges Bourg	séparatif	Saint-Georges Bourg	3 maisons raccordées
Sauveterre-La-Lémance	séparatif	Sauveterre-La-Lémance	Intrusions d'eaux claires parasites très importantes (eaux de nappe et eaux de pluie). Le réseau traverse plusieurs fois la Lémance. Surcharges hydrauliques permanentes. Déversements d'eaux usées observés sur le réseau.
Tournon d'Agenais	séparatif et présence d'unitaire dans la bastide	Tournon d'Agenais	Déversements d'eaux usées observés sur le réseau ; eaux claires parasites permanentes en nappe haute. Etude diagnostic et contrôle conformité des branchements sur les réseaux séparatifs réalisés par l'exploitant en 2011. Etude diagnostic du réseau actuellement en cours

Station d'épuration	Type de réseau	Communes raccordées	État de fonctionnement du réseau en 2012
Trentels	séparatif	Trentels bourg	Quelques mauvais branchements, mais sans conséquence sur le traitement car la station n'est pas en surcharge hydraulique
Trentels - Ladignac	séparatif	Trentels hameau Ladignac	Bon fonctionnement mais tous les abonnés ne sont pas raccordés
Trentels -Lustrac	séparatif	Trentels hameau Lustrac	Bon fonctionnement

État de fonctionnement des réseaux de collecte des eaux usées (Sources : SATESE 47, AEAG)

4. LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Les eaux usées des communes sont traitées par 16 stations d'épuration. Les ouvrages sont de plusieurs types : boues activées (6) ou filtres plantés de roseaux (8) et lits bactériens (2). Leur capacité de traitement varie en fonction des caractéristiques démographiques et économiques des communes ou secteurs desservis :

- **8 stations d'épuration** a une capacité de traitement **inférieure à 200 EH** (Blanquefort-sur-Briolance, Blanquefort-sur-Briolance - la Sauvetat, Bourlens, Saint-Front-sur-Lémance Bonaguil, Saint-Georges bourg et Saint-Georges hameau les Barthes, Trentels – Lustrac, Cuzorn-hameau de la Jasse Tesquet),
- **5 stations d'épuration** ont une capacité de traitement **comprise entre 200 EH et 500 EH** (Cuzorn, Lacapelle-Biron, Saint-Front-sur-Lémance bourg, Trentels, Trentels Ladignac),
- **1 station d'épuration** a une capacité de traitement **entre 500 EH et 1000 EH** (Sauveterre-la-Lémance).
- **1 station d'épuration** a une capacité de traitement **entre 1000 EH et 2000 EH** (Tournon-d'Agenais).
- **1 station d'épuration** a une capacité de traitement **supérieure à 10 000 EH** (Condezaygues).

En 2013, cinq stations d'épuration ne sont pas conformes avec la directive eaux résiduaires urbaines :

- La **station de Lacapelle-Biron est vieillissante** et est à l'origine de rejets de très mauvaises qualité. Ces dysfonctionnements sont liés à des surcharges hydrauliques et à des départs de boues chroniques. Une **nouvelle station sera prochainement construite pour une mise en service prévue en 2016**.
- La **station de Sauveterre-la-Lémance est vétuste**. L'intrusion d'eaux de nappes et de pluie dans le réseau qui traverse plusieurs fois la Lémance, entraîne des surcharges hydrauliques permanentes et des départs de boues. **Une nouvelle station sera prochainement construite pour une mise en service prévue en 2016**.
- La **station de Condezaygues** qui traite la zone urbaine n'a plus les capacités suffisantes pour traiter les eaux usées arrivant en station. La station est aujourd'hui **en sous-capacité en raison de l'arrivée de volumes d'eaux parasites** provenant notamment du réseau d'unitaire. Étant donné le nombre de foyers raccordés, la station possède encore, théoriquement, un potentiel de traitement de 5000 EH. Un diagnostic du réseau va être lancé pour évaluer plus précisément les possibilités du réseau et mettre en place les solutions nécessaires.
- **La station de Tournon-d'Agenais** subit des entées d'eaux parasites permanentes, à l'origine de surcharges hydrauliques. Dès qu'il pleut, le traitement tertiaire est insuffisant pour traiter la charge entrante. Une étude est en cours pour la construction d'un nouvel ouvrage.
- **La station de Bourlens est vétuste** et connait des entrées d'eaux parasites entraînant un dépassement de la capacité nominale par temps de pluie.

Les caractéristiques des ouvrages et leur état de fonctionnement en 2012-2013 sont détaillés dans les tableaux ci-après.

Commune d'implantation	Année de mise en service	Type	Communes raccordées	Milieu de rejet	Type de réseau	Capacité de traitement théorique (EH)	Débit nominal temps sec
Blanquefort-sur-Briolance	2008	Filtres plantés de roseaux	Blanquefort-sur-Briolance	Briolance	séparatif	150 EH	23 m^3/j
Blanquefort-sur-Briolance-La Sauvetat	2012	Filtres plantés de roseaux	Blanquefort-sur-Briolance	Riv.	séparatif	150 EH	23 m^3/j
Bourlens	1976	Lits bactériens	Bourlens	infiltration dans le sol	séparatif	70 EH	11 m^3/j
Condezaygues	1980	Boues activées	Montayral, Monsempon-Libos, 95 % Condezaygues et 75 % Fumel	Le lot	réseau en partie unitaire	15 000 EH	2 250 m^3/j
Cuzorn	1996	Boues activées	90 % Cuzorn	Lémance	séparatif	300 EH	45 m^3/j
Cuzorn/hameau de la Jasse Tesquet	2012	Filtres plantés de roseaux	10 % Cuzorn	Lémance	séparatif	190 EH	28 m^3/j
Lacapelle-Biron	1979	Boues activées	100 % Lacapelle-Biron	Lede	séparatif	250 EH	38 m^3/j
Saint-Front-sur-Lémance - Bonaguil	2009	Boues activées	28 % Saint-Front-sur-Lémance	Lémance	séparatif	100 EH	15 m^3/j
Saint-Front-sur-Lémance Bourg	1979	Boues activées	72 % Saint-Front-sur-Lémance	Lémance	séparatif	250 EH	38 m^3/j
Saint-Georges - hameau les Barthes	2010	Filtres plantés de roseaux	Saint-Georges - hameau les Barthes	Bellague	séparatif	60 EH	9 m^3/j
Saint-Georges Bourg	2010	Filtres plantés de roseaux	Saint-Georges Bourg	Bellague	séparatif	130 EH	19 m^3/j
Sauveterre-La-Lémance	1977	Boues activées	Sauveterre-La-Lémance	Lémance	séparatif	600 EH	95 m^3/j
Tournon d'Agenais	1966	Lits bactériens faible charge	Tournon d'Agenais	Ruisseau du Camp Beau	séparatif et présence d'unitaire dans la bastide	1 000 EH	150 m^3/j
Trentels	2001	Filtres plantés de roseaux	Trentels bourg	Lot	séparatif	250 EH	38 m^3/j
Trentels (Ladignac)	2008	Filtres plantés de roseaux	Trentels hameau Ladignac	Lot	séparatif	300 EH	30 m^3/j
Trentels (Lustrac)	2007	Filtres plantés de roseaux	Trentels hameau Lustrac	Lot	séparatif	75 EH	11 m^3/j

Les stations d'épuration du territoire (Sources : SDEE 47, AEAD, SATESE, Fumel Communauté)

Commune d'implantation	Capacité de traitement théorique (EH)	Débit nominal temps sec	Charge entrante maximale 2012	Débit entrant moyen 2012	% capacité hydraulique en moyenne 2012	%capacité organique DBO5 en moyenne en 2012	% capacité organique DCO en moyenne en 2012	Qualité du rejet	Conformité en performance 2013	Conformité en équipement 2013	
Blanquefort-sur-Briolance	150 EH	23 m^3/j	20 EH	11 m^3/j	51%	39%	47%	bonne	conforme	conforme	Charge entrante d'infiltration per d'étiage.
Blanquefort-sur-Briolance-La Sauvetat	150 EH	23 m^3/j						bonne	conforme	conforme	Mise en service f 20 % de la capac impact sur le fos
Bourlens	70 EH	11 m^3/j	40 EH	13 m^3/j	48%	38%		bonne	conforme	conforme	Nécessité de ren parasites entraîn temps de pluie (
Condezaygues	15000 EH	2 250 m^3/j	25 000 EH	1 767 m^3/j	79%	89%	75%	bonne	Non conforme	Non conforme	Eaux parasites li très bonne quali ponctuelles ; Le déversements pa d'orage.
Cuzorn	300 EH	45 m^3/j	180 EH	34 m^3/j	62%	66%	89%	bonne	conforme	conforme	La charge hydrau d'eaux claires pa de nappes ou d'e sans impact sign
Cuzorn/hameau de la Jasse Tesquet	190 EH	28 m^3/j						bonne	conforme	conforme	Mise en service f 20 % de la capac sur le fossé réce
Lacapelle-Biron	250 EH	38 m^3/j	180 EH	34 m^3/j	97%	85%		mauvais	Non conforme	Non conforme	Station vieillissa mauvaise qualité surcharges hydra
Saint-Front-sur-Lémance - Bonaguil	100 EH	15 m^3/j	80 EH	8 m3/j	50%	38%	47%	mauvais en période estivale	conforme	conforme	Coût de fonction traitement insat saisonnières ; Dé récepteur
Saint-Front-sur-Lémance Bourg	250 EH	38 m^3/j	130 EH	26 m^3/j	58%	51%	69%	bonne	conforme	conforme	Équipement vétu hydrauliques pro suppression des
Saint-Georges - hameau les Barthes	60 EH	9 m^3/j		0,28 m3/j*				bonne	conforme	conforme	Station toujours arrivées d'efflue
Saint-Georges Bourg	130 EH	19 m^3/j		4,1 m3/j*				bonne	conforme	conforme	Station toujours arrivées d'efflue

Sauveterre-La-Lémance	600 EH	95 m^3/j		120 m3/j	126%	19%	24%	mauvais	Non conforme	Non conforme	Station vétuste. Intrusion d'eaux de nappes et de pluie dans le réseau qui traverse plusieurs fois la Lémance, entraînant des surcharges hydrauliques permanentes et des départs de boues. Nouvelle station prévue pour 2016
Tournon d'Agenais	1 000 EH	150 m^3/j		130 m^3/j	86%	22%	36%	bonne	Non conforme	Non conforme	Eaux parasites permanentes (85 % du volume entrant ; certainement des sources) ; surcharge hydraulique dès qu'il pleut et traitement tertiaire insuffisant pour traiter la charge entrante ;
Trentels	250 EH	38 m^3/j	110 EH	22 m^3/j				bonne	conforme	conforme	Bon fonctionnement
Trentels (Ladignac)	300 EH	30 m^3/j	30 EH	6 m^3/j	19%	15%	16%	bonne	conforme	conforme	Bon fonctionnement mais tous les abonnés ne sont pas raccordés, nécessite de réaliser une enquête.
Trentels (Lustrac)	75 EH	11 m^3/j	1 EH	1 m3/j				bonne	conforme	conforme	Bon fonctionnement

Etat de fonctionnement des stations d'épuration

B. L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la collectivité doit prendre en charge le contrôle des installations d'assainissement non collectif et, si elle le décide, leur entretien.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif, ou SPANC, est assuré par Fumel Communauté. Il a pour mission de :

- vérifier à l'occasion de l'instruction des permis de construire, la conception des installations projetées et contrôle l'éxécution des travaux lors de leur réalisation.
- réaliser des diagnostics des installations existantes.

En 2013, tous les contrôles des installations d'assainissement individuel des communes du territoire sont achevés, à l'exception de Lacapelle-Biron, commune sur laquelle ils n'ont pas débutés. Ces contrôles ont été réalisés soit en régie par Fumel Communauté, soit par un prestataire privé (Véolia).

Sur les 18 communes ayant fait l'objet de contrôles des dispositifs d'assainissement individuel, 3 791 installations ont été recensées dont 88 % ont été diagnostiqués. Les résultats de ces contrôles font apparaître les points suivants :

- 55 % des installations sont conformes ; le système en place fonctionne correctement et ne porte pas atteinte ni à l'environnement, ni à la salubrité publique,
- 22 % des installations sont acceptables et ne présentent pas de risque pour l'environnement (installations sous-dimenssionnées par rapport au nombre de pièces de l'habitation, travaux réalisés non conformément aux normes techniques,…),
- 13 % des installations sont non-conformes ; une réhabilitation est à prévoir (absence d'équipement de prétraitement (bac à graisse par exemple), manque d'entretien du système (système en charge, vidange à prévoir), tout ou partie des eaux usées sont non raccordées au système),
- 10 % des installations sont non-conformes ; une réhabilitation urgente est à prévoir. Le fonctionnement du système porte atteinte à l'environnement et pose un problème de salubrité publique.

Près de 1 installation sur 4 est non-conforme et nécessite une réhabilitation. A l'heure actuelle, seules 22 réhabilitations de dispositif ont été réalisées sur le territoire, sur plus de 750 installations nécessitant des travaux.

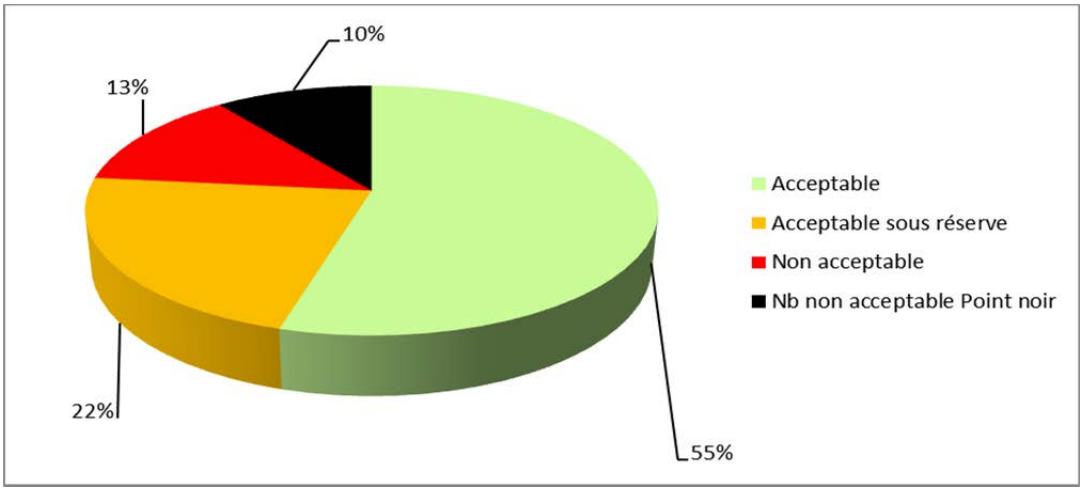

Communes	Prestataire	Etat d'avancement des contrôles		Année de réalisation	Nb d'installations sur la commune	Bilan des contrôles					Réhabilitation
		Non débutés	Achevés			Nb de contrôles réalisés	Acceptable	Acceptable sous réserve	Non acceptable	Nb non acceptable Point noir	Nb réhabilitations effectuées
Anthé	VEOLIA		X	2011	101	68	31	23	14	0	-
Blanquefort-sur-Briolance	FUMEL COMMUNAUTE		X	2010	214	183	97	45	33	8	2
Bourlens	VEOLIA		X	2013	131	100	49	51	0	0	-
Cazidéroque	VEOLIA		X	2011	118	70	16	35	19	0	-
Condezaygues	FUMEL Cté		X	2002	215	205	195	0	10	0	-
Courbiac	VEOLIA		X	2013	55	44	31	13	0	0	-
Cuzorn	FUMEL Cté		X	2009	293	273	128	59	57	29	-
Fumel	FUMEL Cté		X	2007	493	477	274	86	80	37	1
Lacapelle-Biron	FUMEL Cté	X		-	-	-	-	-	-	-	-
Masquières	VEOLIA		X	2012	121	56	24	30	2	0	2
Monsempron-Libos	FUMEL Cté		X	2008	200	195	86	48	31	30	1
Montayral	FUMEL Cté		X	2006	623	600	397	50	62	91	5
St-Front-sur-Lémance	FUMEL Cté		X	2009	198	176	78	54	28	16	2
Saint-Georges	FUMEL Cté		X	2008	186	185	82	57	21	25	1
Saint-Vite	FUMEL Cté		X	2008	103	101	38	24	16	23	2
Sauveterre-la-Lémance	FUMEL Cté		X	2010	189	173	74	59	28	12	2
Thézac	VEOLIA		X	2012	128	76	39	35	2	0	-
Tournon-d'Agenais	FUMEL Cté		X	2010	182	145	116	27	2	0	-
Trentels	FUMEL Cté		X	2008	241	225	94	48	43	40	4
TOTAL FUMEL COMMUNAUTE (sans Lacapelle Biron)					**3791**	**3352**	**1849**	**744**	**448**	**311**	***22***

Résultats des diagnostics effectués sur les installations d'assainissement autonomes de Fumel Communauté (Source : SPANC Fumel Communauté)

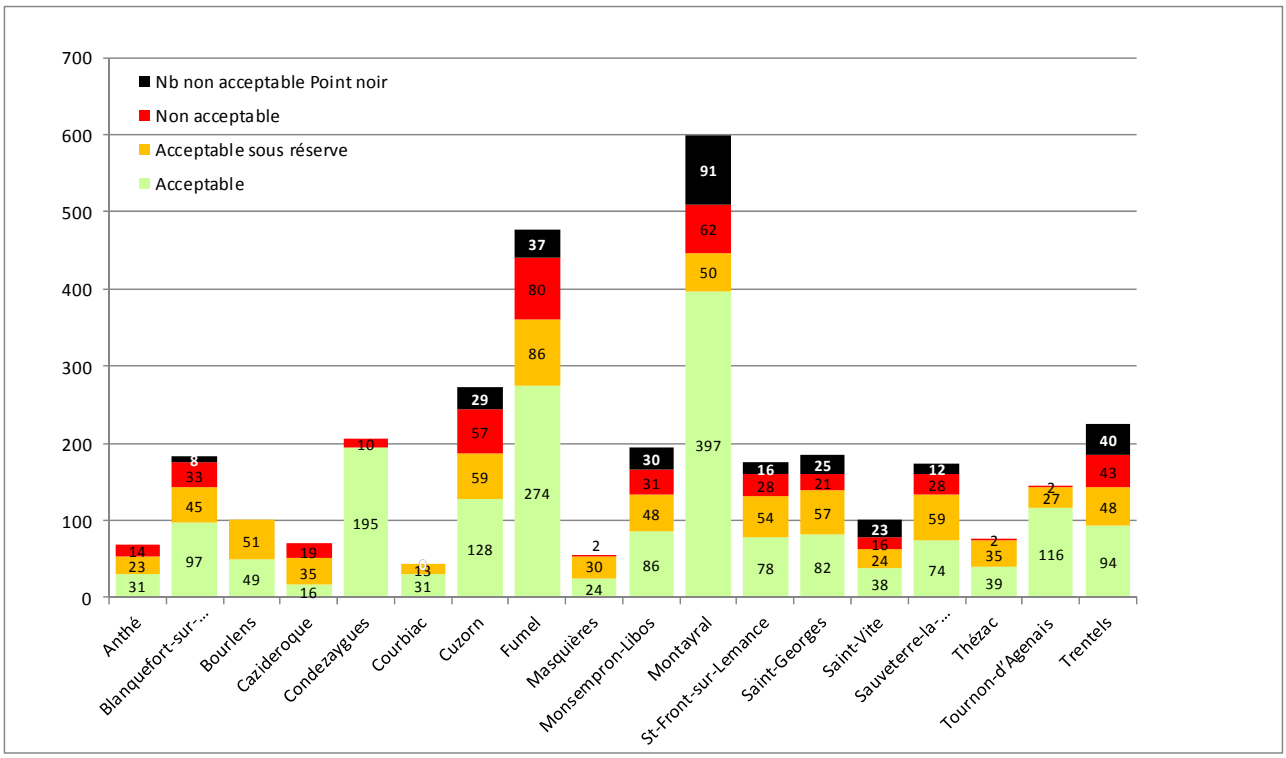

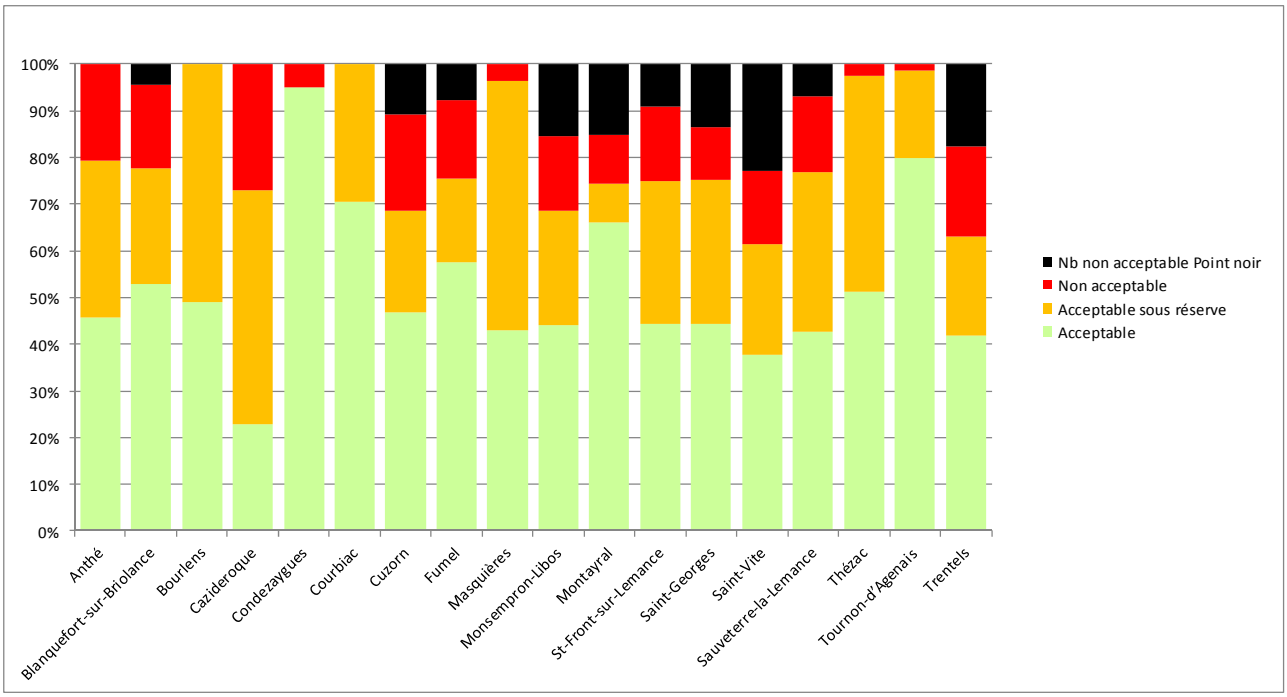

Résultats des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif de Fumel Communauté

C. CONCLUSION

Atouts	Faiblesses
▪ *Des rendements du réseau de distribution d'eau potable très satisfaisants sur le réseau du secteur de Tournon et à Trentels* ▪ *Une bonne qualité de l'eau distribuée* ▪ *La mise en place sur le captage de Lenclio d'un nouvel ouvrage de filtration a permis de régler le problème de qualité observé en 2011.* ▪ *Des ouvrages de production d'eau potable en mesure d'augmenter la production dans le respect des autorisations accordées.* ▪ *Des stations fonctionnant correctement et disposant de marges de traitement leur permettant de recevoir aisément des effluents supplémentaires à Blanquefort, St-Georges, Cuzorn, Trentels et St-Front-sur Lémance* ▪ *De stations récentes dans plusieurs communes (Blanquefort-sur-Briolance-La Sauvetat, Saint-Georges - hameau les Barthes, Saint-Georges Bourg, Cuzorn/hameau de la Jasse Tesque)* ▪ *Des projets de nouvelles stations d'épuration à Lacapelle et Sauveterre (mise en service en 2016)*	▪ *Des rendements de réseaux pour l'AEP pouvant être améliorés sur la Lémance* ▪ *L'absence de périmètres de protection autour des captages des sources de Lenclio et du Moulin de Gade. Les procédures sont en cours* ▪ *La forte vulnérabilité du captage de Lenclio* ▪ *23 % des installations d'assainissement individuel ne sont pas conformes et nécessitent d'être réhabilitées* ▪ *Des stations d'épuration non conformes à la DERU (Lacapelle-Biron, Sauveterre-la-Lémance, Tournon d'Agenais, Condezaygues et Bourlens)*
Opportunités	**Menaces**
	▪ *L'état des stations de Bourlens, Condezaygues et Tournon d'Agenais remet en cause les projets de développement du territoire dans les communes raccordées (Fumel, Condezaygues, Montayral, St-Vite, Tournon, Bourlens)* ▪ *L'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation entraîne une concentration des eaux pluviales et une augmentation des débits aux exutoires, à l'origine parfois d'inondation à l'aval* ▪ *Les impacts du réchauffement climatique sur les réserves en eau*
Les enjeux	
▪ *La mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées non-conformes et le renouvellement du parc vétuste* ▪ *La sécurisation de la ressource en eau potable et des approvisionnements* ▪ *L'utilisation économe de la ressource en eau* ▪ *La réhabilitation des installations d'assainissement individuel*	

VIII. LES NUISANCES ET LES DECHETS

A. LE BRUIT

Au regard des plaintes déposées par les habitants auprès des services de la mairie, il n'existe pas de secteur particulièrement bruyant sur la commune, en dehors des zones proches des infrastructures de transport (routes, voies ferrées). Les plaintes enregistrées sont relativement diffuses sur le territoire et principalement liées au bruit de voisinage.

1. LE BRUIT DES TRANSPORTS ROUTIER ET FERROVIAIRE

Les transports sont la principale source de nuisance sonore identifiée par les populations, devant les activités industrielles et le bruit du voisinage. Le bruit ressentie peut entraîner des conséquences importantes sur la santé publique (troubles du sommeil, stress…).

- **Le classement des infrastructures de transport terrestre**

Les infrastructures de transports terrestres, routières ou ferroviaires, actuelles ou en projet, font l'objet d'un classement sonore des voies en application de l'article 571-10 du code de l'environnement et conformément au décret n° 95-22 du 9 janvier 1995 et à l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté ministériel du 30 mai 1996, relatif à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transports terrestres.

Ce classement porte sur les voies routières dont le trafic moyen journalier est supérieur à 5000 véh/jour et sur les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier supérieur à 50 trains/jour. Il est défini en fonction des niveaux sonores produits par les infrastructures durant les périodes jour (6h-22h) et nuit (22h-6h). Les infrastructures sont classées en cinq catégories, depuis la catégorie 1 (voie très bruyante) jusqu'à la catégorie 5 (voie la moins bruyante) ; un secteur affecté par le bruit est délimité de part et d'autre de la voie. A l'intérieur de ce périmètre, des normes d'isolement acoustique doivent être respectées pour toute construction nouvelle à usage d'habitation.

Le classement des infrastructures de transports terrestres et la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure sont définis en fonction des niveaux sonores de référence suivants :

Niveau sonore de référence Laeq (6 h-22 h) en dB (A)	Niveau sonore de référence Laeq (22 h-6 h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	d = 300 m
76 < L ou à 81	71 < L ou à 76	2	d = 250 m
70 < L ou à 76	65 < L ou à 71	3	d = 100 m
65 < L ou à 70	60 < L ou à 65	4	d = 30 m
60 < L ou à 65	55 < L ou à 60	5	d = 10 m

Source : Article 4 de l'arrêté du 30 mai 1996

Sur le territoire, plusieurs infrastructures routières sont concernées par les nuisances liées au bruit et ont été classées par arrêté préfectoral n°2003-198-7 du 17 juillet 2003 :

- **la RD 710,** comprise entre la RD 911 et la RD 911E et située sur les communes de Fumel et Montayral, est classée en catégorie 3,
- la RD911, entre la limite du département du Lot et le carrefour avec la RD 911E, située sur Fumel, est classée en catégorie 3,
- **la RD 911 E, entre les carrefours Est et Ouest avec la RD 911,** située sur les communes de Fumel, Montayral, Saint Vite et Condezaygues, est classée en **catégorie 3,**
- **la RD 911,** entre le carrefour Ouest avec la RD 911E et la limite Ouest du territoire communautaire (communes de Condezaygues et Trentels), est classée en :
    - **catégorie 4,** entre le carrefour avec la RD 911E Ouest et la limite Ouest de l'agglomération de Condezaygues, la largeur du secteur affecté par le bruit étant de 30 mètres de part et d'autre de l'infrastructure,
    - **catégorie 3,** entre la limite Ouest de l'agglomération de Condezaygues et la limite Est de l'agglomération de Trentels, la largeur du secteur affecté par le bruit étant de 100 mètres de part et d'autre de l'infrastructure,
    - **catégorie 4,** dans la traverse de l'agglomération de Trentels, la largeur du secteur affecté par le bruit étant de 30 mètres de part et d'autre de l'infrastructure,
    - **catégorie 3,** entre la limite Ouest de l'agglomération de Trentels et la limite Ouest du territoire communautaire avec Saint Sylvestre sur Lot, la largeur du secteur affecté par le bruit étant de 100 mètres de part et d'autre de l'infrastructure.

2. LE BRUIT AERIEN

Un aérodrome, celui de Fumel-Montayral est implanté sur le territoire du PLUi. Il est situé à environ 5 km au sud-est de Fumel et est ouvert à ma circulation aérienne publique, pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme.

La loi n°85-696 du 11 juillet 1985 relative à l'urbanisme au voisinage des aérodromes codifiés dans le Code de l'Urbanisme par les articles L 147-1 à 147-8 impose la réalisation d'un Plan d'Exposition au bruit (PEB) sur tous les aérodromes de catégories A, B et C.

Les articles L 147-1 à 147-8 du CU fixe les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes et les conditions d'urbanisation de ces zones en fonction des Plans d'Exposition au Bruit (PEB). Le Plan Local d'Urbanisme doit être compatible avec les exigences du PEB qui fixe les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Les zones de bruit sont classées en zone de bruit fort, dites A et B, en zones de bruit modéré, dite C et le cas échéant D.

Dans chaque zone, des règles de constructibilité sont applicables conformément à l'article L. 147.5 du Code de l'Urbanisme. Celles-ci figurent dans le tableau ci-après :

Constructions nouvelles	Zone A	Zone B	Zone C
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit.	Autorisés	Autorisés	Autorisés
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales	Autorisés dans les secteurs déjà urbanisés	Autorisés	Autorisés
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	Autorisés dans les secteurs déjà urbanisés	Autorisés	Autorisés
Habitat regroupé (lotissement…), parcs résidentiels de loisirs	Non autorisés	Non autorisés	Non autorisés
Maison d'habitations individuelles non groupées	Non autorisées	Non autorisées	Autorisées si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par des équipements publics et si elles n'entraînent qu'un faible accroissement de la capacité d'accueil
Immeubles collectifs à usage d'habitation	Non autorisés	Non autorisés	Non autorisés
Construction à usage industriel, commercial et de bureaux	Admises si elles ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente	Idem zone A	Idem zone A
Equipements de superstructures nécessaires à l'activité aéronautique	Admises s'ils ne peuvent être autorisés ailleurs	Idem zone A	Autorisés
Equipements publics de superstructures	Autorisés s'ils sont indispensables aux populations existantes et s'ils ne peuvent pas être localisés ailleurs	Idem zone A	Idem zone A
Opérations de rénovation des quartiers ou de réhabilitation de l'habitat existant	Autorisées sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil	Idem zone A	Idem zone A + autorisées si secteurs d'accueil déjà urbanisé et desservi par des équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil ***
Amélioration et extension mesurée ou reconstruction des constructions existantes	Autorisées s'il n'y a pas d'accroissement assimilable à la construction d'un nouveau logement	Idem zone A	Idem zone A + autorisées si secteurs d'accueil déjà urbanisé et desservi par des équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil

*** A l'intérieur des zones C, les plans d'exposition au bruit peuvent délimiter des secteurs où, pour permettre le renouvellement des quartiers ou villages existants, des opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain peuvent être autorisées, à condition qu'elles n'entraînent pas d'augmentation significative de la population soumise aux nuisances sonores.

Règles de constructibilité dans les zones A, B et C du PEB

Toutes les constructions autorisées dans les zones de bruit doivent satisfaire, conformément à l'article L 147.6 du Code de l'urbanisme, à des mesures d'isolation acoustique dont les niveaux sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	A	B	C	Extérieur immédiat de la zone C
Constructions à usage d'habitation exceptionnellement admises	45 dB(A)	40 dB(A)	35 dB(A)	30 dB(A)
Locaux d'enseignement et de soins	47 dB(A)	40 dB(A)	35 dB(A)	30 dB(A)
Locaux à usage de bureaux ou d'accueil du Public	45 dB(A)	40 dB(A)	35 dB(A)	30 dB(A)

Isolation acoustique selon la zone de bruit

L'aérodrome de Fumel Montayral est doté d'un Plan d'Exposition au Bruit approuvé le 24 mars 1981. La gêne sonore due au bruit des aéronefs est évaluée aux abords de l'aérodrome sous la forme d'indice psophique. Le PEB partage les abords en deux zones de bruit :

- une zone C : indice psophique compris entre 84 et 89 dB : la gêne ressentie est qualifiée de « moyenne ».
- l'extérieur de la zone C : indice psophique inférieur à 84dB.

Les zones de bruit ne concernent pas des zones urbanisées.

Le PEB est annexé au Plan Local d'Urbanisme.

Plan d'exposition au bruit des aéronefs de Fumel-Montayral

3. LE BRUIT DES INSTALLATIONS CLASSEES

Les nuisances générées par les activités industrielles et agricoles sont réglementées et leur réduction relève d'une application de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et de l'article L.571-6 du Code de l'Environnement.

La législation des installations classées impose des prescriptions aux exploitants en matière de bruit, notamment une limite d'émergence par rapport à l'environnement sonore du site et une limite d'émissions sonores.

Les Installations classées ICPE soumises à autorisation sont listées dans la partie « Agriculture ».

4. LE BRUIT DES ELEVAGES

Concernant les élevages, l'article L. 111-3 du code rural précise qu'il convient d'éviter ou de limiter l'implantation d'habitations ou de bâtiments habituellement occupés par des tiers à proximité des bâtiments agricoles, mais impose également la réciprocité des distances lors de l'implantation d'élevages ou d'autres bâtiments sources de nuisances.

Le règlement sanitaire départemental est applicable aux élevages non soumis à la réglementation des installations classées. Il prévoit que les bâtiments renfermant des animaux respectent les règles suivantes :

- Élevages porcins à lisier : 100 m des habitations occupées par des tiers,
- Autres élevages : au moins 50 m des habitations des tiers.

B. L'AIR

La qualité de l'air fait l'objet d'une attention croissante en raison de ses effets sur la santé et sur le climat. La loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) intégrée dans le livre II, Titre II du code de l'environnement, a renforcé la politique nationale dans le domaine de l'air, notamment à travers la surveillance de la qualité de l'air et la maîtrise des pollutions atmosphériques par la planification à l'échelon local.

1. LE SCHÉMA REGIONAL CLIMAT, AIR ET ENERGIE

Le Schéma Régional Climat, Air et Energie (SRCAE) Aquitain a été approuvé le 15 novembre 2012. Il a pour objectif de définir des orientations régionales à l'horizon de 2020 et 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Ces orientations serviront de cadre stratégique pour les collectivités territoriales et devront faciliter et renforcer la cohérence régionale des actions engagées par ces collectivités territoriales.

Les objectifs fixés par le SRCAE d'Aquitaine sont :

- une réduction de 28,5% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008,
- une production des énergies renouvelables équivalente à 25,4% de la consommation énergétique finale en 2020,

- une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles de 1990,
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote et les particules en suspension.

Le Schéma Régional Climat, Air et Énergie, valant « plan régional pour la qualité de l'air », a vocation à définir les orientations permettant de prévenir ou de réduire les pollutions atmosphériques ou d'en atténuer les effets.

Le territoire de Fumel Communauté n'est pas classé en zone sensible pour la qualité de l'air.

Deux types d'orientation sont définis dans le document :

- des orientations thématiques spécifiques à la qualité de l'air concernant les différents secteurs (bâti résidentiel et tertiaire - consommation et production de biens dans l'industrie, consommation et production de biens dans l'Agriculture – mobilité et transport - filières énergétiques).
- des orientations ciblées portant sur les zones sensibles qualité de l'air : assurer une surveillance de la qualité par des campagnes de mesures mobiles, mettre en place une communication performante lors des pics de pollution et de déclenchements des arrêtés préfectoraux d'alerte, améliorer la connaissance des particules fines et ultra fines.

Secteurs	Orientations
Bâtiments	OR1- PA4 : Réorienter la communication publique sur les risques liés à une mauvaise combustion de la biomasse (plan particules), sensibiliser le grand public sur l'impact de la combustion du bois en milieu domestique (PRSE 2) OR5- PA1: Sensibilisation des particuliers et des usagers de locaux tertiaires et industriels sur les actions d'efficacité énergétique et de maintien de la qualité de l'air dans le bâti OR5 - PA2: Mettre en place une information et une sensibilisation des particuliers sur les émissions polluantes de leur chaudière pour réduire les émissions (plan particules) OR5-PA4 : Renouveler au plus vite le parc régional d'appareils de chauffage au bois (plan particules) pour qu'il atteigne des performances permettant de réduire les émissions de poussières
Industrie	OR1 - PA1: Sensibilisation et formation des professionnels aux bonnes pratiques en termes de qualité de l'air, d'économies d'énergie et de gestion de l'énergie grise. Développement d'une approche pédagogique auprès des professionnels et du public. OR1 - PA2: Diffusion ciblée et priorisée des meilleures technologies disponibles auprès des industriels en termes de qualité de l'air et d'économies d'énergie. Sensibilisation des entreprises régionales à la mise en œuvre de l'affichage environnemental. OR2-PA1: Construction et renforcement de partenariats avec les institutions financières pour le soutien aux investissements dans le domaine de la Maîtrise de l'Energie, la Qualité de l'Air. OR2-PA2: Inventaire, promotion et valorisation des dispositifs financiers existant en matière de maîtrise de l'énergie, qualité de l'air et développement des énergies renouvelables. Mise à jour régulière des informations relatives aux mécanismes de fonctionnement de ces dispositifs. Mise en place d'un fonds spécifique à la Maîtrise de la Demande en Energie. OR2-PA3: Soutien technique au montage de dossiers pour les appels à projet sur les thématiques Energie et Qualité de l'Air. Renforcement de l'information auprès des Assistances à Maîtrise d'Ouvrage. Incitation des entreprises à se rapprocher des appels à projet de l'ADEME.
Agriculture	OR3-PA3: Réaliser des économies sur les intrants permettant d'atteindre les objectifs du plan national Ecophyto et recourir à des techniques culturales simplifiées. OR4-PA4: Généraliser la couverture des fosses pour réduire les émissions de poussières et particules. S'appuyer sur la liste d'actions du Plan Particules pour préconiser des orientations en matière de réduction des émissions de poussières agricoles (tracteurs, rejets azotés, moissons, matériels d'épandage)
Transports	OR1-PA4 : Sensibiliser les acteurs, les usagers et les décideurs OR2-PA1: Sensibiliser les décideurs sur les impacts air énergies climat des choix en matière d'urbanisme OR2-PA2 : Inciter à l'intégration des dimensions air énergie climat dans les formations des urbanistes OR1-PA1: Approfondir la connaissance sur les flux de transports (voyageurs et marchandises) et leurs impacts en matière d'énergie, climat et air OR2-PA3: Mettre en place une assistance air énergie climat aux élus pour l'élaboration des documents d'urbanisme locaux; les accompagner dans l'élaboration de plans de déplacement
Energie et réseaux	OR1PA3: Sensibilisation sur l'importance du respect de la qualité de l'air (biomasse concernée) auprès des gestionnaires de réseaux de chaleur
Adaptation	OR3-PA7 : Mise en place de groupes de suivi thématiques sur les dispositifs de gestion de crise (ORSEC, Canicule, RNT…)

Les orientations du SRCAE Aquitain

2. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR

En Aquitaine, la surveillance de la qualité de l'air est assurée par l'association AIRAQ, agréée par le Ministère de l'Environnement. Cette association a pour mission de surveiller en permanence plusieurs polluants (oxydes d'azote, hydrocarbures, dioxyde de soufre, ozone, particules,…), représentatifs de la pollution de l'air. Elle dispose pour cela d'un réseau d'analyseurs répartis sur l'ensemble de la région, dans des zones présentant des profils différents : zones rurales, aires urbaines, zones périurbaines, zones industrielles, sites proches d'axes routiers.

L'association AIRAQ ne dispose pas sur le territoire de Fumel Communauté de station permanente de mesures de la concentration des polluants dans l'air. La plus proche est la station urbaine d'Agen, situé à environ 50 km au sud-ouest de Fumel, qui ne correspond pas à la configuration du territoire.

Une étude sur la commune de Sauveterre-la-Lémance a été réalisée en 2008. Un laboratoire mobile a été installé au groupe scolaire de la commune. La campagne de mesures s'est déroulée du 15 avril au 28 mai 2008 et du 10 octobre au 19 novembre 2008. Les polluants mesurés sont les oxydes d'azote (NO et NO2), les particules en suspension (PM10), le dioxyde de soufre (SO2), l'ozone (O3), les métaux lourds (arsenic, cadmium, nickel et plomb) et les BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes).

Les résultats sont les suivants :

- pour le dioxyde d'azote, la moyenne sur la période d'étude est de 3 µg/m^3 et le maximum horaire est de 40 µg/m^3. Les niveaux mesurés sont en deçà de la réglementation à savoir l'objectif de qualité annuel de 40 µg/m^3. L'indice de la qualité de l'air du NO_2 est calculé à partir des concentrations maximales journalières. Sur la période d'étude, 100 % des maximums journaliers sont inférieurs à 110 µg/m^3, ce qui correspond à une qualité de l'air liée au NO_2 « très bonne ou bonne ».
- pour particules, la moyenne sur la période d'étude est de 20 µg/m^3 et le maximum horaire est de 47 µg/m^3. Les niveaux mesurés sont inférieurs à l'objectif de qualité de 30 µg/m^3 et de la valeur limite de 40 µg/m^{3²}. L'indice de la qualité de l'air du NO2 est calculé à partir des concentrations moyennes journalières. Sur la période d'étude, 98 % des moyennes journalières sont inférieures à 40 µg/m^3, ce qui correspond à une qualité de l'air liée au NO_2 «très bonne ou bonne ». 2 % du temps a vu une qualité de l'air qualifiée de « moyenne ».
- pour l'ozone, la moyenne sur la période d'étude est de 43 µg/m^3 et le maximum horaire est de 133 µg/m^3. L'objectif de qualité pour la santé humaine de 120 µg/ m^3 (en moyenne glissante sur 8h) a été dépassé à 4 reprises durant la campagne de mesure. L'indice de la qualité de l'air de l'ozone est calculé à partir des concentrations maximales journalières. Sur la période d'étude, une moyenne de 81 % du temps a connu une qualité de l'air « très bonne ou bonne ». Pendant 16 % du temps, elle a été « moyenne » pendant 3 % du temps elle a été « médiocre ».
- pour le dioxyde de soufre, les niveaux enregistrés sont faibles. 85 % des moyennes horaires sont inférieures à la limite de quantification de l'analyseur (soit 5 µg/m^3). Les normes règlementaires sont respectées.
- pour le BTEX, les concentrations relevées sont plus faibles que sur les autres sites étudiés en Aquitaine (Boucau, Lacq, Bassens, Bordeaux). Les moyennes sur la période d'étude sont de 0,1 ng/m^3 pour le cadmium, 0,8 ng/m^3 pour le nickel, 5,4 ng/m^3 pour le plomb et de 0,3 0,8 ng/m^3 pour l'arsenic.

La qualité de l'air peut être également caractérisée à partir de la station de fond régionale du Temple située en Gironde. Cette station permet de surveiller les retombées atmosphériques en milieu rural, au niveau régional. Elle participe à la surveillance de la pollution de fond issue des transports de masse d'air sur une longue distance. Elle mesure l'ozone, polluant secondaire se formant par réaction photochimique, et le dioxyde d'azote, qui provient des combustions et du trafic automobile.

Le rapport d'activités 2012 d'AIRAQ expose les résultats des mesures de suivi de la qualité de l'air sur la station du Temple. Ses conclusions sont les suivantes :

- **Les teneurs en dioxyde d'azote sont faibles** et inférieures à celles mesurées en milieu urbain. Elles sont caractéristiques d'une zone rurale. La saisonnalité est moins prononcée, en raison notamment des distances importantes des sources d'émissions. Les valeurs les plus importantes se rencontrent en novembre, janvier et mars en raison de l'augmentation des émissions de polluants à cette période. Les valeurs en dioxyde d'azote sont faibles et stables depuis 2005 ; elles ont baissé de 61% depuis 2003. La moyenne annuelle de 2012 était enregistrée à 5 µg/m^3.
- **Les concentrations en ozone** montrent une forte saisonnalité ; ces dernières étant maximales d'avril à juillet (l'ozone est un polluant d'origine photochimique). Les niveaux d'ozone sont supérieurs à ceux enregistrés dans les autres stations d'Aquitaine, à l'exception d'Iraty (64), d'Arcachon (33), Bordeaux (33) et d'Agen (47), et ce en raison du transport de ce polluant par les masses d'air, et du cycle de formation-destruction de l'ozone par les polluants primaires. Les valeurs en ozone sont tributaires des conditions météorologiques mais aussi des concentrations des polluants primaires. Depuis 2004, les valeurs étaient constantes mais elles ont augmenté à partir de 2008. Elles semblent redevenir constantes depuis 2010. Elles ont diminué de 8 % par rapport à 2003. La moyenne estivale (avril à septembre) en 2012 est de 64 µg/m^3. Le seuil d'information et de recommandations a été dépassé une fois au cours de l'année.

Au regard de l'ensemble de ces données, nous pouvons considérer que la qualité de l'air de la Communauté de Communes est globalement bonne.

Les polluants mesurés :

Le dioxyde d'azote (NO2) est principalement émis par les véhicules (près de 60%) et les installations de combustion. C'est un gaz irritant qui peut entraîner une altération de la fonction respiratoire. Il intervient dans le processus de formation d'ozone et contribue également au phénomène des pluies acides ainsi qu'à l'eutrophisation des cours d'eau et des lacs.

Les particules fines (PM10) proviennent du trafic automobile, des chauffages fonctionnant au fioul ou au bois et des activités industrielles Elles peuvent, surtout chez l'enfant, irriter les voies respiratoires et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble.

L'ozone (O3) est un polluant secondaire, résultant de la transformation photochimique de certains polluants primaires dans l'atmosphère. L'ozone pénètre facilement jusqu'aux voies respiratoires les plus fines. Il provoque de la toux et une altération, surtout chez les enfants et les asthmatiques ainsi que des irritations oculaires.

3. LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR

Le registre français des émissions de polluants, constitué des données déclarées chaque année par les exploitants des installations industrielles et des élevages soumis à autorisation (selon les seuils fixés par l'arrêté du 24 décembre 2002 relatif à la déclaration annuelle des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation), recense les principaux établissements qui émettent des polluants dans l'atmosphère.

Dans le territoire de Fumel Communauté, 5 ICPE ont été recensées en 2012 en tant qu'établissement soumis à déclaration annuelle de leurs rejets atmosphériques :

- Usine de fabrication de chaux et de plâtre LHOIST France OUEST à Sauveterre-la-Lémance,
- Usine de fabrication de chaux et de plâtre SEE BRUYERES ET FILS à Sauveterre-la-Lémance,
- Usine de sidérurgie et métallurgie, METALTEMPLE à Fumel,
- Usine de fabrication de parquet assemblé TARKETT BOIS à Cuzorn,
- Usine de fabrication de lait et de produits frais, LNUF MONTAYRAL à Montayral.

Ces établissements peuvent être à l'origine d'une pollution très locale de l'air.

La pollution est également liée au trafic automobile sur les principaux axes sillonnant le territoire (RD 911, RD 710, RD 102, RD 656).

C. LES SITES ET SOLS POLLUES

Les sites et sols pollués, appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, sont recensés par le Ministère de l'Écologie et répertoriés dans la base de données BASOL. Ces sites sont d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présentant une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. 8 sites pollués ont été recensés sur le territoire.

1. L'ANCIEN CRASSIER SADEFA A FUMEL

L'ancien crassier est un ancien site de traitement et de transit des crasses de fonderie produites par la fonderie de métaux ferreux exploitée en dernier lieu par SADEFA INDUSTRIES. Depuis la suppression des hauts fourneaux en 1988, cette zone est en friche.

Un plan de gestion a été réalisé par ANTEA en juin 2011. Il met en évidence d**es sols impactés par des métaux** (Cd, Cu, Pb et Zn), HAP, Btex dans 3 secteurs et la présence de **traces d'As et de phénols dans la nappe**. Des mesures ont été proposées (confinement des sols impactés par les métaux, restrictions d'usages au droit des 3 secteurs pollués, aucune construction de plein pied sinon excavation de 1500 m3 de terres et évacuées hors site, couverture par béton, enrobé ou couche de terre pour supprimer le transfert des volatils, institution de servitudes pour en conserver la mémoire).

Le site, inséré dans des zones résidentielles, constitue un problème majeur du point de vue de l'exposition sanitaire des riverains.
Le site a été acheté par la ville de Fumel en 2012. La ville souhaite mener un projet global de réhabilitation et d'usage futur du site. Ce site ne pourra être réutilisé, quel que soit l'usage, sans avoir au préalable engagé les travaux de dépollution nécessaires.

Il est classé « en cours de travaux ».

2. L'ANCIEN UIOM DE FUMEL

Activité d'extraction de minerais de fer puis, ancien centre de traitement des ordures ménagères. Le site appartient au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Lémance Des **travaux ont été réalisés en 2004**. Aujourd'hui, la bonne protection naturelle offerte localement par les colluvions argileuses, le constat de l'absence d'impact sur les eaux souterraines et superficielles, le caractère insoluble des polluants et l'absence de captages pour l'AEP à proximité du site, permettent de conclure à son l'innocuité sur l'environnement et la santé humaine. L'arrêté préfectoral du **8 octobre 2007** institue néanmoins les **servitudes d'utilité publique** suivantes :

- interdiction d'usage de la nappe,
- zone non aedificandi.

Le site est classé « site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes ».

3. LES ANCIENS HAUTS FOURNEAUX, AVENUE DE L'USINE A FUMEL.

L'usine de Fumel a été le siège d'activités de fonderie depuis 1850. Celle-ci s'est progressivement étendue, à partir du secteur des Hauts-fourneaux (5 ha), vers le Sud-Ouest pour occuper une surface d'environ 30 hectares. Au cours des années, des suppressions d'activités et des restructurations sont intervenues, dont la suppression des hauts fourneaux en 1988. Cette zone est depuis, en friche. L'évolution de l'urbanisation a inséré le site dans les zones résidentielles.

Le site appartient à Fumel Communauté.

Le diagnostic complémentaire réalisé par ANTEA en 2010 a mis en évidences la présence de différents polluants (HAP, COHV, CAV), hydrocarbures et métaux (zinc, plomb). La délivrance d'un certificat d'urbanisme est permise sous réserve de respecter d'un certain nombre de conditions de dépollution et de restrictions d'usage.

Le site **n'a pas fait l'objet à ce jour d'un traitement**. Il est classé « Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral ».

4. LA DECHARGE DE LAGARDELLE A FUMEL

Cette décharge résulte de l'activité de fonderie de SADEFA INDUSTRIES (F2A depuis 2007). Elle est située au lieu-dit Lagardelle à Fumel, dans une dépression au-dessus des coteaux de la vallée du Lot, côté Nord. L'exploitation de cette décharge a été arrêtée en 2007. Les travaux de réhabilitation du site ont été réalisés en 2008.

Les impacts pour ce qui concerne les gaz, les lixiviats, les eaux superficielles sont faibles. Le risque majeur de cette décharge est la pollution potentielle des eaux souterraines. Depuis 2008, un suivi des eaux de surface et des eaux souterraines a été mis en place. La campagne de mesures de 2013 met en évidence la présence d'hydrocarbures et du manganèse dans les eaux superficielles, en aval du ruisseau du Coustalou et des teneurs supérieures aux seuls définis pour les eaux potables par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour la DCO, le manganèse et l'aluminium. **Une servitude d'utilité publique a été instituée par arrêté préfectoral du 05/02/2010** :

- Toute modification de l'état du sol et du sous-sol est interdite, notamment la réalisation de trous, excavations, fondations, forages et défonçage, l'irrigation des terrains, à l'exception de l'arrosage nécessaire en vue de maintenir la végétation superficielle en place, la plantation, en dehors de celles réalisées dans le cadre du

réaménagement définitif de la décharge, d'arbres ou de plantes dont les racines sont susceptibles de descendre à une profondeur supérieure à 50cm.

- La construction de tous bâtiments ou éléments de construction à caractère provisoire ou définitif est interdite. La culture de végétaux consommables est interdite.
- L'accès au périmètre n° 1 (parcelle AK 126) est interdit au public et à toute personne étrangère non autorisée. Seul est admis le personnel d'entretien et de contrôle dûment autorisé à cet effet.
- Les activités de prélèvement d'eaux souterraines pour l'irrigation, l'alimentation en eau potable et des activités de loisirs sont interdites dans le périmètre n° 2 délimité par un rayon de 200 mètres autour du périmètre n° 1.

Le site est classé « Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes ».

5. L'ANCIENNE FONDERIE DE METALTEMPLE AQUITAINE A FUMEL

Le site est une ancienne fonderie de métaux ferreux et d'usinage des pièces de moyennes et grandes séries exploité par la société METALTEMPLE AQUITAINE sur la rive droite du Lot. Il s'est progressivement étendu, à partir du secteur des Hauts-fourneaux (5 ha), vers le Sud-Ouest pour occuper une surface d'environ 30 ha. L'évolution de l'urbanisation a inséré le site dans les zones résidentielles. Depuis la suppression des hauts fourneaux en 1988, cette zone est en friche.

De par son activité et les émissions de plomb supérieures à 50 kg/an, ce site a été inscrit dans l'action nationale relative au diagnostic de l'état des sols potentiellement pollués par le plomb. Mais le diagnostic réalisé en 2007 montre une absence de contamination par le plomb pour la totalité du site de la fonderie et de ses alentours.

Les résultats de la surveillance des eaux souterraines de 2012 ont montré des concentrations en hydrocarbures totaux et éléments traces métalliques (Cr, Cu, Ni, Pb et Mn) en dessous ou autours des limites de quantifications des méthodes analytiques. Les teneurs en zinc restent en dessous de celles de la dernière campagne

Le site est classé « sous surveillance après diagnostic ». Dans l'immédiat, il n'y a pas à réaliser de travaux complets de réhabilitation.

6. L'ATELIER DE TRAITEMENT DE LA SOCIETE CMS A MONTAYRAL

L'atelier de traitement de surfaces par chromage et nickelage est exploité par la S.A.R.L. CMS, Chromage Mécanique Services. Suite à la plainte du propriétaire d'une prairie voisine de l'établissement CMS, un impact par du chrome est découvert au niveau d'une partie des terrains d'emprise de l'établissement et de la prairie voisine.

Après diverses recherches, l'origine de cet impact est identifiée au niveau des terres situées sous le bâtiment d'exploitation et à proximité, vraisemblablement en raison d'une pollution chronique attribuée à des fuites de cuves de rétention. Divers travaux de recherche et de dimensionnement de la pollution ont été entrepris.

L'arrêté préfectoral du 2 avril 2012 a prescrit les travaux de dépollution sur le site (délimitation de la zone impactée par la pollution (chrome, nickel, hydrocarbures….) et en dehors du site (excavation des sols pollués, remplacement des terres excavées). Les travaux d'excavation du pré voisin ont été réalisés en novembre 2012. Les travaux de confinement des 2 zones impactées (nord -est du site et

ouest) ont été réalisés en janvier 2013. Les terres ont été recouvertes de deux couches de polyane de 0.2 mm avant d'être recouvertes de terre végétale sur une épaisseur de 10 cm environ.

Il est envisagé d'instituer une servitude d'utilité publique, par la procédure simplifiée, pour définir l'usage et prendre en compte le résiduel en place à l'issue des travaux de dépollution des terrains.

Une surveillance semestrielle de la nappe par la réalisation d'au moins 3 piézomètres a été mise en place. Les résultats de la première campagne de 2012 montrent la présence de chrome au droit des 2 ouvrages avec des teneurs nettement supérieures à la limite de qualité définie pour l'eau de consommation, de COHV à des teneurs significatives, des concentrations en trichloréthylène et tétrachloroéthylène supérieures aux valeurs définies par l'OMS, de traces d'hydrocarbures et de nickel toutefois inférieures à la limite de qualité définie pour l'eau de consommation.

Le site est classé « Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours ».

7. LA DECHARGE DE CADAMAS A MONTAYRAL

Cette ancienne décharge a été exploitée par la SA PONT-A-MOUSSON, prédécesseur de SADEFA à Fumel, de 1966 à 1982. A l'origine, ce site était une ancienne carrière de calcaire exploitée pour la fabrication de ciment et qui a été comblée par les déchets de la fonderie de Fumel : crasses de hauts fourneaux, boues de décantation de lavage de gaz, sables de fonderie, boues de déchromatation, à raison de 15000 tonnes environ par an. Depuis, le site a été réhabilité par nivellement, mise en place d'une couche de terre et plantation, et a été vendu à un particulier.

L'arrêté préfectoral du 22 juillet 2002 prescrit la surveillance semestrielle des eaux souterraines et de la source captée évacuée sous la décharge par conduite fermée

Compte tenu de la nature des déchets stockés dans cette décharge, il est fortement recommandé par la DREAL de déclarer la zone concernée non aedificandi.

Le site est classé « Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes ».

8. L'ANCIENNE FONDERIE MAZARS A SAUVETERRE-LA-LEMANCE

Cette ancienne fonderie s'étend sur une superficie d'environ 4 ha sur lequel 5 bâtiments sont implantés. Il est longé par une rivière la Lémance et traversé par un ruisseau du Sendroux. L'activité a cessé en 2000. Les terrains sont la propriété de la SCI Le Sendoux.

Les travaux de mise en sécurité (évacuation des déchets, mise en place de clôture, signalisation des dangers) ont été menés de façon partielle à la cessation d'activité en 2000. En juillet 2004, la DREAL constate la présence de quelques fûts dans le local à huiles, d'une zone d'enfouissement des crasses de fonderie et la situation dégradée des bâtiments. Malgré ces quelques mesures de mise en sécurité supplémentaires à mettre en œuvre, ce site, pour son usage actuel (friche industrielle), ne porte à priori pas atteinte à la sécurité des personnes et à l'environnement. Néanmoins, le diagnostic réalisé en 2004 conclut à la nécessité d'un diagnostic approfondi, afin de mettre en œuvre les travaux éventuels de dépollution ou de traitement, notamment en cas de changement d'usage.

Le site est classé « site en cours d'évaluation ».

D. LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Fumel Communauté assure la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire.

1. LA COLLECTE DES DECHETS

- **Les ordures ménagères résiduelles**

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire. Les OM sont récupérés dans des sacs ou des bas de regroupement. La collecte s'effectue une fois par semaine pour toutes les communes du territoire et en bacs de regroupement une fois par semaine dans la zone agglomérée de Condezaygues, Fumel, Monsempron-Libos, Montayral et Saint-Vite. Des collectes supplémentaires sont effectuées en été.

En 2013, 4850 kg d'ordures ménagères ont été ramassés. Le ratio moyen par habitation et par an est de 252 kg. En comparaison, la moyenne départementale s'établissait à 257 kg/hab en 2011.

- **La collecte des emballages ménagers et du verre**

Les emballages légers (cartons, briques alimentaires, flaconnages plastiques…) et les papiers, journaux magazines sont soit déposés dans la caissette de tri pour la collecte au porte-à-porte (zone agglomérée), soit apportés dans les bornes de tri spécifiques. La collecte s'effectue une fois par semaine dans les caissettes de tri au porte-à-porte et une fois tous les 15 jours, par vidage des 66 bornes de tri réparties sur les 50 Points Recyclage du territoire.

En 2013, 351 tonnes d'EMR ont été collectées. 31 % d'erreurs de tri ont été comptabilisés, soit 108 tonnes

Le papier est collecté toutes les trois semaines dans les 78 bornes de tri réparties sur les 67 points de recyclage. En 2013, 330 tonnes ont été collectées, soit un ratio de 17 kg /hab (inférieur à la moyenne nationale de 25 kg/hab/an).

Le verre est collecté toutes les trois semaines dans les 96 bornes de tri réparties sur les 83 points de recyclage. En 2013, 529 tonnes ont été collectées, soit un ratio de 27 kg /hab (inférieur à la moyenne nationale de 40 kg/hab./an).

Les habitants de Fumel Communauté bénéficient d'une collecte mensuelle en porte-à-porte des encombrants, de la ferraille et des branchages, avec ou sans rendez-vous selon les communes et les déchets concernés, selon un calendrier de ramassage distribué dans chaque foyer.
En 2013, cette collecte a permis de recueillir 19,5 tonnes d'encombrants divers.

- **La collecte en déchetterie**

Pour compléter le dispositif de collecte sélective, 3 déchetteries sont situées sur le territoire Fumel Communauté : Blanquefort-sur-Briolance, Montayral et Tournon d'Agenais. Elles permettent aux résidents l'apport de déchets de type gravats, ferrailles, cartons, déchets verts, verre, Déchets toxiques, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E). Depuis avril 2013, les 3 déchèteries intercommunales proposent la collecte des radiographies médicales, argentiques et numériques. Celles-ci sont collectées par l'association ARCHI'MEDE 47, basé à Saint-Jean-de-Thurac, qui emploie des salariés en contrat d'insertion.

En 2013, 7438 tonnes de déchets ont été collectées, soit un ratio de 386 kg/hab.

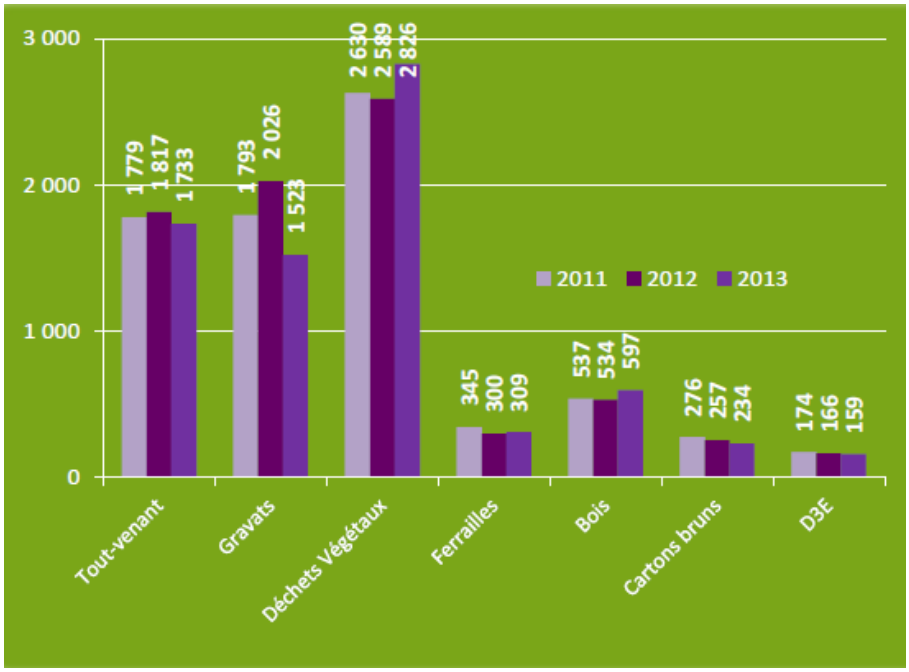

Évolution des tonnages par type de déchets collectés dans les déchetteries de Fumel Communauté en 2013 (Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, 2013)

Déchet	**Tonnages**	**Ratio (kg/hab.)**
Tout-venant	1 733	89.91
Gravats	1 523	79.01
Déchets Végétaux	2 826	146.61
Ferrailles	309	16.03
Bois	597	30.97
Cartons bruns	234	12.14
D3E	159.40	8.27
Huiles minérales	10	0.52
DMS	15.33	0.80
Piles	2	0.08
Bâches plastiques	30	1.56
Cartouche d'encre	0.01	300 g/hab.
	7 438.58	**385.92**

Tonnages par type de déchets collectés dans les déchetteries de Fumel Communauté en 2013 (Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, 2013)

2. LE TRAITEMENT DES DECHETS

Tous les déchets (OM, déchets issus du tri sélectif) transitent par le quai de transfert de Fumel. Les ordures ménagères sont ensuite envoyées pour Enfouissement à l'ISDND de l'albié à Monflanquin.
Les déchets issus de la collecte sélective en porte à porte (hors verre) sont envoyés vers :

- Les emballages ménagers à recycler sont envoyés vers le centre de tri du SYDED à Saint Jean Lagineste. Les refus de tri sont traités à 90% par l'UIOM de Brive (19), le reste est envoyé vers l'ISDND de Montech (82),
- Les papiers pour recyclage vers l'établissement Soulard à Villeneuve/Lot,
- Le verre pour recyclage vers O-I Manufacturing à Izon (33).

Les déchets collectés dans les déchetteries sont envoyés vers différentes filières de traitement figurant dans le tableau ci-dessous.

Déchet	Transport	Repreneur	Filière de traitement
Tout-venant	Ets Soulard	SMIVAL47	Enfouissement à Montech (82) et Monflanquin (47)
Gravats	Fumel Communauté	Solutions locales	Enfouissement solution locale (remblais)
Déchets Végétaux	Fumel Communauté	SMIVAL47	Compostage à Monflanquin (47)
Ferrailles	Fumel Communauté	Decons SA récupérations	Recyclage
Bois	Fumel Communauté	Brangé Environnement	Recyclage
Cartons bruns	Ets Soulard	Ets Soulard	Recyclage
D3E	Eco-Systèmes	Eco-Sytèmes	Recyclage et incinération
Huiles minérales	Sevia	Sevia	Recyclage à Bordeaux (33)
DMS	SIAP	SIAP	Recyclage et incinération à Bassens (33)
Piles	Paprec	Paprec	Recyclage et incinération à Mercuès (46)
Bâches plastiques	SOPAVE	SOPAVE	
Cartouche d'encre	Tri Action Environnement	Tri Action Environnement	Recyclage à Port-Sainte-Marie (47)

E. CONCLUSION

Les NUISANCES	
Les points forts	**Les points faibles**
▪ *Une bonne qualité de l'air* ▪ *Un environnement globalement calme*	▪ *La présence sites pollués non traités*
Opportunités	**Menaces**
▪ *L'acquisition de sites pollués par la commune de Fumel et la Communauté de Communes*	▪ *L'augmentation des déplacements motorisés liés à l'accueil de nouvelles populations et au développement des activités*
Enjeux	
▪ *Le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture afin de réduire les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et les impacts des émissions de gaz à effet de serre* ▪ *Contenir le développement de l'urbanisation dispersée dans les zones rurales afin de réduire les nuisances sonores et les émissions de polluants et de GES* ▪ *La remise en état des sites pollués,* ▪ *La préservation de l'environnement sonore dans les zones d'ambiance acoustique modérée.*	

IX. LES RISQUES MAJEURS

A. LES RISQUES NATURELS

Les risques naturels sur le territoire français peuvent être relativement divers : orages, feux de forêt, tempêtes, séismes, inondations, retrait-gonflement des argiles et mouvements de terrain, glissements de terrain et coulée de boue, avalanches. Le Fumelois est concernée plus particulièrement par trois d'entre eux, les inondations, les mouvements de terrain et les feux de forêt.

1. LE RISQUE INONDATION

a) Risque inondation par débordements des cours d'eau

Les risques d'inondation constituent une contrainte importante à prendre en compte dans l'élaboration du PLUi notamment dans la définition des zones constructibles.

Dans le territoire de Fumel Communauté, 18 arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été pris suite à des pluies abondantes ayant entraîné la montée et le débordement des eaux. Ils figurent dans le tableau ci-après :

Communes	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Bourlens, Fumel, Cuzorn, Saint-Vite, Condezaygues, Montayral	23/02/1983	28/02/1983	13/05/1983	18/05/1983
Trentels	25/05/1988	25/05/1988	07/10/1988	23/10/1988
Trentels	13/06/1988	13/06/1988	19/10/1988	03/11/1988
Anthé, Bourlens, Cazidéroque, Masquières, Thézac, Tournon d'Agenais, Fumel, Lacapelle-Biron, Blanquefort-sur-Briolance, Cuzorn, Monsempron-Libos, Condezaygues, Trentels, Saint-Georges, Saint-Vite, Montayral	05/07/1993	08/07/1993	28/09/1993	10/10/1993
Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite	21/06/1993	21/06/1993	26/10/1993	03/12/1993
Sauveterre-la-Lémance	14/08/1993	14/08/1993	02/02/1994	18/02/1994
St-Front-la-Lémance	05/08/1993	08/08/1993	02/02/1994	18/02/1994
Courbiac, Tournon d'Agenais	09/01/1996	12/01/1996	03/04/1996	17/04/1996
Lacapelle-Biron, Blanquefort-sur-Briolance	13/05/1999	14/05/1999	29/11/1999	04/12/1999
Anthé, Bourlens, Cazidéroque, Courbiac, Masquières, Thézac, Tournon d'Agenais, Fumel, Lacapelle-Biron, Blanquefort-sur-Briolance, Sauveterre-la-Lémance, Cuzorn, Monsempron-Libos, Condezaygues, Trentels, Saint-Georges, Saint-Vite, Montayral, St-Front-la-Lémance	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Lacapelle-Biron, Trentels	04/06/2003	04/06/2003	26/06/2003	27/06/2003
Blanquefort-sur-Briolance, Cuzorn, Condezaygues	04/06/2003	04/06/2003	29/07/2003	02/08/2003
Fumel, Monsempron-Libos, Condezaygues, Trentels, Saint-Vite	04/12/2003	06/12/2003	05/03/2004	20/03/2004
Anthé, Bourlens, Cazidéroque, Courbiac, Masquières, Thézac, Tournon d'Agenais, Saint-Georges, Saint-Vite, Montayral	26/05/2007	26/05/2007	03/07/2007	10/07/2007
Condezaygues	25/05/2008	26/05/2008	05/12/2008	10/12/2008
Cuzorn, Monsempron-Libos, Trentels	25/05/2008	26/05/2008	24/12/2008	31/12/2008
St-Front-la-Lémance	25/05/2008	25/05/2008	24/12/2008	31/12/2008
Anthé, Bourlens, Cazidéroque, Courbiac, Masquières, Thézac, Tournon d'Agenais, Saint-Georges, Saint-Vite, Montayral, Fumel, Lacapelle-Biron, Blanquefort-sur-Briolance, Sauveterre-la-Lémance, Cuzorn, Monsempron-Libos, Condezaygues, Trentels, Montayral, Sauveterre-la-Lémance, St-Front-la-Lémance	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009

Arrêtés de catastrophes naturelles liés à des inondations (Source : http://www.prim.net/)

- **La connaissance du risque : les atlas inondation**

À l'intérieur du territoire de la communauté de communes Fumel Communauté, la zone inondable du Lot a fait l'objet d'un atlas des zones inondables de la vallée du Lot (étude Géosphair de juin 2008, mise à jour en 2010). Les communes traitées ont été, sur la rive droite du fleuve, Fumel, Monsempron-Libos, Condezaygues, Trentels, et sur la rive gauche, Montayral, Saint-Vite et Saint-Georges. Ces communes ne sont plus aujourd'hui plus soumises à cet atlas puisqu'elles sont couvertes par le PPRi du Lot.

Certains ruisseaux, affluents ou non affluents directs du Lot, ont eux aussi traités par l'atlas du Lot de la façon suivante :

- pour l'Ayguette sur le territoire de la commune de Fumel,
- pour la Lémance sur le territoire des communes de Blanquefort-sur-Briolance, Fumel et Monsempron-Libos,
- pour la Thèze sur le territoire de la commune de Fumel,
- pour le Rech, sur une partie aval du territoire des communes de Blanquefort-sur-Briloance, Monsempron-Libos et Condezaygues,
- pour le Dor sur le territoire des communes de Bourlens, Saint-Vite et Montayral.

Les zones inondables des affluents directs ont été intégrées au PPRi de la vallée du Lot dans les communes de Fumel, Monsepron-Libos, Condezaygues, Saint-Vite et Montayral.

Sur ce même territoire communautaire, l'atlas cartographique des zones inondables des bassins versants affluents du Lot amont (étude Sogreah de décembre 2000) vient compléter l'étude précédente. Certains ruisseaux, affluents ou non affluents directs du Lot, sont eux aussi traités par ce même atlas de la façon suivante :

- pour la Lémance sur les territoires des communes de Cuzorn, Saint-Front la Lémance et Sauveterre la Lémance,
- pour la Lède sur une partie du territoire de Blanquefort sur Briolance et Lacapelle-Biron,
- pour le Boudouyssou sur les communes de Cazideroque, Tournon d'Agenais, Anthé et Courbiac.

Cette connaissance de l'aléa inondation a été récemment complétée par l'atlas de la Briolance (Étude Artelia de 2012).

Un chevelu important d'autres cours d'eau traverse de nombreuses communes membres de la communauté de communes Fumel Communauté. Ces cours d'eau peuvent également être exposés à des débordements bien que non traités par les différents documents précédemment cités.

- **Le Plan de Prévention du risque Inondation du Lot**

Un Plan de Prévention du risque inondation du Lot a été approuvé le 24 juillet 2014 sur les communes de Condezaygues, Fumel, Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Georges, Saint-Vite et Trentels.

La crue de référence pour le Lot est celle de 1927, de fréquence centennale. Pour les affluents de la rive gauche, la crue de référence correspond aux « plus hautes eaux connues », c'est-à-dire celle du 9 juillet 1977.

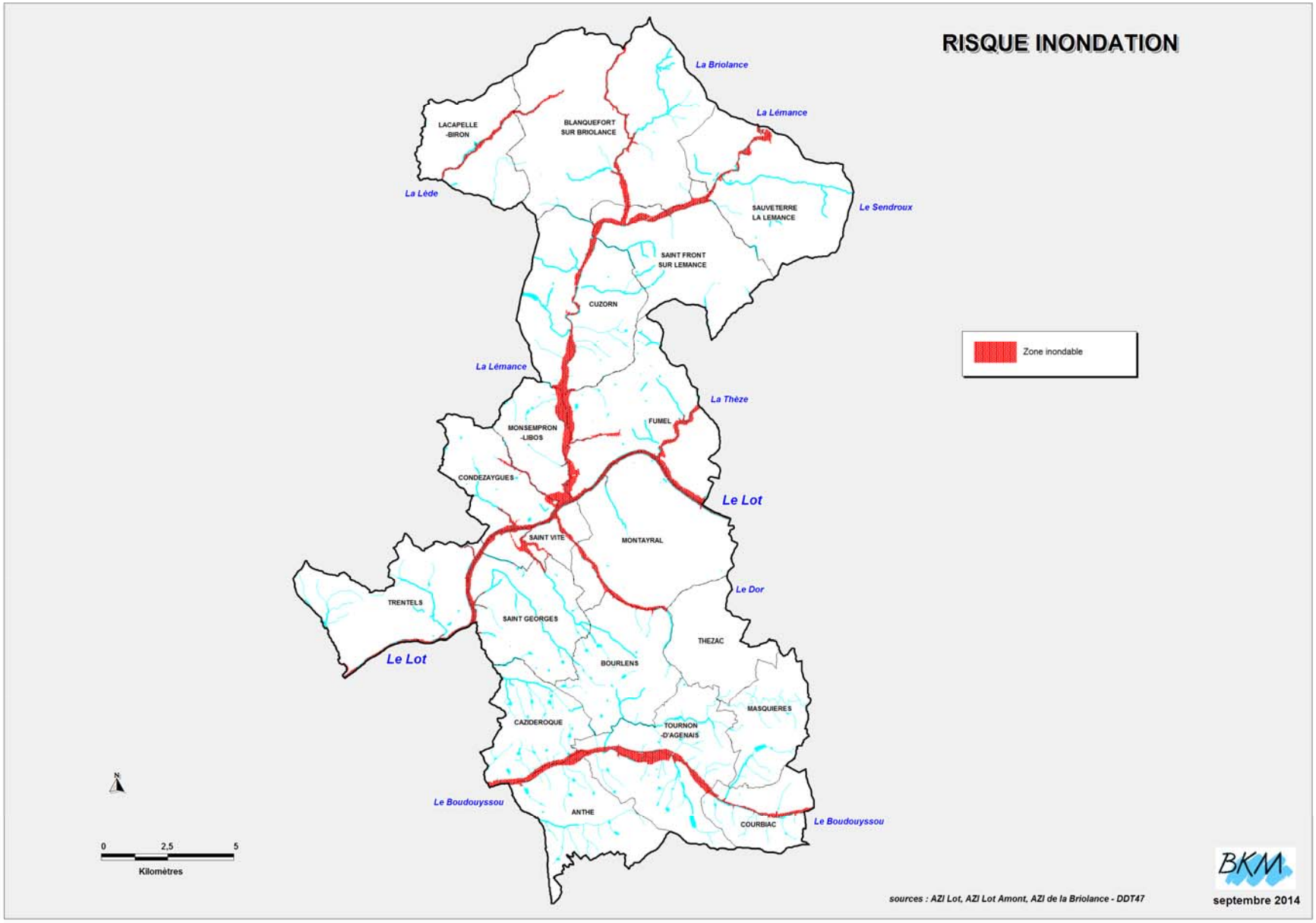
RISQUE INONDATION
La Briolance
La Lémance
LACAPELLE -BIRON
BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
La Lède
Le Sendroux
SAUVETERRE LA LEMANCE
SAINT FRONT SUR LEMANCE
CUZORN
La Lémance
La Thèze
FUMEL
MONSEMPRON -LIBOS
CONDEZAYGUES
Le Lot
SAINT VITE
MONTAYRAL
Le Dor
TRENTELS
SAINT GEORGES
THEZAC
Le Lot
BOURLENS
MASQUIERES
CAZIDEROQUE
TOURNON -D'AGENAIS
Le Boudouyssou
ANTHE
COURBIAC
Le Boudouyssou
Zone inondable
N
0
2,5
5
Kilomètres
sources : AZI Lot, AZI Lot Amont, AZI de la Briolance - DDT47
BKM
septembre 2014

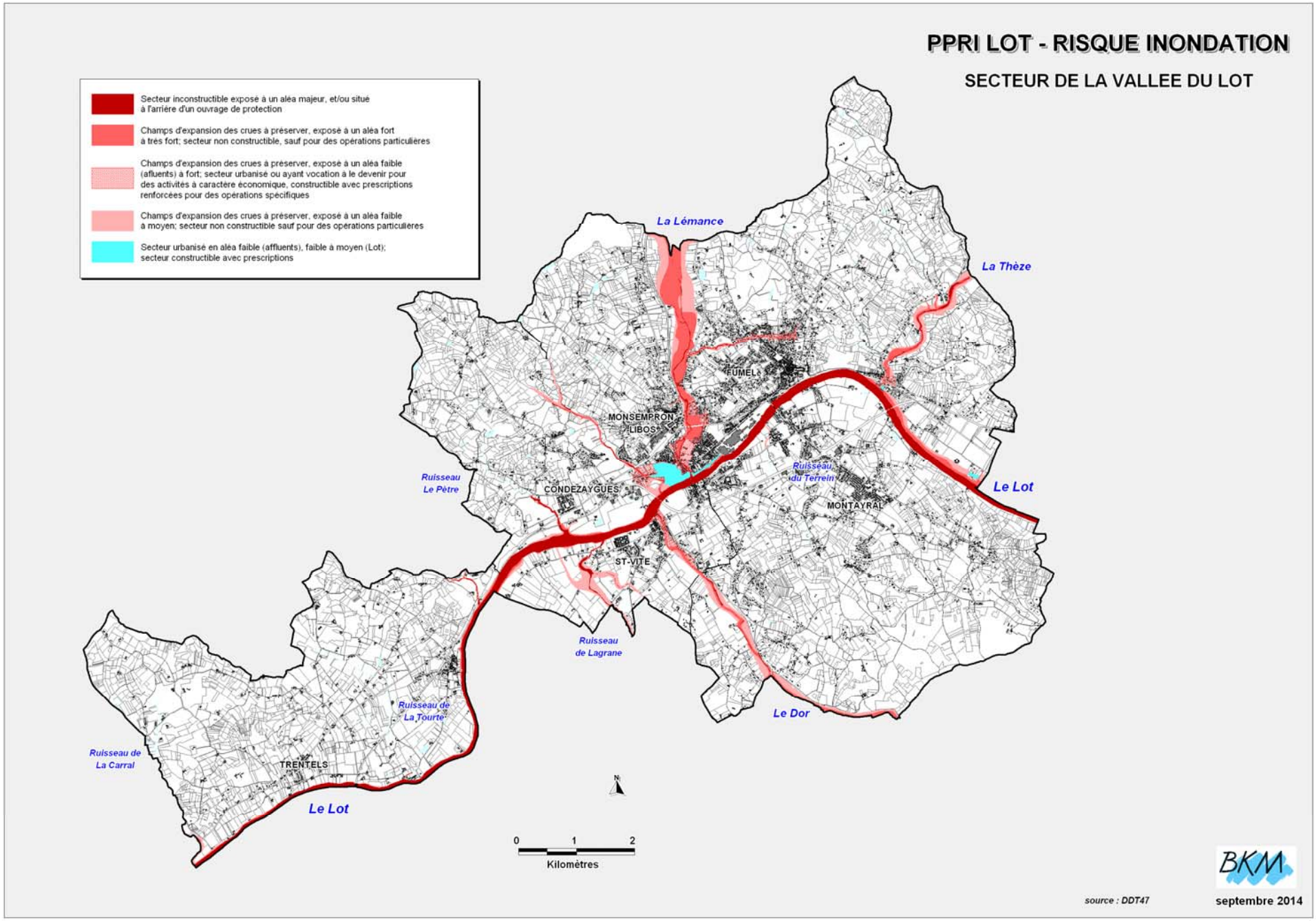
PPRI LOT - RISQUE INONDATION
SECTEUR DE LA VALLEE DU LOT
Secteur inconstructible exposé à un aléa majeur, et/ou situé à l'arrière d'un ouvrage de protection
Champs d'expansion des crues à préserver, exposé à un aléa fort à très fort; secteur non constructible, sauf pour des opérations particulières
Champs d'expansion des crues à préserver, exposé à un aléa faible (affluents) à fort; secteur urbanisé ou ayant vocation à le devenir pour des activités à caractère économique, constructible avec prescriptions renforcées pour des opérations spécifiques
Champs d'expansion des crues à préserver, exposé à un aléa faible à moyen; secteur non constructible sauf pour des opérations particulières
Secteur urbanisé en aléa faible (affluents), faible à moyen (Lot); secteur constructible avec prescriptions
La Lémance
La Thèze
FUMEL
MONSEMPRON LIBOS
CONDEZAYGUES
Ruisseau Le Pètre
Ruisseau du Terrein
Le Lot
MONTAYRAL
ST-VITE
Ruisseau de Lagrane
Le Dor
Ruisseau de La Tourte
Ruisseau de La Carral
TRENTELS
Le Lot
N
0
1
2
Kilomètres
source : DDT47
BKM
septembre 2014

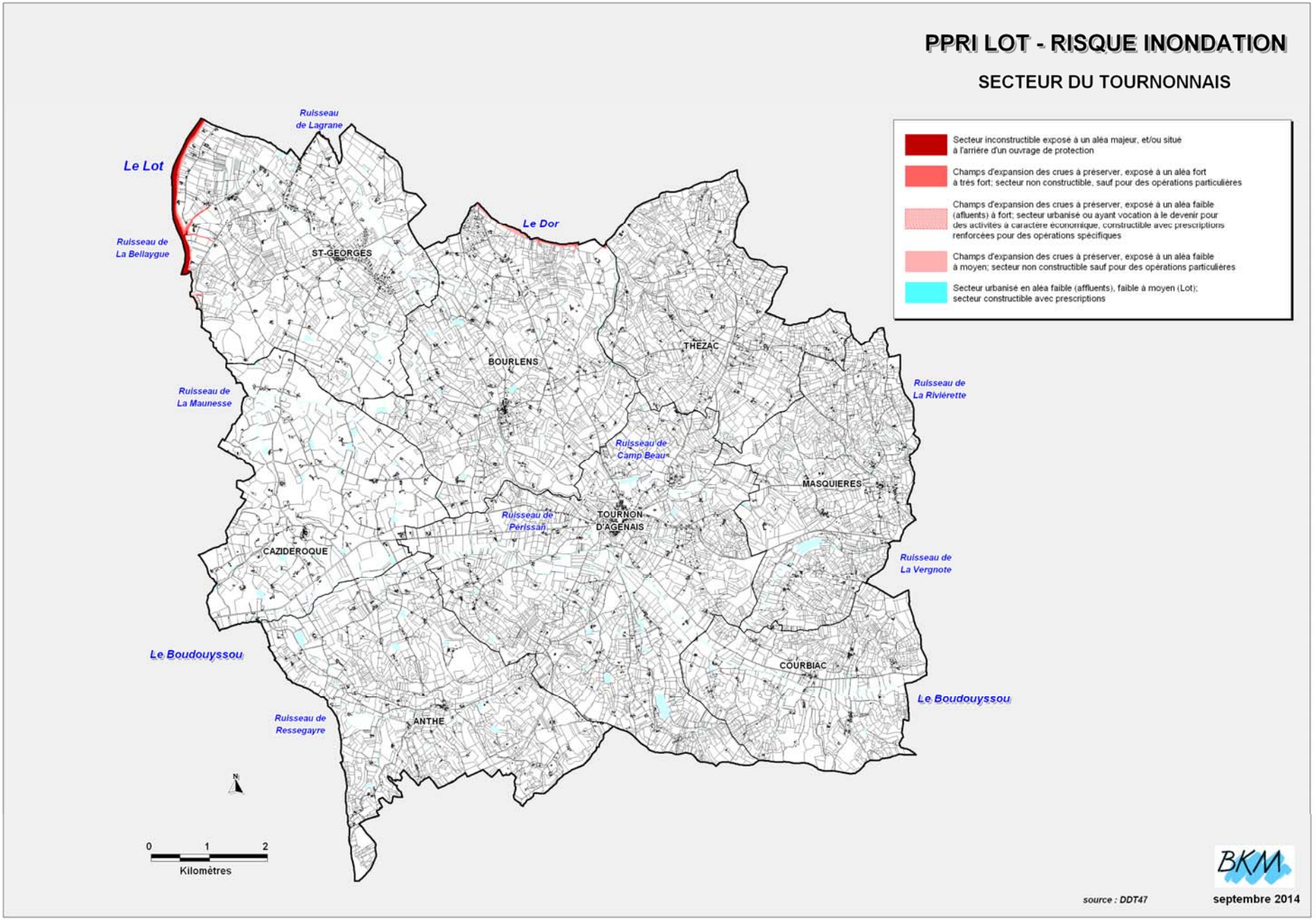
PPRI LOT - RISQUE INONDATION
SECTEUR DU TOURNONNAIS
Secteur inconstructible exposé à un aléa majeur, et/ou situé à l'arrière d'un ouvrage de protection
Champs d'expansion des crues à préserver, exposé à un aléa fort à très fort; secteur non constructible, sauf pour des opérations particulières
Champs d'expansion des crues à préserver, exposé à un aléa faible (affluents) à fort; secteur urbanisé ou ayant vocation à le devenir pour des activités à caractère économique, constructible avec prescriptions renforcées pour des opérations spécifiques
Champs d'expansion des crues à préserver, exposé à un aléa faible à moyen; secteur non constructible sauf pour des opérations particulières
Secteur urbanisé en aléa faible (affluents), faible à moyen (Lot); secteur constructible avec prescriptions
Ruisseau de Lagrane
Le Lot
Ruisseau de La Bellaygue
ST-GEORGES
Le Dor
BOURLENS
THEZAC
Ruisseau de La Maunesse
Ruisseau de La Rivièrette
Ruisseau de Camp Beau
MASQUIERES
TOURNON D'AGENAIS
Ruisseau de Perissan
CAZIDEROQUE
Ruisseau de La Vergnote
Le Boudouyssou
COURBIAC
Le Boudouyssou
Ruisseau de Ressegayre
ANTHE
N
0
1
2
Kilomètres
source : DDT47
BKM
septembre 2014

b) *Le risque inondation par remontée de nappes*

Le territoire est également exposé aux inondations par remontée de nappes. Ce risque apparait lorsque la nappe phréatique dite aussi « nappe libre » remonte et atteint la surface du sol. Il se produit le plus souvent en période hivernale lorsque la nappe se recharge. C'est la période où les précipitations sont les plus importantes, les températures et l'évaporation sont faibles et la végétation est peu active et ne prélève pratiquement pas d'eau dans le sol.

Lorsque plusieurs années humides se succèdent, la nappe peut remonter, traduisant le fait que la recharge naturelle annuelle par les pluies est supérieure à la moyenne, et plus importante que sa vidange vers les exutoires naturels que sont les cours d'eau et les sources. Si dans ce contexte, des éléments pluvieux exceptionnels se superposent aux conséquences d'une recharge exceptionnelle, le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau lors de la montée du niveau de la nappe : c'est l'inondation par remontée de nappe.

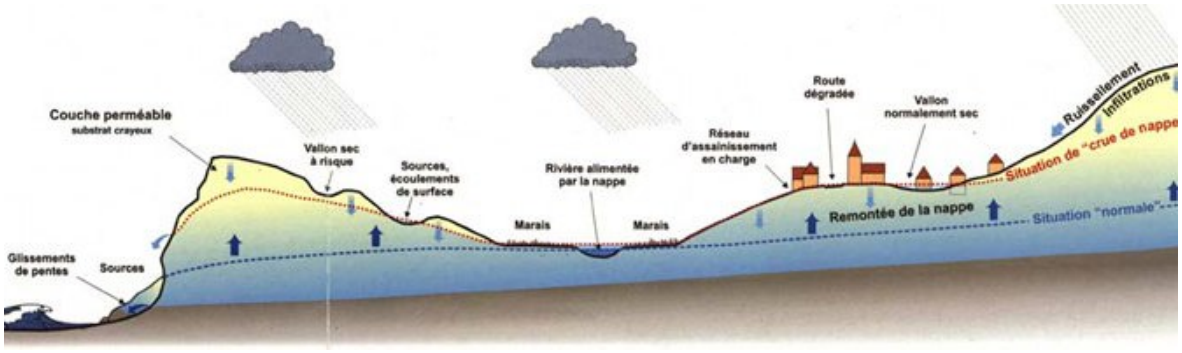

Le phénomène de remontée de nappe (Source : BRGM)

Les dégâts le plus souvent causés par ces remontées sont des inondations de sous-sols, de garages semi-enterrés ou de caves, des fissurations, des remontées de canalisations… Les désordres peuvent se limiter à de faibles infiltrations et à quelques suintements.

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a réalisé pour le Ministère de l'Ecologie une cartographie de la sensibilité du territoire aux remontées de nappe. Ces zones dites « sensibles » sont des secteurs dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

La cartographie de la sensibilité du territoire aux inondations par remontées de nappe montre la **présence d'une nappe affleurante dans les vallées du Lot et de ses affluents. Dans la vallée du Lot, la zone de sensibilité forte concerne des zones urbanisées, surtout dans la commune de Montayral.**

Cette cartographie correspond aujourd'hui à une sensibilité du territoire sans représenter des risques avérés.

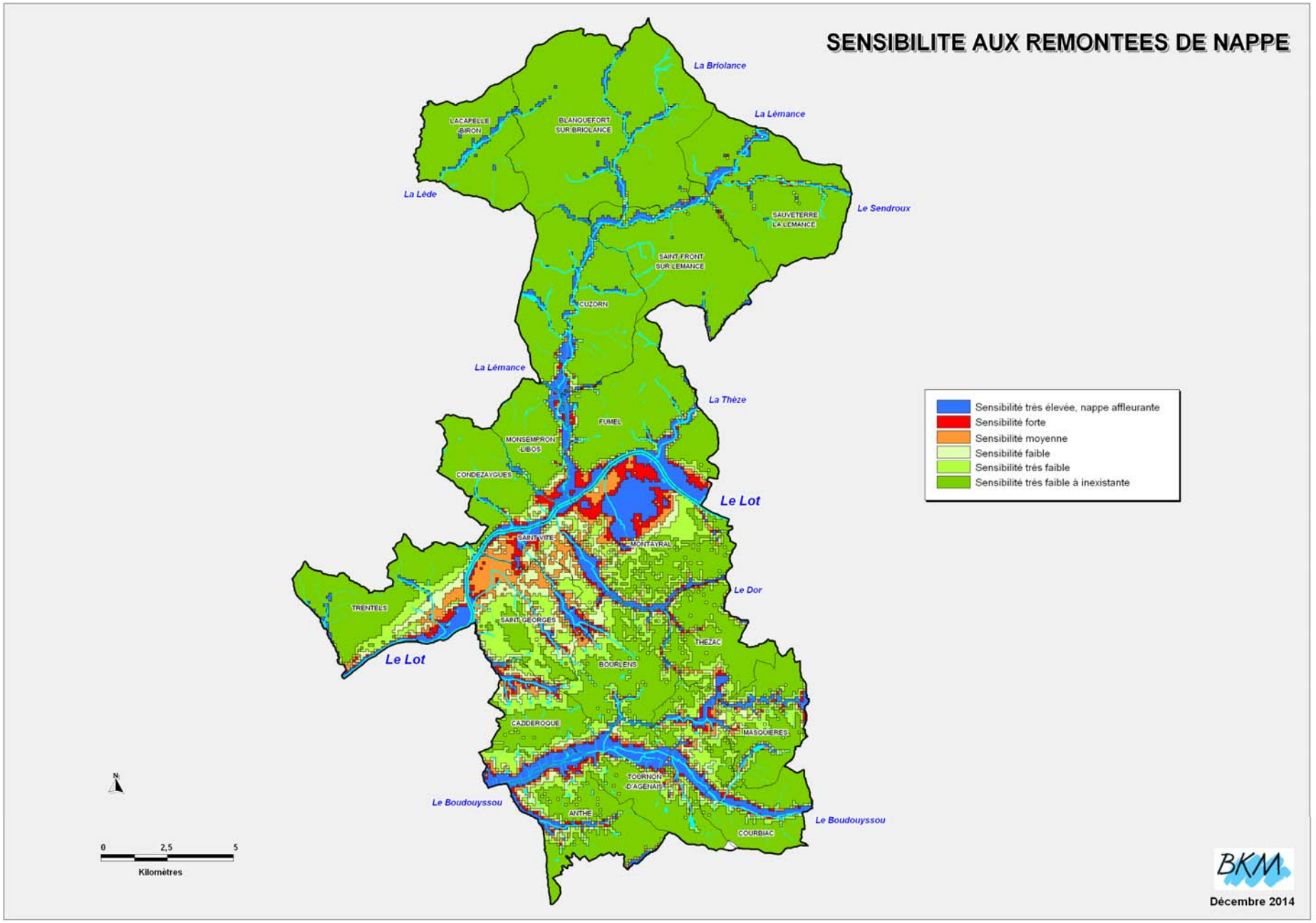
SENSIBILITE AUX REMONTEES DE NAPPE
La Briolance
La Lémance
La Lède
Le Sendroux
L'ACAPELLE BIRON
BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
SAUVETERRE LA LEMANCE
SAINT FRONT SUR LEMANCE
CUZORN
La Lémance
La Thèze
FUMEL
MONSEMPRON LIBOS
CONDEZAYGUES
Le Lot
SAINT VITE
MONTAYRAL
Le Dor
TRENTELS
SAINT GEORGES
THEZAC
Le Lot
BOURLENS
CAZIDEROQUE
MASQUIERES
TOURNON D'AGENAIS
Le Boudouyssou
ANTHE
Le Boudouyssou
COURBIAC
Sensibilité très élevée, nappe affleurante
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible
Sensibilité très faible à inexistante
N
0
2,5
5
Kilomètres
BKM
Décembre 2014

c) *Le risque inondation par ruissellement*

Les inondations par ruissellement se produisent lors de pluies exceptionnelles, d'orages violents, quand la capacité d'infiltration ou d'évacuation des sols, des réseaux de drainage est insuffisante par rapport à l'intensité de l'orage, ou que les sols sont saturés par une nappe. Elles peuvent entraîner des inondations localisées sur les points bas.

2. *LES FEUX DE FORET*

Fumel Communauté possède au nord de son territoire l'un des principaux massifs forestiers du département celui du Fumélois qui couvre plus de 23 000 ha, soit 4% de la surface du département. Six communes sont couvertes par ce massif et sont exposées au risque feux de forêt : Cuzorn, Blanquefort-sur-Briolance, Fumel, Saint-Front-sur-Lémance, Sauveterre-la-Lémance et Lacapelle-Biron.

Durant la période 1991-2010, sur les 2 222 feux recensés, seulement 9 ont touché le massif du Fumélois et brulé 43 ha sur les 25 313 ha incendiés dans le département. Le principal feu ayant touché le territoire est celui survenu en 2003 sur la commune de Cuzorn ; il a brûlé 20 ha de surface boisée.

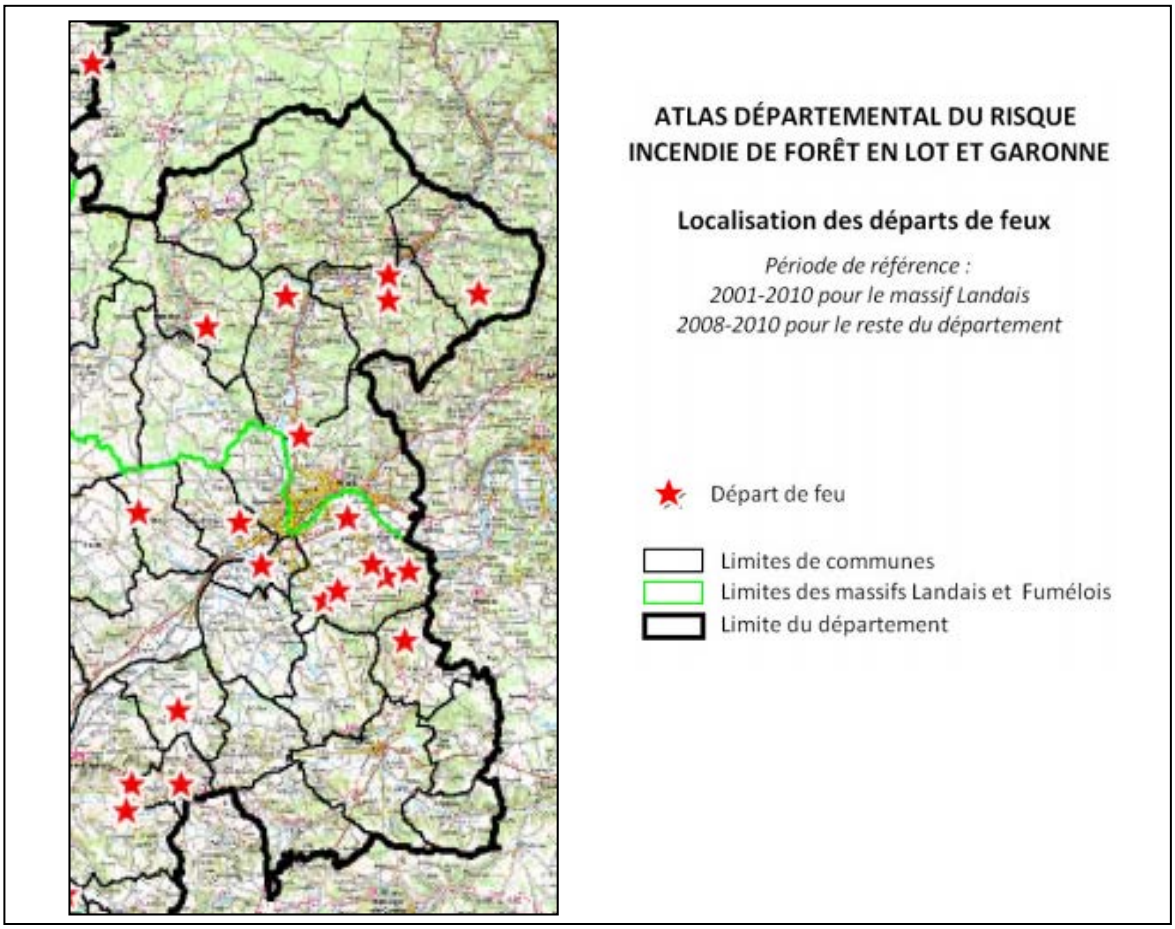

- **Le niveau d'aléa : l'atlas feux de forêt du Lot-et-Garonne**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional de Protection des Forêts Contre l'Incendie d'Aquitaine (PPFCI) approuvé par arrêté préfectoral du 11 décembre 2008, un Atlas Départemental du Risque Incendie de Forêt a été élaboré en Lot-et-Garonne et a fait l'objet d'un porter à connaissance auprès des élus le 4 décembre 2013. Outil de connaissance et d'aide à la décision, il définit pour chaque commune le niveau de l'aléa feux de forêt.

L'aléa feu de forêt est la probabilité qu'un feu de forêt d'une intensité donnée se produise en un lieu donné. Cet aléa est déterminé par la probabilité d'éclosion et la probabilité de propagation. Cet aléa est déterminé en fonction de plusieurs critères : l'occupation du sol, la biomasse, la vitesse de propagation, la probabilité d'incendie. **Le massif du Fumélois est caractérisé par un aléa moyen qui prédomine (41 % du massif), mais l'aléa fort concerne un cinquième du massif, principalement au cœur des massifs boisés**.

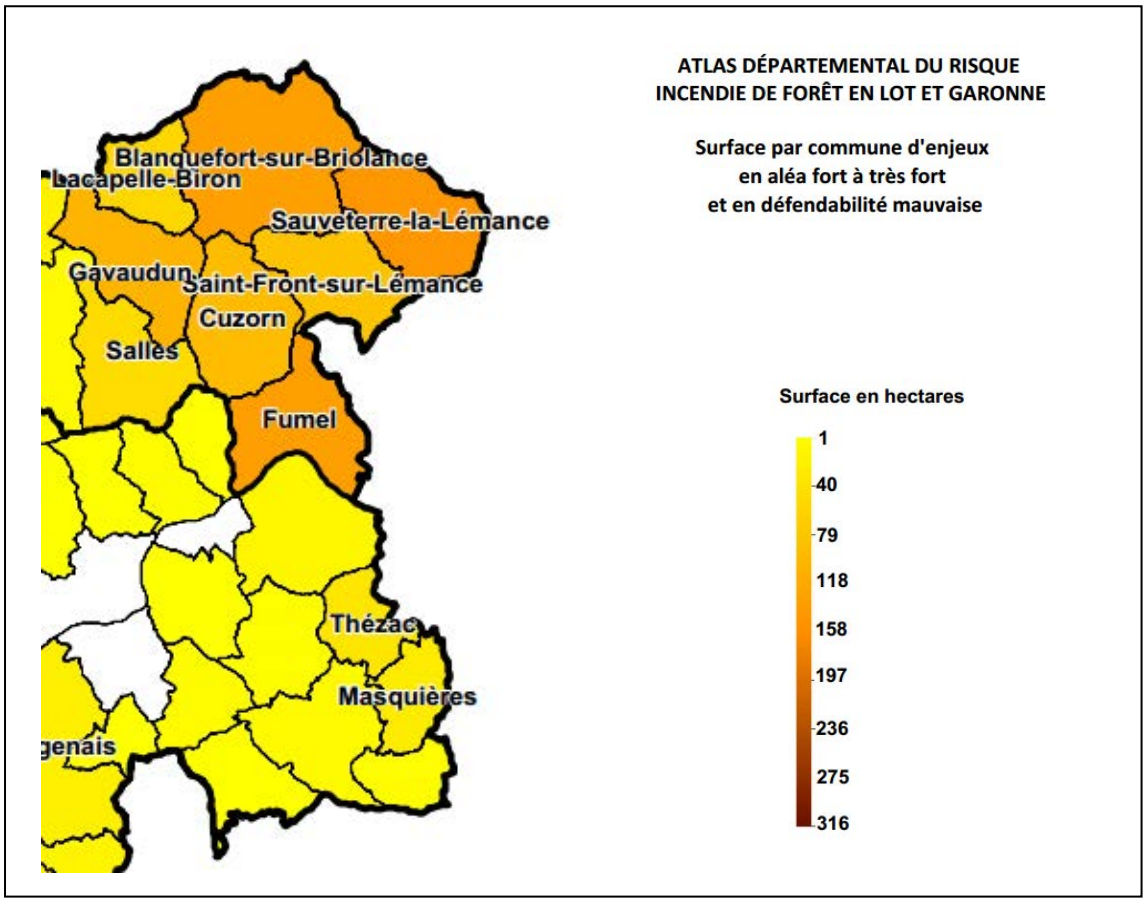

- **La protection de la forêt contre l'incendie**

Dans ces communes forestières, s'applique le règlement relatif à l'emploi du feu et à la protection de la forêt contre l'incendie dans le département de Lot-et-Garonne. Ce règlement, approuvé le 23 mai 2013, fixe les conditions d'apport et d'emploi du feu, d'incinération, de débroussaillement, d'emploi et de circulation des tracteurs, véhicules et engins à carburant liquide ou gazeux qui travaillent en forêt.

Le massif du Fumélois possède un réseau DFCI peu développé (cf. carte équipements existants).

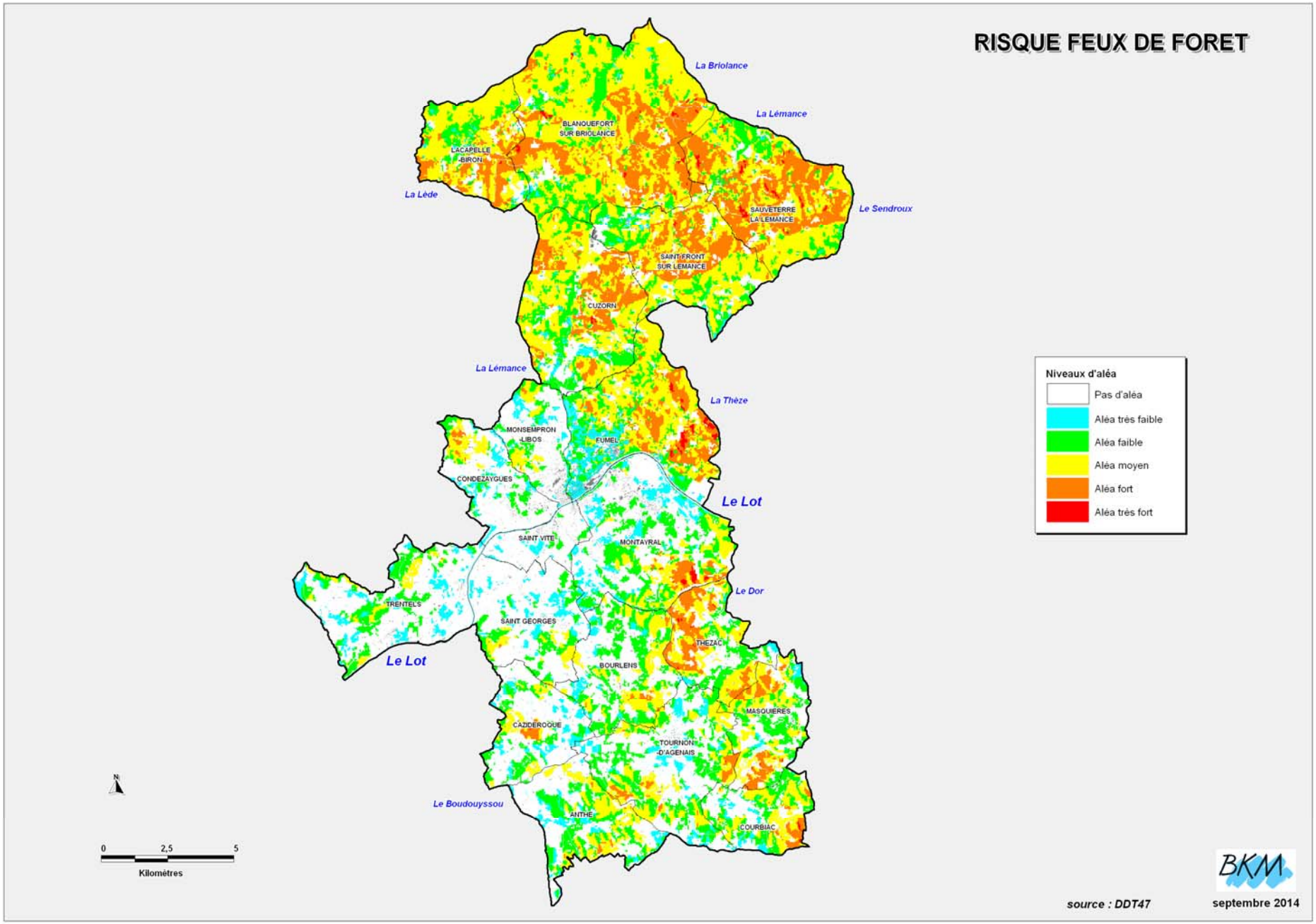
RISQUE FEUX DE FORET
La Briolance
La Lémance
BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
LACAPELLE-BIRON
La Lède
Le Sendroux
SAUVETERRE LA LEMANCE
SAINT-FRONT SUR LEMANCE
CUZORN
La Lémance
La Thèze
MONSEMPRON-LIBOS
FUMEL
CONDEZAYGUES
Le Lot
SAINT VITE
MONTAYRAL
Le Dor
TRENTELS
SAINT GEORGES
THEZAC
Le Lot
BOURLENS
MASQUIERES
CAZIDEROQUE
TOURNON-D'AGENAIS
Le Boudouyssou
ANTHE
COURBIAC
Niveaux d'aléa
Pas d'aléa
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Aléa très fort
N
0
2,5
5
Kilomètres
source : DDT47
BKM
septembre 2014

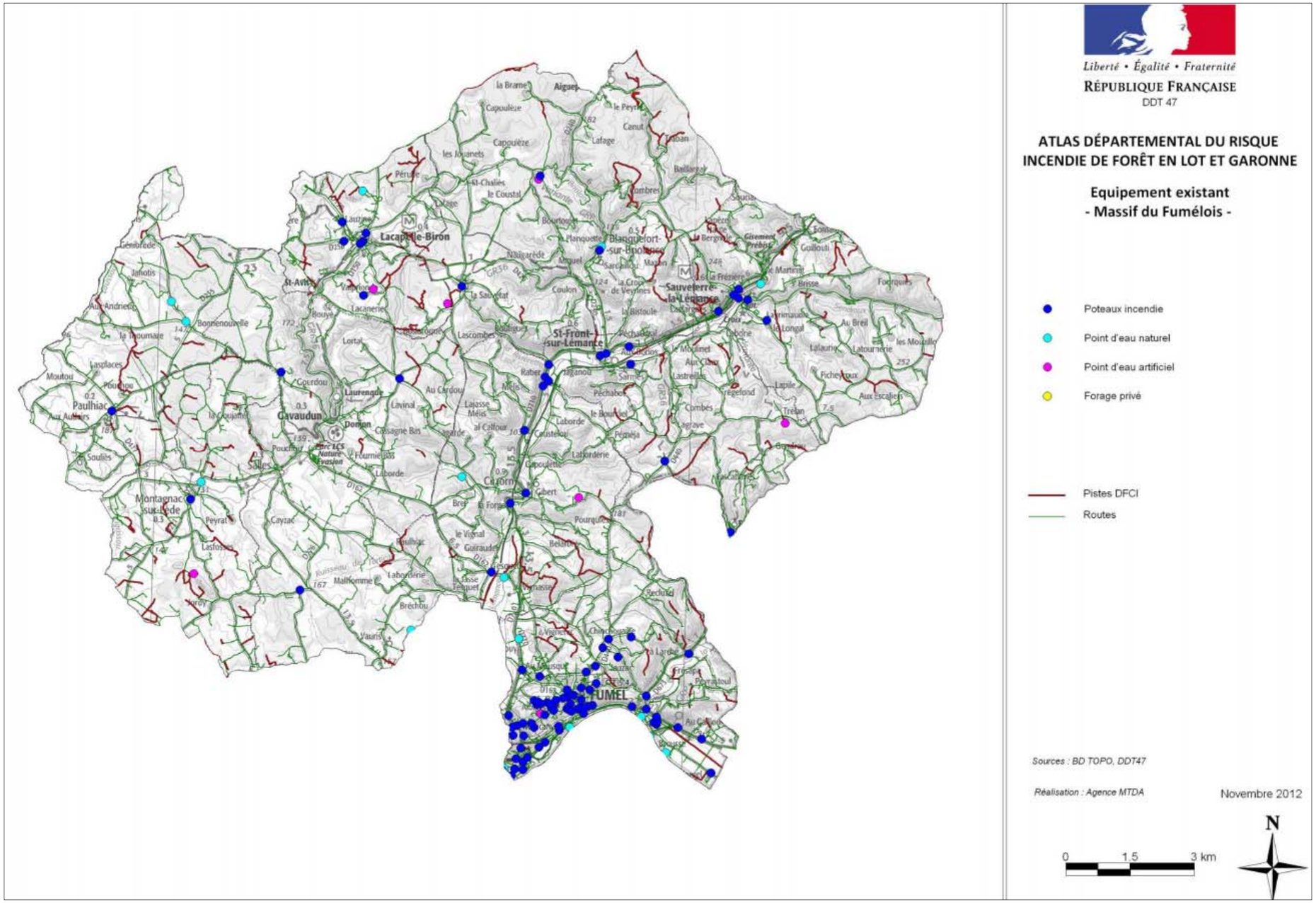
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDT 47
ATLAS DÉPARTEMENTAL DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT EN LOT ET GARONNE
Equipement existant
- Massif du Fumélois -
Poteaux incendie
Point d'eau naturel
Point d'eau artificiel
Forage privé
Pistes DFCI
Routes
Sources : BD TOPO, DDT47
Réalisation : Agence MTDA
Novembre 2012
0
1,5
3 km
N
Lacapelle-Biron
Blanquefort-sur-Briolance
Sauveterre-la-Lémance
St-Front-sur-Lémance
Cavaudun
Montagnac-sur-Lède
Cazoulès
FUMEL

3. LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

a) Mouvements de terrain liés au retrait gonflement des argiles

Le phénomène de retrait-gonflement de certaines formations argileuses est lié à la variation de volume des matériaux argileux en fonction de leur teneur en eau. Lorsque les minéraux argileux absorbent des molécules d'eau, on observe un gonflement plus ou moins réversible. En revanche, en période sèche, sous l'effet de l'évaporation, on observe un retrait des argiles qui se manifeste par des tassements et des fissures. Ces mouvements différentiels sont à l'origine de nombreux désordres sur les habitations (fissures sur les façades, décollements des éléments jointifs, distorsion des portes et fenêtres, dislocation des dallages et des cloisons et, parfois, rupture de canalisations enterrées).

Depuis la vague de sécheresse des années 1989-1991, le phénomène de retrait-gonflement a été intégré au régime des catastrophes naturelles mis en place par la loi du 13 juillet 1982. En l'espace de dix ans, ce risque naturel est devenu en France la deuxième cause d'indemnisation derrière les inondations.

Le département du Lot-et-Garonne fait partie des départements très touchés par ce phénomène ; il a été recensé plus de 2800 sinistres déclarés liés à la sécheresse. **Toutes les communes sont inscrites à risque** dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs du Lot-et-Garonne modifié et approuvé le 4 février 2008.

Le territoire de Fumel Communauté a fait l'objet de 29 arrêtés de catastrophe naturelle en près de 15 ans.

Communes	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Cazidéroque, Lacapelle-Biron, Condezaygues, Trentels	01/05/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991
Montayral, Tournon d'Agenais	01/01/1991	31/08/1991	25/01/1993	07/02/1993
Condezaygues	01/01/1991	31/08/1998	16/04/1999	02/05/1999
Montayral	01/09/1991	31/08/1998	19/05/1999	05/06/1999
Fumel	01/05/1989	30/09/1990	15/11/2001	01/12/2001
Condezaygues	01/01/2002	31/12/2002	05/02/2004	26/02/2004
Lacapelle-Biron, Trentels	01/01/2002	31/12/2002	25/08/2004	26/08/2004
Cazidéroque, Tournon d'Agenais, Fumel, Lacapelle-Biron, Condezaygues, Trentels, Montayral	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
Bourlens, Blanquefort-sur-Briolance, Thézac, Courbiac, Monsempron-Libos	01/07/2003	30/09/2003	27/05/2005	31/05/2005
Anthé, Saint-Georges	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005
Fumel, Sauveterre-la-Lémance, Cuzorn,	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
Cuzorn	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
Saint-Vite	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
Cuzorn	01/01/2006	31/03/2006	18/04/2008	23/04/2008
Fumel, Montayral	01/01/2006	31/03/2006	07/10/2008	10/10/2008
Fumel	01/01/2009	31/03/2009	13/12/2010	13/01/2011
Saint-Georges	09/08/2009	30/09/2009	23/05/2011	26/05/2011

Cazidéroque, Condezaygues, Tournon d'Agenais, Trentels	01/07/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011
Cazidéroque, Tournon, Trentels	01/04/2 011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
Montayral, Fumel	01/04/2011	30/09/2011	11/07/2012	17/07/2012
Condezaygues, Bourlens, St-Georges	01/04/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012
Saint-Vite	01/04/2011	30/09/2011	27/07/2012	02/08/2012
Masquières	01/04/2011	30/06/2011	06/11/2012	09/11/2012
Monsempron-Libos, Trentels	01/07/2012	31/10/2012	21/05/2013	25/05/2013
Saint-Georges	01/07/2012	30/10/2012	21/05/2013	25/05/2013
Montayral	01/01/2012	30/09/2012	21/05/2013	25/05/2013
Fumel	01/01/2012	31/12/2012	22/10/2013	26/10/2013
Fumel	01/01/2013	31/03/2013	07/08/2014	10/08/2014

Arrêtés de catastrophes naturelles liés à des mouvements de terrains par retrait-gonflement des argiles (Source : http://www.prim.net/)

Une étude cartographique du risque d'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département a été réalisée par le BRGM, en juin 2002, pour le MEEDD. Le BRGM a mis à jour la carte d'aléa retrait-gonflement des argiles en août 2013, en tenant compte de la cartographie géologique homogénéisée en 2012 au 50 000° de la région Aquiatine, et des informations collectées auprès des communes sur le recensement et la localisation des sinistres. Cette cartographie met en évidence la présence d'une zone d'aléa moyen, couvrant les coteaux où sont présentes les molasses de l'Agenais. Là où sont présents les marnes du Kimméridgien, le niveau d'aléa est faible. **10 communes sont exposées à un aléa moyen : Condezaygues, Trentels, Saint-Georges, Bourlens, Cazidéroque, Bourlens, Anthé, Tournon d'Agenais, Courbiac et Masquières.**

Suite au travail réalisé par le BRGM, **un Plan de Prévention du Risque naturel Mouvements différentiels de terrains** liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux a été prescrit par l'Etat et **approuvé le 21 décembre 2006. Il concerne** huit communes : **Lacapelle-Biron, Condezaygues, Monsempron-Libos, Fumel, Montayral, Trentels, Cazidéroque et Tournon d'Agenais. Le PPRn définit une zone moyennement exposée au risque, au sein de laquelle un règlement s'applique aux constructions.** Le PPRn approuvé vaut servitude d'utilité publique. A ce titre, il est annexé au présent PLUi, conformément à l'article L.126-1 du Code de l'Urbanisme. **Ce PPR a été mis en révision le 16 mars 2015**.Cette révision permettra d'harmoniser, avec les PPR en cours d'élaboration, le règlement à l'ensemble des communes concernées par ce risque dans le département en intégrant l'aléa fort, des précisions de rédaction et la nouvelle norme sur les études géotechniques.

Un **PPRn Mouvement de terrain –Tassements différentiels a été prescrit le 21 décembre 2012 sur 9 communes : Anthé, Blanquefort-sur Briolance, Bourlens, Courbiac, Cuzorn, Masquières, Saint-Vite, Sauveterre et Thézac**.

Communes	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révision prescrite le
Lacapelle-Biron, Condezaygues, Monsempron-Libos, Fumel, Montayral, Trentels, Cazidéroque et Tournon d'Agenais	Lot-et-Garonne	03/09/2003	28/11/2006	21/12/2006	15/03/2015
Anthé, Blanquefort, Bourlens, Courbiac, Cuzorn, Masquières, Saint-Georges, Saint-Vite, Sauveterre et Thézac	Lot-et-Garonne	21/12/2012			

PPR Mouvement de terrain

b) Mouvement de terrains de types glissements, éboulements de pierre

Les coteaux les plus proches du Lot ont été repérés dans les études antérieures (recensement DDE de 1989 ; étude CETE de 1991) comme des secteurs sensibles au risque de glissement de terrain. Sur les communes de Condezaygues, Saint-Vite et Trentels, les secteurs de coteaux ont fait l'objet d'avis techniques et d'une carte d'aléa réalisés par le CEREMA (CETE du Sud-Ouest) en juin 2012. Trois niveaux d'aléa ont été distingués avec des prescriptions spécifiques en termes d'urbanisme :

- Zone d'aléa fort : aucune nouvelle construction ne sera autorisée. Les extensions seront également de préférence interdites, ou limitées en superficie et en hauteur et soumises à la réalisation d'une étude géotechnique de niveau G1 complète
- Zone d'aléa moyen : les secteurs constructibles seront limités aux secteurs déjà urbanisés. Les nouvelles constructions et les extensions seront autorisés sous réserve de la réalisation d'une étude géotechnique de niveau G1 complète ;
- Zone d'aléa faible : les constructions pourront être autorisées ; une étude géotechnique de niveau G1 complète sera recommandée pour les projets les plus importants ; les recommandations en annexe seront mises en œuvre.

Ces zones de risque figurent ci-après et sur la carte Mouvements de terrain.

Une zone de mouvements ponctuels a été également recensée sur le territoire d'Anthé. Il s'agit d'une zone de glissements par ruissellement et coulée de boue. Un arrêté de catastrophe naturelle avait été pris sur cette commune après les inondations et les glissements de terrain survenus fin décembre 2009.

Des glissements avaient eu lieu par le passé à Fumel au lieu-dit « Moncany » (1970).

Enfin, une zone d'éboulement de pierres a été signalée au lieu-dit « Cinq sols » à Courbiac.

Ces zones de risque figurent ci-après et sur les cartes « Risques mouvements de terrain ».

c) Mouvement de terrains liés aux cavités souterraines

Un risque mouvement de terrain lié à des cavités souterraines est présent sur plusieurs communes de Fumel Communauté. La Base de Données des Cavités Souterraines (BDCS) recense en 2012, 108 cavités sur le territoire. Toutes les communes sont concernées, excepté Cazidéroque, Condezaygues, Courbiac et Thézac.

Parmi ces cavités, on relève d'anciennes carrières souterraines à Fumel, Sauveterre la Lémance, Montayral ainsi qu'à Blanquefort et Trentels.

Une carrière souterraine, anciennement exploitée par la société SOCLI se situe aux lieux dits « Bourdial » et « Sous le Bourdial » à Sauveterre-la-Lémance. L'étude géotechnique produite en 2007 par la société SOCLI fait apparaître des risques de dégradation en surface dues à des désordres pouvant survenir dans la carrière souterraine, même à long terme. Des précautions ont donc été prises :

- les parcelles situées à l'aplomb de la partie exploitée et dans un périmètre de 30 m de distance devront être décrétées inconstructibles,
- Jusqu'à une distance de 100 m des galeries, tout projet de construction devra faire l'objet d'une étude spécifique devant prendre en compte les galeries souterraines et prescrire les conditions d'aménagement vis-à-vis du risque de fontis à faible distance d'un lieu d'habitation.

Ces zones de risque figurent ci-après et sur les cartes « Risques mouvements de terrain ».

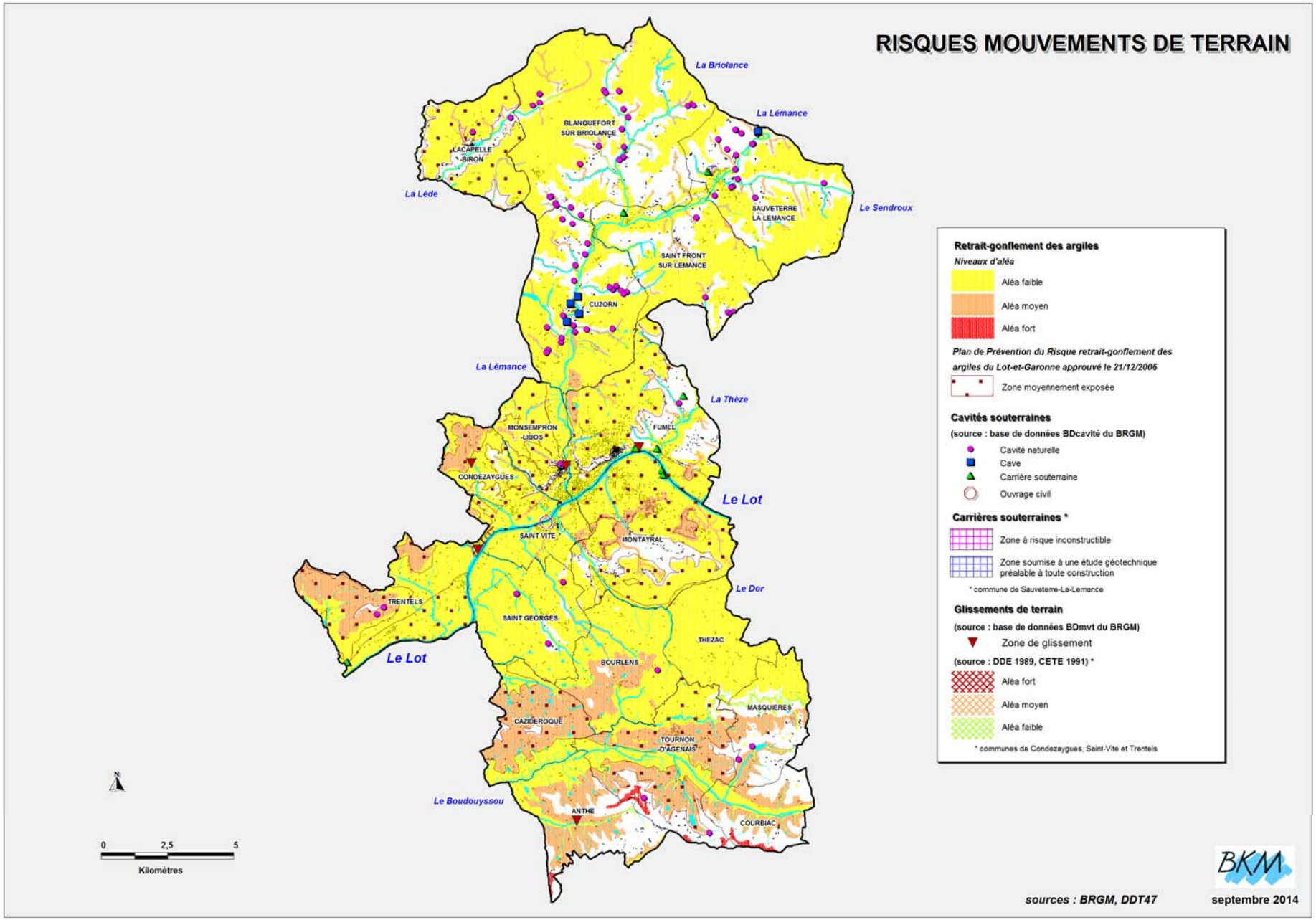
RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN
La Briolance
La Lémance
BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
LACAPELLE BIRON
La Lède
Le Sendroux
SAUVETERRE LA LEMANCE
SAINT FRONT SUR LEMANCE
CUZORN
La Lémance
La Thèze
MONSEMPRON LIBOS
FUMEL
CONDEZAYGUES
Le Lot
SAINT VITE
MONTAYRAL
Le Dor
TRENTELS
SAINT GEORGES
THEZAC
Le Lot
BOURLENS
MASQUIERES
CAZIDEROQUE
TOURNON D'AGENAIS
Le Boudouyssou
ANTHE
COURBIAC
N
0
2,5
5
Kilomètres
Retrait-gonflement des argiles
Niveaux d'aléa
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Plan de Prévention du Risque retrait-gonflement des argiles du Lot-et-Garonne approuvé le 21/12/2006
Zone moyennement exposée
Cavités souterraines
(source : base de données BDcavité du BRGM)
Cavité naturelle
Cave
Carrière souterraine
Ouvrage civil
Carrières souterraines *
Zone à risque inconstructible
Zone soumise à une étude géotechnique préalable à toute construction
* commune de Sauveterre-La-Lemance
Glissements de terrain
(source : base de données BDmvt du BRGM)
Zone de glissement
(source : DDE 1989, CETE 1991) *
Aléa fort
Aléa moyen
Aléa faible
* communes de Condezaygues, Saint-Vite et Trentels
BKM
sources : BRGM, DDT47
septembre 2014

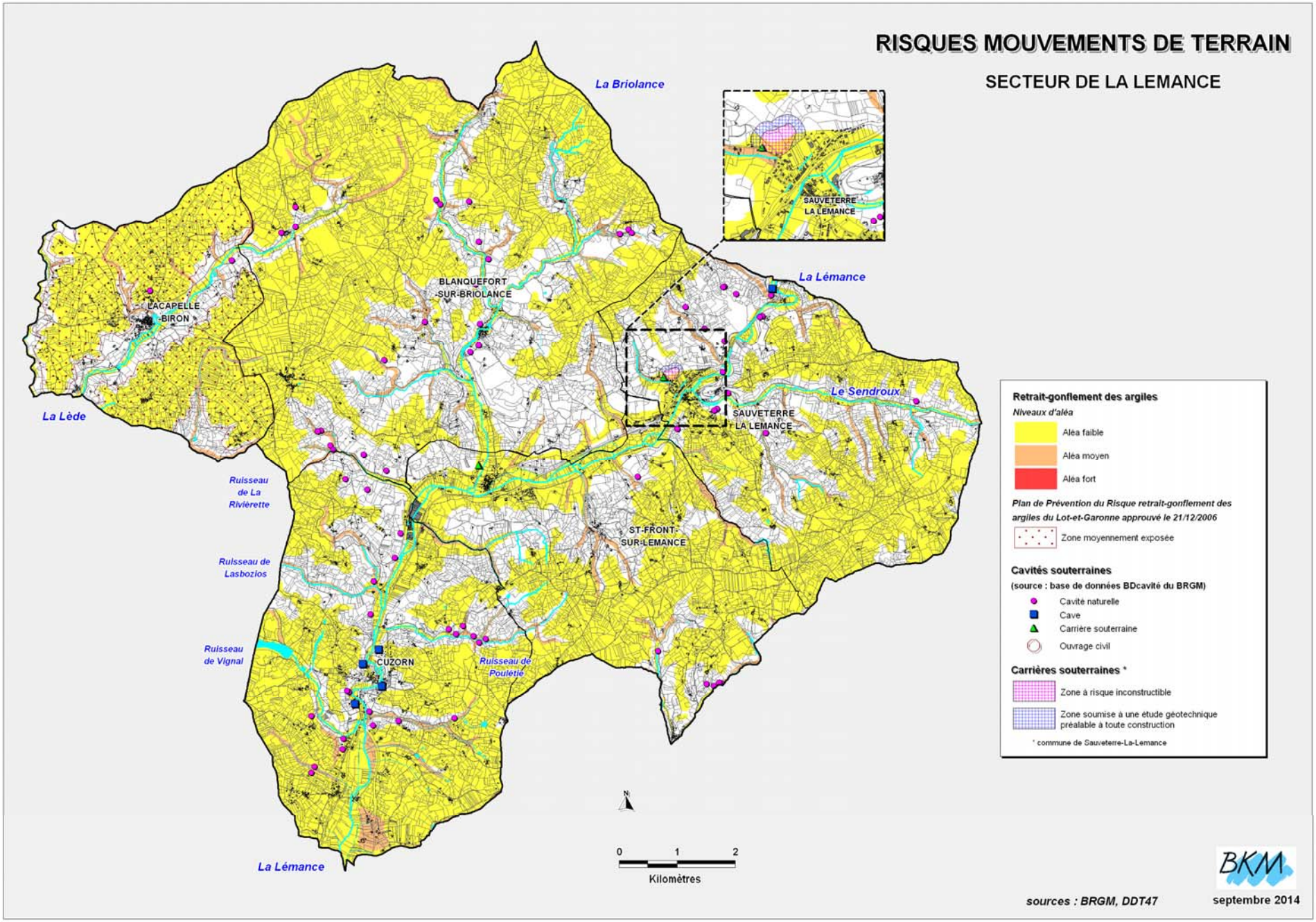
RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN
SECTEUR DE LA LEMANCE
La Briolance
La Lémance
Le Sendroux
La Lède
Ruisseau de La Rivièrette
Ruisseau de Lasbozios
Ruisseau de Vignal
Ruisseau de Poulétie
LACAPELLE-BIRON
BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE
SAUVETERRE-LA-LEMANCE
ST-FRONT-SUR-LEMANCE
CUZORN
N
0
1
2
Kilomètres
Retrait-gonflement des argiles
Niveaux d'aléa
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Plan de Prévention du Risque retrait-gonflement des argiles du Lot-et-Garonne approuvé le 21/12/2006
Zone moyennement exposée
Cavités souterraines
(source : base de données BDcavité du BRGM)
Cavité naturelle
Cave
Carrière souterraine
Ouvrage civil
Carrières souterraines *
Zone à risque inconstructible
Zone soumise à une étude géotechnique préalable à toute construction
* commune de Sauveterre-La-Lemance
sources : BRGM, DDT47
BKM
septembre 2014

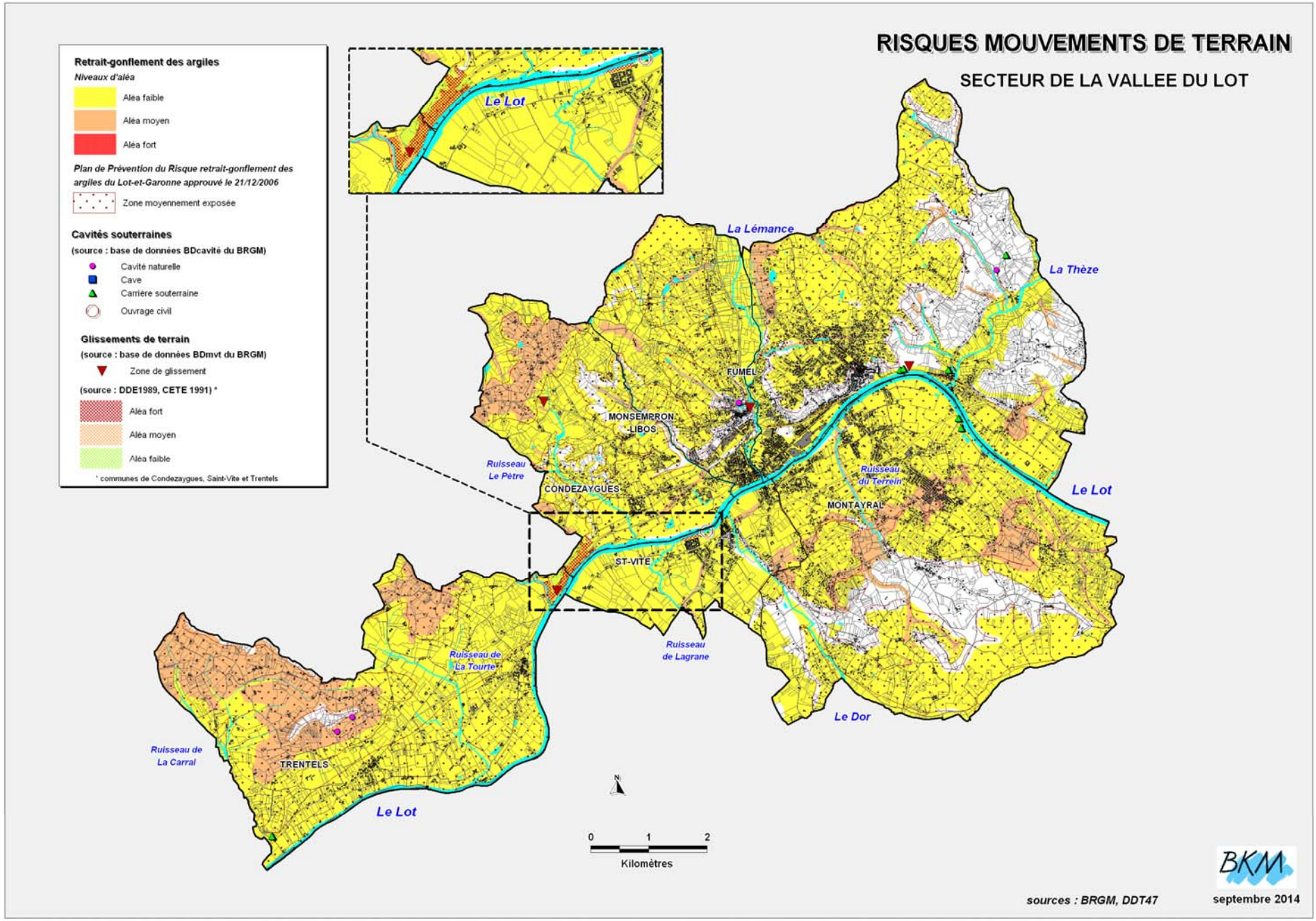
RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN
SECTEUR DE LA VALLEE DU LOT
Retrait-gonflement des argiles
Niveaux d'aléa
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Plan de Prévention du Risque retrait-gonflement des argiles du Lot-et-Garonne approuvé le 21/12/2006
Zone moyennement exposée
Cavités souterraines
(source : base de données BDcavité du BRGM)
Cavité naturelle
Cave
Carrière souterraine
Ouvrage civil
Glissements de terrain
(source : base de données BDmvt du BRGM)
Zone de glissement
(source : DDE1989, CETE 1991) *
Aléa fort
Aléa moyen
Aléa faible
* communes de Condezaygues, Saint-Vite et Trentels
Le Lot
La Lémance
La Thèze
FUMEL
MONSEMRON
LIBOS
Ruisseau
Le Pètre
CONDEZAYGUES
Ruisseau
du Terrein
Le Lot
MONTAYRAL
ST-VITE
Ruisseau
de Lagrane
Le Dor
Ruisseau de
La Tourte
Ruisseau de
La Carral
TRENTELS
Le Lot
N
0
1
2
Kilomètres
sources : BRGM, DDT47
septembre 2014

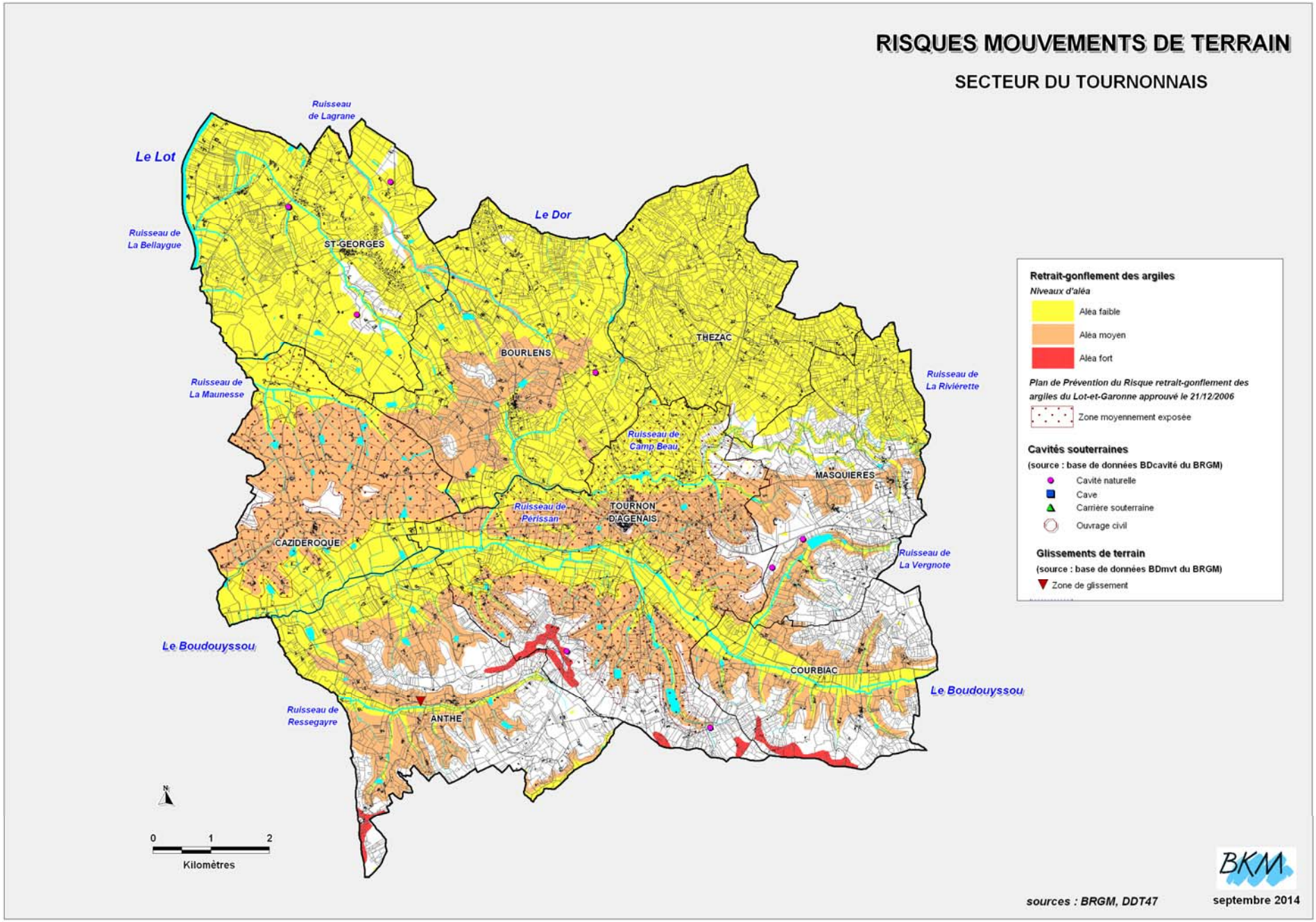
RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN
SECTEUR DU TOURNONNAIS
Ruisseau de Lagrane
Le Lot
Le Dor
Ruisseau de La Bellaygue
ST-GEORGES
BOURLENS
THEZAC
Ruisseau de La Maunesse
Ruisseau de La Riviérette
Ruisseau de Camp Beau
MASQUIERES
Ruisseau de Périssan
TOURNON D'AGENAIS
CAZIDEROQUE
Ruisseau de La Vergnote
Le Boudouyssou
COURBIAC
Le Boudouyssou
Ruisseau de Ressegayre
ANTHE
N
0
1
2
Kilomètres
Retrait-gonflement des argiles
Niveaux d'aléa
Aléa faible
Aléa moyen
Aléa fort
Plan de Prévention du Risque retrait-gonflement des argiles du Lot-et-Garonne approuvé le 21/12/2006
Zone moyennement exposée
Cavités souterraines
(source : base de données BDcavité du BRGM)
Cavité naturelle
Cave
Carrière souterraine
Ouvrage civil
Glissements de terrain
(source : base de données BDmvt du BRGM)
Zone de glissement
BKM
sources : BRGM, DDT47
septembre 2014

d) Mouvement de terrains liés à l'instabilité des berges du Lot

Sur les berges du Lot, en rive droite, certains secteurs des communes de **Fumel, Monsempron-Libos, Condezaygues et Trentels** et des communes de **Montayral, Saint-Vite et Saint Georges** en rive gauche, présentent des risques d'instabilité. Les berges du Lot présentent des hauteurs variant de 0 à 10 m et des pentes élevées (berges souvent verticales), qui les rendent sensibles au phénomène d'instabilité.

L'évolution des berges est irrémédiable et irréversible. Globalement, l'érosion est un phénomène relativement lent, mais pouvant présenter des épisodes très rapides, d'où sa dangerosité.

En moyenne, sur le linéaire du Lot traversant le département, le taux d'érosion moyen est de 30 cm par an (taux estimé au vu de l'évolution entre le cadastre napoléonien et le cadastre actuel). Mais il peut aller jusqu'à 80 cm par an environ dans certains secteurs, ce qui à l'échelle du siècle, a conduit à des pertes conséquentes de fonciers, voire de bâti.

Le recul de berge se fait principalement par deux types de phénomènes :

- L'érosion de berge à proprement parler,
- Les phénomènes gravitaires tels que les glissements de terrain, les chutes de blocs, les effondrements de berge.

Un PPR effondrement de berges a été approuvé le 24 juillet 2014 sur les 7 communes exposées à ce risque (même document que la PPRi Lot). Le règlement du PPR comprend 2 zones règlementaires :

- La zone rouge correspond à la zone d'aléa fort. Dans cette zone , dans les limites actuelles de la connaissance du risque, celui-ci est tel que la sécurité des biens et des personnes ne peut y être garantie. Sa largeur est au minimum égale à 10 mètres mais peut ponctuellement être supérieure en fonction de l'évolution historique des berges. Seuls des projets limités, liés à des équipements publics, ou liés à la voie d'eau, ou au bâti existant, y sont autorisés.
- La zone orange est une zone à l'arrière de la zone rouge. Dans les limites actuelles de la connaissance du risque, la sécurité des biens et des personnes peut y être garantie, mais la construction et l'aménagement doivent être maîtrisés afin de ne pas contribuer à augmenter le risque en zone rouge.

e) Les séismes

Toutes les communes ont été classées en zone de sismicité très faible (zone 1) par le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français. Ce classement n'entraîne pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments.

PPRI LOT - RISQUE INSTABILITE DES BERGES

SECTEUR DE LA VALLEE DU LOT

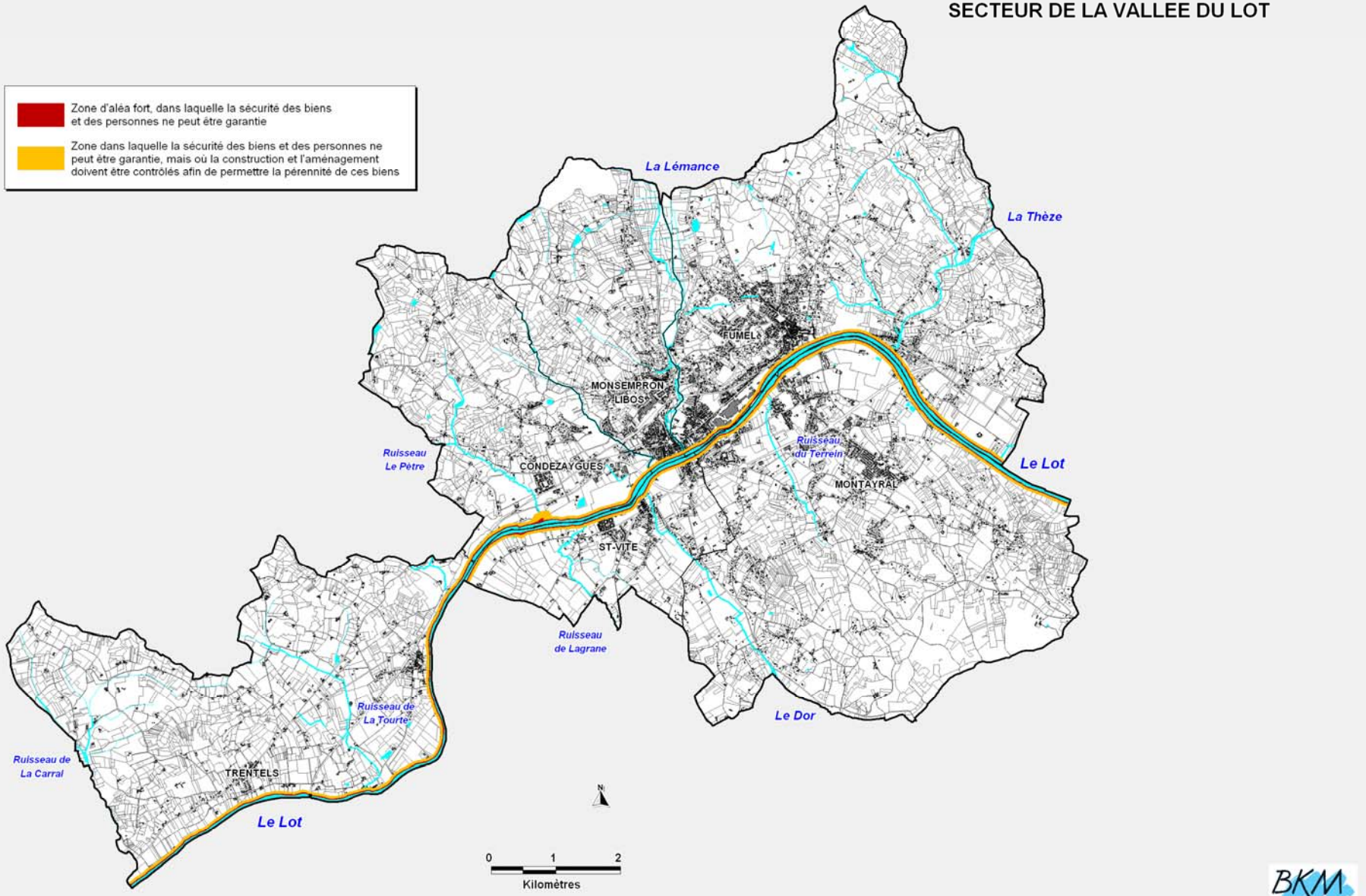

source : DDT47

septembre 2014

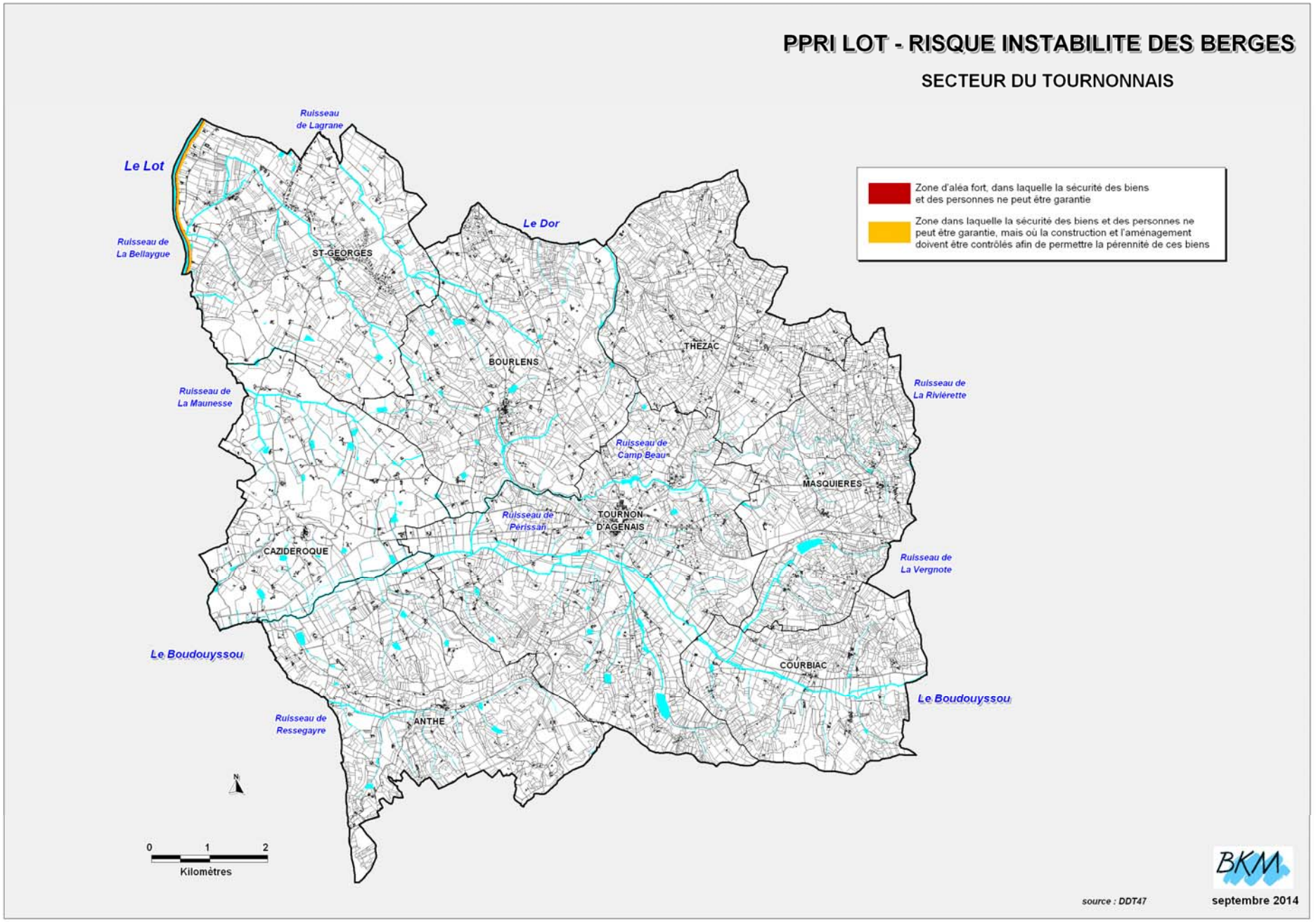
PPRI LOT - RISQUE INSTABILITE DES BERGES
SECTEUR DU TOURNONNAIS
Zone d'aléa fort, dans laquelle la sécurité des biens et des personnes ne peut être garantie
Zone dans laquelle la sécurité des biens et des personnes ne peut être garantie, mais où la construction et l'aménagement doivent être contrôlés afin de permettre la pérennité de ces biens
Le Lot
Ruisseau de Lagrane
Ruisseau de La Bellaygue
ST-GEORGES
Le Dor
BOURLENS
THEZAC
Ruisseau de La Maunesse
Ruisseau de La Rivièrette
Ruisseau de Camp Beau
MASQUIERES
Ruisseau de Perissan
TOURNON D'AGENAIS
CAZIDEROQUE
Ruisseau de La Vergnote
Le Boudouyssou
COURBIAC
Le Boudouyssou
Ruisseau de Ressegayre
ANTHE
N
0
1
2
Kilomètres
source : DDT47
BKM
septembre 2014

B. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

1. LE RISQUE INDUSTRIEL ET SANITAIRE

- **Les installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) désignent les activités qui présentent des inconvénients ou des dangers potentiels pour le voisinage ou pour l'environnement, pollutions ou nuisances : odeurs, bruits, rejets, altérations paysagères…

Chaque installation susceptible d'occasionner des dangers ou des inconvénients importants est soumise à autorisation ou à déclaration selon leur nature et leur taille. Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés.

Le régime de l'autorisation concerne les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. Il nécessite une procédure d'instruction préalable à la mise en service de l'installation, en particulier une étude d'impact et une étude de risque et de danger qui identifie les scénarios d'accidents possibles, leurs conséquences et les dispositifs de sécurité à mettre en place pour protéger l'environnement (eau, air, bruit, …).

Chaque installation classée fait l'objet d'un suivi particulier en fonction des impacts qu'elle peut avoir sur l'environnement ou un tiers. Des analyses régulières sont effectuées pour contrôler le bon fonctionnement des installations. En cas de non-respect des règles, le fonctionnement de l'installation peut être suspendu provisoirement.

Fumel Communauté comptait en décembre 2014, 18 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en activité relevant du régime de l'autorisation et une installation soumise au régime de l'enregistrement.

Régime	Nom établissement	Activités	Adresse
A	BOUTONNE ANDRE	Agroaliemntaire	Anthé
A	COSTE Philippe	Elevage porcs	Anthé
A	BRIOLANCE BOIS	Traitement bois	Blanquefort sur Briolance
A	COOPERATIVE PRUNICOLE DU TOURNONNAIS	Agro-alimentaire	Cazidéroque
A	EARL DE CLAVEL	Elevage bovins	Cazidéroque
A	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE PRUNICOLE	Agro-alimentaire	Condezaygues
A	TARKETT BOIS - Cuzorn	Fabrication d'articles bois, vannerie	Cuzorn
A	ARGECO DEVELOPPEMENT	Carrière	Fumel
E	EDOUIDI	Collecte, gestion déchets ; récupération	Fumel
A	METALTEMPLE AQUITAINE	Fabrication de produits métallique	Fumel
A	LACTALIS NESTLE ULTRA FRAIS (LNUF)	Industrie alimentaire	Montayral
A	LHOIST FRANCE OUEST - Sauveterre	Fabrication de chaux	Sauveterre-la-Lémance
A	LHOIST FRANCE OUEST - Sauveterre	Carrière	Sauveterre-la-Lémance
A	SOCLI - Sauveterre (Coste,Raste,Payral)	Carrière	Sauveterre-la-Lémance
A	BRUYERES & Fils - Sarmes	Fab. aut. prod. minéraux non métalliques	Saint-Front-sur-Lémance
A	SOCLI - St Front -Sauveterre-Lasfargues	Carrière	Saint-Front-sur-Lémance
A	SOCLI - Usine à chaux - St Front/lémance	Fabrication de chaux	Saint-Front-sur-Lémance
A	EARL DE COULY	Agro-alimentaire	Saint-Vite
A	GAEC CROIX DE BALEN	Agro-alimentaire	Trentels

Les installations classées pour la Protection de l'Environnement en décembre 2014 (Source : base des installations classées MEDD)

L'implantation de bâtiments d'élevage ICPE (locaux d'élevage mais aussi aires d'exercice, de repos, d'attente, etc.) et de leurs annexes (stockage de fourrages et aliments, silos et aires d'ensilage, ouvrages d'évacuation, de stockage et de traitement des effluents, salle de traite, fromagerie) est interdite à moins de :

- 100 mètres de toute habitation, stades, campings agréés et des zones destinées à l'habitation dans un document d'urbanisme opposable aux tiers,
- 35 mètres des berges de cours d'eau, des puits, forages et sources destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères,
- 200 mètres des lieux de baignade (à l'exception des piscines privées),

Les distances d'implantation prévues s'appliquent pour la construction de nouveaux bâtiments d'élevage et la réaffectation d'un bâtiment agricole déjà construit, non utilisé pour l'élevage ou hébergeant une catégorie d'animaux différente. Elles s'appliquent également dans le cas d'une augmentation du cheptel de la catégorie d'animaux présente dans le bâtiment, voire à l'aménagement du bâtiment pour un autre type d'élevage.

Ces distances ne s'appliquent pas pour les travaux rendus nécessaires pour la mise en conformité avec l'arrêté du 7/2/2005 des élevages existants en fonctionnement régulier et sans augmentation d'effectif.

Pour renforcer l'efficacité des règles d'implantation, le code rural consacre le principe de réciprocité de ces règles de recul (art.111-3) lors de la construction d'habitations à proximité de bâtiments agricoles soumis à des distances d'implantation.

2. LE RISQUE LIE AU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le territoire est soumis au risque transport de matières dangereuses (TMD). Le risque TMD est lié à un accident pouvant survenir lors du transport de matières dangereuses (soufre, hydrocarbures, ammonitrates, gaz liquides,…) sur les axes routiers, ou par canalisation de matières dangereuses. Les principaux risques sont :

- l'explosion occasionnée par un choc d'étincelle, par le mélange de plusieurs produits, ou par l'échauffement de produits volatils ou comprimés,
- l'incendie à la suite d'un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), d'un échauffement anormal d'un organe du véhicule, de l'inflammation accidentelle d'une fuite,
- la dispersion dans l'air d'un nuage toxique, la pollution de l'atmosphère, de l'eau ou du sol par des produits dangereux.

a) Transports routier et ferroviaire

Les axes routiers et ferroviaires permettent également le transport de matières dangereuses. les principaux axes routiers communautaires empruntés pour le transport des matières dangereuses sont les routes départementales 656, 710 et 911 (Source DDT).

b) Transport par canalisation de gaz

Le réseau de transport de gaz naturel, exploité par la compagnie Total Infrastructures Gaz de France (TIGF), est présent sur quatre communes du territoire : Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Georges et Saint-Vite. Les communes sont traversées par plusieurs canalisations de transport de gaz naturel à haute pression :

- Branchement DN 080 GrDF FUMEL (Fumel),
- Branchement DN 100 TELLUS SERAM SAS MONSEMPRON LIBOS (Fumel, Monsempron-Libos),
- Canalisation DN 100 ST VITE-FUMEL (Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite),
- Branchement DN 100 METAL TEMPLE AQUITAINE (Fumel),
- Branchement DN 050 TELLUS CERAM SAS MONSEMPRON LIBOS (Monsempron-Libos),
- Canalisation DN 100 PENNE D'AGENAIS-St VITE (Saint-Georges, Saint-Vite).

Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Georges et Saint-Vite sont donc soumises au risque lié au transport de matières dangereuses. L'exploitant transmet à chaque mairie concernée un plan de zonage répertoriant le cheminement du réseau de transport TIGF sur le territoire de la commune. Pour prévenir ce risque le département est doté d'un plan de surveillance et d'intervention élaboré par TIGF.

Celles-ci engendrent des servitudes limitant le droit d'utiliser le sol qui doivent être inscrites dans les PLU.

Les ouvrages TIGF sont soumis à l'arrêté du 5 mars 2014 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques. L'arrêté impose, dans des cercles centrés sur la canalisation, le respect des contraintes suivantes :

- dans le cercle des premiers effets létaux du phénomène dangereux réduit : pas d'établissement recevant du public (ERP) neuf de plus de 100 personnes, pas d'immeubles de grande hauteur (IGH), ni d'installations nucléaires de base. La délivrance d'un permis de construire pour l'extension d'un ERP existant de plus de 100 personnes est subordonnée à la réalisation d'une analyse de compatibilité par le porteur du projet approuvée par TIGF et d'une étude résistance du bâti.
- dans le cercle des effets létaux du phénomène dangereux majorant : pas d'installations nucléaires de base. La délivrance d'un permis de construire pour

tout projet d'extension d'un ERP existant ou d'un ERP neuf de plus de 100 personnes, ou d'un IGH est subordonnée à la réalisation d'une analyse de compatibilité par le porteur du projet approuvée par TIGF et d'une étude résistance du bâti.

	DN (mm)	PMS En bar	Servitude d'Utilité Publique		Servitude non aedificandi
			SUP 1 Effets létaux du phénomène dangereux majorant sans mobilité des personnes	SUP 2-3 Effets létaux du phénomène dangereux réduit avec mobilité des personnes	
Branchement DN 080 GrDF FUMEL	80	66,2	15 m	5 m	4 à 10 m
Branchement DN 100 TELLUS SERAM SAS MONSEMPRON LIBOS	100	66,2	25 m		
Canalisation DN 100 ST VITE-FUMEL	100	66,2	25m		
Branchement DN 100 METAL TEMPLE AQUITAINE	100	66,2	25 m		
Branchement DN 050 TELLUS CERAM SAS MONSEMPRON LIBOS	50	66,2	10 m		
Canalisation DN 100 PENNE D'AGENAIS-St VITE²	100	66,2	25 m		

Pour le gaz naturel les servitudes SUP 2 et SUP 3 sont confondus

Caractéristiques des canalisations de transport de gaz à haute pression traversant le territoire de Fumel Communauté (Source : TIGF)

Ces canalisations sont grevées d'une servitude non aedificandi correspondant à une bande de libre passage permettant l'accès aux agents de TIGF pour l'entretien, la surveillance et la maintenance des canalisations et de leur environnement. Ces bandes de servitude sont large de 4 à 10 m. A l'intérieur de ces bandes, les propriétaires des parcelles concernées se sont engagées par convention à ne pas procéder, sauf accord préalable de TIGF, à des constructions, à la plantation d'arbres ou d'arbustes, à l'édification de clôtures de plus de 0,5 m ou à des stockages même temporaires.

Le principal risque est lié à la rupture de la canalisation, notamment par arrachement ou destruction lors des travaux effectués à proximité de cette dernière. Ce type de rupture peut être à l'origine de pollutions accidentelles importantes.

3. LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

Toutes les communes dont le territoire est concerné par le Lot, sont exposées au risque d'inondation en cas de rupture du barrage de Grandval et du barrage de Sarans. Le barrage de Grandval est situé sur la Truyère, affluent de la rive droite du Lot, dans le département du Cantal et, partiellement, de celui de la Lozère. Le barrage de Sarrans se situe sur la Truyère sur la commune de Brommat dans le département de l'Aveyron.

La menace est une rupture de l'ouvrage (« effacement ») avec inondation brutale en aval, comparable à un raz de marée, et précédée d'un déferlement (« onde de submersion »).

A titre indicatif, le temps d'arrivée du front d'onde sur le Fumélois serait de l'ordre de 17 heures. La hauteur d'eau maximale atteindrait 16 mètres, la vitesse du courant et le temps de submersion seraient respectivement de l'ordre de 3 m/s et de 50 heures.

Comme tous les barrages importants, Ces ouvarges sont surveillés et contrôlés régulièrement par l'exploitant, les experts nationaux et régionaux et les autorités compétentes. Pas moins de 250 points de mesure sont obligatoires pour ce barrage.

La réglementation a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI, anciennement plan d'alerte) pour les barrages de plus de 20 m de hauteur et de capacité supérieure à 15 hm3. L'objectif est de mieux protéger les populations vivant en aval des grands barrages. Ces PPI, élaborés par le Préfet du département dans le ressort duquel est implanté le barrage, organisent et prévoient les mesures à prendre ainsi que les moyens de secours à mettre en œuvre pour l'alerte et l'évacuation des populations concernées.

Le barrage de Sarrans dispose d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé le 14 mai 2012, celui de Grandval est en cours d'élaboration.

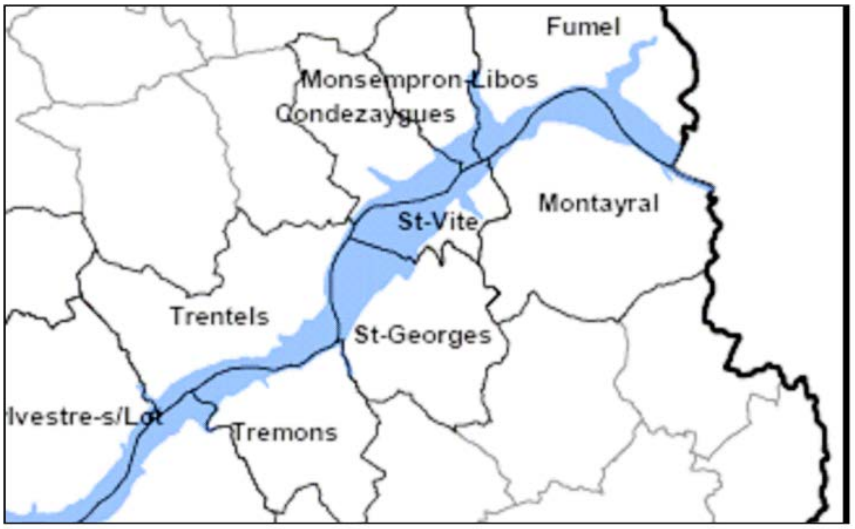

Zone de submersion liée à la rupture accidentelle du barrage de Grandval

C. SYNTHESE DES ENJEUX LIES AUX RISQUES MAJEURS

Atouts	**Faiblesses**
▪ *Des études cartographiques des zones inondables (atlas de la vallée du Lot, des bassins versants affluents du Lot amont, de la Briolance) permettant d'avoir une bonne connaissance du risque sur le territoire* ▪ *Les plans de prévention des risques inondation, instabilité de berges, argile,*	▪ *Une concentration de la population et des activités dans la vallée du Lot, inondable* ▪ *Des glissements de terrain dans les coteaux de la vallée du Lot* ▪ *Une risque feux de forêt moyen à très fort sur 60 % du massif du Fumélois, et une défense incendie insuffisante,* ▪ *Un nombre important de cavités souterraines (108 recensés par le BRGM en 2012)*
Opportunités	**Menaces**
▪ *Le plan de prévention du risque argile étendu à tout le territoire (en cours d'élaboration)*	
Enjeux	
▪ *La prévention des biens et des personnes aux risques naturels et technologiques,* ▪ *La maîtrise de l'urbanisation dans les zones soumises à un risque,* ▪ *La préservation des champs d'expansion des crues et des zones humide et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales*	

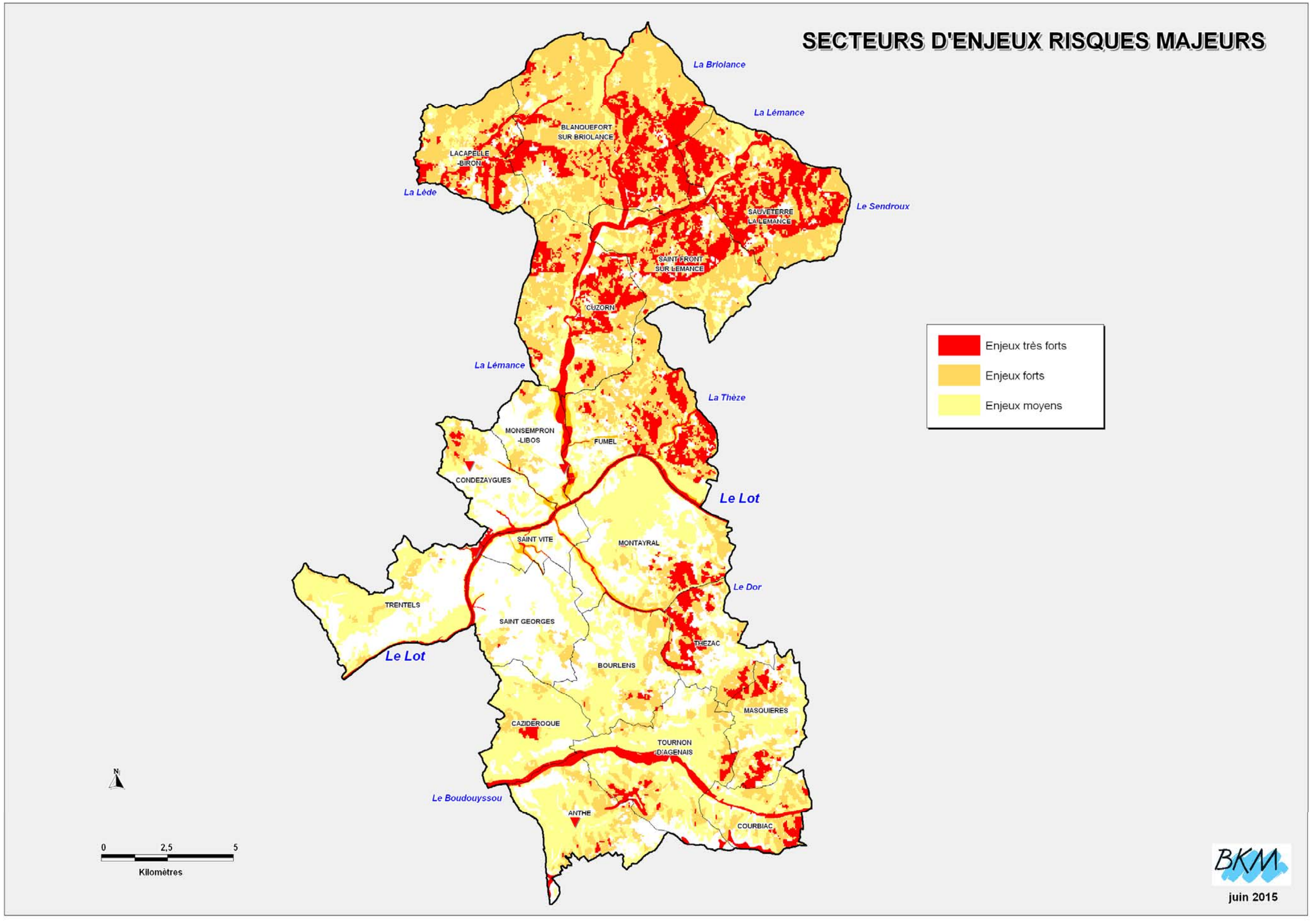
SECTEURS D'ENJEUX RISQUES MAJEURS
La Briolance
La Lémance
BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
LACAPELLE -BIRON
La Lède
Le Sendroux
SAUVETERRE LA LEMANCE
SAINT FRONT SUR LEMANCE
CUZORN
La Lémance
La Thèze
MONSEMPRON -LIBOS
FUMEL
CONDEZAYGUES
Le Lot
SAINT VITE
MONTAYRAL
Le Dor
TRENTELS
SAINT GEORGES
THEZAC
Le Lot
BOURLENS
MASQUIERES
CAZIDEROQUE
TOURNON D'AGENAIS
Le Boudouyssou
ANTHE
COURBIAC
Enjeux très forts
Enjeux forts
Enjeux moyens
N
0
2,5
5
Kilomètres
BKM
juin 2015

SECTEURS D'ENJEUX RISQUES MAJEURS

SECTEUR DE LA VALLEE DU LOT

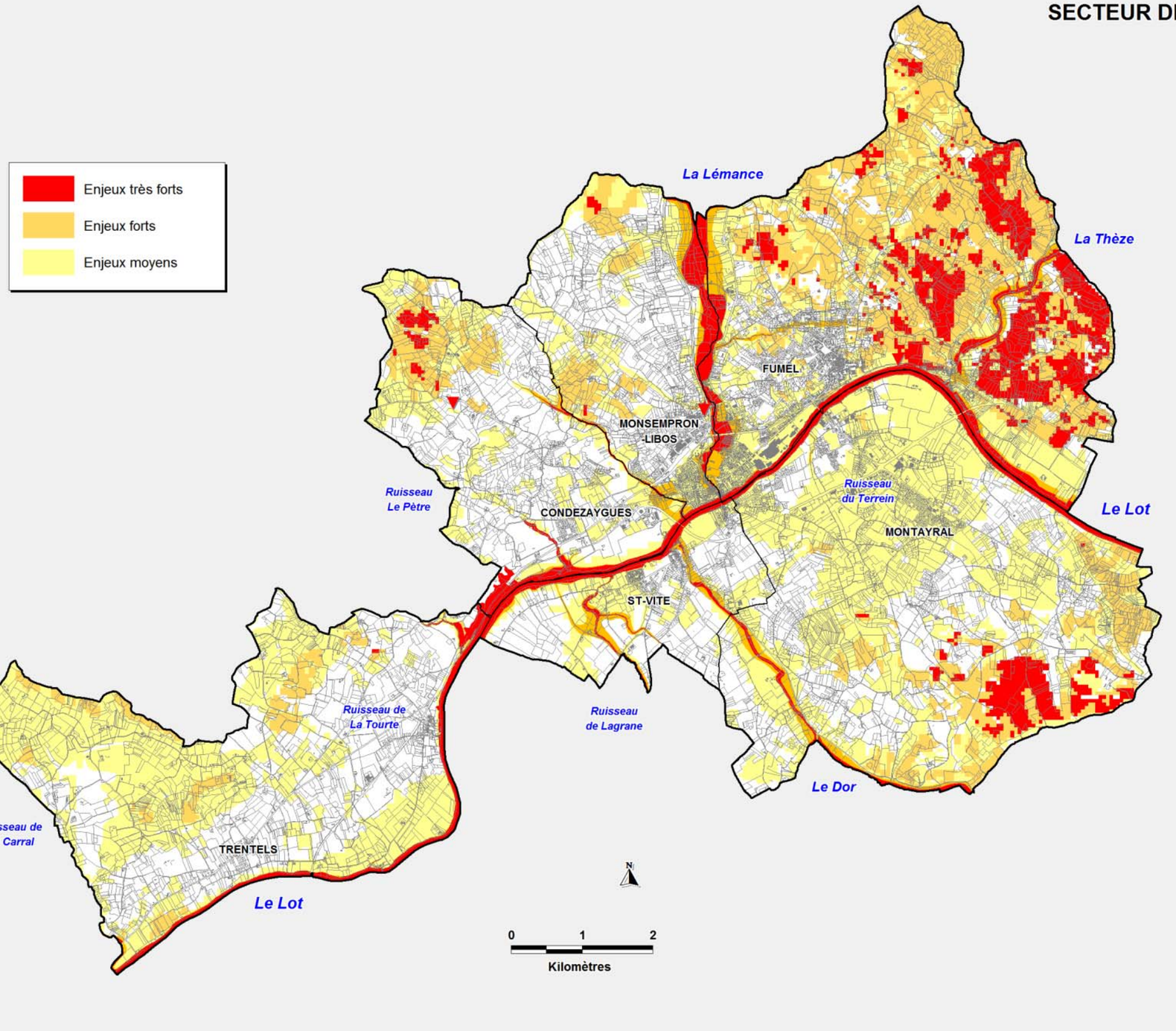

SECTEURS D'ENJEUX RISQUES MAJEURS

SECTEUR DU TOURNONNAIS

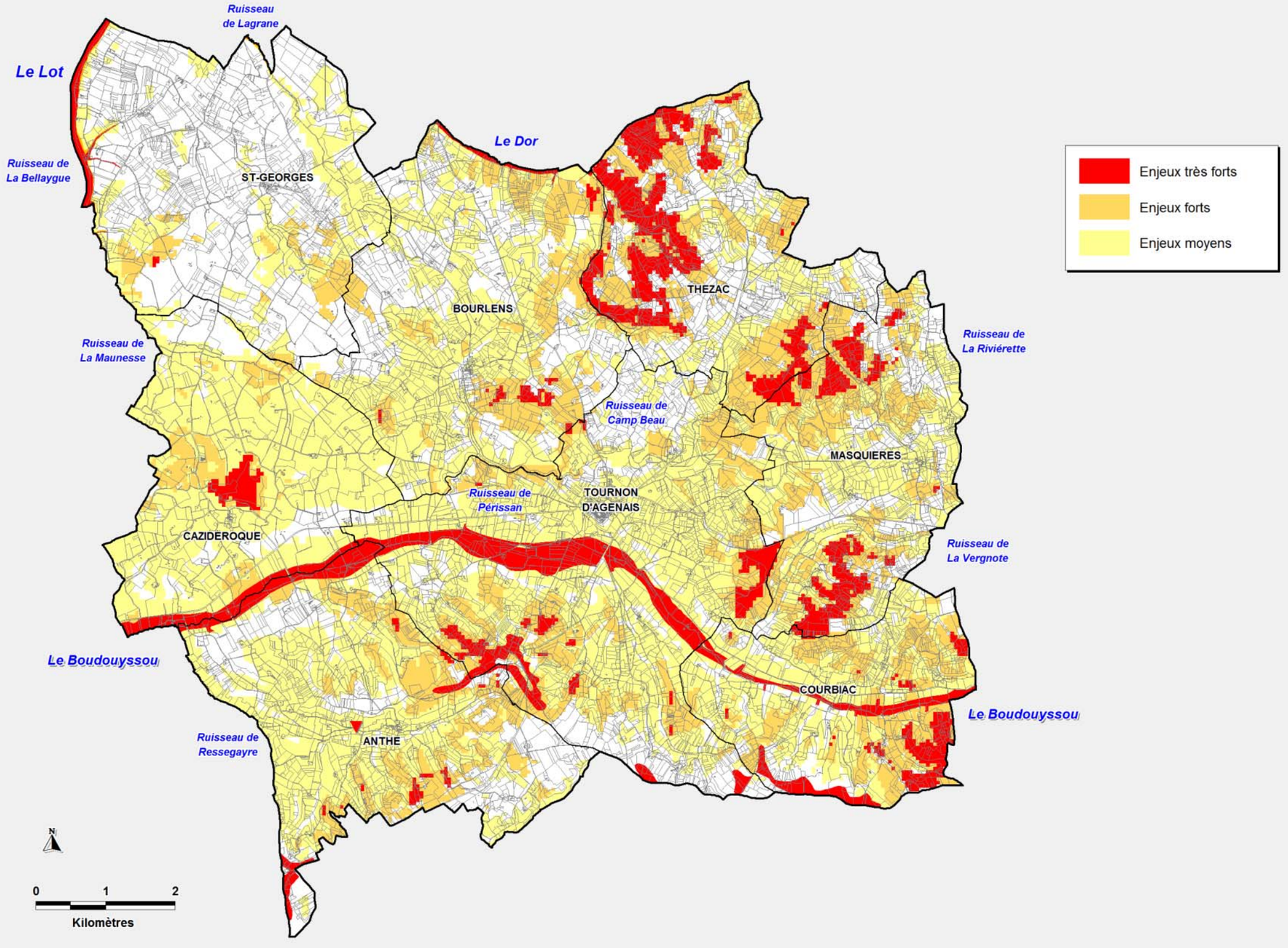

BKM

juin 2015

SECTEURS D'ENJEUX RISQUES MAJEURS

SECTEUR DE LA LEMANCE

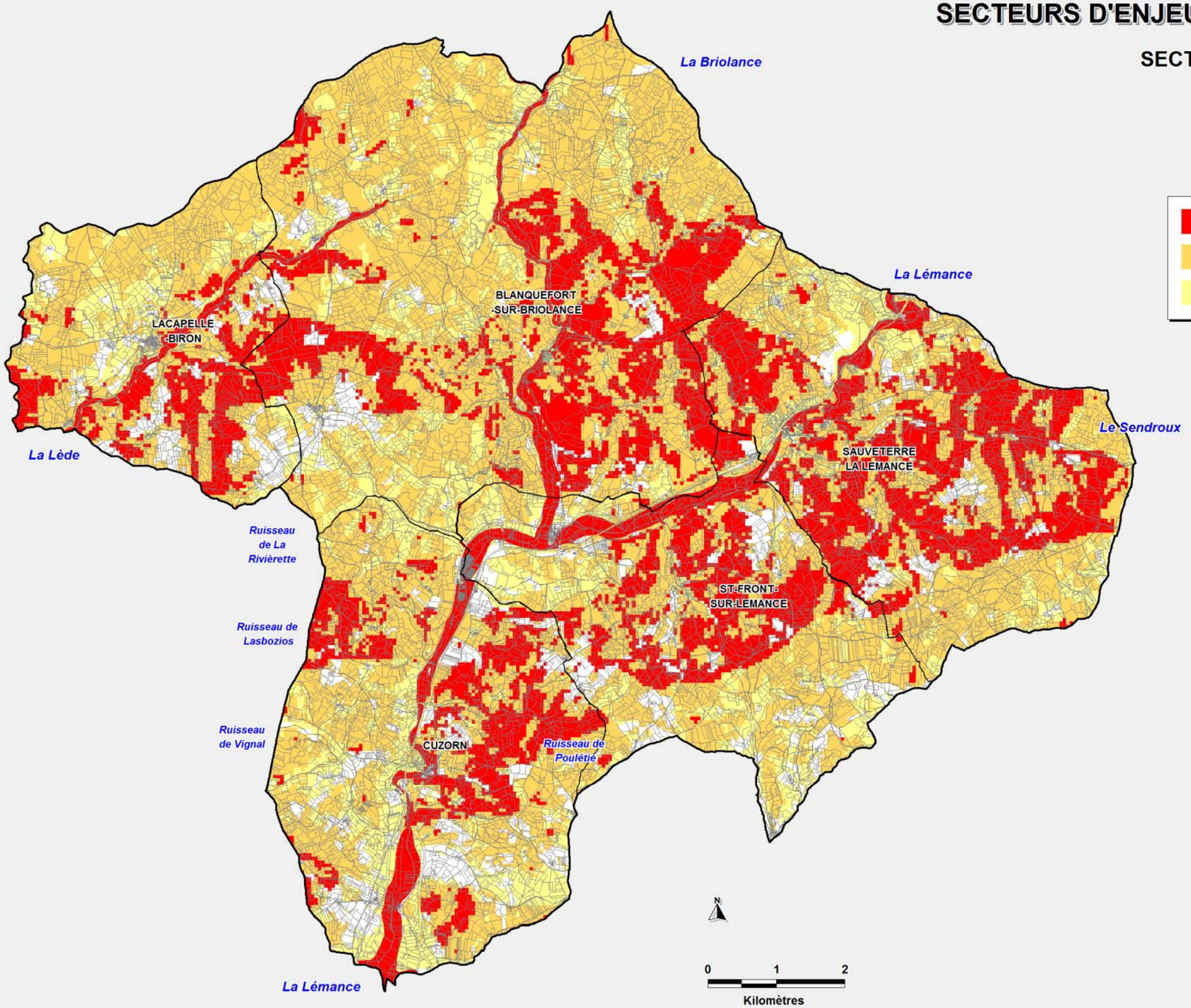

BKM

juin 2015

X. L'ENERGIE

La région jouit d'un potentiel solaire important et totalise en moyenne 1600 à 1700 heures d'ensoleillement par an. Ce taux d'ensoleillement offre de très bons rendements énergétiques pour les installations solaires thermiques et photovoltaïques. Le potentiel énergétique est donc considérable.

Le territoire présente selon l'étude du BRGM, un bon potentiel en géothermie. En revanche, l'étude du potentiel éolien réalisée par la Compagnie du vent, à la demande de l'ADEME et de la Région Aquitaine, montre que le Lot-et-Garonne ne présente pas un potentiel éolien assez important pour permettre un rendement satisfaisant des installations.

La biomasse constitue un potentiel important d'énergie renouvelable. Le gisement bois du Lot-et-Garonne est estimé à environ 165 000 m^3 par an. Le développement de la filière bois-énergie a été engagé par sur le territoire de la communauté de communes. Une unité de production de plaquettes forestières a été mise en service en 2011, sur la commune de Blanquefort-sur-Briolance. L'approvisionnement se fait directement par les scieries locales et voisines (Périgord) et les exploitants forestiers. La plate-forme sert à alimenter les installations de chaufferies collectives sur le Fumélois et le Villeneuvois.

CHAPITRE 2 : PAYSAGES ET PATRIMOINES

I. LES PAYSAGES

Cette thématique a été traitée et approfondie dans le cadre de la charte paysagère et patrimoniale de Fumel Communauté, élaborée conjointement au PLUI. Le contenu de ce volet est principalement extrait du document « Portrait de territoire » de la Charte. Il abordera les éléments suivants :

- les grandes entités paysagères du territoire
- les ressources locales, composantes naturelles des grands paysages fumélois
- les caractéristiques des paysages boisés et cultivés

A. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

Fumel Communauté représente un territoire de confluences, à l'extrême Est du Lot-et-Garonne, associant trois grandes unités géographiques : Le Pays de la Lémance, le Pays des Terreforts, et le Pays des Causses quercynois.

- Pays de la Lémance : plateau au relief marqué par les boisements de chênes, châtaigniers et pins maritimes et entaillé par des vallées étroites.
- Pays des terreforts : plateau au relief peu prononcé dont les sols, lourds et difficiles, sont occupés par des cultures céréalières et des parcelles de pruniers
- Pays des Causses quercynois : Plateau calcaire vaste et étendu, entaillé par la profonde Vallée du Lot. Socle pierreux, sec et occupé par des boisements de chênes.

Au sein de ce vaste territoire, on peut distinguer 7 entités paysagères différentes.

I. La vallée du Lot, un paysage habité et exploité

- Vallée alluvionnaire fertile, dissymétrique à fond plat, cultivée et habitée.
- Délimitée par deux coteaux : le coteau calcaire boisé à pentes abruptes (avec affleurement de roche) rive droite et les coteaux plus doux au Sud.
- Plaine pouvant atteindre jusqu'à 4 km de large vers Fumel.
- Paysages composés de différentes cultures agricoles (tabac, maïs, maraîchage, arboriculture, céréaliculture), de zones d'habitat et de zones d'activité (notamment au Sud de Fumel)
- Paysages de champs ouverts offrent des vues très dégagées où les horizons boisés sont toujours marqués par le relief des coteaux en arrière plan.

Vallée du Lot depuis le belvédère des jardins de la mairie de Fumel.

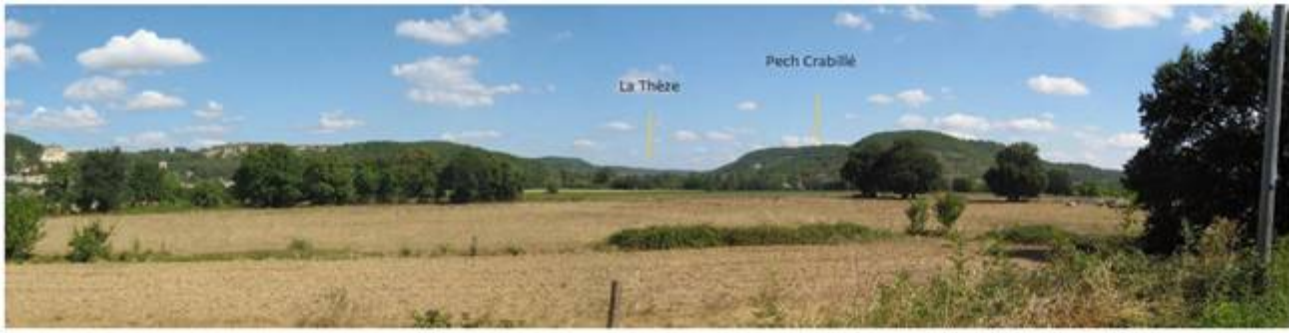

Vue sur les coteaux en longeant le Lot

II. La vallée étroite de la Lémance : un paysage encadré par les coteaux boisés

- Vallée plus étroite qui s'étend sur 2 km environ au Sud et sur 500 m aux endroits les plus étroits.
- Paysages de fond de vallées occupés par des bourgs anciens (Cuzorn, St Front et Sauveterre) et par des prairies ou cultures agricoles. À noter, la présence privilégiée de pépinières le long de la Lémance au niveau de Cuzorn.
- Vallée délimitée par des coteaux boisés, sur lesquels jaillissent au niveau des bourgs des châteaux ou flèches d'églises, points de repères dans le paysage.
- Au Sud, à l'embouchure avec le Lot, l'urbanisation s'est développée autour du pôle urbain de Fumel.
- La Lémance est également ponctuée de moulins et d'usines de chaux, dont les empreintes visuelles sur le paysage rythment le cheminement le long de la D710 et de la voie du chemin de fer.

La vallée de la Lémance vers Gineste / Fumel

La vallée de la Lémance, plus étroite vers Lagrèze, terrains occupés par des pépinières / Cuzorn

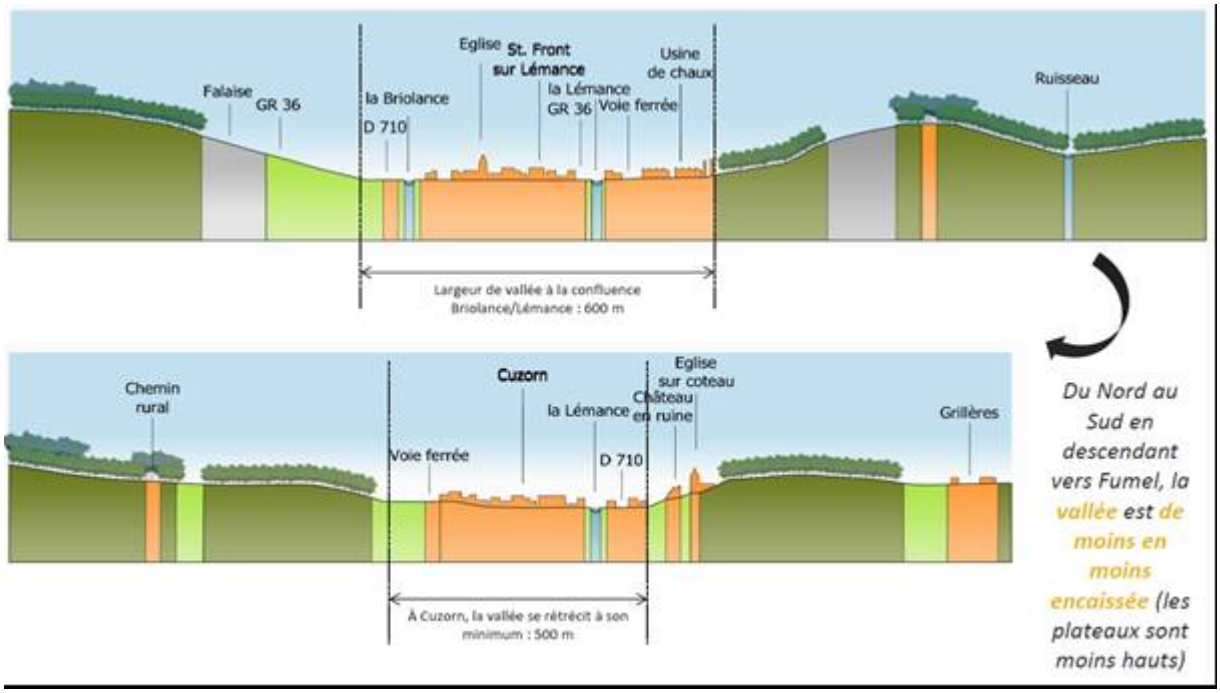
Falaise
GR 36
la Briolance
D 710
Eglise St. Front sur Lémance
la Lémance
GR 36
Voie ferrée
Usine de chaux
Ruisseau
Largeur de vallée à la confluence Briolance/Lémance : 600 m
Chemin rural
Voie ferrée
Cuzorn
la Lémance
D 710
Château en ruine
Eglise sur coteau
Grillères
À Cuzorn, la vallée se rétrécit à son minimum : 500 m
Du Nord au Sud en descendant vers Fumel, la vallée est de moins en moins encaissée (les plateaux sont moins hauts)

III. Le plateau boisé de la Lémance : des paysages verdoyants et des clairières habitées

- Plateau calcaire entaillé par des vallées peu larges et des vallons assez encaissés : depuis ces vallons, le regard s'arrête aux versants boisés et les courbes des ruisseaux donnent le rythme. Dans ce cadre fermé, les prairies sont précieuses, elles offrent d'agréables séquences ouvertes de respiration.
- Relief très marqué et présence de nombreux affleurements de la roche.
- Par endroits, des poches d'argile rouge ressurgissent et modifient le faciès des paysages.
- Paysages formés de boisements (châtaigniers, chênes, pin maritime) qui représentent près de 80% de la surface du territoire.
- Systèmes de clairières habitées et cultivées (céréales et prairies), qui viennent percer la masse verte des espaces boisés.

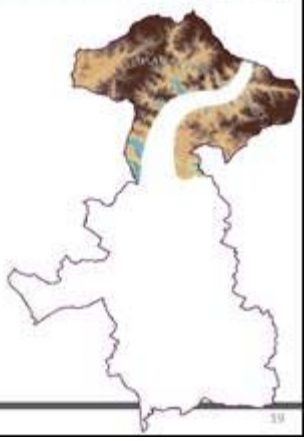

Vue vers l'église et le château de Cuzorn depuis la descente de Gigoutoux

Alignements de fruitiers et clairières cultivées

Boisements denses entourant les clairières

Paysage ondulé composé de boisements de chênes, châtaigniers et pins et de clairières cultivées

IV. Les collines des Terreforts : des paysages vallonnés et ouverts sur le Lot

- Relief doux des collines mollassiques, ponctué de pechs, offre des paysages ouverts de plateau ondulé. L'effet de balcon sur le Lot permet d'ouvrir des points de vue lointains vers la vallée et les paysages de pechs au Sud.
- Activités agricoles structurant les paysages et les points de vues en une mosaïque d'espaces agricoles divers (céréales, prairies, pruniculture, asperges...)
- Au Sud Est, vers le pôle urbain de Fumel, l'urbanisation tend à se développer vers les coteaux, grignotant de l'espace sur le territoire agricole.
- Fermes isolées et hameaux souvent implantés en points hauts ou sur les piémonts, positions stratégiques de domination de la campagne et des terres agricoles.

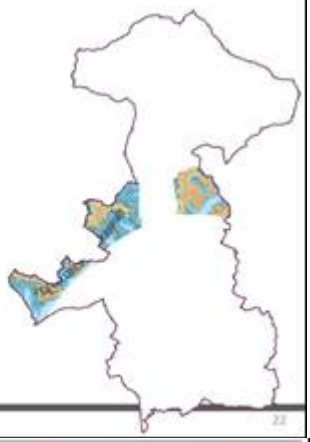

22

Vue sur le château de Laval depuis les collines de Trentels

Le paysage ondulé des collines vers Mourtié, Condezaygues

Depuis les collines de Trentels, vue sur les pechs de l'autre côté du Lot. En fond de vallée, la ripisylve suit le Lot délimité par les premiers coteaux boisés de Trémons, les platanes accompagnent la D911 et les parcelles de fruitiers profitent du soleil sur les flancs Sud des collines

V. Les serres du Lot : des paysages ondulés offrant des perspectives de plateau à plateau

- Vaste plateau entaillé par les cours d'eau affluents du Lot et ponctué de pechs au Sud.
- Relief marqué par des pentes parfois boisées offrant des vues filtrées par la végétation vers la vallée du Lot et les bourgs en façade sur l'autre rive.
- Relief plus doux par endroits permettant l'installation de cultures arboricoles.
- Grande variété de sols permettant la polyculture. On y trouve aussi des grandes cultures et de l'élevage.
- Urbanisation croissante sur les flancs et en piémont des coteaux.

Vue sur Monsempron-Libos depuis le plateau à St Georges

Large point de vue sur la vallée du Lot et ses coteaux, depuis les hauteurs de Montayral. Source: Agence Escoffier

VI. Les coteaux abrupts des Causses : des paysages accidentés à végétation basse

- Au sud de Montayral, sur les coteaux Nord de la vallée du Boudouyssou, on retrouve les paysages des Causses du Quercy.
- Végétation caractéristique des sols calcaires pauvres se développant sur les points hauts du territoire et sur ces coteaux. Chênes verts, genévriers et autres plantes de type méditerranéen, à port ramassé, apparaissent pour former des paysages plus hostiles.
- Cette végétation naturelle témoigne de la pauvreté et de l'aridité des sols, mais aussi d'une appropriation agricole difficile du site par les hommes.

Combe de Bazérac à Montayral

Perspective sur les causses de Courbiac, entaillés par les vallons : affleurements rocheux et végétation basse sur les sols arides des hauteurs

Végétation basse sur les collines de Montayral vers Barrou

VII. La vallée du Boudouyssou

- S'écoulant d'Est en Ouest jusqu'à sa confluence avec le Lot à Penne d'Agenais, le Boudouyssou découpe le plateau calcaire dans toute sa longueur et dessine une vallée en auge. Au centre, depuis son oppidum, la bastide de Tournon domine la plaine. Les ripisylves plus ou moins étoffées, soulignent les courbes du cours d'eau au creux des grandes étendues planes.

- Caractérisée par son ouverture et ses parcelles à grandes mailles, en camaïeu de vert.

- Tapissée d'alluvions, elle offre un terrain fertile à une agriculture diversifiée et des prairies verdoyantes. De tradition céréalière, le blé domine, tandis que le maïs et le tournesol s'équilibrent. Moins pourvue en vergers, en raison de ses sols lourds de type terreforts et du couloir venteux, peu propices aux cultures fragiles.

Ripisylves du Boudouyssou à Anthé, au Moulin d'Ayé.

Champs et prairies verdoyantes de la plaine du Boudouyssou, souligné par la ripisylve, à Courbiac

Cultures extensives dans la plaine du Boudouyssou, à Anthé, depuis Sombal.

C. LES RESSOURCES LOCALES : COMPOSANTES NATURELLES DES GRANDS PAYSAGES FUMELOIS

- **LA PIERRE**

La pierre

- Le socle géologique affleure souvent sur le site et constitue ce relief particulier de buttes et de plateaux.
- Il conditionne la qualité pédologique du sol et donc l'origine de la végétation qui le recouvre.

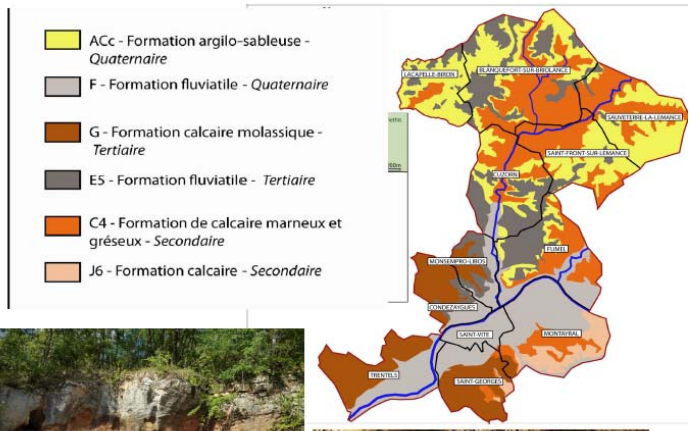

Érosion sur calcaire à Chinchouaille / FUMEL

Parking de Bonaguil / SAUVETERRE

Argile à Pigot / FUMEL

Mur rocheux depuis le château des rois ducs /SAUVETERRE

Carentas / CONDEZAYGUES

Paroi rocheuse à Condat / FUMEL

▪ Matière première des constructions, issue essentiellement des bancs jurassiques du Fumelois . Issue des carrières locales, un autre calcaire, extrait dans une strate du Crétacé, très prisé au XIXème siècle, la « pierre de Condat », était utilisée pour les encadrements et chaînages. Ces pierres locales constituent la palette de couleurs de l'habitat et des dépendances anciennes. Luminosité caractéristique dans le paysage, clarté sensible patinée par le temps.

Pierre, brique et bois vers Carentas / CONDEZAYGUES

Vers Mérice / TRENTELS

Centre bourg / CONDEZAYGUES

- **Le calcaire jaune du nord**

- **Le calcaire blanc du sud**

- **L'EAU**

Le territoire fumélois dispose d'un réseau hydrographique particulièrement ramifié : le Lot, fleuve majeur du département, approvisionné par les cours d'eau de la Lémance (et secondairement de la Briolance), de la Lède et du Boudouyssou.
Un chevelu de ruisseaux, affluents de ces cours d'eau principaux, se développe tout autour en creusant et sillonnant les reliefs : Lagrane, la Leyze, Bellaygue, la Tourte, Lasbozios, Naugatède, Le Ressegayre, le Périssan, Le Cantegrel, ... Ils font partie des ruisseaux permanents. De même, notons l'importance des lacs, mares, trous d'eau, sources qui se nichent dans les collines.

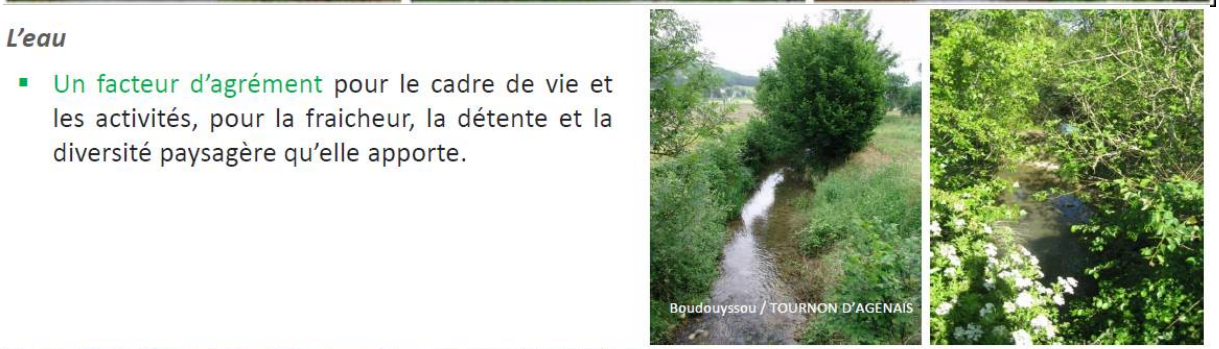

- **LE BOIS**

- Matériau essentiel des constructions, est également visible sur le territoire sous plusieurs formes et souvent associé à d'autres matériaux : balets ou auvent des granges et séchoirs à tabac, architectures en colombages, lambrequins, …

- L'emploi du bois dans la construction est étroitement lié au couvert forestier. Au Nord de Lot notamment, dans la forêt de la Lémance, ce matériau est très utilisé, surtout à la fin du Moyen-Âge.

Vers Carentas / Condezaygues

Lambrequins en bois / Blanquefort

Grange proche de Lapoujade / ST VITE

Lambrequins en bois / Fumel

- Moins visible que la pierre, mais composant majeur des structures et charpentes des bâtiments agricoles et habitations. (charpente monumentale des granges-étables)

- Aujourd'hui : un matériau de plus en plus prisé pour la construction, notamment pour son bon rapport qualité-prix. Appréciable pour son intégration dans le paysage local.

Façade en pans de bois, garnissage en brique du hourdis / MONSEMPRON-LIBOS

Le Tuquet / CAZIDEROQUE

Balcon à la Ville / SAUVETERRE

L'Ouillé / THEZAC

D. LES PAYSAGES DE CULTURE : UN ENSEMBLE ORDONNE ET PRESERVE

- **SYLVICULTURE ET POLYCULTURE DOMINENT**

a. Au Sud, les cultures et les pâtures : un camaïeu varié et ouvert

a. Au Sud, les cultures et pâtures, camaïeu varié et ouvert

- Une forte présence de la sylviculture au nord du territoire et de la polyculture au sud, notamment dans les vallées.
- Des vergers principalement dans le quart sud ouest, à flancs de collines. De Trentels, à Tournon d'Agenais, l'arboriculture fruitière y est la plus développée.
- Des vignes de plus en plus rares, résiduelles et éparpillées sur tout le territoire.
- Une agriculture très présente, au fondement de l'économie locale, bénéficiant d'un climat doux, d'une ressource en eau accessible et abondante, et de sols fertiles faciles à travailler.

- Le paysage sylvicole, notamment au Nord du territoire, se distingue par ses collines boisées de pins maritimes et de châtaigniers, mais aussi de parcelles de noyers. Ces collines vertes appelées autrefois « le pays noir » se distinguent du reste des paysages de la communauté de communes.
- Le paysage agricole par son aspect peigné et régulier, entretenu de longue date par l'homme, mêle étroitement fonds de vallée cultivés, prairies et vergers évoluant au gré des saisons et des reliefs adoucis.
- Les paysages de nature se développent plutôt sur des terrains escarpés, des corniches rocheuses, des plateaux arides rétifs à toute production, difficiles d'approche. Sur ces terres plus ingrates, une végétation spécifique s'est installée donnant des ambiances plus hermétiques, plus sauvages.
- Les perceptions changent en fonction des sites et des pratiques. Le paysage agricole permet de grandes ouvertures dégagées et une appréhension large des reliefs. Les paysages forestiers et naturels resserrent les vues, les filtrent et les saccadent au travers des boisements.

- Le trio céréales, fruitiers, prairies caractéristique du Sud du territoire :
  - Une tradition céréalière qui remonte au Moyen-âge. La farine de blé, principale source de richesse des seigneuries et des familles de meuniers. La quantité de moulins édifiés le long de la Lémance atteste de l'importance de cette économie ancienne et de son action dans le paysage fumélois. Principales cultures céréalières actuelles : le blé domine, puis maïs et tournesol qui s'installent prioritairement sur la plaine du Lot.
  - Les prairies et fourrages déroulent un tapis vert homogène, dans les fonds de vallées, sur les hautes plaines, voire les versants frais où viennent paître les bêtes.
  - L'arboriculture fruitière : la culture de pruniers est très répandue grâce, entre autres, à la renommée des pruneaux d'Agen.

b. Au Nord, le vieux pays au bois : un milieu dense et préservé

- **Des formes paysagères typiques du Nord fumélois : l'alternance de châtaigniers, de pins et de noyers**

Au Nord du territoire, sur le plateau des boisements de la Lémance, des arbres qui habituellement s'opposent, se rejoignent pour former des paysages particuliers.

Cette alternance d'essences est liée à l'extrême variété des sols. Le châtaignier et le pin préfèrent les sols sableux et siliceux acides, tandis que le noyer préfère les sols argilo-limoneux neutres à acides.

Autrefois, la forêt était bénéfique pour l'agriculture: exploitation de tuye (taillis utilisés comme engrais), mais aussi pour la métallurgie : taillis de chênes pour faire du charbon (essentiellement pour travailler le fer).Ainsi, les paysages sinueux et fermés de la Lémance nous font remonter dans le temps grâce à ses hameaux bien conservés et la présence perpétuelle de la forêt.

- **LA VEGETATION BOISEE, REVELATRICE D'UN RELIEF EN MOUVEMENT**

c. Les massifs boisés habillent les hauteurs

Leur répartition apparait inégale, s'appuyant sur les variations du relief :

- Secteur de la vallée aux rebords des hauts plateaux = ripisylves le long des ruisseaux et ruisselets, bosquets ponctuels autour des points d'eau et mares
- Sur les abrupts rocheux, les hauts de pente et en couronnement des pechs, boisements en masse.
- Sur les plateaux, plantations de résineux de type pin maritimes et forêt de châtaigniers sur le Nord du territoire.

Ces massifs sont composés essentiellement de feuillus, en majorité des chênes (pubescent, pédonculé, rouvre, vert et truffier) mais aussi quelques érables et charmes. On note une prédominance des châtaigniers au Nord.
Ces forêts permettent une lecture en épaisseur du relief, épousant les irrégularités, soulignant les ruptures de pente, et accentuant les pitons ou les sommités.
Refuges pour la faune et la flore, elles contribuent à une meilleure tenue des terres, aident à l'infiltration et apportent fraîcheur et diversité.

Coteaux habillés de boisements vers Laborde / CUZORN

Les massifs boisés suivent les courbes du relief / FUMEL

Bâtisse isolée sur les hauteurs, entourée de massifs boisés, vers les gravettes / LACAPELLE-BIRON

Vers Le Garroussel/ ANTHE

d. Les cordons verts : ripisylves et haies bocagères

Il s'agit d'une formation végétale composée de strate herbacée, arbustive, arborescente où domine l'arbre. Elle se décline essentiellement dans les fonds de vallées, à l'appui des ruisseaux, auprès de trous d'eau ou de fossés, le long des parcelles agricoles.

Sa déclinaison paysagère sur la Communauté de communes :

- alignements / cordons verts serpentant dans les creux de vallées,
- haies bocagères dessinant un maillage vert sur les pentes douces de la plaine
- bosquets touffus et mousseux enrobant un point d'eau.

Les ripisylves donnent une lisibilité à la trame bleue, signalant de loin son tracé sinueux, rythmant les espaces cultivés, de lignes + ou - épaisses, + ou - opaques, créant un lien contigu tout le long du territoire. Composées de feuillus (saules, frênes, peupliers, aulnes...), elles apportent fraîcheur, diversité et refuge pour la biodiversité.

Les haies bocagères : structures végétales linéaires servant à délimiter ou à protéger les parcelles et le bétail. Essences variées constituant parfois une ressource en bois de chauffe, en fourrage et en complément

alimentaire (chênes, noyers, noisetiers, pruniers, fruitiers, ...). Elles se raréfient malgré leurs nombreux atouts (protection contre le vent et l'érosion, filtration de l'eau, habitat faune/flore,...).

Alignement de fruitiers le long d'un chemin menant au bois de Peyre Brune / SAUVETERRE

Haie bocagère à Lagrave / ST FRONT SUR LEMANCE

Ripisylve de la vallée de la Tourte / TRENTELS

Vallée principale du Boudouyssou / TOURNON D'AGENAIS

II. LES PATRIMOINES

A. LES PATRIMOINES PROTEGES

- **LES SITES NATURELS PROTEGES**

Les Sites naturels, inscrits ou classés, correspondent à des lieux dont le caractère exceptionnel est reconnu par une protection d'échelle nationale. Leur histoire, leurs héritages, leur qualité paysagère, leur identité architecturale,… justifient une préservation et une surveillance par les Architectes des Bâtiments de France sur leur évolution et leurs éventuelles transformations.
Régis par le Code de l'Environnement, ces sites peuvent être associés ou non à du bâti.
Sur le territoire de Fumel Communauté, on recense 10 sites protégés, 9 inscrits et un seul classé, concernant 9 communes au total.

Commune principale	Autres communes concernées	Intitulé	Protection
ANTHE	CAZIDEROQUE	Site de Sainte-Foy	S.Ins.
FUMEL		Rives de la Thèze, dans la traversée du bourg de Condat	S.Ins.
GAVAUDUN	LACAPELLE-BIRON	Vallée de Gavaudun	S.Cl.
MONTAYRAL		Château de Ladhuie et ses abords	S.Ins.
SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE		Village de Bonaguil et son château	S.Ins.
SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE	FUMEL et département 82	Château de Bonaguil et ses abords	S.Ins.
THEZAC		Site de la Gabertie	S.Ins.
TOURNON-D'AGENAIS		Front des remparts et place des Cornières	S.Ins.
TOURNON-D'AGENAIS		Eglise de Lamothe et ses abords	S.Ins.
TREMONS	TRENTELS	Site de Lustrac	S.Ins.

(Cf cartographie des protections patrimoniales jointe ci-après, et Servitudes d'Utilité Publique en annexes du PLUI, Pièce 7).

- **LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LEURS ABORDS**

Le classement et l'inscription au titre de Monument historique engendre la création d'un périmètre de 500m de rayon, au sein duquel tout travaux ou constructions sont soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France. Au total, 38 Monuments historiques sont identifiés à ce titre, concernant 14 communes du territoire intercommunal. Il s'agit, pour la majorité d'entre eux, des édifices religieux ou des monuments castraux.

Commune	Objet	Description	Protection
BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	CHÂTEAU DE BLANQUEFORT	Le logis, la porterie et sa rampe d'accès, la tour ronde, les courtines, les murs de soutènement, le mur élevé, le rocher et le mur médiéval sud-ouest Cour intérieure et terrasse	Inscrit
BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	EGLISE NOTRE-DAME		Inscrit
CAZIDEROQUE	EGLISE		Inscrit
CUZORN	RUINES DU CHATEAU		Inscrit
CUZORN	EGLISE	ABSIDE ET ABSIDIOLES	Inscrit
FUMEL	MACHINE SOUFFLANTE DE LA FONDERIE DE FUMEL ET BATIMENT QUI L' ABRITE	LA MACHINE SOUFFLANTE DE LA FONDERIE DE FUMEL, AINSI QUE LE BATIMENT QUI L' ABRITE	Classé
FUMEL	MAISON DITE "TOUR DE CARAILLE"	FACADES ET TOITURES, TERRASSE ET ESCALIER	Inscrit
FUMEL	CHATEAU	BATIMENT SUD, DONJON, AILE OUEST, PARTERRE ET TERRASSES	Inscrit
LACAPELLE-BIRON	EGLISE SAINT-AVIT		Classé
MASQUIERES	CHATEAU DU BOSC	FACADES ET COUVERTURES	Inscrit
MASQUIERES	TROIS ALIGNEMENTS ET DEUX TUMULI	GISEMENT PREHISTORIQUE	Inscrit
MONSEMPRON-LIBOS	EGLISE		Classé
MONSEMPRON-LIBOS	ANCIEN PRIEURE	FACADES ET TOITURES	Classé
MONSEMPRON-LIBOS	ANCIEN PRIEURE	SOLS AVOISINANT L'ANCIEN PRIEURE AILES DE COMMUNS DU XVIIIe S.	Inscrit
MONTAYRAL	CHATEAU DE PERRICARD		Inscrit
MONTAYRAL	CHATEAU DE LADHUIE	FACADES ET TOITURES	Inscrit
SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE	CHATEAU DE BONAGUIL		Classé
SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE	CHAPELLE DU CHATEAU DE BONAGUIL		Classé
SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE	RESTES DE L'EGLISE FORTIFIEE		Classé
SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE	FORGE DU MOULINET		Inscrit
SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE	EGLISE DE LAS TREILLES		Inscrit
SAUVETERRE-LA-LEMANCE	CHATEAU	EN TOTALITE AVEC TERRAIN ET FOSSE	Classé
SAUVETERRE-LA-LEMANCE	GISEMENT DU MARTINET		Classé
SAUVETERRE-LA-LEMANCE	CROIX DE CHEMIN	DU XVE SIECLE	Classé
SAUVETERRE-LA-LEMANCE	EGLISE	PARTIE ROMANE	Inscrit
SAUVETERRE-LA-LEMANCE	MONUMENT AUX MORTS	MONUMENT AUX MORTS DE LA GUERRE 1914-1918	Inscrit
St VITE	CHATEAU LAPOUJADE	SOL ARCHEOLOGIQUE DU FOSSE	Inscrit
THEZAC	MANOIR DE LA GABERTIE	LOGIS, SOL DE LA COUR ET CLOTURE, PUITS ET FOUR, FACADES ET TOITURES DES COMMUNS ET METAIRIE	Inscrit
THEZAC	CHATEAU DU TRICHOT	FACADES ET TOITURES DU LOGIS, MUR DE CLOTURE ET PORTAILS, DEPENDANCE INTRA-MUROS	Inscrit
TOURNON-D'AGENAIS	MAISON AYANT SERVI D'EGLISE	FACADE (DU XIIIE S)	Classé
TOURNON-D'AGENAIS	EGLISE SAINT-ANDRE DE CARABAISSE	EGLISE SAINT-ANDRE DE CARABAISSE	Inscrit
TOURNON-D'AGENAIS	MAISON	MAISON MEDIEVALE AVEC SA COUR ET SON ANDRONE SITUE A L'ARRIERE DE LA MAISON	Inscrit
TRENTELS	CHATEAU DES ROQUES	FACADES ET TOITURES, CHEMINEE DU SOUS-SOL	Inscrit
TRENTELS	GROTTE DE CASSEGROS	GROTTE PALEOLITHIQUE ORNEE DE GRAVURES D'ANIMAUX	Inscrit
TRENTELS	CHATEAU DE LUSTRAC	CHATEAU DE LUSTRAC	Inscrit
TRENTELS	MOULIN DE LUSTRAC	FACADES ET TOITURES DU MOULIN, BIEF, ECLUSE ET BARRAGE	Inscrit
TRENTELS	CHATEAU DE LAVAL	FACADES ET TOITURES (SAUF AILES NORD ET EST)	Inscrit

Cartographie des protections patrimoniales existantes :

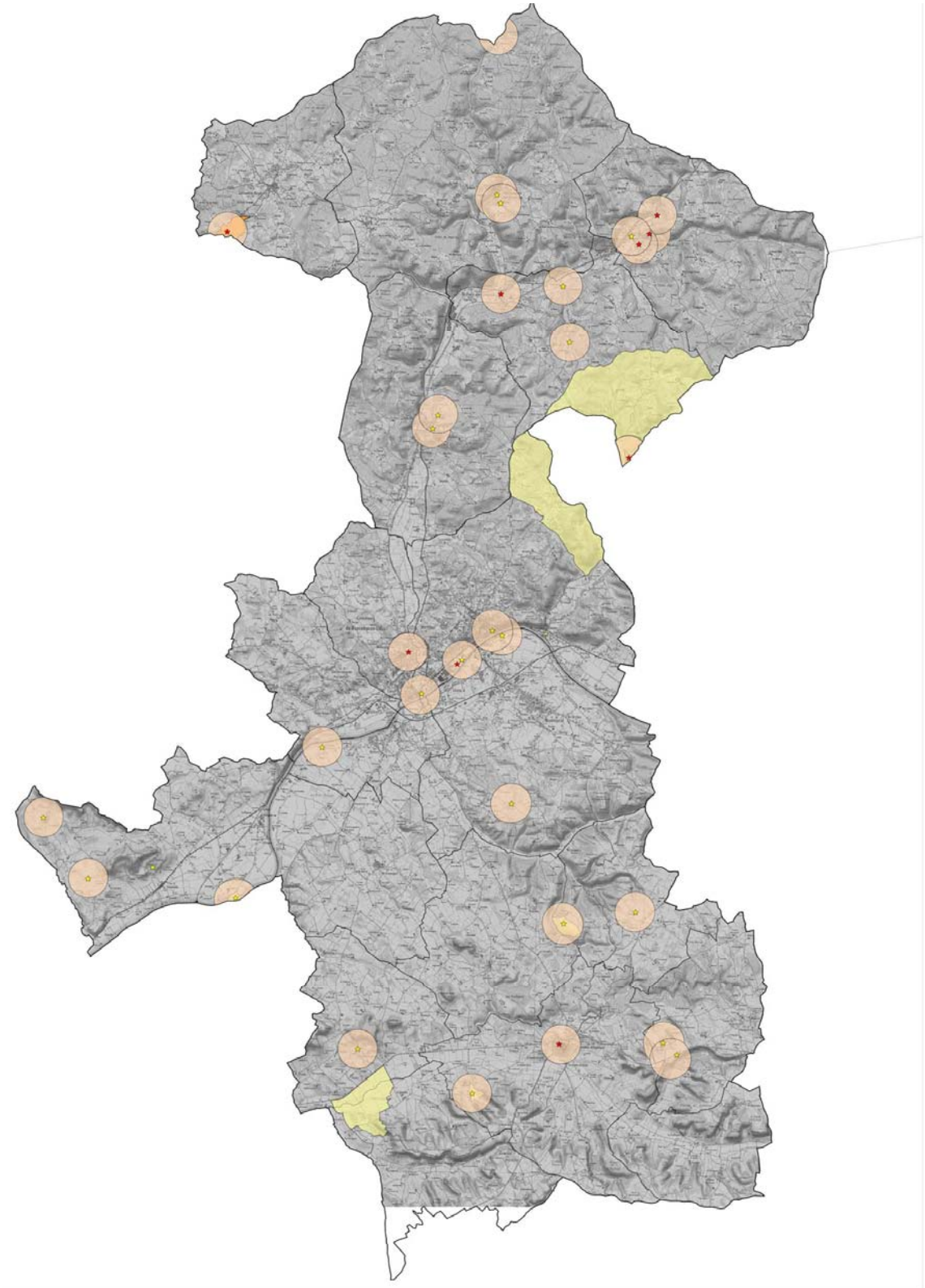

(cf. Servitudes d'Utilité Publique en annexes du PLUi, Pièce 7).

- **LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

L'archéologie préventive vise à repérer et sauvegarder les éléments de ce patrimoine, souvent menacé par les travaux d'aménagement.
L'intérêt scientifique et culturel de ces sites justifie leur conservation en l'état et leur identification dans le cadre d'un zonage spécifique. La liste des secteurs recensés ne saurait toutefois être exhaustive, puisque qu'elle ne fait état que des sites diagnostiqués à ce jour. C'est pourquoi, afin d'éviter tout risque de destruction de site historique, le Service régional de l'Archéologie doit être prévenu de toute découverte fortuite.
Le territoire fumélois témoigne d'une occupation humaine ancienne et de nombreux vestiges préhistoriques et antiques notamment. Quelques témoignages restent visibles dans le paysage, comme à Cuzorn, au Tuc Blanc, où apparaissent les vestiges de tombeaux rupestres ; à Trentels, sur le site des grottes paléolithiques de Cassegros.

Site des grottes paléolithiques de Cassegros / TRENTELS
Source : Mousset, Beschi

Tombeaux rupestres au Tuc blanc / CUZORN

Certains sites particulièrement sensibles et remarquables sont protégés au titre des Monuments Historiques comme à Masquières (tumuli) ou à Sauveterre sur Lémance (gisement du Martinet).
Notons que les communes de Saint Front et de Sauveterre sont particulièrement impactées par l'archéologie préventive, puisque leurs territoires respectifs sont identifiés intégralement comme zones sensibles.

1 industrie lithique préhistorique
2 occupation du paléolithique supérieur
3 occupation et château fort médiéval
4 église et cimétière médiéval
5 motte et village médiéval, fosses dépotoirs antiques
6 occupation gallo-romaine
7 occupation gallo-romaine, église et cimetière M. Age
8 villa gallo-romaine
9 église et cimetière médiévaux
10 occupation protohistorique
11 bourg éclésial médiéval, église et cimetière
12 occupation gallo-romaine,nécropole du Haut-Moyen Age, église et cimetière médiévaux
13 occupation gallo-romaine
14 occupation gallo-romaine
15 villa gallo-romaine, église, motte castrale, village Moyen Age
16 Habitat Moyen Age
17 Nécropole paléochrétienne, église médiévale
18 occupation et moulin médiéval
19 Bastide de Tournon
20 Moulin fortifié Moyen Age
21 église et cimetière médiéval
22 occupation néolithique, préhistorique et protohistorique
23 occupation gallo-romaine
24 occupation préhistoire
25 occupation néolithique
26 occupation gallo-romaine, église médiévale
27 ensemble fortifié protohistorique
28 tumulus protohistorique
29 occupation protohistorique et gallo-romaine
30 prieuré médiéval
31 occupation protohistorique
32 occupation protohistorique
33 occupation préhistorique
34 occupation gallo-romaine
35 sépultures Moyen Age, Manoir époque moderne
36 vestiges gallo-romains
37 mobilier gallo-romain et haut Moyen Age
38 église Moyen Age
39 Vestiges paléolithiques et château ruiné médiéval
40 château moulin Moyen Age
41 occupation gallo-romaine, église et cimetière M. Age
42 occupation, Paléolitique, oppidum, Protohistoire
43 église et cimetière médiéval
44 château fort Moyen Age
45 cimetière gallo-romain
46 château, Bas Moyen Age
47 château, époque moderne
48 église et cimetière médiévaux
49 château péager, Moyen Age
50 occupation gallo-romaine
51 occupation paléolithique
52 église, cimetière et habitat médiévaux
53 habitat, production métallurgique gallo-romains
54 château Moyen Age et époque moderne
55 bourg médiéval et moderne
56 occupation du Paléolithique et de l'Age de bronze
57 nécropole, église et cimetière gallo-romains et Moyen Age
58 château Moyen Age
59 château Moyen Age
60 occupation gallo-romaine
61 église et cimetière, époque moderne
62 terrasses du Lot
63 château, église et cimetière médiévaux
64 barrage, château et chapelle médiévaux
65 vestiges gallo-romains
66 motte castrale, maison forte, moulin médiévaux
67 occupation gallo-romaine
68 occupation paléolithique, production métallurgique et habitat gallo-romains
69 occupation époque indéterminée
70 occupation médiévale
71 occupation paléolithique
72 vestiges Moyen Age à l'époque moderne
73 occupations préhistoriques
74 vestiges Moyen Age à l'époque moderne
75 occupations multiples
76 occupations du Paléolithique à l'Antiquité
77 occupations du Paléolithique
78 occupations du Paléolithique
79 bourg et château, Moyen Age à l'époque moderne
80 paroisse et église, Moyen Age à l'époque moderne
81 maison forte médiévale
82 faune du Paléolithique
83 carrière médiévale
84 maison époque moderne
85 carrière médiévale
86 occupations du Paléolithique au Moyen Age
87 habitat antique
88 occupation du Paléolithique
89 maison noble, Moyen Age et époque moderne
90 occupation du Néolithique et du Paléolithique
91 occupation du Paléolithique
92 occupation du Paléolithique
93 occupation Préhistoire, industrie Moyen Age et époque moderne
94 occupation Préhistoire
95 occupation Préhistoire et habitat médiéval
96 église, château et habitat médiévaux
97 église et cimetière médiévaux
98 occupation époque indéterminée
99 occupation Préhistoire
100 occupation Préhistoire, habitat Moyen Age
101 occupation Préhistoire
102 occupation Préhistoire
103 église, cimetière et habitat médiévaux
104 occupation Préhistoire, bourg castral médiéval
105 occupation Préhistoire
106 occupation Préhistoire
107 bourg ecclésial médiéval
108 occupation Préhistoire, bourg médiéval
109 occupations Paléolithique Néolithique
110 église, cimetière et bourg médiévaux
111 bourg castral médiéval
112 occupation Préhistoire
113 four de potier, époque moderne

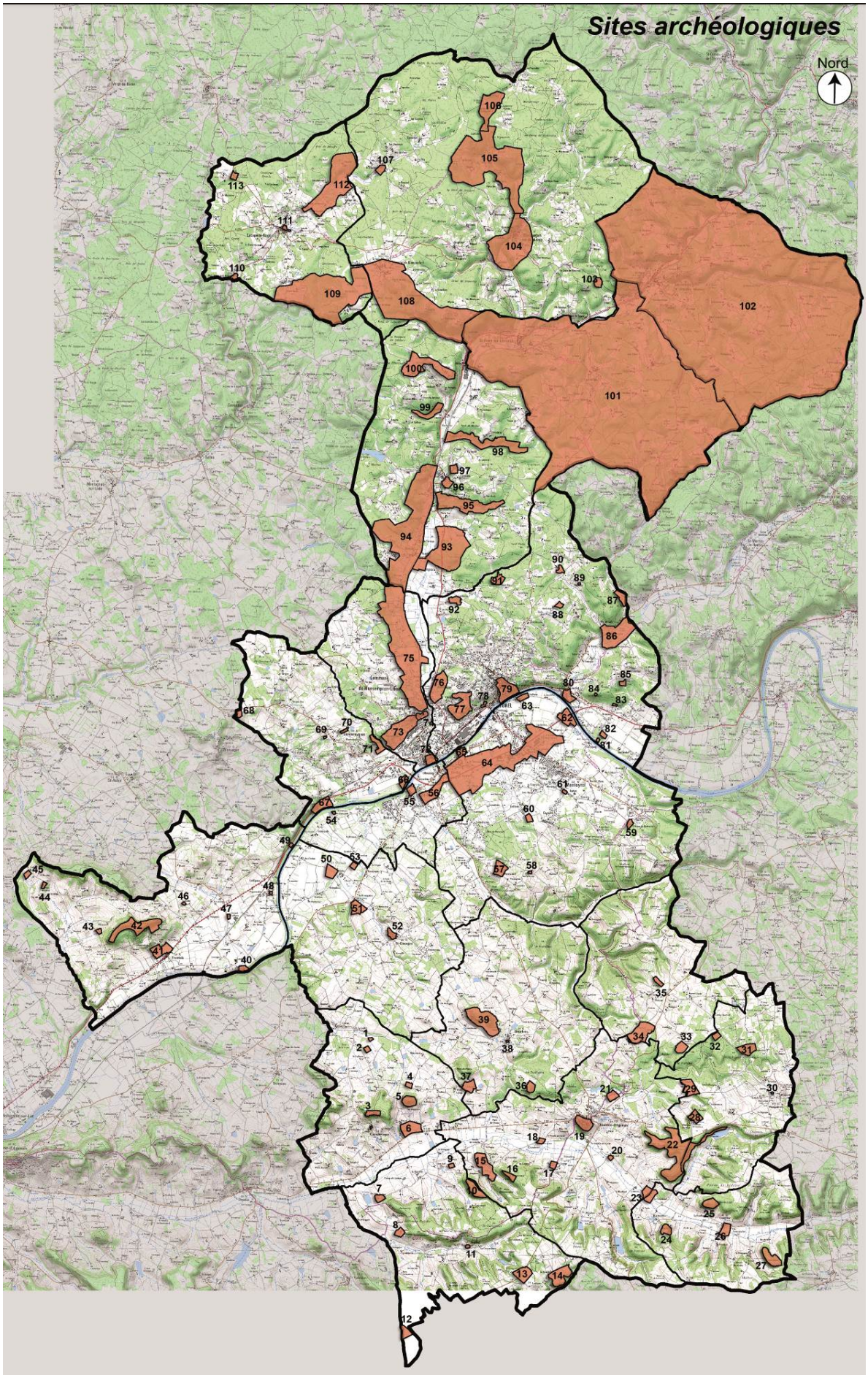
Sites archéologiques
Nord

B. LES PATRIMOINES IDENTIFIES, RECENSES

Le territoire fumélois présente une quantité d'éléments architecturaux, urbains et paysagers d'intérêt, témoignant d'un passé agricole et industriel prospère et riche d'événements historiques. Qu'ils soient d'ordre religieux, historique, agraire ou liés à la nature du sol et à la géographie, tous ces éléments forgent l'identité fuméloise et renseignent les générations successives sur les traditions et les modes de vie anciens.
Ces éléments de patrimoine, d'une grande diversité dans leurs formes et dans leurs âges, peuvent être recensés et protégés dans le cadre du PLUI. En effet, **l'article L123.1.5.III-2° du Code de l'Urbanisme** offre l'opportunité d' identifier et de localiser « *les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation* ».

De ce fait, un travail de recensement a été effectué afin d'intégrer ce dispositif de reconnaissance et de protection patrimoniale au PLUI de Fumel Communauté, à partir d'un repérage sur le terrain, des connaissances personnelles de référents locaux, et des inventaires déjà existants (Inventaire général du patrimoine culturel Mérimée, recensement Attique,…).
Au total, ce sont **135 éléments bâtis et 158 éléments paysagers** qui ont été sélectionnés, repérés sur le document graphique (Pièce 5.1) et dans la pièce 5.3 du PLUI. Cette liste ne saurait être exhaustive et peut donc faire l'objet de compléments ultérieurs.

Ces patrimoines se déclinent dans une typologie diversifiée, associant des éléments monumentaux à du « petit patrimoine », et répertoriés, par commodité de lecture, en 3 catégories :

- le patrimoine architectural vernaculaire
- le patrimoine industriel
- le patrimoine végétal

Ce volet du PLUI a été étudié dans le cadre de la **Charte patrimoniale et paysagère**, et particulièrement développé dans le « Portrait de territoire ». Le contenu du chapitre qui suit s'appuie majoritairement sur des extraits de ce document.

- **LE PATRIMONE ARCHITECTURAL VERNACULAIRE**

Le patrimoine vernaculaire autrement appelé « petit patrimoine » peut être décliné en 8 types très hétéroclites en matière d'architecture, de superficie, d'envergure, de vocation,… Chaque catégorie témoigne de l'histoire locale, des modes d'habiter, des savoir-faire, ou de l'usage des ressources natuerllres et de la géographie,… et participe de l'identité fuméloise.

a. Manoirs et maisons de maîtres

À l'origine, la formation de ces maisons fortes remonte à l'Ancien Régime, période durant laquelle la noblesse investissait les terres et développait son patrimoine au cœur de la campagne. Les grandes demeures des riches propriétaires terriens ont donc fleuri au gré des coteaux et à proximité des points d'eau, dessinant un chapelet de manoirs et de maisons fortes. Bâtisses imposantes, silhouettes majestueuses aux allures défensives pour les plus anciennes, ces ensembles bâtis se sont enrichis, au fil des décennies, d'un patrimoine spécifique et révélateur de richesse : pigeonniers, granges monumentales, puits,… Schématiquement, manoirs et maisons de maitre se composent d'un bâtiment principal imposant, généralement en pierre de taille et/ou moellons, associé à des bâtiments plus modestes à proximité. En position dominante affirmée, la propriété dispose de limites nettes et rendues lisibles par l'emploi de marqueurs paysagers comme des arbres remarquables isolés ou en allée. Organisées en petites unités et lovées dans des écrins arborés, ces unités se sont établies au cœur de l'espace rural en suivant une logique d'usage, en lien étroit avec les qualités du site : proximité de l'église, position stratégique élevée, cadre naturel avantageux, …

b. Les moulins

- Témoins d'un passé prospère, d'une activité florissante autour des cours d'eau.
- Le Lot, la Lémance, la Lède, la Briolance, le Boudouyssou...ont alimenté pléthore de moulins le long de leur cours.
- Une perception limitée de ces édifices, souvent nichés au sein d'une végétation humide exubérante.

MONTAYRAL

Moulin de Brunot / LACAPELLE-BIRON

Moulin de Foulon désaffecté/ MONSEMPRON-LIBOS

FUMEL

Moulin d'Ayé / TOURNON

Moulin La Moulinal / COURBIAC

Moulin La Sérenne / TOURNON

c. Les puits, ponts, fontaines et lavoirs : le patrimoine lié à l'eau

▪ D'autres petites structures témoignent de la prégnance de l'eau dans le paysage et la vie quotidienne: ressources essentielles pour l'usage domestique, pour la lessive ou pour l'abreuvage des animaux. Elles ponctuent les vallées et combes, révélant le tracé d'une source vivace ou asséchée, invitant à suivre ou à relier les points de résurgences.

Vers La Grèze / ST GEORGES

Source dans le bourg / BLANQUEFORT

Puits dans un champs, vers Bouy / MONSEMPRON-LIBOS

Puits devant une maison, vers Lustrac / TRENTELS

d. Les granges-étables

▪ Principales dépendances agricoles au sein de l'exploitation, deux types de granges-étables ont été recensés:

- la plus simple présente un plan rectangulaire : volume ample, silhouette massive mais sobre, toit de tuiles ample à 2 ou 3 pans max., descendant parfois jusqu'au sol pour se protéger du vent d'Ouest. Le « ploutzal » désigne ce versant à pluie protégé d'un grand capuchon de tuiles rondes

Caussade / ST VITE

Lapoujade / ST VITE

- la plus complexe dite à vaisseaux : souvent par trois, les vaisseaux sont divisés par des poteaux, formant un espace polyvalent (le chai, la remise ou encore les bêtes peuvent trouver place). Ouverte au sud et sud-est, son auvent ou « balet » sert d'abri pour sécher le tabac ou de pièce ouverte estivale pour la maisonnée.

Trapas / THEZAC

L'Ouillé / THEZAC

e. Les pigeonniers

- Privilège de noblesse, le pigeonnier symbolise une liberté acquise et un signe de prospérité.
- Le pigeonnier peut être associé à la maison comme un signe ostentatoire de richesse ou isolé, mis à distance de la propriété, pour éviter les nuisances sur les cultures de blé et maïs
- La colombine (les fientes) très prisée pour fertiliser les cultures de chanvre, de lin, de tabac.
- Plusieurs sortes :
  - Le pigeonnier sur pilotis, colonnes ou arcades
  - Le pigeonnier carré
  - Le pigeonnier cylindrique
  - Le pigeonnier à toit en pied de mulet

Sur piliers
Chamouleau / TRENTELS

En pied de mulet
Janouga / CUZORN

Cylindrique
L'Église / BLANQUEFORT

Carré
Buffevent / CUZORN

LACAPELLE-BIRON

Perricard / MONTAYRAL

TOURNON

Galaux / COURBIAC

f. Les fours à pain et à prunes

▪ Elément indispensable à la vie quotidienne, le four à pain constitue un complément allant de pair avec une société rurale basée sur la culture céréalière et sur son mode vie en autarcie

▪ Adoptant la même structure à voute en coupole, les fours à prunes font partie intégrante des dépendances agricoles. Pratiquée depuis le Moyen-âge, la culture de la prune a entrainé l'essor des fours destinés à l'étuvage des fruits. Ces petits ouvrages deviennent de + en + rares et difficiles d'accès

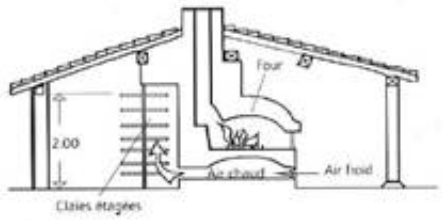

Schéma d'un four à prune

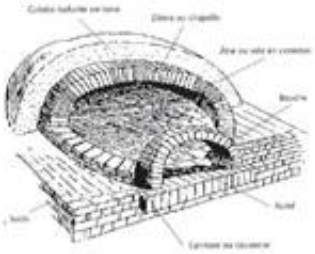

Schéma d'un four à pain
CAUE 47

g. Les séchoirs à tabac

▪ Dès le XVII°s, la plantation de tabac se développe et s'intensifie . La structure et les matériaux varient selon les techniques choisies pour la dessiccation.

A l'aube des années 80, la concurrence avec le tabac américain sonne le glas des cultures du sud-ouest; les séchoirs sont délaissés au profit des serres.

▪ Volume sobre, teinte sombre sur bardage bois (coaltar, couche de protection constituée de goudron) qui tranche avec la luminosité de la pierre calcaire, claies réglables en animations ponctuelles.

▪ Issu d'un époque où les signes de la religion catholique dominante maillaient tout le territoire, ce patrimoine religieux est souvent positionné à des endroits stratégiques à forte visibilité ou à fort caractère dans le paysage: à la croisée de chemins, à proximité d'une source, …

Vers Fages / ANGLES

Vers Bénès / TOURNON D'AGENAIS

Vers Claris / St Chaliès, BLANQUEFORT

Vers St Avit / LACAPELLE-BIRON

Vers Tourrin / CUZORN

Vers Latreilles / ST FRONT

h. Les croix de chemins et les calvaires

i. L'architecture de pierre sèche

▪ De petits édifices en pierre sèche soulignent l'omniprésence du calcaire dans la construction et dans le paysage au quotidien

▪ Les « gariottes » et/ou les « causelles » sont des cabanes en pierre sèche offrant de petits abris pour les paysans, les bêtes ou permettant d'entreposer les outils.

▪ Les murets et « cayrous » (amas de pierres) constituent les vestiges des travaux agricoles anciens. Ils sont issus des travaux d'épierrage massifs menés au XIX°s et XX°s, pour une exploitation plus intensive des terroirs. Ils cloisonnaient les parcelles du causse ou bordaient les chemins. Ils illustrent le travail méticuleux d'empilage et de calage des pierres sans mortier. En voie d'abandon et d'écroulement par manque d'entretien.

Entre VC et Pouchou / COURBIAC

Vers Rouby / ST FRONT SUR LEMANCE

Terrasses délimitées par des murets
St Avit / LACAPELLE-BIRON

- **LE PATRIMOINE INDUSTRIEL**

a. Un territoire de longue tradition industrielle

Dès le Moyen Âge, un semis d'industries est installé dans la vallée du Lot et auprès des rivières affluentes. Au XVe s., la région de Fumel est la seule à posséder une activité métallurgique, liée aux gisements de fer locaux.
Les ressources naturelles locales sont exploitées depuis les XVIe et XVIIe siècles:

- l'argile (tuilerie de Condat, puis Briqueterie de Monsempron-Libos),
- la pierre calcaire (carrières de Condat) ainsi que
- les gisements argilo-calcaires qui seront ensuite exploités pour la chaux et le ciment
- le charbon de bois et minerai de fer

Au XVIIIe s.: la force hydraulique, les travaux de canalisation du Lot (faciliter la navigation et l'écoulement des marchandises), les travaux d'amélioration du réseau routier … constituent autant de facteurs accélérant le développement des activités de transformation près des rives.
Au XIXe s. : L'objectif est d'apprivoiser le fleuve pour mieux l'exploiter :

- Travaux d'amélioration du chemin de halage (construction de perrés: enrochements protégeant les berges)
- Développement des franchissements du Lot et des affluents : ponceaux maçonnés, passerelles de bois,
- Aménagements des berges et des accès : quais et cales de commerce empierrés (ex: Saint Vite en 1861).

Enfin, la Révolution industrielle consacre la vallée du Lot comme centre de gravité de peuplement et de développement urbain : papeterie, forges, aciéries… se multiplient pour former le « bassin industriel » de Fumel (Monsempron-Libos, Sauveterre, Cuzorn, Blanquefort, Saint Front, Saint-Vite…).

b. Des éléments patrimoniaux à valoriser

Une multiplicité de bâtiments, d'usines et d'industries de transformation, souvent liés aux ressources locales parsèment le territoire fumélois et témoignent de la prospérité de l'activité : forges et usines métallurgiques, mais aussi des briqueteries, papeteries, scieries et petits moulins ruraux à farine…
Son dynamisme a été impulsé et stimulé par l'usine de Fumel, une fonderie et forge installée en 1847, véritable moteur de croissance démographique et de développement urbain (Fumel et Monsempron : 2 seules communes du Lot-et-Garonne ayant connu une hausse régulière de leur population au cours du XIXe s).
La machine de Watt du haut fourneau d Fumel, et la forge du Moulinet à Saint-Front constituent aujourd'hui les deux seuls bâtiments industriels protégés au titre des Monuments historiques.
Néanmoins, le patrimoine industriel fumélois a fait l'objet d'un recensement dans le cadre de l'inventaire général (Inventaire Général ADAGP, repérage du patrimoine industriel en Lot et Garonne), dont voici la liste :

Commune	Typologie
Blanquefort-sur-Briolance	scierie
	scierie Despont, tonnellerie, usine de menuiserie.
	usine métallurgique dite forge de Blanquefort, moulin à blé, usine de boissons non alcoolisées, actuellement entrepôt commercial.
Cuzorn	usine de papeterie dite Papeterie Ballande, usine de menuiserie dite Parquets Marty.
	usine métallurgique dite forge de Cuzorn, usine de détergents dite Cotelle et Foucher.
	moulin à papier dit moulin de Pombié, usine de papeterie.
Fumel	usine métallurgique dite la Mouline de Libos, moulin à papier dit papeterie de Libos, usine de chaux dite usine de chaux Belhomme.
	usine de menuiserie dite Richard, usine de meubles.
	distillerie dite Bussac.
	ensemble métallurgique dit Société Métallurgique du Périgord, Pont-à-Mousson, actuellement Société Aquitaine de Fonderie Automobile
	moulin à papier dit papeterie de Martiloque, immeuble à appartements.
	moulin à papier dit les Moulins de Condat, actuellement maison, salle des fêtes, station d'épuration.
	moulin à papier dit Papeterie de l'Esquibat, puis usine de chaux, actuellement maison.
	usine de chaux dite Trouillon, usine de fabrication de matériaux de construction dite Argiles d'Aquitaine
	tuilerie de Condat
Monsempron LIbos	briqueterie dite Société des Produits réfractaires de Fumel et Libos, usine d'agglomérés dite Constructions Thermiques Européennes.
	moulin à blé dit moulin de Bécays, la minoterie de Libos, actuellement maison.
	moulin à foulon dit le Foulon, moulin à papier, filature.
	usine de menuiserie (parqueterie) dite André Castagné, S.A.R.L. La Lémance.
Saint-Front-sur-Lémance	usine de chaux dite Tanys et Rousselis.
	usine de chaux dite Delpech, puis Bruyères et fils.
	usine métallurgique dite forge de Grèzes, usine de chaux.
	usine de chaux dite Chaux Rabot, puis Delrieu S.A..
	usine métallurgique dite forge du Moulinet, moulin à blé, actuellement maison.
	ganterie dite Le gant Rigaudy, usine de bonneterie, usine de confection.
	usine de chaux dite Rabot-Delrieu
	moulin à papier dit moulin de Fonsalade, actuellement maison.
	usine métallurgique dite forge de Sauveterre, usine de chaux.
	usine de chaux dite Chaux Rabot, puis Tannerie Augère, puis Fonderie Mazars.
	usine de chaux dite Phillipot-Lauras, puis Chaux du Périgord.
	usine de chaux dite Gipoulou.

En complément, un recensement plus approfondi a permis de dresser une cartographie des éléments de patrimoine industriel en Fumélois, décliné en 3 types : usines, moulins et cités ouvrières, et d'en identifier certains au titre de l'article L123.1.5.III-2° du PLUI.

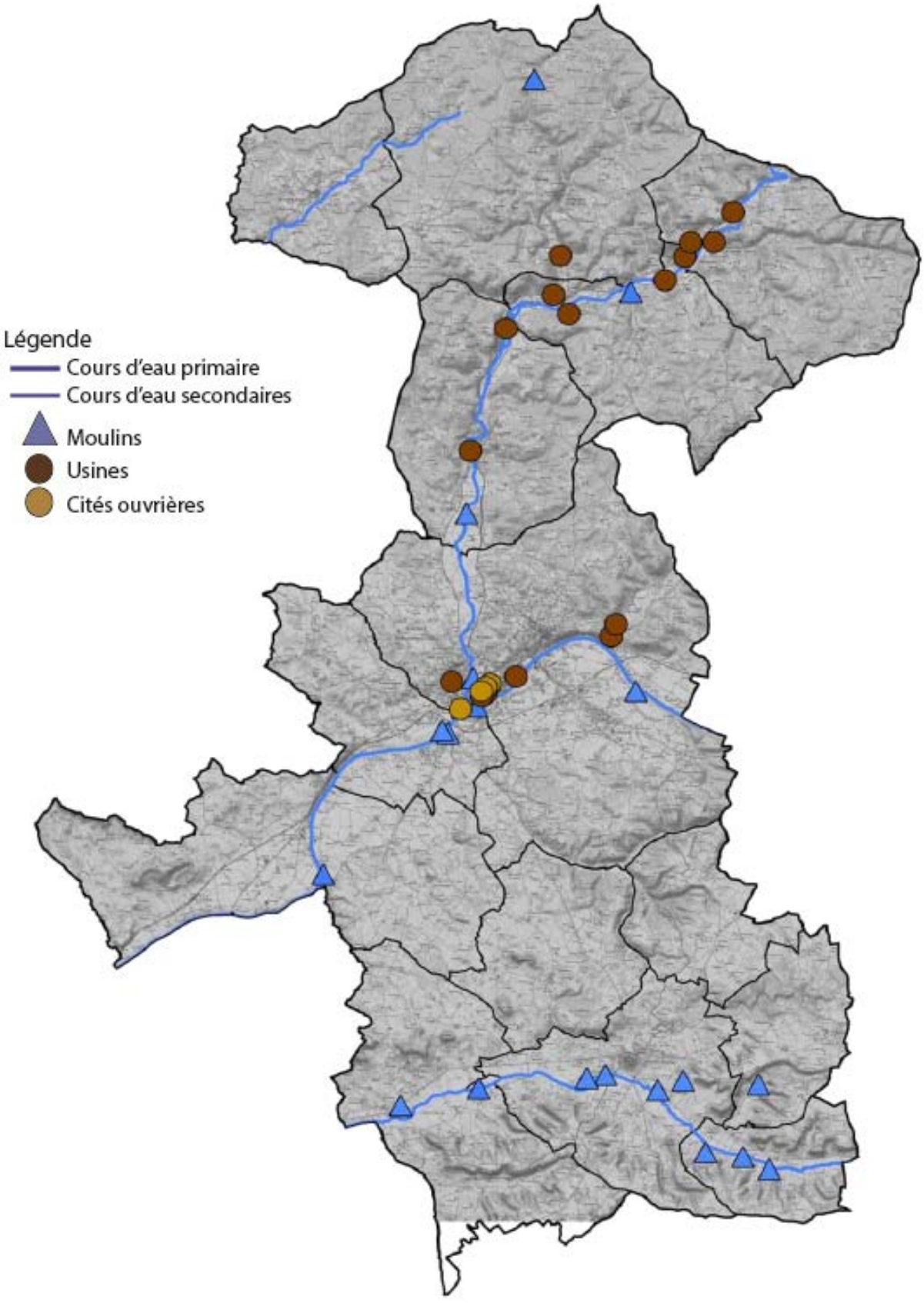

c. Les cités ouvrières

Les cités ouvrières constituent des quartiers résidentiels imprégnés de l'atmosphère industrielle. Elles ont été construites au plus près des usines, notamment dans le cadre du programme social de Jean Cavailler au début du XX^{e} s. :

- 1920 : construction de 50 maisons doubles face au site industriel avenue Albert Thomas et dans la Plaine de Libos. (architecture : Gaston Rapin)
- 1930-1960 : densification des cités ouvrières et hiérarchisation: *logements ouvriers en bande, maisons de contremaitres et d'ingénieurs…; complexe sportif édifié en 1942,…*

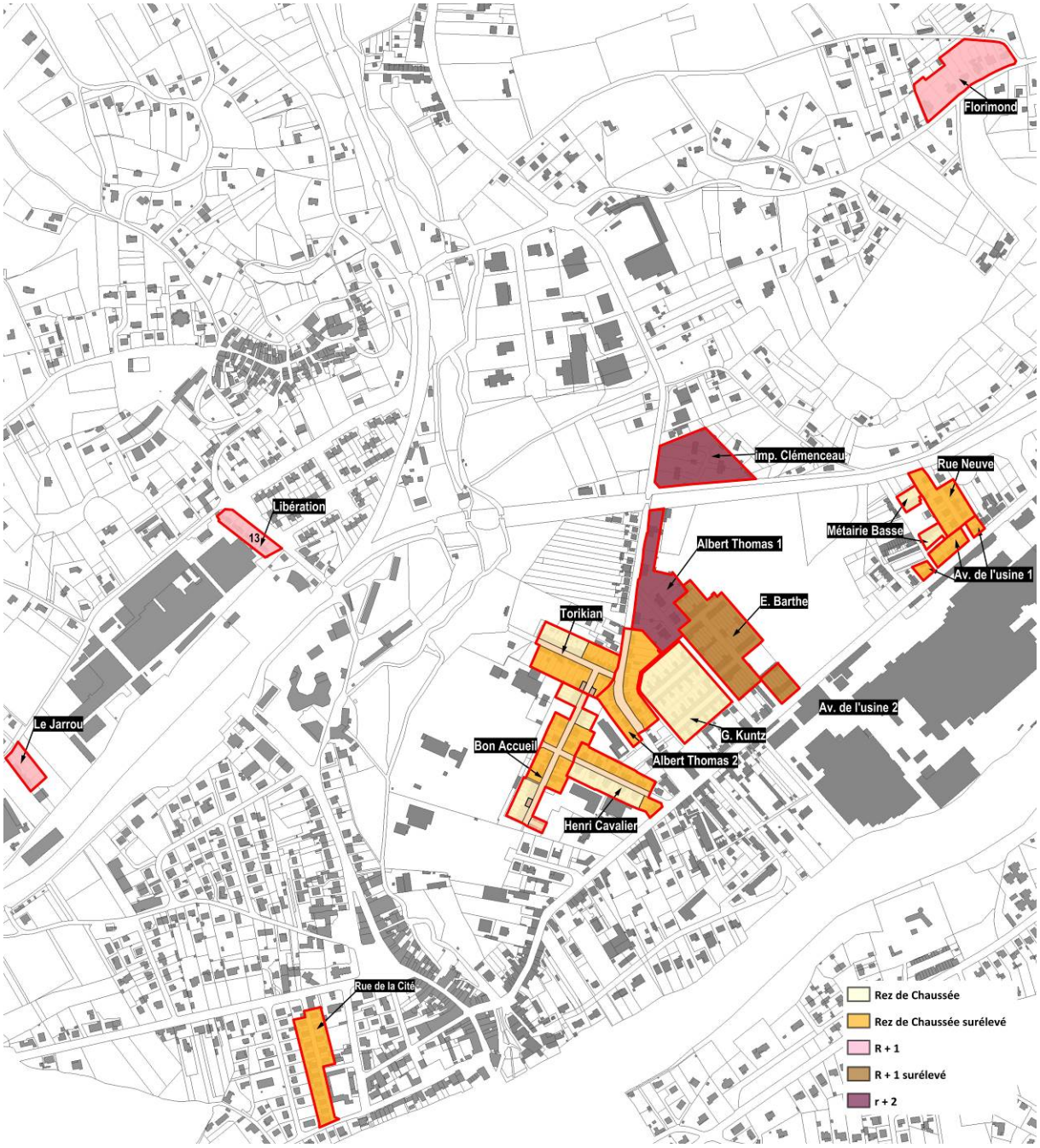

Cité Torikian : 10 logis rez de chaussée *(vers 1914)*

cité ouvrière rue G. Kuntz : logements en bande à R de ch *(vers les années 30 / 45)*

cité ouvrière rue Barthes : logements en bande à R+1.5 *(vers les années 45 / 55)*

cité ouvrière avenue de la Libération : 7 maisons doubles R+1

Les cités ouvrières de Fumel

- Un patrimoine fragile jusqu'alors peu valorisé, qui tranche avec le paysage bâti rural de la vallée.

- Des séquences bâties qui donnent du rythme à l'entrée de bourg du centre Fumel/Monsempron-Libos.

- Des architectures à valoriser par un traitement soigné des espaces publics et de la voirie.

Logements de contremaîtres, quartier du stade / FUMEL

Logements de cadres, impasse G.Clemenceau / FUMEL

Cité rue Bon Accueil : maisons doubles à R de ch surélevé et 816 logements en bande à R de Ch *(vers 1960)*

Cité Florimont : maisons doubles à R+1 *(après1938)*

rue Albert Thomas : maisons doubles de contremaîtres

rue Cavalier : maisons doubles R de ch surélevé

- **LE PATRIMOINE VEGETAL**

Le patrimoine végétal se manifeste sous formes d'alignements ou d'arbres repères, seul ou par pair, dont l'intérêt patrimonial est justifié par la position, la fonction de signal, l'ancienneté, la rareté ou l'essence particulière du ou des sujets.

a. Les alignements

Simples ou doubles, bordant une voie ou une allée, ces alignements marquent le paysage par leur linéarité et leur régularité. Adoptant une fonction structurante le plus souvent, en accompagnant des routes et des entrées de villes, ils revêtent parfois une fonction plus symbolique, lorsqu'ils longent les allées de châteaux et de maisons de maitre, affirmant ainsi la présence d'une propriété noble.
Les essences varient en fonction du contexte : platanes, peupliers, cyprès et tilleuls sont les plus fréquemment employées sur le territoire fumélois.

b. Les arbres repères et arbres-rois

L'arbre revêt une fonction de signal, de repère dans un paysage cultivé, ouvert et uniforme.
Les essences à haute tige type cyprès, chêne, platane, s'imposent plus fortement par leur silhouette et leur prestance. Ils rythment d'une verticalité un large horizon.
Le choix d'un arbre peut aussi être fait pour sa couleur, pour sa texture. Il se « détache » de son contexte par sa singularité, joue sur un contraste pour une mise en valeur commune.
La position de l'arbre dans l'espace rural est particulièrement étudiée : au milieu d'un champ pour servir d'ombrage au bétail, au croisement d'un chemin, au-devant d'une façade pour la rafraîchir l'été …
De même, certains arbres signent et signalent les parcs des demeures bourgeoises : grands cèdres, palmiers-chanvre, magnolias, … autant d'essences « exotiques » importées au XIX° siècle qui procurent un décor végétal reconnaissable à distance. Ils confèrent une certaine intimité, mettent en scène le bâti et participent à son insertion dans le paysage.
Les ponctuations par deux ou par alignement peuvent être employées pour marquer une entrée, rythmer une allée, mettre en scène un itinéraire ou signifier un espace particulier (belvédère).

Fumel Communauté recouvre indéniablement une richesse paysagère et patrimoniale, fondatrice de l'identité et de la qualité de vie de son territoire. En témoignent les mesures de protection et les divers recensements reconnaissant l'existence de ce patrimoine, et garantissant sa protection et sa valorisation.

Néanmoins, ce patrimoine, bâti ou paysager, est exposé à des mutations qui peuvent représenter une menace à long terme pour sa pérennisation. Bien que Fumel Communauté subisse une pression urbaine relative, le développement urbain a déjà généré des formes bâties à la fois dispersées et standardisées, contribuant à la banalisation des paysages et à une consommation foncière excessive (cf. Tome 1, II. C : Des mutations à maitriser). Plusieurs facteurs de transformation voire de dégradation peuvent être identifiés :

- la rurbanisation et le phénomène de mitage, fruits d'un développement urbain insuffisamment maitrisé, et particulièrement dépensier en ressource foncière,
- les stéréotypes de construction, illustrés notamment par le modèle pavillonnaire reproductible, banalisant, et détaché du style architectural local,
- les effets du « zoning », l'implantation des zones spécifiques (à vocation commerciale, industrielle, artisanale,…) où prédomine un fonctionnement routier et autarcique, déconnecté des espaces environnants. Souvent en entrée de ville, ces secteurs pâtissent d'une intégration paysagère et urbaine insuffisante, affectant l'image de certaines communes.

Face à ces mutations, la **charte patrimoniale et paysagère de Fumel Communauté** répond aux enjeux spécifiques du territoire et relatifs à la protection et la valorisation de ces caractéristiques. Ce document établit des propositions d'actions, certaines ayant une traduction directe dans le PLUI, notamment dans le règlement, et permettant une reconnaissance et une meilleure prise en compte des enjeux paysagers et patrimoniaux dans le développement urbain (cf. Charte paysagère et patrimoniale, document Fiches Actions).

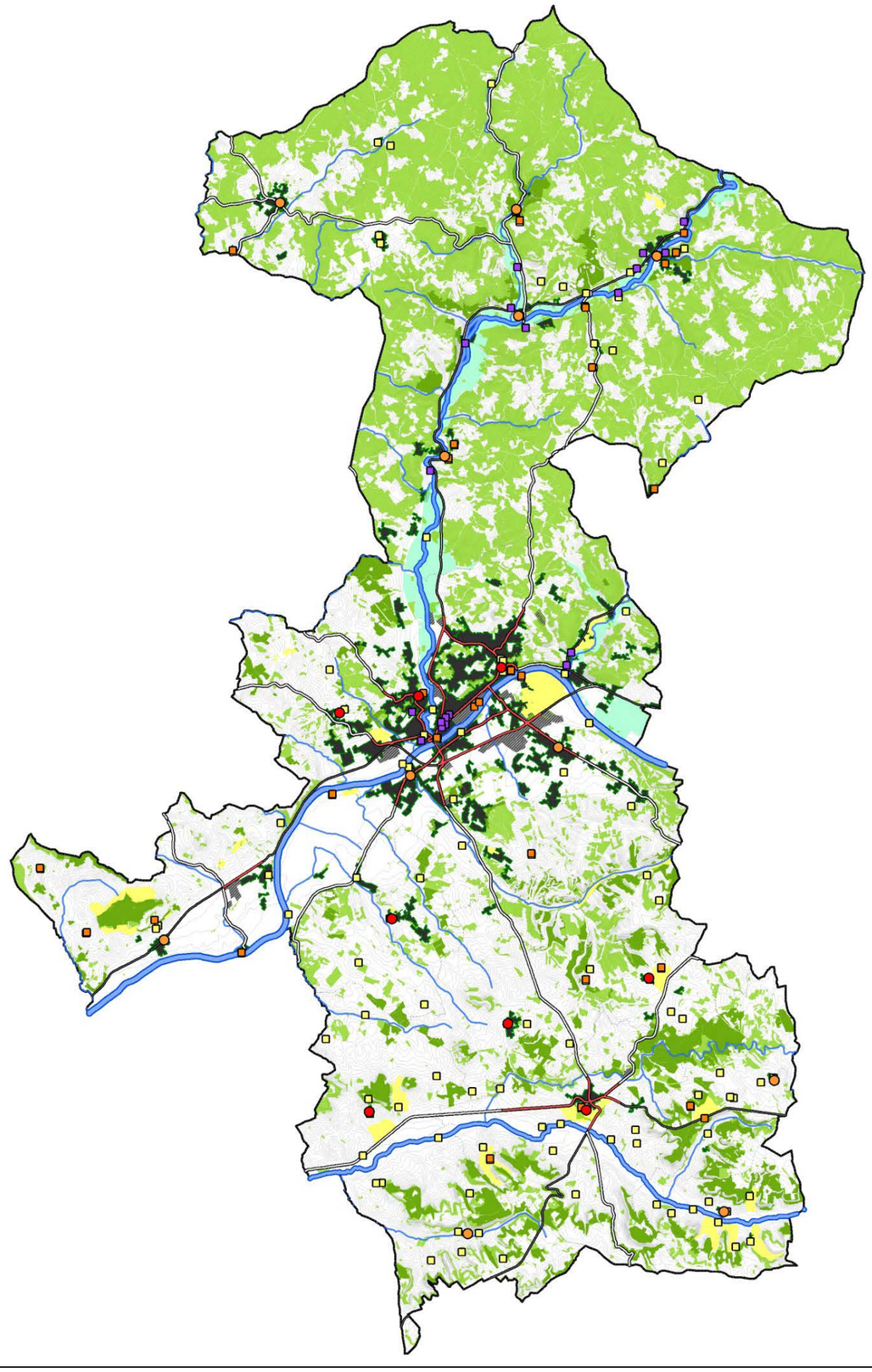

SECTEURS D'ENJEUX PAYSAGERS et PATRIMONIAUX

Une hiérarchie urbaine lisible : centre-ville < centre-bourg

Limites de la tache urbaine : une transition entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels à aménager

Des sites d'urbanisation à forte sensibilité paysagère :
- sites de vallée et première terrasse : une tendance à l'étalement urbain linéaire, des covisibilités à prendre en compte
- sites de plateau ou en éperon : des covisibilités très fortes, des panoramas, glacis de bourgs perché à préserver.

Une qualité paysagère d'entrées ou de traversées de ville et de bourgs à améliorer

De nouveaux sites d'activités à intégrer, une cohérence urbaine et paysagère à promouvoir

Un patrimoine monumental et vernaculaire à valoriser comme potentiel touristique :
- monument historique
- élément de patrimoine vernaculaire : château, maison forte, moulin, ferme traditionnelle

Un patrimoine industriel à reconnaître et à faire valoir comme ressource culturelle et économique :
(usines, cités ouvrières)

Des paysages naturels identitaires à protéger :
- un réseau hydrographique dense, source de richesse biologique et d'agrément
- un couvert forestier soulignant les reliefs (coteaux, pentes raides, plateau boisé de la Lémance, ripisylves, …)

Des espaces agricoles d'intérêt paysager à préserver de l'urbanisation, de l'enfrichement et du boisement
(clairières enherbées, plaines cultivées, versants arboricoles, …)

Des panoramas et des paysages ouverts emblématiques à préserver de l'urbanisation
(combes, vallées sèches, belvédères depuis les routes balcons, …)

VALLEE DE LA LEMANCE : SECTEURS D'ENJEUX PAYSAGERS
et PATRIMONIAUX

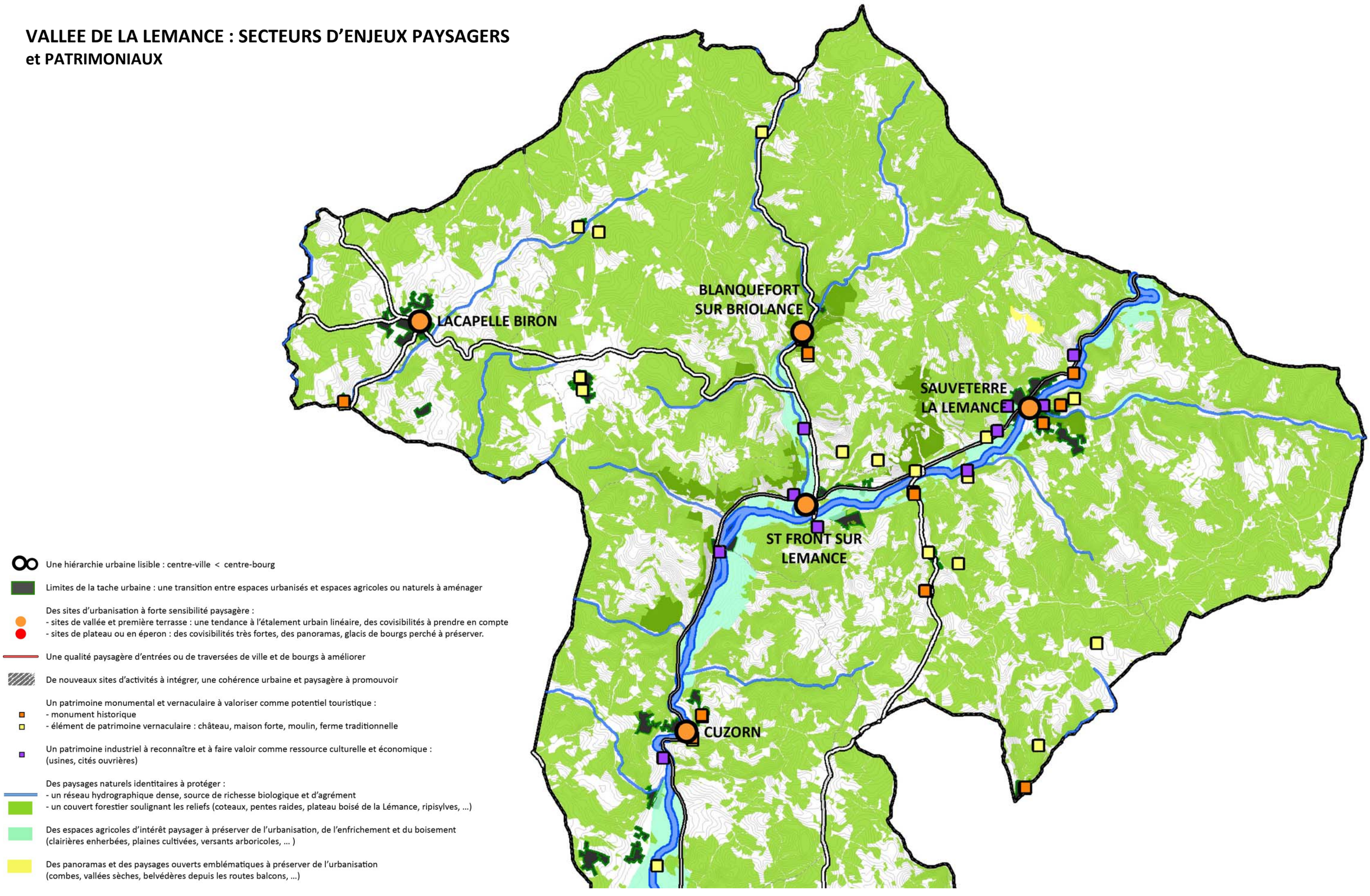

VALLEE DU LOT : SECTEURS D'ENJEUX PAYSAGERS et PATRIMONIAUX

Une hiérarchie urbaine lisible : centre-ville < centre-bourg

Limites de la tache urbaine : une transition entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels à aménager

Des sites d'urbanisation à forte sensibilité paysagère :
- sites de vallée et première terrasse : une tendance à l'étalement urbain linéaire, des covisibilités à prendre en compte
- sites de plateau ou en éperon : des covisibilités très fortes, des panoramas, glacis de bourgs perché à préserver.

Une qualité paysagère d'entrées ou de traversées de ville et de bourgs à améliorer

De nouveaux sites d'activités à intégrer, une cohérence urbaine et paysagère à promouvoir

Un patrimoine monumental et vernaculaire à valoriser comme potentiel touristique :
- monument historique
- élément de patrimoine vernaculaire : château, maison forte, moulin, ferme traditionnelle

Un patrimoine industriel à reconnaître et à faire valoir comme ressource culturelle et économique :
(usines, cités ouvrières)

Des paysages naturels identitaires à protéger :
- un réseau hydrographique dense, source de richesse biologique et d'agrément
- un couvert forestier soulignant les reliefs (coteaux, pentes raides, plateau boisé de la Lémance, ripisylves, ...)

Des espaces agricoles d'intérêt paysager à préserver de l'urbanisation, de l'enfrichement et du boisement
(clairières enherbées, plaines cultivées, versants arboricoles, ...)

Des panoramas et des paysages ouverts emblématiques à préserver de l'urbanisation
(combes, vallées sèches, belvédères depuis les routes balcons, ...)

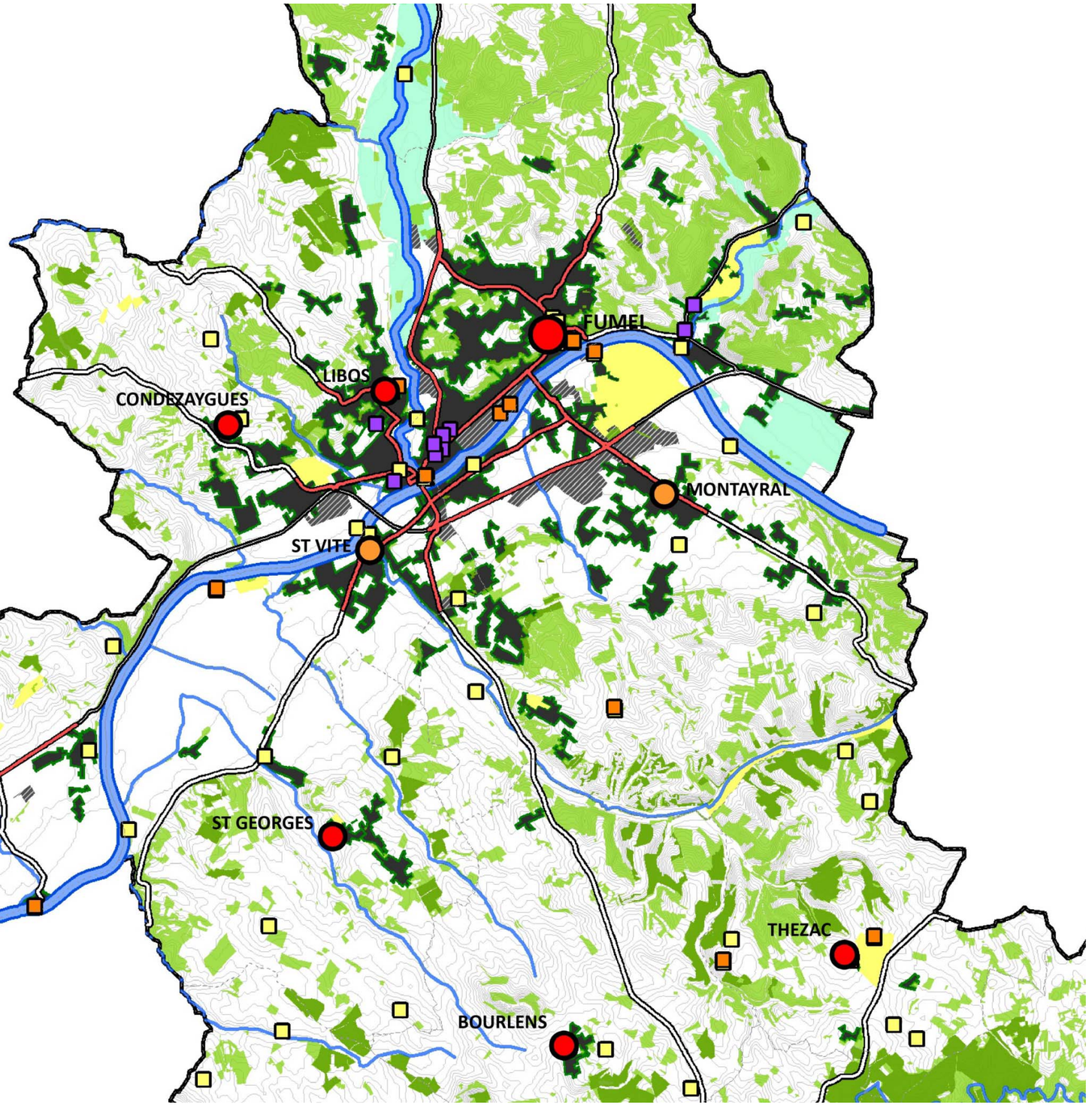

TOURNONNAIS : SECTEURS D'ENJEUX PAYSAGERS et PATRIMONIAUX

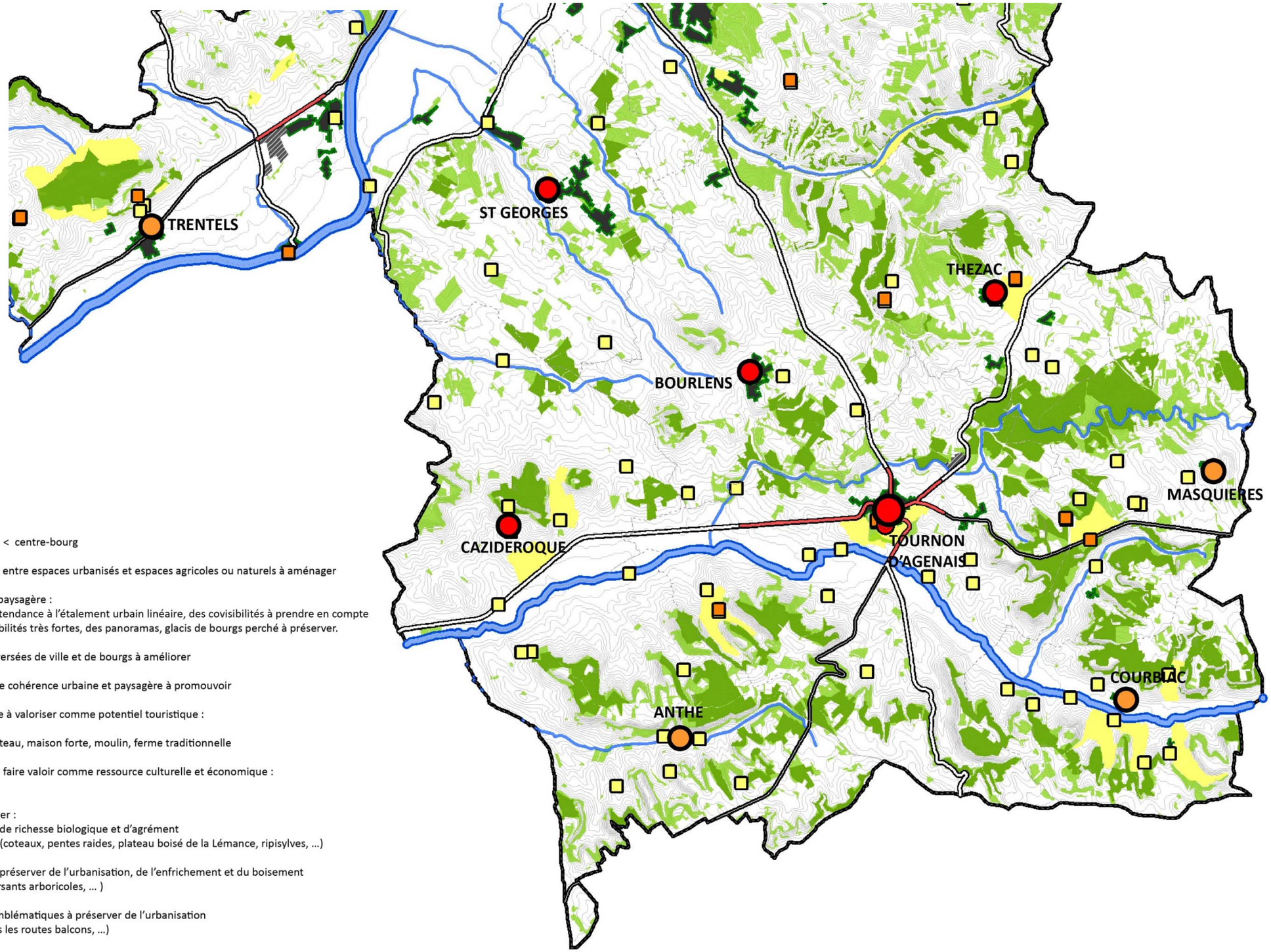

Une hiérarchie urbaine lisible : centre-ville < centre-bourg

Limites de la tache urbaine : une transition entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels à aménager

Des sites d'urbanisation à forte sensibilité paysagère :
- sites de vallée et première terrasse : une tendance à l'étalement urbain linéaire, des covisibilités à prendre en compte
- sites de plateau ou en éperon : des covisibilités très fortes, des panoramas, glacis de bourgs perché à préserver.

Une qualité paysagère d'entrées ou de traversées de ville et de bourgs à améliorer

De nouveaux sites d'activités à intégrer, une cohérence urbaine et paysagère à promouvoir

Un patrimoine monumental et vernaculaire à valoriser comme potentiel touristique :
- monument historique
- élément de patrimoine vernaculaire : château, maison forte, moulin, ferme traditionnelle

Un patrimoine industriel à reconnaître et à faire valoir comme ressource culturelle et économique :
(usines, cités ouvrières)

Des paysages naturels identitaires à protéger :
- un réseau hydrographique dense, source de richesse biologique et d'agrément
- un couvert forestier soulignant les reliefs (coteaux, pentes raides, plateau boisé de la Lémance, ripisylves, …)

Des espaces agricoles d'intérêt paysager à préserver de l'urbanisation, de l'enfrichement et du boisement
(clairières enherbées, plaines cultivées, versants arboricoles, …)

Des panoramas et des paysages ouverts emblématiques à préserver de l'urbanisation
(combes, vallées sèches, belvédères depuis les routes balcons, …)